

Les Possibles - No. 28 Été 2021

Introduction : Géopolitique : disparition ou reconfiguration ?

vendredi 11 juin 2021, par [Jean Tosti](#), [Jean-Marie Harribey](#)

Durant le mois de mai 2021, plusieurs événements sont venus nous rappeler que les rapports internationaux étaient avant tout des rapports de force. Mais des rapports de force entre qui et qui ? Entre États ? Entre régions du monde ? Entre États et grandes sociétés multinationales ? Entre les branches du capital lui-même ? Probablement, un peu de tout cela à la fois. Jugeons sur pièces.

Le Conseil de l'Arctique est un organisme international qui gère, depuis sa création en 1996 par un traité signé à Ottawa, l'espace polaire nord de la planète. Il regroupe huit États riverains [1] de cet espace et six associations des peuples autochtones. Il s'est réuni en mai 2021 dans un contexte particulier. Le réchauffement climatique étant avéré, les convoitises s'aiguisent au fur et à mesure que la banquise fond et que les possibilités d'extraction des ressources sous la calotte glaciaire apparaissent de plus en plus profitables. Que voit-on ? Un nouvel affrontement se profile : la Russie, principale riveraine de l'Arctique, exprime déjà des prérogatives en rapport avec sa taille ; mais les États-Unis ne l'entendent pas de la même oreille. Bref, un Conseil, dont l'idée était venue à Mikhaïl Gorbatchev au temps de la perestroïka, qui rejoue une nouvelle guerre, pour le coup, vraiment froide. D'autant que la Chine s'immisce dans le débat [2] pour faire valoir ses « routes de la soie » que la fonte de l'Arctique faciliterait. Ici, la transformation du climat ravive une confrontation entre États dans sa version la plus classique pour une appropriation de terres, d'océans ou de continents. L'Eldorado au pôle Nord cette fois, la conquête du Nord, le *far-north*.

L'Espagne possède deux enclaves en territoire marocain, Ceuta et Melilla. Le Maroc a laissé migrer une dizaine de milliers de personnes, dont beaucoup d'enfants, vers Ceuta, mettant en difficulté l'Espagne, et par contrecoup l'Union européenne, cette dernière ne parvenant pas à définir une politique migratoire qui soit respectueuse des droits

humains. Pourquoi le Maroc a-t-il ouvert les portes ? Pour montrer son hostilité au fait que Brahim Ghali, responsable du Front Polisario qui lutte pour l'indépendance du Sahara occidental, ait été hospitalisé en Espagne. L'affaire est rendue encore plus complexe par la normalisation des relations entre le Maroc et Israël en échange de la reconnaissance par Trump de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental, pendant que l'Algérie est d'un avis contraire. Cette partie de billard est au moins à cinq bandes (Maroc, Espagne, Union européenne, tout le Maghreb, Israël). Un billard qui se joue au détriment des migrants, les uns refoulés, les autres payant de leur vie dans la Méditerranée.

Les dernières semaines ont vu se dérouler un nouvel épisode sanglant du conflit israélo-palestinien, cette fois-ci à deux faces : l'armée d'Israël contre le Hamas, d'un côté, et la guerre civile au sein même d'Israël entre Arabes et Juifs, de l'autre. En toile de fond, le renoncement des puissances occidentales – États-Unis et Union européenne surtout – à faire cesser la colonisation israélienne en territoire palestinien, la volonté d'Israël d'empêcher l'Iran de rejoindre l'accord sur le nucléaire que Trump avait fait avorter, et le jeu trouble du tandem Poutine-Erdogan dans la région. Plus le chaos s'installe, plus la solution à deux États, Palestine et Israël, s'éloigne. Le drame syrien, qui s'approfondit de jour en jour, met à nu la vacuité de l'influence des États-Unis et de l'Union européenne au Proche et Moyen-Orient, pendant que la Russie y conforte ses positions, et que Bachar el-Assad joue les États du Golfe contre l'Iran, l'Iran contre les États-Unis et Daech contre l'Europe.

Dans chacun de ces événements récents, on voit que les rapports de force sont mouvants mais ne disparaissent pas. D'une part, ils mettent en cause à la fois des États anciennement dominants et des États aspirant à un rôle clé ; d'autre part, la moindre

tension entre deux États a des répercussions sur toute une région, sinon le monde entier. La globalisation du monde n'est pas pour rien dans cette évolution, de même que l'exacerbation des menaces, qu'elles soient politiques, écologiques ou climatiques. Et le dernier différend capable de refaire naître ou conforter les tensions entre blocs de l'ancien temps est sans doute l'arraisonnement d'un avion étranger par le régime biélorusse dictatorial de Loukachenko. À cette occasion, la plupart des médias se sont bien gardés de rappeler que c'est la France, en 1956, qui avait inventé le piratage d'avion par un État, en détournant l'avion volant de Rabat à Tunis et transportant cinq chefs du FLN en pleine guerre d'Algérie. La répétition permanente des coups d'État dans les pays africains et l'enlisement de l'opération Barkhane de la France au Sahel sont les signes évidents et dramatiques d'une décolonisation ratée. En quelque sorte, le bégaiement de rapports internationaux d'avant. Une géopolitique d'autrefois ? Une géopolitique qui avance à pas comptés, telle la reconnaissance de la responsabilité de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda, qui ne va pas jusqu'aux excuses de l'État français, attendant le pardon mais sans le demander.

Le dossier

Cette situation internationale tendue, en pleine période de la pandémie mondiale du coronavirus Covid-19, justifie le choix d'un dossier portant sur les rapports internationaux qui nécessitent de revisiter les analyses héritées du temps de la Guerre froide.

Le premier article du politiste Bertrand Badie ouvre le débat sur la géopolitique. L'auteur s'interroge sur le « legs important qui pèse sur son usage ou, pire encore, préempte une lecture très conservatrice, voire 'nationale-réaliste', du monde, de ses tensions et de ses conflits ». Selon lui, le système « interétatique », né lors de la signature du traité de Westphalie (1648), accréditait « une vision territoriale de l'ordre international, faite d'une juxtaposition d'États-nations souverains, parfaitement alimentés par une allégeance citoyenne qui se voulait prioritaire et impeccable ». Mais cette géopolitique n'est pas

éternelle. Il se pourrait donc qu'elle « se décompose », sans qu'on le voie. La géopolitique conçue comme « monopole de l'État dans le jeu international [...] perd son sens, à l'heure de la mondialisation et des grands périls touchant communément l'ensemble de l'humanité ». De plus, selon Badie, « les canons classiques de la géopolitique ne nous apprennent rien sur les dynamiques internes des systèmes post-coloniaux : ils nous aident, à la rigueur, à comprendre certains aspects des soubresauts post-coloniaux des vieilles puissances ».

Pourtant la « bête » ne rugit-elle pas encore ? Éric Toussaint documente les politiques du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale depuis la décennie 2010 jusqu'à la pandémie du coronavirus : il s'agit d'un ratage dans la confection d'une nouvelle image de ces deux institutions issues elles aussi de l'après-guerre. Les plans d'ajustement structurel ne sont pas abandonnés, bien que discrédités, y compris par certains économistes qui en sont membres. L'austérité reste toujours le maître-mot des propositions à côté du « doing business », et la démocratisation du FMI et de la BM est illusoire, car cette dernière « s'assied sur les droits humains ».

Parmi les difficultés majeures nées de la décolonisation ratée, des multiples guerres et coups d'État sur tous les continents et de l'impossible développement autonome de beaucoup de pays pauvres, il y a celle de l'immigration que ne veulent pas ou prétendent ne pas pouvoir prendre en responsabilité les pays riches, souvent anciens colonisateurs. Lucile Daumas analyse le « Pacte pour une migration sûre, ordonnée et régulière » adopté en 2020. Elle le juge « bien loin des recommandations du Rapport mondial sur le développement humain, présenté par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 2009, traitant de la question migratoire ». Ce Pacte « se présente davantage comme une boîte à outils légitimant les pratiques actuelles en matière d'obstacles à la liberté de circulation, permettant aux États de réguler/freiner conjointement les flux migratoires, plutôt que comme un texte de référence en matière de droits des migrants et des migrantes. Il se met au service des États, et, derrière eux, des tenants de la

finance et des multinationales, au détriment des personnes et de leurs droits fondamentaux ».

Anaïs Carton et Alain Fabart, à partir d'une contribution à un dossier des *Voix de la planète* et d'une exposition organisée par le CADTM Belgique, analysent les situations de migrations sous l'angle de la contrainte exercée par la dette imposée par les pays du Nord et les institutions internationales aux pays du Sud. Là encore, malheureusement, rien de très nouveau dans les rapports de force internationaux.

L'historienne Sophie Bessis fait le point sur les révolutions arabes qui se sont déclenchées voici dix ans dans les pays du Maghreb. Qu'en reste-t-il, quels bilans ? « Du fait de la situation chaotique régnant dans les pays qui s'étaient embrasés à l'époque, ils ne sont pas brillants. » Mais on ne peut pas enterrer ces « printemps arabes » car « les ondes de choc de ces révolutions [...] n'ont pas fini de produire leurs effets ». L'auteure examine ensuite les particularités de quelques-uns des pays qui connaissent des situations, bien que différentes, où les tensions sont importantes : « douloureuse transition tunisienne, immobilisme du régime militaire algérien porteur de toutes les incertitudes, stabilité marocaine en trompe-l'œil, l'observation du Maghreb central dix ans après la vague contestataire de 2011 offre aujourd'hui bien peu de visibilité, sinon celle de la frustration croissante de populations auxquelles on a beaucoup promis et peu offert. »

L'économiste Samba Diop revient sur le projet de supprimer le franc CFA en Afrique de l'Ouest et son remplacement par une monnaie unique, l'eco. Mais, autant le franc CFA était contesté de toute part comme symbole d'une colonisation qui n'en finissait pas et d'une « Françafrique », autant le projet d'eco ne fait pas l'unanimité. L'auteur analyse cette situation à la lumière de l'approche institutionnelle de la monnaie, dans laquelle trois niveaux de confiance dans la monnaie sont nécessaires : méthodique, hiérarchique et éthique. Or, il s'avère que « la création de l'eco est entourée d'une cacophonie sur ses finalités. Ce qui ne peut que jouer un rôle négatif dans son acceptation par les populations concernées. » Dès lors, « les avancées ne

peuvent pas être qualifiées de majeures tant elles sont inscrites dans un cadre global très proche du système actuel ».

La crise du coronavirus devait immanquablement souligner le maintien, voire le renforcement, des liens de dépendance et de subordination des pays du Sud vis-à-vis des pays du Nord, dont les grandes firmes pharmaceutiques détiennent les brevets limitant la production de vaccins. Anne Senequier fait état de la difficulté pour le programme Covax d'aider véritablement les pays du Sud à vacciner leur population. Et on voit combien la bataille autour des vaccins engage les grandes firmes bien sûr, mais aussi les États qui les utilisent pour renforcer leur position sur l'échiquier mondial.

L'épidémiologiste Omar Brixu examine en détail comment les pays du Maghreb ont fait face à la pandémie du Covid-19. Très tôt touchés par le virus, ils ont cependant évité le pire sur le plan sanitaire. En revanche, la situation est plus préoccupante sur les plans socio-économique et psycho-éducatif, dans un contexte où les relations internationales sont marquées par le chacun pour soi.

Claude Bleton rend compte du livre d'Enrique Ubieta Gómez, *Zone rouge, l'expérience cubaine contre l'Ébola*. Une expérience qui montre que la solidarité peut ne pas être un vain mot. *A fortiori* quand elle est l'œuvre d'un petit pays et en butte à un embargo depuis plus de soixante ans. « La démarche des équipes cubaines était sociale : respecter, expliquer et associer les malades et leur entourage à la prophylaxie en respectant leur culture. C'est cette démarche sociale de solidarité, sans esprit de charité, qui a gagné le respect et l'admiration sur place, pour ces médecins et ces infirmiers étrangers, habillés, méconnaissables, en combinaison de 'cosmonautes' ».

Vincent Drezet et Raphaël Pradeau examinent en détail la nouvelle politique économique de Joe Biden sous l'angle de la fiscalité. Le nouveau président des États-Unis a multiplié les annonces, toutes plus inattendues les unes que les autres : relance, investissement dans les infrastructures et impôt minimal sur les bénéfices des grandes sociétés.

Mais, au bout de quelques semaines, le taux de 21 % est déjà descendu à 15 % ? Jusqu'où ira-t-il ? L'enjeu en termes géostratégiques est important, car il s'impose sur la trame d'une guerre économique mondiale, à laquelle se livrent surtout les États-Unis et la Chine, soit directement, soit par le biais de leurs GAFAM et autres BATX. Guerre qui prend en étau l'Union européenne. Les auteurs plaident alors pour une taxation unitaire des bénéfices des multinationales. La clé de répartition de cette taxation serait déterminée par « les ventes réalisées, les emplois et les actifs immobilisés ».

Nous publions aussi pour terminer ce dossier une synthèse du rapport publié par l'Aitec et Attac sur l'accord commercial entre l'Union européenne et la Chine qui foule aux pieds les droits humains.

Des débats en cours

La partie « Débats » de ce numéro s'ouvre avec la reproduction d'un texte de Saïd Bouamama, tiré d'un ouvrage collectif, qui fait la jonction historique avec le dossier précédent. En effet, l'auteur retrace l'histoire de la Françafrique lors des années 1960 à 1980. D'accords de coopération en accords de partenariat économique, la mainmise sur les ressources de l'Afrique et la domination politique sont les traits d'un néocolonialisme. La création de la Communauté économique européenne, puis de l'Union européenne, se traduira par une Eurafrique pas moins dommageable pour les pays africains.

Jacques Perrat examine en détail une question majeure, d'ordre philosophique, anthropologique, sociologique et économique : le travail est-il une catégorie historique ou anhistorique ? Autrement dit, faut-il l'essentialiser ou le rapporter à son cadre socio-historique ? Vieille question toujours débattue à l'intérieur du marxisme ou contre celui-ci, et, au-delà, au sein de toutes les sciences sociales. La réponse de l'auteur est autant nuancée que riche. Le travail est un « élément structurant le propre de l'homme », mais aussi une « activité dominée dans une société dominée ». Le travail dans le capitalisme est inséparable de son rapport avec le capital, mais ce dernier réussit à « escamoter la valeur-travail ».

Raison de plus pour donner de la place au nouvel essai de Vincent Laure van Bambeke qu'il présente ici dans un résumé : il s'agit de reformuler l'expression monétaire de la valeur-travail. Malgré son côté technique, la question est de savoir comment relier la quantité de travail requise pour produire les marchandises et les prix qui se forment à l'issue de la circulation des capitaux et de l'établissement d'un taux moyen de profit. Question technique jamais tranchée, mais à laquelle l'auteur apporte une contribution que les économistes feraient bien d'étudier. Car il en va de la validation de la théorie de Marx, critique de l'exploitation de la force de travail.

Walden Bello achève le travail de recension du livre de Thomas Piketty *Capital et idéologie*. [Dans une première partie que nous avons publiée dans le numéro précédent des Possibles](#), il avait présenté la thèse de l'auteur. Dans une seconde partie publiée ici, il en propose un commentaire critique. Il en ressort que, même si Piketty n'est pas marxiste, et donc ne remet pas en cause le rapport social du capitalisme, « son étude des inégalités appartient à l'école radicale et progressiste de la pensée sociale américaine, dont les pionniers ont été le penseur radical du début du XIX^e siècle Thomas Skidmore et l'économiste progressiste de la fin du XIX^e siècle Henry George ».

Jean-Marie Harribey propose ensuite une recension du dernier livre d'Attac concernant les innombrables « idées fausses et vraies injustices » répandues sur les impôts par la propagande néolibérale. Il y a là un très bon livre d'initiation à la fiscalité et aux dépenses publiques : « Trop souvent présentée comme une charge à réduire et un prélèvement sur nos revenus dans les médias dominants, la fiscalité revêt une dimension sociale et solidaire ».

Christiane Marty et Esther Jeffers rapportent sur un livre d'Hélène Périvier, *L'économie féministe*. « Hélène Périvier se présente comme économiste féministe hétérodoxe. Aussi, la classification de l'économie féministe au sein des écoles hétérodoxes lui semble répondre au besoin de rejeter la domination du courant néoclassique qui fait de *l'homo œconomicus* la seule grille de lecture des comportements humains. Elle rejette la pensée

unique et considère que la recherche en économie doit produire une pluralité d'analyses qui s'inscrivent dans un contexte historique et politique donné. » La nécessité de l'égalité des sexes est un impératif en soi, qui n'a pas à être justifié par des considérations de performance économique. Pour y parvenir, deux moyens parmi d'autres : « D'une part, l'instauration de congés parentaux courts, bien indemnisés, avec obligation pour les pères à y recourir. D'autre part, une réforme de l'imposition des couples remettant en cause le quotient conjugal. »

La juriste internationale Fatou Faye illustre le point précédent par la lutte pour leur émancipation des femmes sénégalaises. Depuis longtemps déjà, des mouvements associatifs agissent contre les violences faites aux femmes. Et les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont permis aux femmes de poser les débats sur ces violences sur la « place publique » et de donner leur avis. L'État du Sénégal a progressivement été contraint de modifier sa politique pour être en accord avec les nombreuses conventions internationales qu'il avait signées. Le combat des femmes est bien un enjeu démocratique.

Catherine Samary rend compte de l'ouvrage collectif dirigé par Alain Fabart et Claude Calame *Migrations forcées, discriminations et exclusions, Les enjeux de politiques néocoloniales*. L'intérêt de ce livre est de relier les migrations aux nombreuses contradictions du capitalisme. « Il ne se contente pas de déconstruire des mythes et de dénoncer des

politiques. Il présente d'autres interprétations aux macabres et inhumaines réalités produites par ce (dés)ordre mondial, mais aussi des réponses. »

Samy Johsua s'intéresse quant à lui à l'ouvrage collectif *SOS École Université, Pour un système éducatif démocratique*. Ouvrage bienvenu dans la période où le système éducatif est mis à mal par le néolibéralisme et qui a dû subir en plus d'être malmené par la pandémie.

Enfin, un autre livre collectif est passé en revue par Daniel Rome. Il s'agit de celui de Pierre Dardot, Haud Guéguen, Christian Laval et Pierre Sauvêtre, *Le Choix de la guerre civile, Une autre histoire du néolibéralisme*. On peut dire que le néolibéralisme a été et est armé d'« une logique de dépossession du peuple de son avenir ».

Ce numéro des *Possibles* s'inscrit donc dans une problématique où la complexité de situations et l'interaction des facteurs sont privilégiées pour donner à voir et à comprendre un monde empêtré dans des contradictions multiples. S'il fallait d'un mot en situer l'esprit, ce serait pour diagnostiquer une reconfiguration des rapports de force, mais qui n'élimine pas les protagonistes de la géopolitique d'après-guerre. L'arrivée de nouveaux aspirants à la toute-puissance, l'imbrication des États et des principales forces du capital mondial, tandis que les forces du travail s'affaiblissent et que s'érodent les équilibres écologiques planétaires, avivent les tensions partout dans le monde.

Notes

[1] Canada, Danemark (représentant aussi le Groenland et les Îles Féroé), États-Unis, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Russie.

[2] En plus des membres permanents de ce Conseil, y figurent treize pays membres observateurs, dont la Chine qui ne veut pas faire qu'observer...

Requiem pour la géopolitique : vers une vision intersociale du monde

vendredi 11 juin 2021, par [Bertrand Badie](#)

Le terme de « géopolitique » s'affiche partout, dans les médias, sur la scène politique et jusqu'au monde de l'expertise et de la science. À première vue, il semble banalement couvrir tout ce qui se rapporte aux relations internationales et, au-delà encore, à l'évolution de la scène mondiale. Son usage n'en est pas neutre pour autant. Si le mot n'est vieux que de plus d'un siècle, le concept est beaucoup plus ancien et a eu tout le temps d'accumuler nombre de définitions, entretenant une certaine confusion sur ce qu'il signifie et sur l'exacte nature de son ambition scientifique.

Au-delà d'une cacophonie déjà regrettable, brouillant souvent les débats, il porte en lui-même un legs important qui pèse sur son usage ou, pire encore, préempte une lecture très conservatrice, voire « nationale-réaliste », du monde, de ses tensions et de ses conflits. Chez la plupart des auteurs s'en réclamant, il suppose *a priori* que tout ce qui se fait et se défait sur cette terre s'inscrit essentiellement dans le cadre de ce que Raymond Aron considérait comme la compétition multiséculaire entre États, elle-même fondatrice du système international (Aron, 1962). Cependant, si tout le monde s'accorde à considérer que la géopolitique prétend ériger les paramètres géographiques en facteurs explicatifs des pratiques internationales, le consensus est loin d'être établi dans les détails de son épistémologie : quant au type d'explication fournie (la géopolitique établit-elle de véritables « causes » ou de simples « interprétations » ?), quant à l'identité précise du facteur géographique mis en avant (prend-on en compte la configuration du territoire observé ? Son positionnement sur la carte du monde ? Son environnement physique ? Son climat, ses ressources ? Tout ou partie de ces éléments ?), ou quant à la nature exacte de la variable qu'on prétend expliquer (La structure du champ international ? Le choix diplomatico-stratégique des États ? La nature des enjeux internationaux ?)

Ce relatif désordre a été généralement surmonté par le recours à une méthode *inclusive*, la géopolitique évoluant, chez ses militants, vers une explication

totale, revendiquant d'intégrer l'ensemble des éléments cités dans son projet. Elle est aidée, dans cette ambition, par les particularités propres au contexte westphalien qui favorisa, il y a quatre siècles, la formation, en Europe, du premier véritable système international qui rompait alors avec la vieille et longue tradition des systèmes impériaux rayonnant sur leur environnement. Ce premier système explicitement interétatique s'est peu à peu constitué en écho à la Paix de Westphalie mettant fin à la Guerre de Trente Ans (1648) et s'est inscrit dans la lignée intellectuelle du *Leviathan* de Hobbes (1651), véritable manifeste du nouvel ordre politique qui fit la modernité européenne. Il accredit de lui-même une vision territoriale de l'ordre international, faite d'une juxtaposition d'États-nations souverains, parfaitement alimentés par une allégeance citoyenne qui se voulait prioritaire et impeccable. Dans cette ambiance, la prime géographique et politique devenait irrémédiablement forte et immanquablement déterminante. Pourtant, aujourd'hui, le contexte a changé : avec les progrès fulgurants de la communication et donc des échanges, ce contexte n'est plus à la géopolitique, à l'opposé de ce que proclament certains auteurs, souvent proches des milieux néo-conservateurs, qui n'hésitent pas à en réhabiliter l'idée et à plaider étrangement pour un retour et une consolidation de la géopolitique (Kaplan, 2012). En fait, et au-delà des conservatismes, le monde n'est plus essentiellement géographique ni politique, mais bien davantage marqué du sceau de la mondialisation et de

l'intersocialité, dominé par l'impératif global, celui qui affecte l'humanité dans son entier, bien plus que par la menace nationale (Badie, 2020).

L'illusion d'une géopolitique éternelle

¶ Dès la Renaissance et sous la plume d'un auteur de la dimension de Machiavel, apparaît déjà cette sensibilité « géopolitique », directement liée à l'essor de l'État moderne remédiant précisément au formidable désordre territorial qui marqua l'échec de la société féodale. L'œuvre politique alors amorcée est bien celle de l'invention du territoire stato-national aux frontières lisses et rectilignes, installant des souverainetés juxtaposées et donc concurrentes, dégageant progressivement la figure de l'ennemi, menaçant et potentiel envahisseur, imposant l'idée d'une sécurité d'abord, voire exclusivement, nationale. Les prémices de la géopolitique n'étaient alors qu'intuitives, le rapport au territoire encore très peu théorisé. Mais, dans le sillage de l'invention étatique, le principe de territorialité prenait corps et revêtait, du moins en politique, un sens désormais très précis, désignant l'instrument par lequel l'État marquait en même temps sa pleine compétence et la limite incontestable qui séparait l'interne de l'externe (Sack, 2009). La pratique d'une invention territoriale ardue et tourmentée est étroitement associée à la guerre et a activé une lecture géopolitique robuste des rapports internationaux. Il fallut précisément endurer la guerre d'unification allemande pour que l'École de Berlin donnât naissance aux premiers efforts de théorisation en la matière, incarnés par l'œuvre fondatrice de Friedrich Ratzel, postulant que l'ordre international se construisait au rythme des rapports complexes entre le territoire et l'État, le second ayant un besoin crucial du second pour vivre et se renforcer : offensif, le territoire est source de puissance ; défensif, il est instrument de protection (Ratzel, 1988 [1897]). En tout état de cause, il est désormais au centre des enjeux internationaux. Au temps du Covid-19, voilà une affirmation en bonne partie périmée !

L'obsession territoriale sert ainsi de fil rouge, commun à tous les « géopolitologues ». D'une part,

elle installe le monopole de l'État dans le jeu international, principe qui ne s'est jamais intégralement réalisé nulle part en relations internationales, et qui perd maintenant tout son sens, à l'heure de la mondialisation et des grands périls touchant communément l'ensemble de l'humanité. D'autre part, et plus profondément, elle place la distance physique au centre de toute analyse, comme la matrice obligée de toute aventure internationale, mais aussi comme protection privilégiée face aux menaces. À la manière de cette phrase emblématique du général De Gaulle rappelant, en son temps, que les troupes du Pacte de Varsovie n'étaient séparées de Strasbourg que par l'équivalent de « deux étapes du Tour de France ». Alors que le virus ne met que quelques heures pour toucher n'importe quel point de la planète, on mesure à quel point la distance et les larges espaces ne sont plus aujourd'hui une source convaincante de sécurité. Que dire également des questions climatiques quand on découvre que la déforestation amazonienne a un effet global qui défie tout principe de territorialité et en fait toute distance physique ? Ou qu'une crise économique, n'importe où dans le monde, affecte potentiellement la planète toute entière ? La rupture est bien là ! Les remparts nationaux sont devenus inopérants dans bien des domaines, même quand on se donne l'illusion de les renforcer.

Ce postulat étatique a nourri notamment l'analyse du politiste suédois Rudolf Kjellen (le premier à employer le terme de *geopolitisk*) qui a rejoint, depuis Göteborg, l'École de Berlin pour s'inscrire dans le Panthéon des pères fondateurs de la géopolitique (Tunander, 2001). Il faisait de celle-ci une science de l'État, appréhendé dans son rapport constitutif au territoire, distinguant notamment entre une « topopolitique » qui s'intéresse au positionnement géographique de l'État, et une « physiopolitique » décrivant le rapport de celui-ci à la nation. L'État, érigé en être vivant au sein d'une compétition universelle pour la survie, n'avait d'autre choix que de devoir s'ériger en grande puissance (*Die Grossmächte*), concept qui, très vite, devint la clé de voûte de la théorie des relations internationales, avec le succès qu'on connaît. L'idée est devenue des plus

fragiles à l'heure, entre autres, des performances de « l'État virtuel » (Rosecrance, 1999), à l'instar de celles de Singapour qui défie la conception classique et matérielle de la puissance. En outre, le principe de territorialité, chargé d'histoire typiquement occidentale, a du mal à percer comme tel au sein des États issus de la décolonisation, qui assument une culture spatiale d'une tout autre nature, n'ayant que peu de rapport avec la conception que Vauban se faisait des frontières ! Le second postulat – qui privilégie la distance et son effet structurant –, pour sa part, durablement conforté les idées de conquête et d'invasion, pour les placer au centre des nouvelles menaces et des stratégies élaborées. Or, on sait aujourd'hui que la virtualité des interactions qui organisent la scène mondiale bouscule ces certitudes anciennes jusqu'à prendre l'avantage : la cybersécurité devient aujourd'hui un enjeu majeur qui fait fi de la distance, tandis que la bataille des idées, des modèles et des images révèle clairement que le territoire et les frontières ne sont plus invincibles ni mêmes déterminants (Gergorin, Isaac-Dognin, 2018). Plus généralement, la mobilité, les échanges, associant quantité d'acteurs non étatiques, économiques, sociaux ou religieux deviennent plus structurants que les relations formelles entre gouvernements. C'est ce qu'avait parfaitement compris Susan Strange lorsqu'elle observait, dès les années 1980, que les grandes superficies stato-nationales, à l'instar de celle de la Russie, devenaient, avec la mondialisation, sources d'ankylose et d'affaiblissement plus que de performance (Strange, 1988).

En s'imposant, cette obsession territoriale a peu à peu modelé et encapsulé la conception moderne de la puissance, noyau dur, tenu pour immortel, de la théorie classique des relations internationales. Ce lien apparaissait déjà, comme nous l'avons vu, avec Kjellen et l'École de Berlin à travers la centralité qu'ils accordaient à l'État, à travers leur conviction que la juxtaposition géographique d'entités souveraines débouchait nécessairement sur une éternelle compétition interétatique, mais à la faveur aussi d'une lecture très politique des rapports internationaux qui s'imposait presque naturellement dans la foulée. La variante anglo-saxonne de la

géopolitique a franchi un pas supplémentaire en faisant des espaces, quels qu'ils fussent, maritimes ou terrestres, le support obligé de tout accomplissement de puissance : le territoire n'aiguise pas seulement la convoitise, mais devient aussi un marqueur de puissance. Le Royaume-Uni comme les États-Unis eurent vite fait de retranscrire leur propre positionnement dans une vision développée tant par l'amiral états-unien Alfred Mahan que par le géographe britannique Mackinder qui proclamait, de son côté, que le véritable enjeu, dans ce monde westphalien, était de contrôler le *Heartland*, ce gigantesque continent eurasiatique, dont le monde anglo-saxon n'était pas partie prenante et dont il lui fallait se rapprocher en contrôlant les mers et en mettant le pied sur la terre (Mackinder, 1904) ! La construction politique et scientifique du réalisme qui suivit les deux guerres mondiales y trouva l'essentiel de son inspiration (Ashworth, 2011 ; Kaplan, 2012). L'équilibre de puissance, tel qu'il s'imposa dans le contexte de la guerre froide et de la bipolarité, suivait précisément cette même conviction en cultivant l'idée de blocs qui se faisaient face. La géographie crée la puissance et la justifie, l'attache au territoire, l'empêche de muter : tout ceci est aujourd'hui en bonne partie dépassé, surtout sous les coups de sociétés mobilisées et de plus en plus actives.

Cette décomposition qu'on ne veut pas voir

La résistance culturelle et stratégique de la géopolitique, bien installée dans les médias comme dans les programmes éducatifs, nous a probablement empêchés de comprendre à temps que nous avons changé de monde et que nous étions sortis du modèle westphalien. La première brèche dans l'édifice tient à la *décolonisation*, tant l'expansion coloniale qui la précédait s'inscrivait naturellement dans une confortable lecture géopolitique du partage du monde qui, à en croire le général allemand Karl Haushofer, proche de l'École de Berlin, donnait naturellement à l'Europe le contrôle de l'Afrique et du Moyen-Orient, aux États-Unis celui de l'ensemble du continent américain, à la

Russie l'Eurasie, tandis que le Japon recevait la tutelle de l'Asie avec l'aide de... l'Allemagne ! La décolonisation a sévèrement bousculé ces simples visions. Elle a suggéré au passage que la puissance pouvait être impuissante face à plus petit que soi, mais elle a surtout révélé que l'arène internationale n'était pas exclusivement composée d'États en compétition, qu'elle était faite également de sociétés plus ou moins fragmentées, animées en l'espèce par des projets de réappropriation et non nécessairement d'expansion. Cette confusion entre des espaces communautaires devenus rebelles et des territoires politiques formellement institutionnalisés a semé un désordre durable qui s'est même approfondi après les indépendances, comme en témoignent notamment les formes nouvelles de conflictualité qui, à l'instar de la guerre du Sahel, défient la grammaire territoriale et rectiligne de la géopolitique. Voilà qui a donné naissance à des États artificiellement taillés selon les exigences du modèle westphalien, mais qui ne sont pas en mesure de fonctionner selon les règles propres à celui-ci. Elle a suscité une conception renouvelée des espaces politiques, correspondant très imparfaitement à la conception géopolitique classique des territoires : la frontière n'y a plus le même sens, tout comme l'allégeance citoyenne, tandis que, bien souvent, la régionalisation, voire la continentalisation (avec le panafricanisme notamment) l'emportent sur le vieux modèle stato-national de souche coloniale. Plus encore, la souveraineté change de signification, désignant davantage un principe égalitaire et antihiérarchique que compétitif et exclusif (Allès, Badie, 2016). Les canons classiques de la géopolitique ne nous apprennent rien sur les dynamiques internes des systèmes post-coloniaux : ils nous aident, à la rigueur, à comprendre certains aspects des soubresauts post-coloniaux des vieilles puissances...

La *dépolarisation* a ensuite complété le travail, en désarmant la géopolitique de trois de ses principes fondateurs. Le choc frontal de puissance cesse alors d'imposer son ascendant sur les relations internationales, ouvrant à des enjeux jusque-là marginaux au sein de ces relations : prédominance rapide des conflits intra-étatiques, rôle croissant des

mobilisations sociales, effet de brouillage des milices et des bandes armées qui s'imposent de plus en plus face aux armées d'État... La nuisance tend alors à se substituer à la puissance, bouleversant une nouvelle fois les anciennes pratiques et les normes de la confrontation territoriale. Enfin, et surtout, les dynamiques partitives qui faisaient la géopolitique traditionnelle commencent à s'estomper : le mot même de bipolarité évoque un projet de partage du monde, matérialisé d'abord par ce découpage territorial, mais aussi par les ambitions de faire bouger, dans un sens ou un autre, ce « rideau de fer » dont le nom est déjà évocateur. L'ordre post-bipolaire invite presque à l'inverse : le relais est pris par les déstabilisations internes, les jeux sociaux complexes qui s'animent d'un défaut de construction institutionnelle forte, mais également des enjeux globaux qui commencent à percer et qui dépassent les projets rivés à l'idée de territoire. Un signe ne trompe pas : avec la chute du mur de Berlin, les conflits interétatiques disparaissent au profit des conflits intra-étatiques (Gleditsch et al, 2002). Ceux-ci ne sont que très minoritairement liés à des questions territoriales et n'aboutissent qu'exceptionnellement à des sécessions. Ils sont, en revanche, largement dépendants de pressions sociales issues d'inégalités entre catégories socio-économiques ou socio-ethniques, et favorisés par de forts déficits institutionnels (Khadiagala, Motsamai, 2013).

C'est incontestablement la *mondialisation* qui a définitivement tout bousculé, ouvrant la voie à un monde désormais dominé par les effets d'intersocialité, c'est-à-dire la large extension, sur l'arène internationale, de relations sociales qui transcendent les frontières, échappent au moins partiellement au contrôle des États et structurent de manière sans cesse plus décisive les enjeux internationaux majeurs (Badie, 2020). La mondialisation se veut d'abord inclusive, ce qui renverse le modèle géopolitique traditionnel : le jeu compétitif n'est certes pas aboli, mais il est désormais transcendé par des enjeux globaux qui imposent en amont leur propre loi, à l'instar certes des problèmes environnementaux ou sanitaires, mais aussi des inégalités économiques, sociales,

alimentaires qui sont dorénavant criantes et structurantes au niveau mondial, et dont les dysfonctions apparaissent progressivement dans leur pertinence globale. Ici, la rupture est forte : les inégalités mondiales ont d'abord été, par réflexe géopolitique classique, conçues comme sources d'une *compétition* relancée entre États de la planète ; aujourd'hui, elles doivent être tenues pour des enjeux *globaux*, mettant en péril la sécurité de l'ensemble du monde. Cette mutation décisive a été notamment accélérée par la propriété d'interdépendance qui est une marque essentielle de la mondialisation et qui, au-delà de la souveraineté, rend chacun dépendant de tous, réduisant d'autant l'effet de compétition, attribuant au faible, du fait de cet entremêlement, une capacité renforcée, notamment en direction du fort. Entre des enjeux sociaux internationaux de plus en plus déterminants et un effet de compétition interétatique appauvrie, la représentation du monde que nous livre la géopolitique s'en trouve plus qu'écornée : au mieux, elle pourrait à la rigueur prétendre à une lecture partielle du jeu international. Encore faut-il s'entendre pour désigner à quelle part des relations internationales elle est censée renvoyer.

Le triomphe de l'intersocialité

{} Toute la difficulté est bien là : la géopolitique survit dans un monde qui n'est plus à son image. Cette survie quelque peu artificielle tient au jeu de deux facteurs. D'une part à la résilience institutionnelle : défiés, les États n'ont évidemment pas disparu et leur défense naturelle les incite, souvent contre toute évidence, à perpétuer les vieilles recettes. D'autre part, les modèles appris ont la vie dure, surtout lorsqu'ils contribuent à la reproduction des classes politiques en place ! Le paradoxe est du coup remarquable : la géopolitique permet d'interpréter les politiques étrangères des États, mais ne nous permet ni de comprendre les dynamiques profondes qui organisent le jeu international, ni, bien évidemment, d'en établir l'efficacité. Au contraire, les réponses géopolitiques à des défis globaux ne font qu'annoncer une suite d'échecs, de désillusions et de contre-performances. Les questions

environnementales, sanitaires et économiques peuvent aisément en témoigner : là où elles se construisent comme des enjeux globaux, le vieux catéchisme géopolitique ne cesse de les déporter vers des solutions nationales alimentées par les seuls canons de la sécurité nationale, ignorant les impératifs de la globalité et de la solidarité.

En réalité, ce monde « post-géopolitique » se construit sous l'effet d'une double dynamique dont les deux composantes ne se rencontrent pas toujours de manière harmonieuse et fonctionnelle. La première s'impose aux acteurs comme composante indépassable du nouveau système-monde : dans le contexte acquis de la mondialisation, une nouvelle sécurité tend à l'emporter sur les vieux paradigmes de la sécurité nationale, en se présentant sous les traits d'une *sécurité globale* (Hough, 2018). Celle-ci est devenue un impératif majeur face aux menaces qui pèsent solidairement sur l'ensemble des humains, au lieu d'opposer les humains entre eux. Face au risque sanitaire, climatique ou environnemental, directement lié à la mondialisation, le genre humain est communément menacé. Ce péril, nouveau dans son incarnation, n'a rien de géopolitique : il n'est produit, à l'instar du virus, par aucun stratège, n'obéit en rien au principe de territorialité et n'est qu'indirectement lié aux logiques de puissance. Relevant du système et de son jeu global, il n'est imputable à l'acteur étatique qu'à travers son mode de gestion politique et non dans son invention : de produit souverain des États et de leur puissance, la sécurité devient aujourd'hui une contrainte que nul d'entre eux ne maîtrise souverainement. Les enjeux impliqués font plus de victimes que toutes les guerres présentes et le terrorisme réunis.

La géopolitique n'en explique que très partiellement les causes et les modalités. Elle permet cependant de comprendre le mode dominant de réaction des États dont l'effort consiste le plus souvent à nationaliser ces enjeux, pour en aggraver ainsi les manifestations au lieu de les résoudre. Le traitement national ou « égoïste » des questions climatiques ou sanitaires, voire, pour les mêmes raisons, des questions alimentaires ou, plus globalement, économiques aggrave celles-ci, là où la fragilité des

sociétés est la plus grande. À terme, ce jeu rétroagit négativement sur tous, notamment les plus forts qui, par les mécanismes d'interdépendance, deviennent rapidement l'otage des plus faibles ! Le jeu à somme nulle, véritable crédo de la géopolitique, ne fonctionne donc plus : ce que l'autre perd est, à terme et logiquement, une perte pour moi, même si j'ai pu avoir, brièvement et par illusion, le sentiment d'en avoir retiré un gain ! La nouvelle menace qui me fait face n'est plus le fait d'un stratège, mais d'un système : seul un jeu collectif peut l'éradiquer. S'ouvre ainsi le chapitre décisif et post-géopolitique de la gouvernance globale.

La seconde dynamique est celle des sociétés et des peuples. Ce serait une erreur grave de penser que la mondialisation n'appartient qu'aux opérateurs économiques. Elle suscite en réalité des milliards d'interactions sociales quotidiennes, de toute nature, individuelles ou collectives, créatrices ou contestataires, toutes en fait indissociables les unes des autres, toutes en fait indissociables les unes des autres. Cette intersocialité est d'abord le fait d'une communication qui transcende la vieille territorialité, se joue des frontières, fait de tout individu, au Nord comme au Sud, un internaute en puissance et un décideur de plus en plus autonome. Cette prolifération de l'information se prolonge en échanges matériels, créant une interdépendance contraignante entre les acteurs, mais aussi, du même coup, entre les États, quel que soit leur régime : l'interdépendance économique sino-américaine transcende ainsi et de beaucoup les choix politiques gouvernementaux, de part et d'autre. Enfin, ce jeu intersocial devient le vecteur de mobilités en tous genres, migratoire, culturelle, éducative, religieuse. Elle entretient des campagnes d'opinion et de mobilisation qui vont des vagues ayant suivi, partout dans le monde, l'assassinat de George Floyd jusqu'aux traînées de poudre allumées dans le sillage du Printemps arabe, jusqu'en Europe (les « *indignados* »), voire en Amérique (*Occupy Wall Street*). Elle nourrit aussi les formes nouvelles de conflictualité, davantage liées, à l'instar du conflit sahélien, aux interactions et tensions socio-économiques locales qu'à une confrontation interétatique elle-même de plus en plus rare (Badie,

2020).

Cette incroyable densité des échanges intersociaux va souvent plus vite que les choix politiques, qui se font de plus en plus réactifs et défensifs. Du même coup, ces relations intersociales reconfigurent perpétuellement le monde, s'imposent aux États et dessinent, au quotidien, un jeu international qui laisse pantoise la géopolitique. Cette lecture désormais « sociopolitique » des relations internationales n'a plus rien de l'élitisme de la vieille géopolitique : elle peut être aussi à la base de la démocratisation des rapports internationaux.

Allès Delphine, Badie Bertrand, 2016, « Sovereignism in the International System », *European Review of International Studies*, 3, 2, p 5-19.

Aron Raymond, 1962, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Levy.

Ashworth Lucian, 2011, « [Realism and the spirit of 1919 : Halford Mackinder, geopolitics and the reality of the League of Nations](#) », *European Journal of International Relations*, 17(2), June 2011, 279–301.

Badie Bertrand, 2020, *Inter-socialités. Le monde n'est plus géopolitique*, Paris, Editions du CNRS.

Gergorin Jean-Louis, Isaac-Dognin Léo, 2018, *Cyber. La guerre permanente*, Paris, éditions du cerf.

Gleditsch Nils Petter, Wallensteen Peter, Eriksson Mikael, Sollenberg Margareta, Strand Havard, 2002, « Armed Conflict 1946–2001 : A New Dataset », *Journal of Peace Research*, Vol. 39, No. 5, 2002, pp. 615–637.

Hough Peter, 2018, *Understanding Global Security*, Londres, Routledge.

Kaplan Robert, 2012, *The Revenge of Geography : What the Maps Tell Us About the Coming Conflicts and the Battle Against Fate*, New York : Random House.

Khadiagala Gilbert, Motsamai Dimpho, ed, 2013, *The Political Economy of Intrastate Conflict*, Oxford, Oxford University Press.

Mackinder Halford John, 1904, « [The geographical](#)

[pivot of history](#) », *The Geographical Journal*, 1904, 23, pp. 421–437.

Ratzel Friedrich, 1988 [1897], *Géographie politique*, Paris, Éditions régionales européennes et Economica.

Rosecrance Richard, 1999, *The Rise of the Virtual State : Wealth and Power in the Coming Century*, New York, Basic Books.

Sack Robert, 2009, *Human Territoriality : Its Theory and History*, Cambridge, Cambridge University Press.

Strange Susan, 1988, *States and Markets*, Londres, Pinter.

Tunander Ola, 2001, *Swedish-German geopolitics for a new century : Rudolf Kjellén's 'The State as a Living Organism'*. Publié en ligne par Cambridge University Press, 14 Août 2001.

Le FMI et la Banque mondiale des années 2010 à la pandémie du coronavirus : la quête ratée d'une nouvelle image

vendredi 11 juin 2021, par [Eric Toussaint](#)

Les gouvernements et les grandes institutions multilatérales comme la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement ont instrumentalisé le remboursement de la dette publique pour généraliser des politiques qui ont détérioré les systèmes de santé publique : suppression de postes de travail dans le secteur de la santé, précarisation des contrats de travail, suppression de lits d'hôpitaux, fermeture de postes de santé de proximité, augmentation du coût de la santé tant au niveau des soins que des médicaments, sous-investissements dans les infrastructures et les équipements, privatisation de différents secteurs de la santé, sous-investissement public dans la recherche et le développement de traitements au profit des intérêts de grands groupes privés pharmaceutiques...

Avant même l'éclatement de l'épidémie Covid-19, ces politiques avaient déjà produit d'énormes pertes en vie humaines aux quatre coins de la planète. Les critiques à l'égard de la Banque mondiale et du FMI ont été de plus en plus fortes. De nombreuses mobilisations nationales et internationales ont été organisées, principalement au début des années 2000, sur tous les continents. La Banque mondiale et le FMI ont, dès lors, tenté d'améliorer leur image.

1. La fin de l'ajustement structurel pour le FMI ?

En octobre 2014, dans un document intitulé « Réponse du FMI à la crise financière et économique », l'institution affirmait avoir appris de ses erreurs et assurait que depuis la crise financière de 2008, aucun des prêts accordés n'était adossé aux conditions draconiennes utilisées dans le passé. Dès 2009, un centre de recherche en économie basé à Washington a décidé de mettre cette affirmation à l'épreuve des faits [1]. Le résultat est sans appel : sur les 41 pays engagés dans des prêts avec l'institution, 31 menaient des politiques de rigueur budgétaire dans un contexte de récession ou de croissance ralentie.

La situation a empiré à partir de 2010. Selon Isabel Ortiz et Matthew Cummins [« une contraction prématurée des dépenses s'est généralisée en 2010 malgré l'urgence d'une aide des pouvoirs publics aux populations vulnérables »](#). Selon ces auteurs, en 2013, la contraction des dépenses publiques s'est

étendue et s'est intensifiée considérablement en touchant 119 pays en termes de PIB. Ils prévoient que cela atteindrait 132 pays en 2015.

Selon Isabel Ortiz et Matthew Cummins : « En ce qui concerne les mesures d'austérité, l'examen des rapports pays du FMI publiés depuis 2010 indique que les gouvernements envisagent diverses stratégies d'ajustement. Il s'agit notamment de : (1) l'élimination ou la réduction des subventions, y compris aux combustibles, produits alimentaires et intrants agricoles (dans 100 pays), (2) la réduction et/ou le plafonnement de la masse salariale, y compris des salaires dans l'enseignement, la santé et autres secteurs publics (dans 98 pays), (3) le rationnement et le ciblage renforcé des filets de protection sociale (dans 80 pays), (4) la réforme des retraites (dans 86 pays) ; (5) la réforme des systèmes de santé (dans 37 pays), et (6) la flexibilisation du travail (dans 32 pays). De nombreux gouvernements envisagent également des mesures parallèles pour augmenter les recettes, mesures qui peuvent affecter négativement les populations vulnérables, principalement par l'introduction ou l'élargissement de taxes à la consommation, telles que la taxe à la valeur ajoutée (TVA) sur les produits de base qui affectent de façon disproportionnée les foyers pauvres (dans 94 pays). » [2]

Le cas des pays du monde arabe paraît emblématique de ce point de vue. Inquiets de voir ces

pays s'éloigner à partir de 2011 du giron néolibéral sous l'effet de soulèvements populaires visant à dégager les dictateurs de la région, le FMI a multiplié les déclarations rassurantes. Dans les rapports suivant le « printemps arabe », l'institution a donc insisté sur la dimension sociale des programmes qu'elle préconisait : « croissance inclusive », politiques sociales pour les plus vulnérables, etc.

Pourtant, lorsqu'un ancien analyste de la Banque mondiale, Mohammed Mossallem, a étudié les conditionnalités adossées aux accords de prêts passés avec la Tunisie, le Maroc, la Jordanie et l'Égypte [3] après 2011, il a retrouvé tous les ingrédients des PAS (programmes d'ajustement structurel) des années 1980 : réduction d'impôt pour le secteur privé, augmentation de l'impôt sur la consommation (l'impôt le plus injuste), libéralisation de l'investissement, diminution des subventions d'État couplée à une augmentation des prix de l'énergie, dérégulation du marché du travail. Quant au contenu des plans d'austérité imposés aux pays de la zone Euro depuis 2010, il s'inscrit dans la droite ligne du traitement infligé aux pays d'Afrique du Nord.

2. Mea culpa sur l'austérité : remise en question profonde ou larmes de crocodile ?

Ces dernières années cependant, on a vu se multiplier des rapports *internes* critiquant vivement les politiques du FMI :

- Janvier 2013 : Olivier Blanchard, économiste en chef du FMI, dévoile que le FMI a très largement sous-estimé l'impact négatif de l'austérité sur la croissance économique. L'erreur dans les calculs est tout sauf anecdotique, puisqu'elle est estimée à environ 300 % [4] !
- Février 2014 : Après que deux étudiants démolissent une étude réalisée par d'anciens économistes en chef du FMI, qui affirmaient qu'une dette publique supérieure à 90 % du PIB entraînait automatiquement un ralentissement de la croissance économique, des experts du

FMI confirment qu'il n'existe pas de seuil critique de la dette publique [5].

- Juin 2016 : Trois économistes du Fonds sortent un article intitulé « Le néolibéralisme a-t-il été surestimé ? » dans lequel ils affirment : « *au lieu d'apporter la croissance économique, certaines politiques néolibérales ont accru les inégalités, et par la même occasion, compromis toute expansion économique durable* ».

Ces nombreuses critiques augurent-elle d'un changement de cap de l'institution ?

Tout d'abord, si les gros titres des journaux donnent l'illusion que les auteurs de ce type de rapports font preuve d'une grande hétérodoxie, une lecture attentive de leurs travaux montre que leurs propos restent relativement mesurés. À titre d'exemple, si l'étude « Le néolibéralisme a-t-il été surestimé ? » apporte des chiffres montrant très bien les limites de ce modèle, elle rappelle aussi qu'il y a « beaucoup de raisons de se réjouir de l'agenda néolibéral » [6]. Il faut aussi souligner que la plupart du temps les documents hétérodoxes et critiques qui sont publiés sur le site du FMI n'engagent que leurs auteurs et pas du tout le FMI en tant qu'institution.

De plus, notons que le jeu de la contradiction n'est pas chose nouvelle au sein des institutions de Bretton Woods. Mais la question est de savoir si cette autocritique, aussi limitée soit-elle, aboutit ou non à de réels changements dans les orientations de l'institution.

Or, l'intervention du FMI en Grèce à partir de 2010 est emblématique de cette persistance dans l'application de politiques néolibérales qui favorisent le grand capital, renforcent les inégalités sociales et détruisent des conquêtes sociales essentielles [7]. Dès 2013, une étude du bureau indépendant d'évaluation du FMI [8] reconnaissait que le premier plan de sauvetage de 2010 s'était soldé par « des échecs notables ». Pourtant, les recettes austéritaires ont continué de plus belle.

En juin 2016, le même bureau « indépendant »

produisait un rapport dressant le même constat d'échec de l'action du FMI en Grèce. Mais, cette fois, les experts du Fonds vont jusqu'à affirmer que malgré toutes les limites de l'action du FMI, il est « impossible de construire un scénario alternatif ». Le fameux TINA (*There Is No Alternative*) n'a pas été abandonné par l'institution !

Début octobre 2020, face à la plus importante crise internationale du capitalisme depuis les années 1930, des chercheurs du FMI annonçaient qu'il fallait augmenter les dépenses publiques [9].

Malgré ces déclarations, la direction du FMI a entamé en 2021 un nouveau tournant austéritaire. C'est ce qu'affirmaient en avril 2021, Isabel Ortiz et Matthew Cummins, des auteurs déjà cités, et cela, dans une nouvelle étude intitulée « Alerte face à l'austérité mondiale : coupes budgétaires imminentes en 2021-25 et solutions de rechange ». Dans ce document les auteurs mettaient en garde contre l'émergence d'un choc d'austérité budgétaire post-pandémique, bien plus grave que celui qui a suivi la crise financière mondiale de 2007-2008.

L'analyse des projections de dépenses montrait que des mesures d'austérité sont attendues dans 154 pays en 2021, et jusqu'à 159 pays en 2022. La tendance se poursuivrait au moins jusqu'en 2025, avec une moyenne de 139 pays chaque année, selon les projections du FMI contenues dans la base de données des « Perspectives de l'économie mondiale » d'octobre 2020. L'austérité devrait toucher 5,6 milliards de personnes en 2021, soit environ 75 % de la population mondiale, et passer à 6,6 milliards, soit 85 % de la population mondiale, en 2022. En 2025, 6,3 milliards de personnes, soit 78 % de la population totale, pourraient encore vivre sous le joug de l'austérité.

Les niveaux élevés de dépenses nécessaires pour faire face à la pandémie et à la crise socio-économique qui en découle ont laissé les gouvernements avec des déficits budgétaires et une dette croissantes. Cependant, plutôt que de continuer à explorer les options de financement pour apporter un soutien indispensable à la population et à l'économie, les gouvernements sont entrés dans

une nouvelle période d'austérité budgétaire, les événements dramatiques de début mai 2021 en Colombie l'ont montré. Le régime du président Ivan Duque, adepte des politiques du FMI, a voulu imposer un ajustement fiscal brutal. Cela a provoqué un vaste mouvement de protestation qui a été très durement réprimé en faisant une trentaine de morts parmi les manifestants. Le projet de réforme fiscale a été retiré. Le choc post-pandémique semble être beaucoup plus intense que celui qui a suivi la crise financière et économique mondiale. La contraction moyenne des dépenses en 2021 devrait atteindre 3,3 % du PIB, soit près du double de la crise précédente, et 1,7 % du PIB en 2022. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est la banalisation de la contraction budgétaire excessive, définie comme une dépense inférieure aux niveaux (déjà faibles) d'avant la pandémie. Près de 50 gouvernements devraient dépenser moins en 2021-22 qu'en 2018-19. Selon Isabel Ortiz et Matthew Cummins qui se basent sur les données fournies par le FMI, plus de 40 gouvernements devraient avoir des budgets inférieurs de 12 % en 2021-22 par rapport à 2018-19, y compris des pays ayant des besoins de développement élevés comme l'Équateur, la Guinée équatoriale, Kiribati, le Liberia, la Libye, la République du Congo, le Sud-Soudan, le Yémen, la Zambie et le Zimbabwe.

3. La réforme démocratique du FMI et de la Banque mondiale ou la montagne qui accouche d'une souris

Depuis sa création, la structure de la prise de décision au sein du FMI [bénéficie aux États-Unis et à ses alliés victorieux au sortir de la Seconde Guerre mondiale](#). Profondément inégale, cette répartition du pouvoir qui repose sur la règle « un dollar = une voix » a été de plus en plus contestée par les pays émergents qui voulaient leur part du gâteau. Pour tenter d'établir un semblant de démocratie, et satisfaire la demande de ces pays en expansion, une réforme sur l'augmentation des quotes-parts [10] et le transfert des droits de vote est finalement entrée en vigueur au début de l'année 2016.

En réalité, il n'a jamais été question d'adopter un système qui permette à tous les pays membres

d'avoir voix au chapitre, mais bien de contenter des « pays émergents » dont le poids économique était devenu trop important pour être ignoré. Si les 6 % de droits de vote qui ont été nouvellement répartis sont donc allés vers les BRICS (hors Afrique du Sud), les grands perdants de cette opération sont sans surprise les pays les plus pauvres, pour lesquels le FMI s'est engagé, non sans cynisme, à « préserver » [11] les droits de vote. Le Bangladesh s'est sans doute senti renforcé dans son pouvoir d'action à la vue de cet engagement, lui qui dispose de 0,24 % de droits de vote pour défendre les intérêts de ses 166 millions d'habitants !

Pour leur part, les États-Unis sortent doublement vainqueurs de cette opération. Non seulement ils gardent la mainmise sur la structure, puisqu'en ne cédant que 0,3 % de leurs droits de vote, ils conservent leur précieux droit de veto [12]. De plus, ils restent les maîtres à bord d'un plus gros navire, puisque la réforme a également consisté à pratiquement doubler les ressources du Fonds, pour les porter à près de 660 milliards \$US.

« Ces réformes vont renforcer la position dominante des États-Unis dans cette institution cruciale tout en fournissant au Fonds une solide assise financière », déclara Jacob Lew, secrétaire au Trésor américain en 2015.

Pour la Banque mondiale, la dernière réforme d'envergure de ce type a eu lieu en avril 2010, sous la présidence du controversé Robert Zoellick. Outre une augmentation de 86,2 milliards \$US du capital de la BIRD, les pays du Sud y ont vu leurs droits de vote être augmentés de 3,13 points de pourcentage, soit 47,19 % du total des voix. En comparaison des 15,44 % des États-Unis, c'est bien peu pour ces 135 pays abritant 85 % de la population mondiale [13].

4. « DSRP », « Doing business », « EBA » ... nouveaux noms, mêmes politiques !

À partir de la fin des années 1990, une pluie de critiques est venue s'abattre sur la Banque mondiale. À tel point qu'il devint de plus en plus difficile pour l'institution de promouvoir les programmes

d'ajustement structurel (PAS) qui se trouvaient être au centre de la polémique. Face à cette crise de légitimité, la Banque va multiplier les pirouettes sémantiques sans toucher à la logique néolibérale inscrite dans son ADN.

Parmi ces subterfuges, on trouve notamment l'initiative « Pays pauvres très endettés » (PPTTE) qui, via un allègement de dette limité et contrôlé par les IFI, permet – encore aujourd'hui – d'imposer aux pays les plus pauvres des politiques similaires aux plans d'ajustement structurel et à les maintenir dans la spirale de la dette. Par ailleurs, en 2002, très peu de temps après que la Banque eut annoncé la fin officielle des PAS, un nouvel outil appelé « Doing Business » (« faire des affaires ») voit le jour... Le hasard faisait décidément bien les choses !

Ce rapport annuel se proposait de classer les 189 pays membres de la Banque mondiale selon leur capacité à aménager un bon « climat des affaires » pour les investisseurs en fonction de différents critères : une déréglementation maximale, une fiscalité amicale pour le secteur privé, une législation qui protège le moins possible les droits des travailleurs/euses et qui les met en concurrence les un-es avec les autres.

Les gouvernements des pays du Sud se vouent donc une compétition acharnée afin d'offrir au secteur privé les conditions les plus attractives, conscients que la Banque mondiale et les créanciers bilatéraux orientent leurs lignes de prêts également en fonction des résultats obtenus à ce classement. Et la Banque s'en réjouit ! En 2014, elle se félicitait que le « Doing Business » ait inspiré plus d'un quart des 2 100 réformes enregistrées depuis sa création [14].

Et elle ne voulait pas s'arrêter en si bon chemin ! À la demande expresse du G8 qui invitait en 2012 à « élaborer un index pour noter les pays sur le climat des affaires dans le secteur agricole » [15], elle a développé l'outil « Enabling the Business of Agriculture » (EBA) [16]. Financé par la fondation Bill et Melinda Gates ainsi que par les gouvernements états-unien, anglais, danois et néerlandais, l'EBA calque sa méthodologie sur celle du « Doing Business ».

En valorisant l'accès aux intrants non organiques et en poussant à une agriculture sous contrat, l'EBA permet aux grandes multinationales de l'agrobusiness d'étendre encore un peu plus leur influence [17]. La logique prônée par la Banque mondiale va totalement à l'encontre de la réalité et des intérêts de l'agriculture familiale qui concerne pourtant 80 % des exploitations agricoles dans les pays du Sud.

Limité dans un premier temps à un projet pilote qui concernait 10 pays volontaires, le rapport 2016 s'était déjà étendu à 40 pays et l'ambition était bien de couvrir un maximum de pays au plus vite.

À la vue de tous ces nouveaux dispositifs, on a bien du mal à voir en quoi la Banque mondiale serait devenue, comme elle le prétend, une organisation luttant contre la pauvreté. Et les controverses sur le « Doing Business » n'ont pas manqué.

Mais là encore, la réalité a vite rattrapé l'institution. Aux accusations multiples en provenance de mouvements sociaux, de syndicats ou encore de professeurs d'universités, se sont ajoutées celles de Paul Romer, alors économiste en chef à la Banque mondiale. En s'appuyant notamment sur la perte de 23 places du Chili alors présidé par la « socialiste » Michelle Bachelet, il dénonçait également le parti pris idéologique (ouvertement néolibéral) dans la méthodologie et la rédaction du rapport. Après avoir été rappelé à l'ordre par le président Jim Yong Kim, il présentait dans la foulée sa démission en janvier 2018. En août 2020, la Banque mondiale elle-même annonçait, bien malgré elle, l'interruption de la publication du rapport 2020 après signalement d'« un certain nombre d'irrégularités concernant les modifications apportées aux données des rapports Doing Business 2018 et Doing Business 2020, [...] publiés respectivement en 2017 et 2019. Ces modifications n'étaient pas cohérentes avec la méthodologie Doing Business » [18].

5. « La Banque mondiale s'assied sur les droits humains ! »

On pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'une organisation qui prétend lutter contre la pauvreté

intègre le respect des droits humains comme un des critères fondamentaux de son action. Pourtant, et bien qu'elle soit officiellement dans l'obligation de respecter les règles du droit international [19], cela fait plus de trois quarts de siècle que ces principes ne passent pas le seuil des bureaux feutrés de Washington.

Pour Philip Alston, rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits humains (2015), « *La Banque mondiale s'assied sur les droits humains. Elle les considère davantage comme une maladie infectieuse que comme des valeurs et obligations universelles.* » [20]

Comme nous l'avons montré précédemment dans le livre *Banque mondiale, le coup d'État permanent*, pour « justifier » ce refus, la Banque se cache derrière sa mission qui, se limitant à des considérations économiques, l'empêcherait d'aborder des notions trop politiques. On a du mal à comprendre en quoi cette mission prétendument technique la placerait au-dessus du droit international. Par ailleurs, la Banque mondiale n'a eu aucun problème à trouver des justifications lorsqu'il s'agissait d'intégrer des questions comme la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou la gouvernance qui ne faisaient initialement pas partie de ses prérogatives.

**

La Banque mondiale, zone de non-droit, s'estimant au-dessus des lois, n'en finit plus de bafouer les droits fondamentaux des peuples du Sud. Parmi de trop nombreux exemples, citons l'enquête de terrain réalisée dans quatorze pays par le Consortium international pour le journalisme d'investigation (ICIJ) [21], qui révèle que les projets financés par la Banque ont contraint près de 3,4 millions de personnes à quitter leur domicile depuis 2004, parfois avec le recours de policiers armés chargés de les expulser. Loin d'être un cas isolé, les instances onusiennes, nationales et les comités d'experts indépendants ne cessent de confirmer que plusieurs projets financés par la Société financière internationale (SFI), une des instances de la Banque mondiale, se sont traduits par de graves infractions aux droits humains : accaparement des terres, répression, arrestations

arbitraires ou meurtres, afin de faire taire les mouvements de protestation contre certains projets financés par la Banque.

Le fiasco scandaleux des « pandemic bonds » émis par la Banque mondiale

En juillet 2020, la Banque mondiale a renoncé à mettre sur les marchés financiers une nouvelle émission de titres « pandémiques » (*pandemic bonds* dans le jargon des fonds d'investissement et de la presse financière) après que la première a été critiquée pour sa lenteur à verser l'aide aux nations pauvres souffrant de graves épidémies [22].

La Banque mondiale a lancé en 2017 son programme de « *pandemic bonds* » à la suite de l'épidémie d'Ebola de 2014 en Afrique. Pour qu'un pays puisse avoir accès à ce programme pour faire face à une épidémie, il fallait qu'il démontre que l'épidémie avait causé au moins 2 500 décès. En 2018, la République démocratique du Congo avait dû attendre que l'épidémie fasse des ravages pour pouvoir recevoir une aide. Cela avait provoqué de fortes critiques.

La Banque mondiale a émis ces titres en 2017 pour un montant de 320 millions de dollars destiné officiellement à aider les pays en développement à faire face à une grave épidémie de maladie infectieuse [23].

Les fonds d'investissements et les banques privées qui ont acheté ces titres en 2017 ont fait de juteux profits, car la Banque leur a garanti un rendement à deux chiffres, c'est-à-dire nettement plus de 10 %. Les détenteurs de ces titres, parmi lesquels Baillie Gifford qui est un fonds de placement écossais, Amundi (qui est la propriété de la banque française Crédit agricole) et Stone Ridge Asset Management, société financière newyorkaise, ont reçu des paiements d'intérêts qui s'élevaient à près de 100 millions de dollars à la fin du mois de février 2020 !

À la mi-avril 2020, plusieurs mois après que le coronavirus a commencé à se propager dans le monde, les conditions pour verser près de 200

millions de dollars ont finalement été remplies. Les 64 pays qui étaient censés se partager la maigre somme de 195 millions de dollars devaient avoir droit, selon leur taille, à une aide qui devait osciller entre 1 million et 15 millions de dollars, soit des *peanuts*. La somme la plus élevée disponible, de 15 millions de dollars, devait être allouée au Nigeria et au Pakistan.

Une deuxième version du « Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie (PEF) » [24], c'est ainsi que la banque désigne les « *pandemic bonds* », devait être lancée en 2020, après que la Banque mondiale eut déclaré, début 2019, qu'elle procédait à des ajustements de la structure avant de commercialiser le nouveau produit en mai 2020 ou aux alentours de cette date. Finalement, devant les critiques de plus en plus nombreuses, la Banque mondiale a renoncé à passer à la phase 2.

6. Banque mondiale / FMI et la crise de 2020 dans le contexte de la pandémie du coronavirus

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction de cet article, les gouvernements et les grandes institutions multilatérales comme la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement ont instrumentalisé le remboursement de la dette publique pour généraliser des politiques qui ont détérioré les systèmes de santé publique.

Cela les a rendus beaucoup plus vulnérables à des pandémies comme celles du coronavirus.

Avant même l'éclatement de l'épidémie Covid-19, ces politiques avaient déjà produit d'énormes pertes en vie humaines et, aux quatre coins de la planète, les personnels de santé avaient organisé des protestations.

Si l'on voulait se donner les moyens de combattre le coronavirus et, au-delà, d'améliorer la santé et les conditions de vie des populations, il fallait adopter des mesures d'urgence.

La suspension immédiate du paiement de la dette, et mieux encore son annulation, auraient dû constituer une priorité.

Or, ni la Banque mondiale ni le FMI n'ont annulé des dettes depuis le début de la pandémie du coronavirus [25]. Ces deux institutions ont multiplié des déclarations qui visaient à donner l'impression qu'elles prenaient des mesures très fortes. C'est entièrement faux. Le mécanisme mis en place par le FMI, la Banque mondiale et le G20 [26] ressemble comme deux gouttes d'eau au mécanisme mis en place après le Tsunami qui avait frappé l'Inde, le Sri Lanka, le Bangladesh et l'Indonésie en décembre 2004 [27]. Au lieu d'annulation, les créanciers publics ne font que reporter les échéances [28]. Soulignons que les créanciers privés ne sont tenus de faire aucun effort. Quant au FMI, il ne met pas fin au remboursement, il ne le suspend même pas. Il a mis en place un fonds spécial qui est alimenté par des

pays riches et dans lequel le FMI puise pour se rembourser.

Pire, depuis mars 2020, le FMI a prolongé des accords de prêts qui impliquent la poursuite des mesures d'ajustement structurel résumées partiellement dans l'introduction de ce texte.

Quant à la Banque mondiale, entre mars 2020 et avril 2021, elle a reçu plus de remboursements des PED qu'elle n'a octroyé de financement, que ce soit sous forme de dons ou de prêts.

De son côté, le président Macron [multiplie les effets d'annonce sans jamais passer réellement aux actes](#).

L'auteur remercie Émilie Paumard, Milan Rivié, Anaïs Carton et Claude Quémar pour leur collaboration.

Notes

[1] Mark Weisbrot and al., « [IMF Supported Macroeconomic Policies and the World Recession : A Look at Forty One Borrowing Countries](#) », CEPR, octobre 2009.

[2] Isabel Ortiz, Matthew Cummins, « L'Ère de l'Austérité », <http://www.cadtm.org/L-Ere-de-l-Austerite>

[3] Au moment de l'étude de Mohammed Mossallem l'accord de prêts avec l'Égypte n'était pas encore conclu. Le FMI a finalement validé un accord de prêt de 12 milliards de dollars en novembre 2016.

[4] Hubert Huertas, « [Extraordinaire : l'austérité est une erreur mathématique !](#) », *France culture*, 9 janvier 2013.

[5] « [Ce doctorant qui a fait trembler les défenseurs de l'austérité](#) », *Le Soir*, 22 avril 2013 ; Marie Charrel, « [Le FMI admet qu'il n'existe pas de seuil critique de la dette publique](#) », *Le Monde*, 18 février 2014.

[6] Jonathan D. Ostry, Prakash Loungani, and Davide Furceri, « [Neoliberalism : Oversold ?](#) », *FMI*, juin 2006.

[7] Documents secrets du FMI sur la Grèce avec commentaires d'Éric Toussaint (CADTM), publiés le 5 janvier 2017, <https://www.cadtm.org/Documents-secrets-du-FMI-sur-la>consulté le 17 avril 2020

[8] FMI, [Greece : Ex Post Evaluation of Exceptional Access under the 2010 Stand-By Arrangement](#), IMF Country Report No. 13/156, Juin 2013.

[9] Vitor Gaspar, Paolo Mauro, Catherine Pattillo et Raphael Espinoza, « L'investissement public au cœur de la reprise », <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/10/05/blog-public-investment-for-the-recovery> , 5 octobre 2020 et FR24 News France, « Le FMI abandonne les préoccupations liées à la dette publique et appelle les gouvernements à investir »

<https://www.fr24news.com/fr/a/2020/10/le-fmi-abandonne-les-preoccupations-liees-a-la-dette-publique-et-appelle-les-gouvernements-a-investir.html>, 5 octobre 2020.

[10] La quote-part d'un pays membre détermine son engagement financier maximum envers le FMI ainsi que son pouvoir de vote.

[11] Voir : <https://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10418f.htm>

[12] FMI, « [Acceptances of the Proposed Amendment of the Articles of Agreement on Reform of the Executive Board and Consents to 2010 Quota Increase](#) », avril 2017.

[13] « La Banque mondiale réforme le pouvoir de vote, obtient une injection de 86 milliards de dollars », 25 avril 2010,

<https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2010/04/25/world-bank-reforms-voting-power-get-s-86-billion-boost>

[14] World Bank Group, « [Doing Business 2014 - Understanding Regulations for Small and Medium-Size Enterprises](#) », 2013.

[15] « [Fact sheet : G-8 action on Food Security and Nutrition](#) ». Communiqué de presse, *The White House*, 18 mai 2012, cité dans The Oakland Institute, « [Les Mythes de la Banque mondiale sur l'Agriculture et le Développement](#) », 2014, p. 5.

[16] World Bank Group, « [Améliorer le climat des Affaires dans l'Agriculture, Rapport d'Etape](#) », 2015, p. V.

[17] Rémi Vilain, « [La nouvelle révolution verte en Afrique subsaharienne](#) », CADTM, décembre 2015.

[18] « [Doing Business - Irrégularités dans les données, Communiqué](#) », 27 août 2020, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/statement/2020/08/27/doing-business---data-irregularities-statement>

[19] Le Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels a rappelé dans une déclaration officielle datée du 24 juin 2016 que la Banque mondiale comme toute autre organisation internationale doit impérativement respecter la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les principes généraux du droit international et les Pactes de 1966 sur les droits humains. Voir : E/C.12/2016/1 « [Public debt, austerity measures and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights](#) ». Statement by the Committee on Economic, Social and Cultural Rights.

[20] Philip Alston, « [Report of the Special Rapporteur on extreme poverty and human rights](#) », A/70/274, 4 août 2015.

[21] Xavier Counasse, « [Enquête internationale : 3,4 millions de personnes expulsées par la Banque mondiale](#) », *Le Soir*, 16 avril 2015.

[22] *Financial Times*, « World Bank ditches second round of pandemic bonds », 5 juillet 2020, <https://www.ft.com/content/949adc20-5303-494b-9cf1-4eb4c8b6aa6b> (attention accès payant)

[23] Voici ce qu'on peut trouver sur le site de la Banque mondiale : « Souscrite en juillet 2017, l'assurance comprenait deux catégories d'actifs, chacune composée d'obligations et de *swaps*. La catégorie A comprenait 225 millions de dollars d'obligations et 50 millions de dollars de *swaps*, et la catégorie B 95 millions de dollars d'obligations et 55 millions de dollars de *swaps*. Les obligations ont été émises au titre du Mécanisme mondial d'émission d'obligations de la BIRD, dans le cadre du programme de billets avec capital à risque créé en 2014 en partie pour répercuter les risques de catastrophe sur les marchés des capitaux. »

Source :

<https://www.banquemondiale.org/fr/topic/pandemics/brief/fact-sheet-pandemic-emergency-financing-facility>

[24]

[25] Milan Rivié, « 6 mois après les annonces officielles d'annulation de la dette des pays du Sud : Où en est-on ? », 17 septembre 2020. Disponible à :

<https://www.cadtm.org/6-mois-apres-les-annonces-officielles-d-annulation-de-la-dette-des-pays-du-Sud>

[26] Le G20 est une structure informelle créée par le G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni) à la fin des années 1990 et réactivée par lui en 2008 en pleine crise financière dans le Nord. Les membres du G20 sont : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie, Union européenne (représentée par le pays assurant la présidence de l'UE et la Banque Centrale européenne ; la Commission européenne assiste également aux réunions). L'Espagne est devenue invitée permanente. Des institutions internationales sont également invitées aux réunions : le Fonds monétaire international, la Banque mondiale. Le Conseil de stabilité financière, la BRI et l'OCDE assistent aussi aux réunions.

[27] Voir le livre d'Éric Toussaint et Damien Millet, *Les Tsunamis de la dette*, éditions Syllepse et CADTM, Paris-Liège, 2005 <https://www.cadtm.org/Les-Tsunamis-de-la-dette>

[28] Pour un résumé des mesures prises par la Banque mondiale, le FMI et le G 20 en 2020-2021 voir le communiqué du CADTM, 'Banque mondiale / FMI / G20 : Des mesures au rabais vouées à l'échec' publié le 9 avril 2021, <http://www.cadtm.org/Communique-Banque-mondiale-FMI-G20-Des-mesures-au-rabais-vouees-a-l-echec> consulté le 23 avril 2021.

Le pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière : une porte ouverte aux migrant.e.s ou un renforcement des obstacles au déplacement des personnes ?

vendredi 11 juin 2021, par [Lucile Daumas](#)

Lors de l'adoption du « Pacte pour une migration sûre, ordonnée et régulière », à Marrakech le 10 décembre 2020, plusieurs pays ont refusé de le signer, tandis que les droites extrêmes – européennes notamment – criaient au laxisme et alertaient sur la déferlante migratoire que ne manquerait pas de susciter un tel pacte. À croire qu'aucun d'entre eux n'avait lu le texte. Pourtant, dès le titre, la perspective est donnée : ordre, régulation, sécurité.

On est bien loin des recommandations du Rapport mondial sur le développement humain, présenté par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 2009, traitant de la question migratoire : « Lever les barrières : mobilité et développement humain ». S'ils avaient vraiment lu le texte, ils auraient pu appréhender la vision frileuse, protectionniste, sécuritaire et utilitariste d'un pacte qui se positionne résolument du côté des gouvernements et des intérêts qu'ils défendent, plutôt que de celui des personnes et des peuples. Le préambule de la Charte des Nations unies commence pourtant par cette formule : « Nous, peuples des Nations unies... ». Les États l'auraient-ils oublié ?

C'est en tout cas sur cette base que se fonde la critique que nous faisons de ce pacte, déjà promis, avant même d'être ratifié, à n'avoir qu'un impact limité, car il est non contraignant sur le plan juridique, et il réaffirme le droit souverain des États de déterminer leur politique migratoire nationale et régir les migrations relevant de leur juridiction comme ils l'entendent. Autant dire que le Pacte renonce à l'affirmation de valeurs et principes forts, qui ont toujours été les fondements des textes internationaux portés par les Nations unies, et auxquels tous les États du monde entier sont astreints de se conformer, dans le strict respect des droits humains.

- Il fait référence à la Convention des Nations unies contre la criminalité

transnationale organisée et insiste sur la lutte, certes légitime, contre les mafias organisées et la traite des personnes, pullulant dans les zones de non-droit que sont devenues les frontières et certains pays de transit. Mais, au-delà, il légitime aussi la criminalisation de la migration elle-même et de l'aide apportée aux migrants.

- La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles ne fait pas partie des textes de référence cités dans le préambule. L'ensemble des droits des travailleurs migrants et les devoirs des États vis-à-vis d'eux ne sont donc pas repris dans ce pacte. Cela constitue une régression de taille par rapport aux avancées du système onusien en faveur des travailleurs migrants et une porte ouverte à la poursuite des politiques et des pratiques discriminatoires vis-à-vis de cette catégorie de travailleurs.
- Il met en avant la migration sélective, tout en entérinant la distinction entre migration régulière et migration

irrégulière, qui résulte largement de la fermeture des frontières, de la négation de la liberté de circulation et de la négation de la possibilité pour les travailleurs et travailleuses de se positionner librement sur le marché mondial du travail, alors que la plupart des barrières à la liberté de circulation des capitaux et des marchandises ont été ou sont en train d'être levées. Ce faisant, il réduit la personne migrante à un agent ou à un sujet anonyme au service du développement des pays d'accueil et d'origine, sans aucune considération pour tout ce qui fait que l'humain est l'humain, dans toutes ses dimensions culturelle, affective, relationnelle, etc. Parallèlement, il insiste sur le rôle négatif des migrations qui « affectent nos pays ».

- Il entérine la distinction entre migrant·e·s et réfugié·e·s alors que l'extension des conflits armés, l'insécurité politique, économique, écologique, climatique et sociale qui prévaut dans le monde tend à rendre de plus en plus ténu le distinguo entre ces catégories, et que se fait jour un discours qui voudrait que seuls les réfugiés (au titre de la Convention de Genève de 1957) seraient légitimes à être accueillis, tant en Europe qu'aux États-Unis.
- Il insiste sur la mise en place d'un partage des données et des informations sur les migrantes et les migrants, qui, nous ne pouvons en douter, constituera un outil interétatique redoutable de fichage, de contrôle, de répression et de refoulement des personnes migrantes.
- C'est pourtant l'excès de régulation et la fermeture des frontières qui rendent les migrations peu sûres et aussi dangereuses

et létales pour les personnes migrantes. Un pacte qui vise à renforcer ces régulations et protections des frontières contribuera à rendre les routes migratoires toujours plus dangereuses, voire mortelles, pour les personnes migrantes et à ce que s'installent dans les zones frontalières, devenues des zones de non-droit, de plus en plus militarisées, tous les trafics, toutes les mafias, que ce même pacte prétend vouloir combattre.

- Il entérine l'existence de camps de rétention et de dispositifs de détention des personnes migrantes, et donc la criminalisation de la migration et l'instauration de zones de non-droit et de détention administrative.

Ce pacte, non contraignant et reflet des politiques responsables de la « crise migratoire » actuelle, n'est pas un texte de réaffirmation des droits des personnes migrantes, des valeurs et des principes devant régir les relations entre personnes et communautés. Il se présente davantage comme une boîte à outils légitimant les pratiques actuelles en matière d'obstacles à la liberté de circulation, permettant aux États de réguler/freiner conjointement les flux migratoires, plutôt que comme un texte de référence en matière de droits des migrants et des migrantes. Il se met au service des États, et, derrière eux, des tenants de la finance et des multinationales, au détriment des personnes et de leurs droits fondamentaux.

Face à cette vision frileuse, protectionniste, porteuse de xénophobie et de racisme, il convient de réaffirmer :

- Que la libre circulation des personnes est un droit et qu'il est illusoire de penser pouvoir réfréner les mouvements internationaux des personnes. Une approche positive de la migration consiste donc à donner à celle-ci le cadre principiel, juridique et administratif lui

permettant de se dérouler dans de bonnes conditions pour les personnes migrantes, et à œuvrer afin que la migration ne soit plus une nécessité mais un choix.

- Que les politiques migratoires doivent renoncer à toute approche discriminatoire, sécuritaire et répressive de la migration, et au contraire se fonder sur le principe d'égalité des droits des personnes vivant sur un même territoire et la mise en place de procédures administratives souples qui puissent faciliter la régularisation des personnes migrantes.
- Que seules la démilitarisation du monde, la lutte effective contre le réchauffement climatique et l'annulation de l'ensemble des mécanismes qui maintiennent les pays du Sud dans la dépendance et le mal-développement (dette illégitime, accords de libre-échange, guerres et conflits)

permettront de bannir les migrations forcées et d'aller dans le sens de migrations réellement volontaires.

De plus en plus de personnes, à tous les niveaux des routes migratoires, au Sud comme au Nord, s'impliquent dans une solidarité active avec les personnes migrantes, scandalisées du sort qui leur est réservé, des conditions indignes, des dispositifs d'enfermement qui leur sont imposés, révoltées par le sang versé sur les routes migratoires, dans le désert, dans les mers ou les océans. Elles montrent au quotidien comment la solidarité, l'humanité, le dialogue entre les personnes et les peuples peuvent être à la base d'une politique migratoire accueillante et hospitalière.

Cet article est extrait, avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur de *Les Autres voix de la planète*, « Dettes et migrations, Divisions internationales au service du capital », CADTM, n° 80, 1^{er} trimestre 2021, p. 79-82.

Dettes et migrations contraintes : l'étroite imbrication entre exil forcé et domination subie par l'endettement

vendredi 11 juin 2021, par [Alain Fabart](#), [Anaïs Carton](#)

Quand on évoque les « causes » des migrations contraintes, de quoi parle-t-on ? Si la décision prise au moment de partir est individuelle, elle est motivée par une situation contraignante de nature collective, économique, sociale, environnementale, culturelle ou autre. Les migrations contraintes, qui ne sont ni librement désirées ni préparées de façon rationnelle, sont alors le fruit d'une conjoncture événementielle (conflit, oppression, crise économique, catastrophe environnementale...). Ce qui préside à un départ vers l'exil vécu comme incontournable est un ensemble complexe de paramètres sociaux, économiques et politiques qui le rendent indispensable.

La circonstance présentée comme la cause de ce départ n'est en fait qu'un révélateur de sa nécessité, le déclencheur d'une décision qui, elle-même, est le fruit de l'évolution d'une situation contraignante, appréciée comme telle collectivement (famille, autres proches concernés, communauté, village, groupe social...) et pas seulement individuellement. Ce peut être une guerre, un danger imminent, une répression, une menace économique, sociale ou culturelle, une pratique familiale réprouvée ou toute cause identifiable dans la Convention de Genève donnant droit à une demande d'asile, mais ce peut être aussi une dégradation environnementale réhivitoire pour la survie du groupe, une famine, un endettement illégitime, bref une situation génératrice de rupture de la « vie au pays » !

1. La complexité des situations de migrations contraintes

La personne migrante emporte alors avec elle – et porte en elle – le fardeau d'une histoire passée et présente, d'un impératif de sauvegarde, d'un potentiel de renaissance, d'une espérance de (sur)vie, d'un projet plus implicite qu'explicité, porté par une interculturalité essentielle au voyage et qui va en être fondatrice : celle du pays de départ, celles des pays à traverser et parfois à affronter, celle du pays de destination où il faudra s'insérer (langue, codes, droits, vie sociale), si toutefois le choix de ce

pays est déjà arrêté du fait de relations familiales ou communautaires préexistantes. La migration contrainte forme ainsi un tout complexe au sein duquel l'individu va devoir naviguer vers et dans un monde nouveau, imaginé autant qu'espéré, si possible porteur d'émancipation et d'autonomie quand celui qu'il/elle quitte sous la contrainte ne l'était plus. Cette caractéristique en fait une migration spécifique dans l'histoire récente, engendrée par une situation géopolitique internationale particulière, celle du monde néocolonial d'aujourd'hui sous domination de la finance.

C'est cette situation qu'il nous faut donc appréhender mieux, avec ses tenants et ses aboutissants, cela d'autant plus que ces migrations contraintes sont en très forte croissance depuis une décennie. Les données du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), agrégeant toutes les personnes déracinées dans le monde, migrants contraints internationaux et déplacés internes forcés, estiment en effet leur taux de croissance entre 2010 et 2020 à 82 % (hors déplacés environnementaux et mouvements spontanés entre campagnes et villes), leurs lieux de concentration étant surtout les trajets des pays du Sud vers ceux du Nord par la Méditerranée, les déplacements intérieurs Sud-Sud en Afrique, les mouvements Est-Ouest dans les Balkans et l'Europe centrale, les itinéraires Sud-Nord en Amérique latine et centrale et

quelques autres axes de migrations transnationales.

L'analyse des « parcours migratoires » individuels, développée par exemple par Camille Schmoll sur les migrations féminines dans son ouvrage *Les damnées de la mer* (La Découverte, 2020), montre qu'ils sont en eux-mêmes un processus complexe, à données multiples, génératrices de drames, mais aussi d'autonomisation et d'émancipation, prolongeant dans le trajet entrepris les épreuves vécues dans le pays de départ qui poussaient vers l'exil sous la contrainte, puis celles d'aujourd'hui dans la nouvelle vie des pays d'accueil. Un même processus complexe est partout à l'œuvre, qui interdit de classer les migrations en profils-types individualisables et exige à l'inverse de les positionner le long d'un continuum articulant raisons individuelles et familiales, politiques et économique, générées et non générées, sociales et culturelles, environnementales et climatiques (voir *Les damnées de la mer*, p 58).

Cette complexité faite de mille fils qui s'entrecroisent et s'influencent n'exclut pas l'existence d'une « causalité plus fondamentale » de ces migrations forcées, qui les met en mouvement en aggravant la situation et les causes circonstanciées, personnelles ou publiques. L'identifier, la nommer, la caractériser permettent alors de pointer les responsabilités socio-économiques et politiques du changement brutal qu'est la nécessité de migrer du fait d'une contrainte vécue intolérable.

Une telle « causalité plus fondamentale » existe aujourd'hui, qui relie toutes les formes de migrations contraintes entre elles au sein d'une logique systémique majeure, sous-jacente aux événements conjoncturels et décisions de départ prises dans une situation invivable.

« Je ne suis pas venu ici pour être français – nous dit un tout jeune majeur arrivé clandestinement à 16 ans que nous aidons à accéder à ses droits après un long parcours très éprouvant – je ne pouvais plus rester chez nous et y vivre, j'ai été forcé de partir, on m'y a aidé, je suis venu tenter ma chance, aller à l'école et avoir un métier, même si votre pays des droits de l'homme n'est encore qu'un pays du rêve, un jour peut-être je rentrerai, j'irai jusqu'au bout de mes

rêves ».

Quand la terre tremble, c'est que quelque chose est à l'œuvre en profondeur. Dépassant la vision néoclassique et libérale simpliste, et disons-le fautive, qui veut que la décision de migrer soit le fait rationnel d'un individu volontaire parfaitement informé, agissant en toute connaissance de cause sur un marché d'échanges internationaux transparents, nous voudrions décrypter ici la « logique systémique » à l'œuvre en analysant ses composantes, tout particulièrement celle des formes de l'endettement subi par les personnes migrantes, et leurs conséquences en termes de responsabilités à attribuer.

2. De quelles dettes parlons-nous ?

Dans la présente analyse, le terme « dette », assimilé dans le vocabulaire courant à un simple montant comptable à restituer, renvoie en fait à une pratique sociale de « sujétion par l'endettement », le prêt à rembourser pouvant être accepté comme une forme d'entraide équitable, ou, au contraire, imposé avec une exigence de retour « illégitime » ou même « odieuse » selon la situation et les conditions de son octroi (voir la [typologie proposée par le CADTM](#)). Dans les deux derniers cas, l'endettement donne aux prêteurs un pouvoir de contrôle social, voire de domination, sur des personnes vulnérables qui en ont un besoin incontournable. « Dette » signifie alors « dépendance financière et économique à leur égard », dont on ne peut sortir que par l'autonomisation et l'émancipation, laquelle passe par la recherche d'un autre cadre de vie, celle d'un refuge nécessaire si la contrainte physique ou morale imposée par la dette devient intolérable. Telle est l'essence de ce qui est résumé ici sous le vocable « dette ».

C'est ce que tâche de rendre visible l'exposition itinérante présentée depuis décembre 2020 en l'église du béguinage de Bruxelles par le CADTM Belgique sous le titre « Dettes et migrations : renverser le monde de la dette » [1], dont nous développons ci-dessous l'argumentation. Titre de l'exposition volontairement symbolique, puisqu'il évoque un renversement mondial des rapports de

force que porte en elle-même une dette imposée, illégitime ou odieuse. Renverser le monde de la dette, c'est alors faire basculer le monde de la dépendance et de la domination imposée par l'endettement générateur de migrations forcées et lui substituer celui de l'émancipation et de l'acquisition de l'autonomie par l'entraide et l'hospitalité solidaire.

Plusieurs articles ont développé cette problématique dans le numéro spécial d'avril 2021 de la revue du CADTM *Autres voix de la planète*, dont les références sont mentionnées plus loin et qui peut être commandé sur le site de l'organisation.

Un post publié en janvier directement sur ce site (« Dette et migrations : renverser le monde de la dettes » Anaïs Carton 4.1.2021), analyse le contenu du dernier [rapport du Commissariat de l'ONU chargé d'examiner les effets de la dette extérieure sur les droits humains](#). L'expert indépendant de l'ONU, M. Juan Pablo Bohoslavsky, y met en lumière des phénomènes particuliers dont, notamment, le recours croissant à l'endettement pour financer les migrations et, en retour, les exigences de son remboursement qui engendrent des violences allant jusqu'à des violations des droits humains.

C'est aussi ce que confirment les enquêtes de l'Organisation internationale des migrations (OIM) « Dette des migrants en Afrique de l'Ouest et du Centre », menées en 2020 au Burkina Faso et en Guinée (résumées au point 4 ci-dessous).

Après ce constat posant que la migration forcée s'accompagne le plus souvent d'un endettement privé pour sa mise en œuvre, il convient de rappeler maintenant que les raisons qui contraignent à la migration elle-même sont largement une conséquence des crises économiques que l'endettement public des pays du Sud y engendre, avec lesquelles il coïncide (appauvrissement économique, instabilité politique, déchirure du tissu social, etc.). Autrement dit, les endettements public et privé agissent de façon complémentaire dans la genèse des migrations contraintes.

3. La migration est largement liée à la domination par la dette imposée par les pays du Nord à ceux du Sud néo-colonisés

Dans son exposition itinérante, le CADTM cherche à démontrer que les personnes migrantes se déplacent bien souvent pour tenter d'échapper à la misère économique engendrée dans leur pays d'origine par les politiques d'austérité liées au remboursement de la dette imposées par les institutions financières internationales et les pays du Nord. Pour rendre cela visible, il propose une cartographie des contours de la dette dans le monde, en corrélation avec celle des migrations internationales forcées.

Sur la base du recueil de diverses données, cette cartographie indique à la fois le [risque d'endettement public et privé des États](#), les [pays en guerre](#), ainsi que les pays qui ont bénéficié de « l'initiative [pays pauvres très endettés](#) » (l'I-PPTE étant une initiative d'allègement de dette lancée par le [Fonds monétaire international](#) (FMI) et le [Club de Paris](#) en 1996 pour une liste de 39 pays éligibles et annonçant « [l'annulation de 90 % ou plus](#) » de la dette de ces pays).

Elle fait aussi référence aux mouvements de population en termes de flux avec, plus précisément, en ce qui concerne les migrations, [les mouvements de personnes en entrées et sorties d'un territoire donné](#) (la Belgique étant prise ici en exemple).

Les crises de la dette peuvent être causées par les dettes des gouvernements ou par le poids des dettes du secteur privé, c'est-à-dire des entreprises, des banques et des ménages. Ces dettes du secteur privé peuvent conduire à une crise financière plus globale qui se répercute ensuite sur la population fragilisée, en l'occurrence ici sur les personnes migrantes qu'elle pousse à partir en exil.

La cartographie ainsi établie par le CADTM met en évidence que les personnes migrantes proviennent principalement de pays en risque de crise de la dette. Ces pays se situent dans des régions lourdement impactées par des siècles de colonialisme (voir encadré « a » ci-dessous) puis par les politiques

néolibérales imposées par les pays du Nord (voir encadré « b » ci-dessous), dont il est résulté une pauvreté chronique, des inégalités déchirant le tissu social, des conflits et à leur suite des migrations.

(a) Les puissances coloniales ont mis en place un système inhumain d'exploitation de la force de travail des populations et des ressources naturelles des pays colonisés et ont, pour cela, régulièrement recouru au mécanisme de la dette. La [Banque mondiale](#) a été directement impliquée dans la contractation de certaines dettes coloniales au cours des années 1950 et 1960. Une partie des dettes contractées auprès de cette banque par les autorités coloniales pour leurs colonies ont ensuite été transférées aux pays qui accédaient à leur indépendance, sans leur consentement, à l'exemple de la [République démocratique du Congo](#). Ainsi, en violation du droit international [2], les anciennes colonies ont été tenues de rembourser aux États colonisateurs les dettes que ces derniers avaient contractées pour les exploiter. À ce jour, ces dettes illégitimes n'ont toujours pas été annulées.

(b) Après le long combat des anciennes nations colonisées pour officiellement accéder à leur indépendance, comme l'a souligné le CADTM dans le cahier de revendications communes sur la dette, c'est un système d'endettement permanent de ces nations qui a été mis en place par des créanciers extérieurs bilatéraux (principalement les États membres du Club de Paris) ou multilatéraux (FMI, Banque mondiale et autres institutions financières internationales), parfois avec la complicité des pouvoirs locaux. La crise de la dette du tiers-monde, qui a débuté dans les années 1980, a favorisé l'imposition des politiques néolibérales, par lesquelles les créanciers ont procédé à des restructurations de dettes visant à poursuivre les remboursements en contrepartie de l'application des [plans d'ajustement structurel](#) (PAS). Ces derniers, censés servir au remboursement de dettes publiques souvent en partie illégitimes, sont à la source d'une dégradation constante des conditions d'existence de populations, par la diminution drastique des dépenses publiques afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, la libéralisation de l'économie, une production agricole tournée vers l'exportation au

détriment des cultures [vivrières](#), etc., autant de mesures d'austérité qui aggravent les inégalités et accroissent la pauvreté. Avec le lancement de l'I-PPTE (Initiative pays pauvres très endettés) en 1996, le FMI annule uniquement les [créances](#) impayables et rend la dette tout juste soutenable. Les pays concernés sont dès lors tenus de rembourser au maximum de leurs possibilités. En contrepartie de cet allègement, les PAS sont renforcés (privatisations, coupes budgétaires, etc.). L'objectif de l'I-PPTE est donc d'assurer le remboursement de la dette tout en renforçant les conditionnalités de « l'aide ». Alors, si les migrations ont également d'autres motivations, culturelles par exemple, elles sont essentiellement liées au modèle économique qui résulte de l'action des institutions financières internationales sur les pays du Sud, par l'intermédiaire de la dette.

L'endettement et les plans d'austérités catastrophiques frappent aujourd'hui également plusieurs pays du Nord. Pour ne citer qu'un exemple présenté dans le cadre de l'exposition précitée, sur les onze millions d'habitants de la Grèce, un demi-million est devenu migrant économique dans la décennie d'austérité imposée depuis 2010 sous prétexte que celle-ci réduirait la dette publique. Les émigrants non grecs qui étaient venus en Grèce au cours des décennies précédentes en tant que migrants internationaux étaient encore plus nombreux à devoir repartir. Depuis des années en effet, la Grèce, comme l'Italie et l'Espagne, est un des principaux pays frontaliers de transit migratoire censés prendre en charge en application du règlement de « Dublin » les demandeurs d'asile à leur arrivée en Europe.

Là encore, le poids des politiques d'ajustement structurel imposées en contrepartie des prêts octroyés et l'aide financière avec endettement ont pesé sur la problématique migratoire. Il s'est même étendu à d'autres pays non européens puisque l'Union européenne (UE) a cherché en même temps à repousser au-delà de la Méditerranée, dans certains pays de départ, la gestion de ses frontières externes à l'espace Schengen. Ainsi, alors même que les accords de Schengen en 1985 ouvraient les frontières entre pays membres, ils marquaient aussi le point de

départ de la construction de « l'Europe forteresse » telle que nous la connaissons aujourd'hui. Depuis 2016, des accords violant allègrement nombre de droits humains fondamentaux ont été signés entre des pays européens et des pays comme la Libye ou la Turquie, pour que ces derniers prennent en charge contre financements des migrants aux frontières européennes à la place de l'UE.

Finalement, il s'agit là d'une gestion des politiques frontalières éminemment liée aux exigences financières de l'agenda politique néolibéral. C'est ce lien que l'exposition précitée entendait démontrer en cartes, pour comprendre le monde, et que nous voulons rappeler ici en arrière plan largement explicatif des migrations contraintes internationales.

4. L'endettement privé des migrant.e.s est un moyen de financer leur parcours vers l'exil, avec un éventuel retour ultérieur

Il existe une multitude de situations d'endettement pour couvrir les coûts de la migration. Parfois, les personnes fragilisées localement par des prêts usuriers, des micro-crédits abusifs, ou des situations de conjoncture intenable essayent d'échapper à leurs créanciers en quittant leur pays pour pouvoir les rembourser plus tard. Par ailleurs, au cours de leurs parcours migratoires, il arrive couramment que les personnes migrantes doivent s'endetter dans leur pays ou auprès de passeurs, ou simplement pour survivre.

Le rapport du Commissariat de l'ONU, rédigé par M. Juan Pablo Bohoslavsky, montre que le durcissement par les pays d'accueil de politiques migratoires plus strictes conduira à une hausse des prix que les migrants devront payer à ceux qui les assistent dans leur voyage dangereux sans pour autant les dissuader de partir. Une fois dans le pays d'arrivée, elles auront également à faire face à des difficultés administratives et financières, du fait des politiques toujours plus restrictives en matière d'immigration (payer un logement, trouver un travail, s'inscrire à une école, financer des soins, régler les taxes de

titres de séjour, s'alimenter, circuler en transports... restent le plus souvent un parcours du combattant sans une aide des ONG).

Extrait de la recherche menée par l'OIM en 2020 « dette des migrants en Afrique de l'Ouest et du Centre, au Burkina Faso et en Guinée », résumée par Alain Fabart dans « La politique migratoire, une question au cœur du projet de société altermondialiste »

- Les dettes de migration sont les plus fréquentes et créent les plus hauts niveaux d'endettement. 82 % des migrants enquêtés ont contracté ce type de dettes pour un montant médian de quelque 137 500 FCFA (248 USD) [...]
 - La dette des migrants se réalise principalement dans un cadre informel, auprès des membres de la famille, des proches et des amis, qui sont les principaux prêteurs [...] Les modalités de remboursement sont flexibles, irrégulières (87 % des emprunts) et changeantes en fonction du déroulement du voyage [...]. Mais elles s'ajoutent aux effets austéritaires sur la population des dettes multilatérales imposées aux États.
 - La dette est financière, mais également symbolique et morale [...] Elle crée une relation hiérarchique d'infériorité que seul le partage des bénéfices tirés d'une migration réussie pourra rééquilibrer [...] Dans l'incapacité de rembourser l'argent avancé, le migrant subit une forte pression sociale qui peut aller jusqu'à la marginalisation et la rupture du lien social [...]
 - Plus qu'être affecté par la dette, le migrant est défini par elle aux yeux du reste de la communauté [...]. 15 % des enquêtés ont déclaré avoir été victimes de menaces, violences et abus pour rembourser une dette.
- Recommandation de l'OIM) : « mener des

campagnes de sensibilisation sur le risque de la dette privée contractée ». Mais rien n'est avancé sur la nécessité de l'éradication de la dépendance à la dette publique imposée, pourtant très souvent à l'origine des grosses déchirures sociales et économiques qui poussent localement à l'exil.

Un tel endettement pèse généralement sur l'ensemble de la famille (au sens large), qui est soumise aux risques de nombreuses exactions de la part de prêteurs parfois peu scrupuleux et pas institutionnels, qui accordent des prêts sous conditions, profitant financièrement de la situation et de la vulnérabilité des personnes migrantes. Le passage en Lybie est connu pour ces excès et les violences qui les accompagnent.

L'endettement lié à la migration touche également la problématique du genre. Les femmes poussées à l'exil le contractent autant dans les pays d'origine que dans ceux de transit ou d'arrivée, comme le montre Camille Schmoll dans son livre *Les damnées de la mer* précité. L'endettement et souvent la servitude pour remboursement d'une dette occupent une position importante dans la migration nationale et internationale des femmes, dans des contextes allant du service domestique à l'esclavage sexuel. Les femmes sont ainsi particulièrement exposées à ces mécanismes d'endettement incontournable et aux violences qui leur sont inhérentes.

Finalement, comme l'explique Juan Pablo Bohoslavsky dans son rapport, les personnes doivent s'endetter pour fuir les États qui ne s'acquittent pas de leur obligation de les protéger, comme de promouvoir et mettre en œuvre les droits humains élémentaires à une vie décente. L'endettement privé est ainsi éminemment lié au creusement des inégalités, à la non-viabilité de la [dette](#) souveraine et aux crises financières.

5. Derrière les faux-arguments sur les

causes des migrations forcées, la dette

Lorsqu'il est question de migrations contraintes, l'arrivée de nouvelles personnes dans les sociétés occidentales suscite couramment des réflexes de peur, voire de rejet avec des idées xénophobes, rendant responsables les personnes migrantes des situations de vulnérabilité dans lesquelles elles se trouvent malgré elles. Ces inquiétudes sont souvent fondées sur des préjugés qu'il faut déconstruire pour comprendre la réalité, et ainsi mieux identifier les vraies responsabilités, celles des politiques néolibérales qui sont à l'origine des mécanismes de l'émigration et de l'échec patent des États à garantir les droits économiques, sociaux et culturels pour tous.

Ainsi, à l'encontre des préjugés qui circulent, il est important de rappeler que les migrations contraintes internationales ne sont pas principalement un phénomène du Sud vers le Nord. Les plus courantes se situent [entre les pays du Sud](#). Elles représentaient 38 % de la migration internationale en 2017 [3]. Seuls 35 % des migrants internationaux se déplacent du Sud vers le Nord, bien que l'Europe et l'Amérique du Nord soient en 2017 les principaux pôles de [richesse mondiale](#) (60,6 %), l'Afrique n'en représentant que 0,8 %, l'Amérique latine 2,5 %, le reste se répartissant entre les pays d'Asie et du Pacifique.

Il importe également de souligner qu'en 2019, la Turquie, la Colombie, le Pakistan et l'Ouganda, qui représentaient ensemble 1,6 % de l'économie mondiale, [accueillaient un tiers des réfugiés](#), 86 % l'étant dans des pays dits « en développement ».

Cela signifie que nous sommes très loin « d'accueillir toute la misère du monde » contrairement à ce qui est souvent suggéré pour justifier une politique d'immigration restrictive et répressive. Ainsi, la majorité des réfugiés viennent de cinq pays seulement, qui se situent dans des régions lourdement fragilisées par des siècles de colonialisme, suivis de décennies de politiques néolibérales de domination économique par l'étau de la dette imposée par les pays du Nord et les institutions financières internationales.

L'endettement met donc les pays du Sud sous dépendance de leurs créanciers, ce qui permet à ces derniers d'assurer sur eux un contrôle social et politique s'étendant jusqu'à celui des migrations qui les traversent ou en proviennent. Mais cela ne leur suffit pas et la maîtrise de leurs politiques migratoires s'appuie aussi sur d'autres outils.

Frontex par exemple, l'agence européenne de contrôle de frontières, en est un, dont le [budget annuel](#) est passé d'environ 6 millions d'euros en 2005 à environ 143 millions d'euros en 2015 et à plus de 450 millions d'euros en 2020.

Ces dernières années, d'autres instruments de répression des migrations ont aussi été développés au sein même des États membres, avec la généralisation des Centres de rétention administrative (CRA) pour migrant.e.s, l'utilisation de nouvelles technologies de surveillance frontalière, ou encore la construction de murs et de barrières pour empêcher les migrant.e.s de franchir les lignes de démarcation (Ceuta, Calais, Hongrie, Balkans, Mexique).

Entre janvier 2014 et décembre 2019, au moins 19 803 personnes ont trouvé la mort en essayant de [traverser la mer Méditerranée](#) pour rejoindre l'Europe. Comme argumenté par le CADTM dans le Cahier de Revendications Communes sur la dette, les fortifications installées ces dernières années afin d'empêcher les migrants de rejoindre l'UE portent toute la responsabilité de cette tragédie. [Stathis Kouvelakis](#) y indique par exemple que, depuis la signature de l'accord entre l'UE et la Turquie, « si le nombre de morts par mois a diminué, le nombre de morts par rapport au nombre de personnes arrivant sur le sol de l'UE continue d'augmenter, ayant doublé depuis 2016 ». Cela est d'autant plus intolérable que l'UE porte justement la lourde responsabilité économique et politique, matérielle et morale, de la formation de situations qui conduisent des centaines de milliers de personnes à quitter leurs pays.

6. Nouvelle crise de la dette financière et

économique, nouvelle crise sociale de la population et de l'accueil

D'après la [Banque mondiale](#), plus d'un demi-milliard de personnes pourraient basculer dans la pauvreté des suites de la crise du coronavirus. Soulignons qu'avant même l'arrivée de la pandémie, 64 pays dépensaient davantage pour rembourser la dette que pour financer le secteur de la santé. Par exemple, la République démocratique du Congo consacre 2,5 fois plus de ses ressources au remboursement de la dette extérieure (11,3 %) qu'en [dépenses en santé](#) (4,4 %).

Cette augmentation de la pauvreté étant conjuguée avec une difficulté croissante de remboursement de la dette publique, les pays en situation de dépendance sont contraints de recourir aux mesures d'aide d'urgence avancées par le [G20](#) et le FMI, dont l'impact sera pourtant extrêmement faible. Quarante ans après la crise de la dette du tiers-monde par application des plans d'ajustement structurel, « l'aide » extérieure et ses conditionnalités exigées par les créanciers ont montré leurs limites et défaillances. Alors que les pays du Sud traversent une nouvelle crise des dettes publiques, les remboursements exigés sapent leurs économies et la capacité de leurs gouvernements à protéger les droits économiques et sociaux fondamentaux de leurs citoyens, ce qui engendre de fait de nouvelles poussées de migrations contraintes.

Comme nous l'avons vu, l'emprunt et l'endettement ne résolvent pas le problème des migrations contraintes, ils les aggravent et les alimentent. Et c'est à une gestion meurtrière des frontières et au renoncement au principe de solidarité avec les populations des pays pauvres que préfèrent s'adonner les pays néo-colonisateurs du Nord.

Face à cela, il apparaît clairement qu'une partie des solutions appropriées aux questions migratoires pourrait et devrait provenir d'un rééquilibrage de l'ensemble des relations Nord-Sud. Sans voir encore très loin, des mesures minimales devraient être prises pour réduire les inégalités, redistribuer la richesse, et assurer au moins aux personnes migrantes un accueil digne dans le respect des droits

humains fondamentaux. Pour ce faire, l'annulation immédiate et inconditionnelle des dettes publiques « illégitimes » apparaît comme une exigence première, en tant qu'elle est une condition indispensable pour garantir le respect de ces droits et la satisfaction des besoins de base des populations migrantes actuelles.

Des propositions complémentaires claires ont été formulées pour modifier réellement et en profondeur les relations injustes entre les États européens et les peuples du Sud global (voir dans les initiatives du CADTM « Recommons Europe » (Manifeste pour un nouvel internationalisme des peuples en Europe) et « Cahier de revendications communes sur la dette » (nécessité d'un contrôle citoyen sur la finance au niveau européen).

Poursuivre dans ce sens, c'est chercher plus particulièrement à :

- Réduire les inégalités afin que chacun puisse vivre décemment là où il le souhaite.
- Mettre en place des voies d'accès légales et sûres de migration dans le monde et faire cesser les violences aux frontières. Faciliter les cadres juridiques et administratifs permettant d'assurer la circulation des personnes dans des conditions sûres, de façon à faire de la migration un choix, pas une contrainte mortifère.
- Supprimer les lieux de rétention administrative (qui sont des lieux d'enfermement de personnes retenues prisonnières bien qu'aucun délit

pénalement répréhensible ne les sanctionne) et les dispositifs militarisés que sont les murs, les clôtures barbelées, les systèmes de surveillance, etc.

- En finir avec la criminalisation par les lois qui discriminent les personnes migrantes et les catégorisent comme « illégales » ; en finir aussi avec les distinctions moralisantes entre les bonnes personnes migrantes (celles ayant l'accès à l'asile, celles ayant accès au marché du travail) et les mauvaises (dites « illégales »).
- Mettre en place de véritables dispositifs d'accueil des personnes migrantes, qui garantissent l'accès aux services publics et luttent contre le racisme structurel. Offrir des possibilités de régularisation aux personnes migrantes en séjour irrégulier leur permettant d'établir ou de rétablir leurs droits.

Le lecteur pourra retrouver l'entièreté des propositions formulées ici sur le site du CADTM :

[Cahier Revendications communes](#)
[Recommons Europe](#)

À propos des auteur.e.s

[Anaïs Carton](#), permanente au CADTM Belgique, co-auteure de nombreux articles sur les aspects internationaux de la dette.

Alain Fabart, membre du Conseil scientifique d'Attac France, co-animateur de l'Espace de travail thématique migrations, association SALTO 92 d'accompagnement des personnes en exil.

Notes

[1] Exposition à l'initiative des militant.e.s du CADTM Bruxelles dans le cadre de la Journée internationale des personnes migrantes du 18 décembre portée par le CADTM Belgique et House of Compassion. L'exposition se tient du 10/12/2020 au 31/01/21 à l'église du Béguinage à Bruxelles.

[2] [CADTM](#) Le traité de Versailles de 1919 dispose, dans son article 255, que la Pologne est exonérée de payer « la fraction de la dette dont la Commission des réparations attribuera l'origine aux mesures prises par les gouvernements allemand et prussien pour la colonisation allemande de la Pologne ». Une disposition similaire fut prise dans le traité de paix de 1947 entre l'Italie et la France, qui déclare « inconcevable que l'Éthiopie assure le fardeau des dettes contractées par l'Italie afin d'en assurer sa domination sur le territoire éthiopien ». L'article 16 de la convention de Vienne de 1978 qui régit le droit des traités ne dit pas autre chose : « Un État nouvellement indépendant n'est pas tenu de maintenir un traité en vigueur ni d'y devenir partie du seul fait qu'à la date de la succession d'États, le traité était en vigueur à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'États ».

[3] OIM, Fiche d'information sur les tendances de la migration dans le monde en 2015, avril 2016. Les données des grandes institutions internationales comme l'OIM sont indispensables car ces institutions ont des moyens énormes pour réaliser des statistiques. Nous avons cependant une approche critique de ces données car l'ONU joue elle-même un rôle important dans les politiques de contrôle des migrations des pays occidentaux, dépolitisant par-là les chiffres en les isolant du contexte qui conduit au phénomène migratoire.

Maghreb dix ans après

vendredi 11 juin 2021, par [Sophie Bessis](#)

Dix ans après les soulèvements de 2011 qui ont semblé lui ouvrir une nouvelle ère, l'heure dans le monde arabe est aux bilans. Du fait de la situation chaotique régnant dans les pays qui s'étaient embrasés à l'époque, ils ne sont pas brillants. La Syrie est dans un tel état de ruine que certains vont jusqu'à douter de la pérennité de son existence. Le Yémen est prisonnier d'une guerre sans merci que se font l'Iran et l'Arabie saoudite par acteurs locaux interposés. Malgré les tentatives répétées d'y ramener un minimum d'ordre et d'État, la Libye n'en a pas fini avec le règne de milices concurrentes, tentées pour certaines par une partition de fait du pays.

Ailleurs, la contre-révolution menée par les pétromonarchies du Golfe a réduit à néant d'autres tentatives de démocratisation. C'est le cas du Bahreïn où une intervention militaire saoudo-émiratienne a restauré dès mars 2011 la toute-puissance de la famille régnante locale. En Égypte, le coup d'État perpétré en juillet 2013 par le général Sissi a reçu un soutien décisif de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis, notamment sur le plan financier. Il a également bénéficié de la neutralité bienveillante des puissances européennes et des États-Unis. Au Maghreb central, la Tunisie, seul pays qui semblait être entré dans un véritable processus de démocratisation, est plongée dans une crise socio-économique et politique qui compromet l'avenir de cette transition.

Faut-il pour autant enterrer ces « printemps arabes » qui se seraient limités à d'éphémères insurrections populaires génératrices de chaos ou suivies par de brutales restaurations autoritaires ? Ce serait aller trop vite en besogne, car les ondes de choc de ces révolutions – appelons-les ainsi même si ce terme est contesté par certains analystes – n'ont pas fini de produire leurs effets. En 2011, malgré les tragédies qui s'y sont déroulées depuis, cette partie du monde est entrée dans une nouvelle séquence de son histoire. En dépit des sanglantes répressions dont elles ont été un peu partout les victimes, en dépit aussi de la captation des soulèvements par des partis islamistes ou par d'importantes forces jihadistes qui ont mis des régions entières à feu et à sang, les populations qui se sont soulevées contre leurs dictatures n'ont pas abandonné leur demande de

démocratie politique et de justice sociale. Les répliques récentes du séisme de 2011 montrent à l'évidence que la séquence ne s'est pas refermée. L'année 2019 a vu en effet de gigantesques soulèvements se produire du Soudan à l'Irak et du Liban à l'Algérie, avec les mêmes revendications qu'en 2011, avant qu'ils ne soient freinés par la pandémie du Covid-19, véritable effet d'aubaine pour les régimes menacés. Au Soudan, la mobilisation de la population et la maturité politique de ceux et celles qui en ont assuré la coordination ont permis de mettre fin à la dictature militaro-islamiste du général Omar El Bechir, au pouvoir depuis 1989. Un gouvernement de transition a été mis en place, fruit d'un laborieux compromis avec les membres de l'ancien régime et incluant certains d'entre eux, qui tente de sortir de l'ornière un pays sinistré par des décennies de corruption et de gabegie, par de sévères sanctions américaines, et amputé de ses régions pétrolières par la partition ayant donné naissance à l'État du Soudan du Sud. En revanche, les logiques mortifères gouvernant l'Irak et le Liban n'ont pas été ébranlées par les contestations massives que leurs régimes ont connues.

Le monde dit arabe n'est pas, toutefois, fait d'un seul tenant, et les régions qui le composent présentent des différences qui expliquent en grande partie la diversité de leurs trajectoires. À cet égard, le Maghreb central se distingue du Moyen-Orient par une série de caractères qu'il convient de prendre en compte. Situé à l'écart des conflits incendiaires moyen-orientaux, comptant des pays où l'ancienneté

de l'État et des frontières a favorisé un continuum historique inconnu au Machrek, son histoire post-coloniale se distingue par une relative stabilité, même si elle a été entrecoupée d'épisodes sanglants comme en Algérie. Cela permet de comprendre qu'au cours des dix dernières années, seule la Tunisie a connu un changement de régime sans pour autant sombrer dans le chaos, tandis que les régimes de l'Algérie et du Maroc, un moment ébranlés par la contestation, ont repris pour un temps les choses en main.

Le 14 janvier 2011, les Tunisiennes et les Tunisiens congédient leur autocrate, Zine El Abidine Ben Ali, au pouvoir depuis 1987. La révolte est partie des régions les plus déshéritées du pays avant de rejoindre les grandes villes côtières et la capitale et a eu pour principales revendications l'amélioration des conditions de vie, l'emploi, la fin de la corruption et la « dignité nationale ». Très vite, cependant, les demandes de liberté et de démocratie, portées par d'autres couches sociales et d'autres acteurs, ont pris le pas sur les exigences sociales, entamant une transition qui a surtout porté sur le changement de nature du régime. Au terme de trois années de fortes turbulences politiques engendrées par les errements du gouvernement dirigé par le parti islamiste Ennahdha, une nouvelle constitution est adoptée en janvier 2014 qui, en sus de la garantie des libertés fondamentales, inscrit dans le marbre le droit au travail, au logement, à un environnement sain, à l'égalité entre les régions, bref à une vie meilleure pour tous. Mais, au cours des années suivantes, une forte instabilité gouvernementale provoquée par les rivalités entre les deux têtes de l'exécutif – président de la République et chef du gouvernement –, le retour dans les sphères du pouvoir de nombreux caciques de l'ancien régime, la culture économiquement libérale de la majorité du personnel politique et la médiocrité de ce dernier, essentiellement accaparé par les luttes de pouvoir, ont fait oublier aux équipes dirigeantes successives les raisons pour lesquelles la population s'était soulevée. Du fait de l'absence totale de vision de l'avenir au sommet de l'État, de la poursuite des pratiques clientélistes, de l'aggravation de la corruption et de la contrebande transfrontalière, la situation socio-économique n'a

cessé de se détériorer depuis 2011. La violence jihadiste qui s'est installée dans le pays à partir de 2013 et les attentats qui ont suivi ont donné un coup d'arrêt au tourisme, un des plus gros pourvoyeurs d'emplois du pays. À la veille de la pandémie du Covid-19, la dette atteignait déjà plus de 80 % du PNB contre moins de 50 % en 2010, le problème n'étant pas tant dans son ampleur que dans le fait qu'elle n'a servi qu'aux seules dépenses budgétaires. Les déficits se sont également creusés tandis que le chômage a augmenté, surtout celui des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, le marché de l'emploi en panne étant incapable de les absorber. Coïncés entre les injonctions du FMI dont les recettes n'ont pas changé et des revendications sociales qui se sont traduites par des grèves et des occupations immobilisant la production de pétrole et de phosphates, deux ressources importantes, les autorités ont satisfait ponctuellement les exigences des contestataires sans s'attaquer aux racines des maux du pays.

La situation a continué de se détériorer et n'a reçu, lors des élections présidentielles et législatives d'octobre 2019 que des réponses politiques de type populiste ne proposant aucun programme sérieux de sortie de crise. Résultat, en janvier 2021, le dixième anniversaire de la révolution a été marqué par d'importantes manifestations de jeunes des régions déshéritées et des quartiers populaires des grandes villes, tournant plus d'une fois à l'émeute. Incapable de proposer des solutions crédibles à la dégradation des conditions de vie des couches populaires, le gouvernement a réagi par une répression inédite depuis la chute de la dictature, montrant qu'il était incapable d'apporter une réponse autre que sécuritaire aux revendications des manifestants. Il apparaît difficile, à court terme, de les satisfaire, vu l'ampleur de la stagnation économique, marquée entre autres par une désindustrialisation massive et une chute spectaculaire des investissements tant nationaux qu'étrangers. Et il y a fort à craindre que, dépourvue de relais et parfois instrumentalisée par des entrepreneurs politiques pour la satisfaction de leurs propres ambitions, cette jeunesse ne voie que dans la violence ou l'émigration une échappée à son désespoir.

Si la Tunisie s'est sans doute engagée dans un processus de démocratisation semé d'embûches mais réel, sa situation économique et sociale demande un changement de paradigme l'éloignant des recettes qui ont fait la preuve de leur inefficacité, mais qui continuent d'être prônées par sa classe politique comme par ses partenaires extérieurs. Ces derniers, en particulier l'Union européenne et les institutions financières internationales, maintiennent pour l'heure le pays hors de l'eau, car un chaos tunisien pourrait engendrer une catastrophe régionale, sans pour autant lui fournir les moyens d'une véritable sortie de crise.

L'Algérie et le Maroc n'ont pas connu, pour leur part, de changement de régime en 2011. En Algérie, le pouvoir a prévenu la contestation qui risquait de s'étendre en achetant la paix sociale grâce au cours alors élevé des hydrocarbures, et en agitant le spectre du chaos devant une population encore traumatisée par les sanglantes « années noires » de la décennie 1990. Les « décideurs » militaires et les oligarques de l'entourage du président Bouteflika ont pu poursuivre leurs pratiques prébendaires et continuer à s'enrichir sur le dos d'un pays caractérisé par son addiction aux hydrocarbures, par la très faible diversité de son tissu économique et par sa dépendance alimentaire quasi totale vis-à-vis de l'étranger. Les années 2010 ont été ponctuées de jacqueries localisées dans plusieurs régions sans cependant s'étendre à l'ensemble du pays.

La conjoncture a cependant changé en 2018. Sur le plan socio-économique, la chute des prix des hydrocarbures a mis un frein aux stratégies redistributives limitées, clientélistes, mais réelles des années précédentes. Sur le plan politique, l'annonce de la candidature à un cinquième mandat d'un président Bouteflika grabataire et dans l'incapacité de gouverner a mis le feu aux poudres. Dès février 2019, des millions d'Algériennes et d'Algériens descendaient dans les rues de toutes les villes du pays pour crier leur refus du cinquième mandat et de la mainmise des militaires sur le pays depuis l'indépendance. Pendant un an, jusqu'au coup d'arrêt donné par la pandémie en mars 2020, les manifestations massives se sont poursuivies malgré l'éviction de Bouteflika par l'armée, soucieuse de se

débarrasser d'un homme qui était devenu un boulet. L'élection en février 2020 à la magistrature suprême d'Abdelmadjid Tebboune, candidat du tout-puissant chef de l'état-major, avec une participation électorale très faible, n'a pas mis fin à la protestation. Le pouvoir y a répondu par l'arrestation et la détention des principales figures du mouvement, ainsi que d'un grand nombre de journalistes indépendants et d'activistes de la société civile. En février 2021, soit deux ans après le début du mouvement appelé Hirak de son nom arabe, les manifestations de rue ont repris pour dénoncer l'immobilisme du régime, toujours dirigé par l'institution militaire. Si les revendications politiques y sont toujours prioritaires, rythmées par le slogan « État civil et non militaire », la situation sociale continue de se dégrader avec une économie incapable d'absorber la demande additionnelle d'emplois de plusieurs centaines de milliers de jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail. Entre immobilisme au sommet, exaspération d'une population aspirant selon ses propres mots à « une seconde indépendance » et stagnation des prix pétroliers, l'Algérie n'est pas à l'abri d'une crise sociale d'ampleur. Il convient en effet de se souvenir que toutes les secousses sociales qu'a connues ce pays aux richesses non négligeables mais kidnappées par une étroite oligarchie ont été consécutives à une stagnation ou à une baisse des ressources tirées des hydrocarbures. Ici aussi, il est bien difficile de lire l'avenir.

Réputé pour sa stabilité et le caractère inamovible de sa monarchie, le Maroc n'en est pas moins secoué depuis dix ans par des vagues contestataires auxquelles le pouvoir a donné des réponses successives différentes. Comme le régime algérien voisin, il a craint en 2011 l'effet de contagion des printemps arabes, d'autant qu'un puissant vent contestataire a soufflé sur le pays, incarné par le « mouvement du 20 février ». Le roi Mohamed VI y a répondu par la promesse d'importantes réformes, notamment politiques. Une nouvelle constitution, jetant les bases d'une monarchie constitutionnelle, a été adoptée par référendum dès juillet 2011, et les élections législatives de novembre 2011 ont assuré la victoire du parti islamiste de la Justice et du

Développement, portant son chef à la tête du gouvernement. La réalité du pouvoir reste cependant détenue par le monarque, le gouvernement ne jouant dans ce pays que le rôle d'exécutant des orientations définies par le trône. Sociétalement conservateurs et économiquement libéraux, les islamistes qui dirigent le gouvernement depuis dix ans ne se sont en outre attaqués à aucun des problèmes économiques et sociaux que connaît un pays dans lequel les conditions de vie n'ont cessé de se détériorer pour les couches les plus précaires et les régions défavorisées.

Résultat de cet immobilisme politique et socio-économique, le pouvoir s'est vu contesté par une série de mouvements dont le plus important a été le Hirak du Rif, vaste région marginalisée située au nord du royaume. Le soulèvement populaire qui a démarré en 2016, d'une ampleur inédite depuis des années, a été présenté comme la tentative de sédition d'un Rif traditionnellement rebelle au pouvoir central, et traité sur le mode exclusivement sécuritaire. Son leader le plus connu a été condamné à vingt ans de prison. Les 53 animateurs du mouvement ont écopé de 300 ans de prison cumulés lors de leur retentissant procès en 2018. Depuis, le régime marocain a clos une séquence relativement libérale de sa pratique politique en accentuant la répression contre tous les porteurs d'une parole critique. Journalistes, figures de la société civile, intellectuels contestataires, acteurs sociaux ont recommencé à remplir les prisons qui s'étaient vidées durant la première décennie du règne de Mohamed VI.

Alors que le silence est imposé à la population et aux corps intermédiaires susceptibles de porter ses revendications, aucun des problèmes auxquels est confronté le pays n'est en passe d'être réglé. La défaillance du système éducatif et l'extrême concentration de la richesse y ont accru les inégalités

dans des proportions devenues insupportables, et les quelques réalisations spectaculaires des dernières années, comme le TGV Tanger-Casablanca réalisé par des entreprises françaises, n'ont pas mis fin aux disparités régionales.

Le Maroc jouit cependant d'une rente politique à l'extérieur, de loin plus importante que celle de ses voisins, et qui n'est pas près de s'affaiblir. Allié privilégié de la France et des États-Unis au Maghreb, il a renforcé sa position auprès de ses partenaires européens en opérant un retournement complet de sa politique migratoire : alors qu'au début des années 2010 il s'était caractérisé par une politique relativement libérale et la régularisation de plusieurs dizaines de milliers d'immigrés subsahariens, il multiplie depuis 2018 les expulsions, tout en satisfaisant aux conditions européennes de contrôle des flux migratoires sur son propre sol. Du côté américain, la normalisation des relations du royaume avec l'État d'Israël lui rapporte d'incontestables dividendes dans bien des domaines. Cette sorte d'assurance-vie qui protège le trône chérifien lui donne une marge de manœuvre dont bénéficient peu d'États de la région.

Douloureuse transition tunisienne, immobilisme du régime militaire algérien porteur de toutes les incertitudes, stabilité marocaine en trompe-l'œil, l'observation du Maghreb central dix ans après la vague contestataire de 2011 offre aujourd'hui bien peu de visibilité, sinon celle de la frustration croissante de populations auxquelles on a beaucoup promis et peu offert. Contrairement à un Moyen-Orient devenu le théâtre de toutes les tragédies contemporaines, le couchant du monde arabe reste d'un calme relatif et les mouvements protestataires qui s'y multiplient demeurent pacifiques. Faute de recevoir des débuts de solution, ce pourrait n'être pas éternellement le cas.

Crise de confiance et réforme monétaire : le difficile passage du franc CFA à l'eco

vendredi 11 juin 2021, par [Samba Diop](#)

Depuis quelques années, le franc CFA fait l'objet de vives controverses en Afrique de l'Ouest. Ces débats opposent ceux qui considèrent qu'il est le signe d'un néocolonialisme qui ne dit pas son nom et ceux qui mettent en avant la stabilité monétaire (interne et externe) dans les États qui l'utilisent comme la preuve de son efficacité économique. La persistance de ce débat sur une période relativement longue et les tensions qu'il charrie ont débouché sur des aménagements engagés et pilotés par la France, ancienne puissance coloniale et architecte du franc CFA.

Les ajustements entrepris dans le cadre de la réforme en cours tentent d'apporter des réponses aux points de crispation les plus saillants autour de cette monnaie. Annoncée en décembre 2019 par le président français Emmanuel Macron et son homologue ivoirien Alassane Ouattara, adoptée par l'Assemblée nationale française en décembre 2020 puis par le Sénat français le 28 janvier 2021, cette réforme du franc CFA fait l'objet de commentaires les plus opposés.

Partant du principe que la monnaie est un bien collectif dont l'usage n'est pas réductible aux seuls grands opérateurs économiques, mais qu'elle concerne également le reste de la population, notre article propose de sortir du dilemme stabilité monétaire/gains de compétitivité, dans lequel est enfermé le débat sur le franc CFA. Pour ce faire, il s'appuie sur l'idée selon laquelle l'adhésion des populations est nécessaire à tout projet monétaire pour qu'il soit viable : lorsque les populations ne croient pas ou plus aux bienfaits de la politique monétaire, c'est tout l'édifice qui s'effrite et menace de s'effondrer en l'absence de mesures correctives radicales. Dans le cas du franc CFA, tenir compte de la défiance dont fait l'objet cette monnaie permet de sortir les populations africaines de la position d'acteurs passifs, à laquelle elles sont trop souvent assignées, pour les considérer comme des protagonistes à part entière dans les dernières évolutions observées sur le plan monétaire. Dès lors, analyser le bien-fondé des propositions de réforme

en cours, estimer les conditions de leur réussite et, le cas échéant, proposer des solutions alternatives nécessitent de revenir sur les fondements de cette défiance.

L'article est subdivisé en plusieurs parties : la première revient sur la problématique de la confiance dans la monnaie telle qu'elle se donne à voir dans les travaux d'Aglietta et Orléan. La deuxième analyse les raisons pour lesquelles le franc CFA suscite une défiance de plus en plus grande en Afrique de l'Ouest. La troisième rappelle les principaux points de la réforme qui est actuellement en cours de mise en application. La dernière partie présente les remarques conclusives sur les raisons pour lesquelles les projets de réforme en cours ne nous semblent pas proposer des voies de sortie par le haut à la crise du franc CFA.

Fondements de la confiance dans la monnaie

Penser le fait monétaire n'a rien d'évident pour une grande partie des économistes. Le plus clair du temps, en effet, ils la présentent comme un simple expédient venant fluidifier les échanges. Dans cette perspective, l'intelligence des relations économiques s'appuie sur l'idée que les individus souverains sont capables de déterminer, en dehors de toute influence sociale, les biens en mesure de leur permettre de maximiser leur satisfaction. Les échanges de

marchandises sont alors présentés comme échanges de valeurs d'usage et la monnaie n'est envisagée, par la suite, que comme le moyen de dépasser les désagréments du troc. Toute autre est l'approche défendue par Aglietta et Orléan [1], qui considèrent que la monnaie est avant tout l'expression d'une réalité sociale. D'après celle-ci, le processus qui explicite l'émergence de la monnaie fait jouer un grand rôle au besoin de protection qu'expriment les individus isolés dans les sociétés marchandes. En effet, confrontés à l'incertitude et à la rareté, ils recherchent dans l'échange non pas des valeurs d'usage, mais l'acquisition d'une qualité permettant de calmer l'angoisse causée par l'incapacité de se procurer l'intégralité des biens dont ils ont besoin. Cette qualité, également appelée liquidité ou richesse, permet à l'objet qui en est dépositaire d'être échangé contre tout ce qui est jugé utile. Soulignons ici que, pour nos deux auteurs, ce qui confère cette qualité ne se trouve pas dans des caractéristiques intrinsèques propres à tel ou tel objet, mais se révèle au terme d'un processus mimétique auquel se livrent les individus. Une relation positive s'établit alors entre le degré de liquidité de l'objet et l'horizon des possibilités d'échange. Pour cette raison, chacun cherche ce qui est désiré par autrui pour accroître ses chances de disposer du bien liquide par excellence. Ce mimétisme se poursuit jusqu'à la stabilisation du processus sur un objet élu et considéré comme la définition unanimement acceptée de la richesse. Dès lors, la richesse élue acquiert le statut d'une institution sociale et se met à distance, du moins pour un certain temps, du processus mimétique qui a permis sa désignation collective comme monnaie.

Hâtons-nous d'ajouter à cette présentation, certes très sommaire, de la genèse théorique de la monnaie défendue par Aglietta et Orléan, que cette désignation n'a rien de définitif : en permanence, la monnaie doit démontrer sa légitimité en se montrant capable de maintenir la confiance qui a permis sa définition. Il en est ainsi car, sans cesse, la primauté de la définition retenue est contestée par des formes alternatives prétendantes. On voit l'importance du rôle que joue la confiance dans cette approche, puisqu'elle rend possible la pérennité de la définition

de la richesse qui a été retenue. Sans confiance, nulle possibilité de garantir l'acceptabilité de la monnaie sur le long terme. A partir de là, le maintien de la confiance doit être une priorité pour tout dispositif de régulation monétaire. C'est à cette condition que l'acceptation inconditionnelle de la monnaie pourra perdurer. Cependant il ne faudrait pas voir dans la confiance une notion monolithique. Au contraire, au niveau analytique, elle se donne à voir sous trois dimensions différentes : méthodique, hiérarchique et éthique [2].

La première forme de confiance, ou confiance méthodique, s'inscrit dans les usages quotidiens de la monnaie. À force de répétition dans son utilisation, se met en place une acceptation routinière de la monnaie. Le mimétisme qui est à l'œuvre dans cette dimension méthodique de la confiance peut s'exprimer de la manière suivante : chacun accepte la monnaie parce qu'il est persuadé que les autres en feront de même, de telle sorte que la valeur de cette dernière ne subira pas d'évolutions trop importantes. Le deuxième type de confiance, qualifié de hiérarchique, provient de la garantie apportée par une autorité politique en charge de la qualité des relations monétaires. Le mode d'émission et la circulation monétaires doivent en ce sens inspirer pleinement confiance à travers une légitimité établie de l'institution qui en a la charge. La confiance éthique, elle, s'exprime à travers un système de valeurs supérieures qui fondent l'appartenance sociale et qui doivent être préservées. Pour inspirer cette confiance éthique, la monnaie doit proposer des modes d'émission et de circulation qui permettent de garantir la reproduction de la société tout en respectant son système de valeurs. Ce faisant, la confiance éthique rend compte de la nécessité que la gestion monétaire soit soumise à la satisfaction des besoins essentiels exprimés par les populations. Ces trois niveaux de confiance, loin d'être indépendants, sont articulés les uns aux autres.

La seule confiance méthodique ne suffit pas, car, aussi régulière que soit l'utilisation d'une monnaie, elle ne pèse pas bien lourd devant les tensions que peut entraîner une crise monétaire par exemple. Dans le même ordre d'idées, la présence d'une autorité

monétaire disposant de moyens de rompre la spirale négative qui menace la stabilité monétaire est primordiale. Mais toute politique de régulation monétaire ne sera acceptable que si elle se fait dans le respect des valeurs supérieures qui fondent la société. Pour ces raisons, il est possible d'avancer que la hiérarchie des formes de confiance place la confiance éthique au-dessus de la confiance hiérarchique qui est elle-même supérieure à la confiance méthodique.

Dès lors, une fois précisés les éléments qui fondent la confiance dans la monnaie et l'explicitent, quel regard pouvons-nous poser sur les raisons qui ont présidé à la réforme du franc CFA et ses chances de rencontrer l'adhésion des populations ouest-africaines ?

Les ressorts de la défiance face au franc CFA

La contestation à laquelle fait face le franc CFA, monnaie actuelle des huit pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), n'est pas récente. Dès leur accession à l'indépendance, au tournant des années 1960, un certain nombre de pays (Algérie, Guinée, Madagascar, Maroc...) ont rapidement émis le souhait de disposer d'une autre monnaie que celle qui les liait à l'ancienne puissance coloniale. Avec des fortunes diverses, ces tentatives ont eu pour point de convergence de remettre en cause le consensus sur les supposés effets bénéfiques de l'appartenance à la zone CFA. Mais c'est au début des années 1980, avec la publication de l'ouvrage de Pouémi, que cette contestation allait prendre une tournure différente en posant la question du rôle que pouvait jouer la monnaie dans le développement économique des États africains [3]. Au cours des dernières années, l'opposition au franc CFA s'est intensifiée à travers une mobilisation vigoureuse de la société civile, l'expression de plus en plus ferme de voix dissonantes dans la littérature économique et l'émergence de mouvements politiques résolument antagonistes à cette monnaie présentée comme une relique coloniale [4]. À la faveur du jeu politique cette question a même pu trouver, chez certains dirigeants

au pouvoir, des porte-voix opportunistes [5]. De cette manière, la question monétaire, jusque-là cantonnée aux marges du débat académique, réservée aux échanges entre experts ou reléguée aux colonnes d'une presse contestataire, s'est progressivement imposée pour devenir incontournable pour qui analyse la situation économique des pays de la zone CFA.

L'examen des griefs faits au franc CFA montre que les raisons qui fondent son rejet sont sérieuses et peuvent être reliées à la question de la confiance. Au-delà des accusations en termes de servitude monétaire [6], de vestige de la Françafrique [7], il est perçu comme un instrument qui participe à l'appauvrissement de l'Afrique [8], un système qui brime le développement économique ou qui participe d'un mécanisme désuet fondé sur des rigidités pénalisantes pour l'essor du continent africain. Sur ce terrain, l'utilisation des développements théoriques issus des travaux d'Aglietta et Orléan peut être riche d'enseignements. En identifiant les soubassements de la confiance dans la monnaie, ils montrent que cette dernière se nourrit de valeurs supérieures qui ne peuvent être mises de côté sans altérer le rapport qui la relie à ses utilisateurs. Examinons les termes de la défiance sur les trois niveaux où elle s'exprime.

La confiance méthodique n'est sans doute pas la forme de confiance la plus remise en cause. Cependant, de manière sporadique, souvent lorsque des rumeurs de dévaluation reviennent avec insistance, il est possible d'assister à des interrogations sur le pouvoir libératoire légal du franc CFA. Autrement dit, ces rumeurs intempestives participent d'une forme de méfiance dans la capacité du franc CFA à préserver son pouvoir d'achat. Ce qui conduit à des comportements de fuite vers les devises, de hausse des prix, voire de stockage de marchandises pour anticiper l'éventuelle modification des parités. Par prophétie auto-réalisatrice, on observe une accentuation d'une forme de méfiance qui n'incite pas à détenir cette monnaie. Sur ce point, il faut dire que la dévaluation de 1994, décidée à Paris avec l'aval du FMI, a joué un grand rôle. En effet, il est apparu à l'occasion de cette dévaluation que le pouvoir décisionnel des

dirigeants africains sur le sort de leur monnaie était très faible, voire inexistant. Dès lors qu'il est apparu qu'une décision aussi importante qu'une modification significative de la parité (de l'ordre de 50 % en l'espèce) pouvait échapper aux dirigeants élus, il n'est plus surprenant de voir ressurgir des rumeurs de dévaluation lorsque se dégrade le niveau de couverture de l'émission monétaire exigée par la France par le truchement de la garantie de convertibilité. Depuis cet événement monétaire et ses conséquences économiques douloureuses, la menace de dévaluation plane, à intervalles réguliers, sur le destin du franc CFA, entamant tout aussi régulièrement la dimension méthodique de la confiance. En effet, le doute sur l'acceptation future d'une monnaie à sa valeur du jour sape les fondements de la confiance routinière.

La confiance hiérarchique est, quant à elle, sérieusement remise en cause depuis un certain nombre d'années. Pour des raisons liées à l'ingérence des autorités françaises dans ses organes de décisions et à l'alignement de sa politique monétaire sur celle de la BCE, la BCEAO a vu sa légitimité de plus en plus contestée. Même si la réforme en cours apporte des réponses sur le premier point, c'est sur le second que portent les doutes les plus sérieux quant à la capacité de l'institution à apporter des réponses aux problèmes économiques des États africains. Engluée dans un agenda néolibéral, héritée de sa consœur de la BCE et qui se traduit dans la zone CFA par une forme de répression monétaire pour imposer l'austérité, la BCEAO se montre incapable de relever le défi d'une politique de crédit ambitieuse. Même si la faiblesse du crédit accordé au secteur privé a également à voir avec une politique de marge excessive des banques commerciales, il n'est pas exclu de penser qu'une politique monétaire plus accommodante de la BCEAO pourrait avoir un effet positif sur le financement de l'activité économique. De plus, le mandat de l'autorité monétaire ouest-africaine fait de la lutte contre l'inflation son objectif prioritaire et révèle une certaine forme de dissonance avec la situation économique des États membres de l'UMOA. Considérée comme une banque centrale éloignée des réalités économiques africaines, la BCEAO apparaît comme une entité qui agit peu en

faveur du dynamisme économique dans la sous-région. L'orientation prioritaire du pouvoir monétaire vers la réalisation d'objectifs tels que la couverture de l'émission monétaire et la sentencieuse lutte contre l'inflation renforce la défiance dont celui-ci fait l'objet.

La confiance éthique, qui se situe au-dessus des deux autres niveaux de confiance, est sans doute la forme la plus affaiblie dans le cas de la zone CFA. S'il est possible de considérer que l'amélioration significative de la qualité de vie des populations est une valeur supérieure pouvant faire consensus, la situation économique actuelle des États membres de l'UMOA alimente le doute des citoyens sur la capacité du système monétaire CFA à relever le défi du développement économique. Ce qui affaiblit l'adhésion à ce système et mine les fondements de la confiance éthique. Lorsque l'on prend l'ensemble des quinze pays utilisant le franc CFA [9], l'examen de leurs performances en termes d'indice de développement humain (IDH) montre qu'onze d'entre eux sont classés dans la dernière catégorie du classement du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) : le groupe des pays à « développement humain faible ». En restreignant l'analyse aux seuls pays de l'UMOA, on se rend compte qu'à l'exception de la Côte d'Ivoire, ils sont tous classés dans la catégorie des pays les moins avancés de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Dès lors, l'incapacité du franc CFA à promouvoir le développement économique est patente. Incapacité qui s'explique par la priorité accordée à la lutte contre l'inflation par l'autorité monétaire au détriment d'autres objectifs comme la lutte contre le chômage, la promotion ou le financement de l'investissement. Or, on sait que la sacro-sainte lutte contre l'inflation est destinée avant tout à protéger les intérêts du capital et des classes supérieures [10]. Cette incapacité peut également être reliée à la subordination des principes de développement économique à celui de la fixité du taux de change. Sur ce point, instauré sur la base d'une parité fixe avec le franc français, puis avec l'euro en 1999, le franc CFA est aujourd'hui arrimé à une monnaie forte qui ne favorise pas la compétitivité des États de l'Afrique

subsaharienne. On aboutit à cette situation paradoxale où les pays les plus pauvres du monde utilisent une monnaie surévaluée. Si on ajoute à ce constat que, pour garantir cet arrimage, une partie des réserves de changes était logée dans un compte d'opérations, privant de fait la BCEAO d'un degré de liberté dans l'exécution de sa politique monétaire, on comprend aisément les crispations qu'il pouvait y avoir autour de ce compte ouvert au niveau de Trésor public français. Même si la réforme en cours revient sur le compte d'opérations, l'échec du système CFA dans la réalisation du bien-être des populations a posé de manière durable les bases de la défiance éthique dont il fait l'objet.

Une réforme en plusieurs actes

La réforme du franc CFA a été annoncée par les présidents français et ivoirien lors d'une conférence de presse organisée en marge d'une visite d'État du président français en Côte d'Ivoire le 21 décembre 2019 à Abidjan [11]. Cette annonce a été très surprenante, aussi bien sur le plan du timing que sur les caractéristiques de la future monnaie. En effet, elle a été faite quelques mois seulement après l'ébauche d'un autre projet de réforme envisagé par une autre instance sous-régionale : la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Lors du sommet de la CEDEAO qui s'est tenu à Abuja en juin 2019, sous l'impulsion du Nigeria, première puissance économique de la sous-région, un accord historique avait été trouvé par les quinze chefs d'État et de gouvernement – dont les huit de l'UMOA – pour la mise en place d'une monnaie unique en lieu et place des monnaies actuelles, l'eco-CEDEAO. Cet accord venait concrétiser un projet ancien d'union monétaire, initié dès le début des années 1980 pour tenter d'apporter une réponse aux problèmes de paiements dans l'espace économique ouest-africain. La réforme monétaire de la CEDEAO portait sur plusieurs points : le choix de l'acronyme eco [12] pour désigner la future monnaie unique ; l'instauration d'un régime de change flexible avec ciblage d'inflation ; la création d'une autorité monétaire communautaire constituée d'une banque centrale ouest-africaine à laquelle seraient

transférées les compétences des banques centrales nationales en matière monétaire. Pour la mise en place effective de ces dispositions, l'accord de la CEDEAO est favorable à une adhésion progressive conditionnée au respect des critères de convergence [13].

Dans ce contexte, la réforme de la monnaie des pays de l'UMOA (l'eco-UMOA) n'a pas manqué de soulever interrogations et incompréhensions chez les autres membres de la CEDEAO. L'eco-UMOA est construit autour de plusieurs volets :

- le changement de nom de la monnaie de l'UMOA : le franc CFA deviendra l'eco ;
- la fin de l'obligation pour la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de déposer au moins 50 % de ses réserves dans un compte d'opérations logé au niveau du Trésor public français ;
- le retrait des représentants français des différents organes de contrôle (Conseil d'administration, Conseil de politique monétaire de la BCEAO et commission bancaire de l'UMOA).

Ces différents volets sont inscrits dans deux nouveaux textes entrés en vigueur le 01/01/2021 : l'accord de coopération monétaire qui remplace l'ancienne convention de 1973 et la convention de garantie qui se substitue à la convention du compte d'opérations. Ces textes précisent les modalités de fonctionnement de la garantie que l'État français apporte pour assurer la convertibilité de la future monnaie en euros selon une parité fixe. Dans le nouvel attelage, l'ouverture d'une ligne de trésorerie non plafonnée dans les comptes du Trésor français garantit à la BCEAO un accès illimité à la devise européenne (convention de garantie-CG, art.2). Ligne de trésorerie mobilisable lorsqu'il y a une diminution du niveau des réserves officielles en mesure de

compromettre la couverture des engagements extérieurs (ici un niveau de 20 % entre le montant moyen des avoirs extérieurs et le montant moyen des engagements est indiqué. CG, art.5). Il apparaît que la garantie est apportée sans imposer qu'une partie des réserves officielles de change 50 % dans le précédent accord de coopération) n'ait à être déposée au niveau d'un compte ouvert auprès du Trésor français (le fameux compte d'opérations). Ce qui interroge la pertinence de son maintien pendant une période aussi longue.

Outil d'intégration économique pour la CEDEAO ou attestation d'indépendance monétaire pour l'UMOA, l'eco porte, avant même sa circulation, les termes d'une contradiction dans les finalités que lui prêtent ses différents promoteurs. Dans l'agenda de la CEDEAO, l'eco est davantage perçu comme une étape devant venir parachever l'intégration économique qui est déjà passée par les stades d'instauration d'une union douanière et de mise en place d'une zone de libre-échange. L'hégémonie économique-démographique du Nigeria en Afrique de l'Ouest et son leadership sur la question de la monnaie unique ne souffrant d'aucune contestation, c'est tout naturellement que, pour ce pays, l'eco doit se construire autour du naira, la monnaie nationale [14]. Cette approche est en partie remise en cause par l'initiative des pays de l'UMOA.

Pour ces derniers, en effet, la mise en place de l'eco doit apporter des réponses aux critiques maintes fois renouvelées d'une forme de servitude monétaire dans le système CFA actuel. Dans cette perspective, la réforme en cours du franc CFA doit concerner prioritairement les principaux points de contestation. Partant du constat que le sigle CFA a beau avoir été transformé en Communauté financière d'Afrique, il a du mal à se défaire de sa première signification (Colonies françaises d'Afrique) ; le changement de nom a été jugé nécessaire pour calmer les tensions autour de cette monnaie. De plus, dans l'ancien accord, la présence des représentants français dans

les différents organes de contrôle de la BCEAO ainsi que l'obligation qui était faite à cette dernière de déposer 50 % de ses réserves dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor public français étaient la preuve, aux yeux d'une partie de plus en plus importante de l'opinion publique ouest-africaine, que le franc CFA était l'instrument déployé par l'ancienne puissance coloniale pour maintenir une forme de domination économique sur les États africains. En s'adressant aux points qui cristallisent la contestation de cette monnaie, la volonté de redorer le blason du franc CFA est manifeste [15].

La comparaison de ces deux projets montre à quel point la création de l'eco est entourée d'une cacophonie sur ses finalités. Ce qui ne peut que jouer un rôle négatif dans son acceptation par les populations concernées. Cependant, tout importantes que soient ces considérations stratégiques pour les acteurs politiques concernés, elles ne doivent pas faire perdre de vue que, d'après l'explication du rejet du franc CFA en termes de défiance privilégiée dans ce texte, les propositions de réforme doivent être ambitieuses pour rencontrer l'assentiment des populations. Sous ce rapport, l'eco-UMOA arrimé à l'euro, garanti par la France et portant l'empreinte ivoirienne ou l'eco-CEDEAO monnaie flexible construite autour du naira nigérian, ne nous semblent pas apporter des réponses de nature à susciter l'adhésion des populations ouest-africaines.

Remarques conclusives

On l'aura compris, la réforme du franc CFA, à travers l'eco-UMOA, est une tentative de réponse à la contestation du rôle de l'ex-puissance coloniale dans la conduite des affaires monétaires des États africains. Elle vise, à travers l'élimination de quelques symboles perçus à tort ou à raison comme les raisons de l'émergence d'une opinion anti-France, à canaliser le rejet dont le franc CFA fait l'objet. Mais, même sur le plan de ces symboles, les avancées ne peuvent pas être qualifiées de majeures tant elles sont inscrites dans un cadre global très proche du système actuel. La présence française dans les

organes de décision de la BCEAO, qui suscitait beaucoup de réactions, n'est pas totalement remise en cause dans le nouveau projet. En effet, la nouvelle convention de garantie, dans son article 4, prévoit la participation du Garant au conseil d'administration pour « prévenir ou gérer une crise ». L'accord de coopération, dans son article 4, dispose, quant à lui, que dans le Comité de politique monétaire de la BCEAO sera nommée une personnalité *indépendante* en fonction de son expérience et de ses compétences sans que soit précisée sa nationalité. Et l'article 5 de ce même accord de préciser que le Garant devra être tenu informé de l'évolution du risque qu'il couvre (lorsque le taux de couverture est en deçà de 20 %). Autant d'éléments qui conduisent à avancer qu'il y a dans ce projet un retour subreptice mais réel de la tutelle de la France sur les États ouest-africains.

En plus de cette incertitude qui pèse sur les modalités d'exercice de la garantie de la France, il y a un autre point sujet à interrogations : le calendrier d'application de la réforme. Pour l'heure, et malgré l'adoption de cette réforme par l'Assemblée nationale (décembre 2020) et le Sénat français (janvier 2021), aucune des dispositions mentionnées ci-dessus n'est encore totalement à l'œuvre [16]. Et pour cause, aucun des parlements des pays concernés par la réforme n'a encore été saisi pour se prononcer sur cette réforme. Ainsi, l'absence d'indication calendaire sur l'examen de ce texte par les parlements de la zone UMOA révèle-t-elle une faille démocratique béante dans cette réforme qui aura donc été annoncée par le président français et son homologue ivoirien, adoptée par le parlement français sans que les principaux concernés, par la voix de leurs élus, n'aient pu se saisir de la question. Ce déni démocratique n'a pas d'autres conséquences plus importantes que d'éloigner les citoyens de la monnaie qu'on leur propose. Même si le sommet France-Afrique d'octobre 2021 apporte des éléments sur le calendrier législatif, il ne sera pas en mesure de démentir le constat suivant : les principaux concernés seront les derniers consultés.

Cependant, ces points d'achoppement, bien qu'importants, ne rendent que très partiellement compte de l'incapacité de la réforme en cours à rencontrer l'adhésion des populations africaines. En

effet, privilégiant une lecture de l'opposition au franc CFA qui relèverait davantage de reproches symboliques (sigle, lieu de fabrication des billets et des pièces, représentation française dans les organes de décision...) que du délitement de la confiance dans la monnaie, le projet eco-UMOA se borne à apporter des ajustements superficiels à un système qui n'est pas fondamentalement remis en cause. Le maintien des changes fixes et de la liberté de mouvement des capitaux dans le cas d'une monnaie surévaluée n'annonce aucune perspective économique favorable à la jeunesse africaine. Le défi du développement économique qui pourrait être relevé grâce à des politiques économiques ambitieuses semble lointain, tant les marges de manœuvre offertes par le projet eco-UMOA sont faibles. Sur ce point, l'identification des dimensions de la confiance qui a été faite plus haut montre que l'adhésion à une monnaie est conditionnée à la défense de valeurs supérieures. Avec les projections démographiques qui montrent qu'à l'horizon de 2050, 50 % de la population africaine aura moins de 25 ans, il est permis de douter de l'adhésion à un projet monétaire qui a pour horizon indépassable la lutte contre l'inflation. Garantir la stabilité interne de la monnaie se traduit en effet par une répression monétaire coupable de la limitation du crédit au secteur privé, et elle brime l'investissement et mine les opportunités de croissance. Parallèlement, au niveau externe, ne pas remettre en cause l'arrimage de la future monnaie à l'euro, c'est réduire la compétitivité des unités de production locales qui ont pourtant un rôle majeur à jouer dans la création d'emplois.

Pour autant, l'autre projet concurrent, l'éco-CEDEAO, apporte-t-il plus de garanties en termes de perspectives aux États ouest-africains ? À ce sujet, ce qu'il est possible d'ores et déjà de dire, c'est que le plus grand mérite de ce projet afro-africain serait de provoquer un déplacement du centre de gravité de la gestion monétaire dans le continent africain de Paris vers Lagos, avec un rôle de premier plan pour le Nigeria. De fait, il permettrait de mettre un terme à l'immixtion de la France dans la politique monétaire des États ouest-africains. Cependant, l'examen des principes de

fonctionnement de cette future monnaie laisse planer le doute sur sa capacité à mobiliser toutes les forces économiques de la zone. Échafaudé sur le modèle néolibéral de la zone euro avec ses critères de convergence, sa banque centrale indépendante, sa liberté de mouvement des capitaux, ce projet dessine un cadre peu propice à l'émergence économique des États membres. En effet, reprenant la thèse de la fêrule monétaire, ce projet semble faire peu de cas de la zone à deux vitesses produite par la mise en place de l'euro. À l'instar de ce qui s'est produit dans la zone euro, l'hétérogénéité des situations économiques (croissance économique, inflation, dette publique) interroge la nécessité de mettre en place une politique monétaire unique pour l'ensemble des États ouest-africains. En outre, dès lors que l'on admet que la faiblesse des échanges intra-régionaux s'explique davantage par la faible complémentarité des pays de la zone [17], principalement spécialisés dans l'exportation de produits primaires, que par l'incertitude créée par les fluctuations de change entre les monnaies sous régionales, les bénéfices liés à l'adoption d'une monnaie unique semblent inférieurs aux risques qui lui sont associés.

Les développements précédents soulignent en creux la question de l'opportunité de l'instauration d'une monnaie unique en Afrique de l'Ouest. Pourtant, dans l'idéal panafricaniste qui rencontre un écho très enthousiaste dans le continent, la mise en place d'une monnaie partagée par les États serait sans doute une étape importante en ce qu'il viendrait affermir l'unité africaine réclamée par les figures marquantes de cette cause [18]. Comment, dès lors, concilier les apories de la monnaie unique et l'exigence d'une coopération monétaire féconde sur le plan du développement économique ? Sur ce point, si, pour les raisons évoquées plus haut, l'adoption d'une monnaie unique sur le modèle des deux projets

en discussion ne semble pas apporter de garanties, une voie alternative, celle de la monnaie *commune*, permettrait une émancipation monétaire tout en préservant les possibilités de politiques de change autonomes [19]. Cette monnaie commune aurait le mérite de porter les conditions d'une coopération monétaire dans un cadre souple en dehors des ajustements erratiques que pourraient imposer les marchés de change. Concrètement, chaque État conserverait une monnaie nationale reliée à la monnaie ouest-africaine, elle-même convertible sur les marchés de change, sur la base d'une parité fixe. La conversion des monnaies nationales entre elles serait *de facto* soustraite au marché des changes et ne serait possible qu'au niveau de la banque centrale sous-régionale. Ce faisant, les ajustements monétaires intra-zone se feraient sur la base de décisions politiques et en fonction de l'évolution du solde de la balance courante de chaque État membre [20]. Cette option de la monnaie commune permet un traitement différencié des taux de change tout en répondant à cette exigence de solidarité monétaire des États africains que fait naître la globalisation financière. À l'écart de la stratégie du « one size fits all » qui ne fait qu'aggraver la polarisation des situations économiques nationales au sein des zones dotées d'une monnaie unique, ou de la stratégie de la fragmentation monétaire d'États isolés, la monnaie commune rendrait la politique de change, confisquée par la parité fixe (eco-UMOA) ou par la monnaie unique (eco-CEDEAO), aux États. Retrouvant l'instrument de la politique de change, débarrassés de la tutelle monétaire de l'ancienne puissance coloniale et inscrits dans la cadre d'une coopération monétaire africaine, les États concernés auraient la possibilité de mettre en pratique une politique monétaire ambitieuse au service des citoyens. Dans les représentations de la monnaie comme réalité sociale, leur adhésion est cruciale.

Notes

[1] Aglietta M. & Orléan A., 1982, *La violence de la monnaie*, Paris, PUF. Aglietta M. & Orléan A., 2002, *La*

Monnaie entre violence et confiance, Paris, Odile Jacob.

[2] Aglietta M. & Orléan A, 1998, *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob.

[3] Pouémi J.-J., 1980, *Monnaie Servitude et Liberté*, Paris, Ouranos.

[4] On peut citer les partis Patriotes du Sénégal pour le travail, l'équité et la fraternité (PASTEF) de Ousmane Sonko au Sénégal, le Parti Comores Alternatives (PCA) de Said Ahmed Said Abdillah aux Comores ou Liberté et Démocratie pour la République (LIDER) de Mamadou Koulibaly en Côte d'Ivoire.

[5] Souvent la protestation contre le système CFA est un moyen tactique utilisé pour rendre l'ancienne puissance coloniale plus attentive aux difficultés exprimées par tel ou tel chef d'État. Il n'est pas exclu de penser que les prises de position « anti-CFA » d'Idriss Deby, l'ex-président du Tchad, relevaient, au moins en partie, de considérations de cette nature.

[6] Nabupko & al., 2016, *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire*, Paris, La Dispute. .

[7] Pigeaud F. & Sylla N. S., 2018, *L'arme invisible de la Françafrique*, Paris, La Découverte

[8] Selon les termes de Luigi Di Maio, vice-président du Conseil italien, lors d'une sortie en janvier 2019 ayant pour toile de fond la question de l'accueil des migrants sur le sol européen. Cette sortie démontre l'instrumentalisation de la question du franc CFA par certains acteurs qui n'hésitent pas à la mobiliser pour régler des différends politiques. Ce qui démontre, s'il en est besoin, le caractère éminemment politique du fait monétaire.

[9] Les huit de l'UMOA, les six de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et les Comores.

[10] Palley, Thomas I. (2011) : "Monetary Policy and Central Banking after the Crisis : The Implications of Rethinking Macroeconomic Theory", IMK Working Paper, No. 8/2011

[11] Pour l'heure, cette réforme ne concerne pas la CEMAC et les Comores.

[12] Eco comme diminutif d'ECOWAS (Economic Community of West African States) qui est la traduction anglaise de CEDEAO

[13] Ces critères sont calqués sur ceux de Maastricht et portent sur le plafonnement du déficit public, de la dette publique et de l'inflation même si les seuils choisis sont différents. Si le déficit public ne doit pas dépasser 3 % comme dans la zone euro, le ration dette publique/PIB ne doit pas dépasser 70 % du PIB, et l'évolution du niveau des prix d'une année à l'autre ne doit pas excéder 10 %..

[14] Le Nigéria, qui pèse plus de 70 % du produit intérieur brut de la CEDEAO et compte 200 millions

d'habitants, est le principal contributeur au budget de l'organisation sous régionale dont il abrite les sièges de la Commission et du Parlement.

[15] La volonté de la Côte d'Ivoire, première puissance économique de l'UMOA, d'assumer une forme de leadership et de contester l'hégémonie nigériane est un élément dont il faut également tenir compte dans l'analyse de la suite des événements.

[16] Notons que, le 4 mai 2021, la France a annoncé que 5 milliards d'euros de réserves de change sont en cours de transfert du compte d'opérations vers la BCEAO. Fin 2019, le volume des réserves UMOA dans ce compte d'opérations était estimé à 9 milliards d'euros.

[17] En 2019, le rapport de la BCEAO sur le commerce extérieur faisait état d'un taux de près 14 % pour les échanges commerciaux intra-UMOA (p.14). On obtient des niveaux similaires en se basant sur les données de la CNUCED ou de la CEDEAO.

[18] Kwame Nkrumah, Cheikh Anta Diop ou Thomas Sankara, pour citer les principaux promoteurs de cette urgence panafricaine en Afrique de l'Ouest.

[19] Sapir J. 2012, *Faut-il sortir de l'euro ?*, Paris, Seuil.

[20] Il s'agirait d'instituer un modèle de réajustements comparable à l'*International Clearing Union* pensé par Keynes qui inscrit les relations de change dans un cadre permettant de venir à bout des comportements non coopératifs. Les pays déficitaires éviteraient les dévaluations internes (ou la diminution de l'emploi) en ayant la possibilité de dévaluer leur monnaie tandis que les pays excédentaires auraient l'obligation de revoir à la hausse la parité de leur monnaie.

Les rapports de force qui se nouent autour de l'accès aux vaccins contre le covid-19 pour les pays du Sud

vendredi 11 juin 2021, par [Anne Senequier](#)

Il y a un contexte de pandémie, qui, sémantiquement, porte en elle-même la nécessité d'une coopération et de solidarité internationale, et il y a le principe de réalité où le monde occidental, fort de ses grands idéaux de « vaccins : biens communs de l'humanité », n'a pas hésité à s'octroyer la primauté des premiers vaccins sortis des lignes de production. Ainsi commence la campagne de vaccination contre la Covid-19.

Pourtant à bien réfléchir, il est nécessaire et indispensable de vacciner l'entièreté de la population en même temps. Tant que le virus peut circuler librement et trace son chemin à travers des chaînes de transmission communautaires, c'est l'assurance de voir apparaître de nouveaux variants. Des nouveaux variants qui viendront tôt ou tard remettre en cause la nouvelle immunité des populations vaccinées avec les premières générations de vaccins. Au niveau strictement sanitaire, il est donc pertinent pour tout le monde (Occident compris) de penser global en termes de stratégie vaccinale.

Au niveau humain et éthique, il n'est pas défendable de penser que les pays du Nord puissent avoir la légitimité de se protéger avant les autres, d'autant plus que les études rapportent un taux de décès imputable à la Covid-19 deux fois supérieur dans un scénario avec une campagne de vaccination priorisée dans certains pays. Et, au niveau économique, alors que nous vivons une hypermondialisation des flux commerciaux, il est illusoire de croire que l'économie du Nord peut se passer des matières premières, de la main-d'œuvre et des marchés des pays à revenu faible et intermédiaire. Forts de ces réflexions et constatations, des chefs d'État, l'OMS, le CEPI et GAVI travaillent ensemble pour mettre sur pied le COVAX (Covid-19 Vaccines Global Access). Un mécanisme qui a pour objectif de fournir de quoi vacciner 27 % des populations à la fin 2021, gérer l'éventail des vaccins, les distribuer dès que ceux-ci sont disponibles, mettre fin à la phase aiguë de la pandémie et relancer les économies...

« Nous partageons le même engagement : faire en

sorte que toutes les personnes aient accès à tous les outils pour prévenir, détecter, traiter et venir à bout de la Covid19 ».

Un vaste programme...utopique. Le programme Covax a été financé. Beaucoup par le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne, l'Union européenne..., surtout sur la branche « achat des vaccins », ce qui permettait une communication positive pour les pays bailleurs. La branche logistique, celle qui permet d'acheminer lesdits vaccins jusqu'aux bénéficiaires, ne trouve pas de financeurs aussi facilement. C'est pour cela qu'il manque aujourd'hui plusieurs milliards de dollars pour compléter le programme 2021. Au-delà de tout problème de financement, il faut bien se rendre compte que vacciner 27 % des populations dans les pays à revenu faible et intermédiaire ne suffira pas à endiguer une quelconque propagation du virus et encore moins d'atteindre une éventuelle immunité collective. Dans ces conditions, comment se procurer des vaccins pour protéger sa population ? Telle est la question que se sont posée bon nombre de pays ces derniers mois.

En sortant du cadre occidental-formaté de notre vision de l'international, on constate que, depuis mi-2020 déjà, certaines puissances vaccinales font parler d'elles. La Russie fait partie de celles-là, puisqu'elle fut la première à communiquer sur son candidat vaccin à l'été 2020. Nommé Spoutnik V, le vaccin de l'institut Gamalia a été commandé par 74 pays. Les vaccins chinois Sinopharm et Sinovac l'ont été par 24 pays, à hauteur de 720 millions de doses. Au moment où les États-Unis menacent du « Defense Production Act » et que l'Europe, tout récemment

séparée du Royaume-Uni, se bat pour le droit de garde des vaccins Astra Zeneca, la Chine s'empare du concept de « vaccin : bien commun de l'humanité » et part consolider sa sphère d'influence le long de la nouvelle route de la soie. En Asie bien sûr (un million de doses au Cambodge, 500 000 aux Philippines et au Pakistan, 300 000 en Birmanie), mais aussi en Afrique et jusqu'en Amérique latine. Notons une mention toute spéciale pour le Brésil, avec qui la Chine a conclu un accord « étude clinique » contre « vaccin ». N'ayant pas les moyens d'acheter directement les doses de vaccins, certaines régions du Brésil ont négocié la possibilité de tenir les stades 2 et 3 des recherches cliniques des laboratoires chinois sur une population volontaire au Brésil, contre l'assurance d'avoir accès aux vaccins lorsque ceux-ci seront validés. En effet, les laboratoires chinois ne pouvaient pas faire les études cliniques sur leurs populations, puisque la Covid-19 ne circulait pas assez dans la population chinoise. D'autre part, la diversité génétique de la population brésilienne (du fait de son histoire) permet d'assurer d'un vaccin efficace au niveau mondial. C'est en quelque sorte un contrat « gagnant-gagnant » qu'a pu conclure le Brésil.

La Russie a également octroyé son vaccin à des pays amis historiques ou sur lesquels elle avait de nouvelles visées diplomatiques. L'Inde, forte de l'autorisation pour le Serum Institute of India de produire le vaccin de l'université d'Oxford (Astra Zeneca) pratiquait également une consolidation de son aire d'influence régionale. Outre ses voisins, l'Inde fournissait jusqu'à 75 % des vaccins Astra Zeneca pour le système Covax. Et cela jusqu'au moment où l'Inde s'est retrouvée elle-même devant le mur d'une nouvelle vague de Covid-19, alors qu'elle pensait avoir atteint l'immunité collective.

Ces liens tissés à travers les contrats/donations de vaccins dans les pays à revenu faible et intermédiaire étaient en train d'esquisser les relations internationales des années à venir. La géopolitique de l'émotion en pleine action. Se souvenir de quels pays ont porté assistance, quels pays ont préféré se

protéger eux-mêmes prioritairement devant l'urgence sanitaire qui pourtant était mondiale. Nous étions en train d'assister à une nouvelle bipolarisation du monde. Non plus Est-Ouest, mais Nord-Sud.

Devant le même réflexe de repli national lorsqu'une vague de contamination frappe un pays, on ne peut que constater que le niveau national n'est pas la bonne solution pour gérer une campagne de vaccination face à une pandémie. Il nous faut une OMS qui n'existe pas réellement. Une OMS capable d'orchestrer la distribution des vaccins en fonction des vagues de contamination à travers le monde. Une OMS forte, entendue, écoutée et respectée. Si aujourd'hui les pays occidentaux ne souhaitent pas lâcher une once de souveraineté sanitaire, il serait pertinent pour les pays à revenu faible et intermédiaire d'appeler de leurs vœux à une réforme profonde et majeure de l'OMS.

Voilà que l'Occident se réveille, une fois qu'il a sécurisé une bonne part de vaccination de sa propre population. Plus de 60 % pour le Royaume-Uni, 50 % pour les États-Unis, 34 % en France (mais 75 % des plus de 65 ans)... Les États-Unis plaident pour une levée des brevets liés aux vaccins. Une façon de revenir sur le devant de la scène et ne pas prendre ombrage de la mise en lumière des « ennemis », qu'ils soient historiques ou contemporains. La France, elle, annonce des envois de doses en Afrique subsaharienne, quelques milliers en mai, mais surtout pour la fin 2021, lorsque la totalité de sa population sera vaccinée.

Un soutien et une solidarité (mesurée) pour l'Occident qui tente de faire oublier son égoïsme vaccinal, tandis que la Chine a joué de la diplomatie du masque après avoir été taxée de « responsable » de la Covid-19. On constate que cette pandémie, un des premiers ennemis communs, n'a réussi qu'à nous replier sur nous-mêmes, alors que la solidarité et la coopération étaient la clef. Combien de défis allons-nous devoir subir avant de lâcher le nationalisme ? Souvenons-nous que la vaccination contre le changement climatique ne sera pas une option...

Les pays du Maghreb face à la pandémie : épargnés ou encore plus éprouvés ?

vendredi 11 juin 2021, par [Omar Brixi](#)

Les trois pays du Maghreb ont été concernés très tôt par le SARS-CoV-2. Éprouvés différemment et en plusieurs « vagues », comme pour de nombreux pays dont ceux dits du « Sud ». Mais ces pays ont été globalement épargnés par le « pire » tel qu'il était appréhendé par différents analystes. Les États ont réagi aussitôt et conduit une riposte vigoureuse selon leurs marges et leurs logiques. Les sociétés ont « encaissé », se sont mobilisées, puis ont subi jusqu'à ce que la défiance endémique vis-à-vis des autorités revienne en force, aggravant le fossé déjà existant.

Les impacts socio-économiques, psychologiques et politiques ont été très tôt perçus et vécus comme plus virulents que le virus invisible. Sidérées, les sociétés ont regardé le reste du monde, notamment les pays plus nantis, de plus près, que celui-ci ne les a considérées. Sociétés et États ont vite compris que le chacun pour soi prévalait sur les grands crédos altruistes. Les problématiques de l'accès aux vaccins les ont renforcés dans leur statut de relégués. Le monde d'après ne les fait ni rêver, ni s'illusionner. Il renvoie le plus grand nombre aux promesses du Ciel, les désespérés à toutes les violences, et pour les plus avertis aux plus sombres analyses. Et pourtant, les résistances, les initiatives, les solidarités et les disponibilités sont aussi grandes que les jeunesse bouillonnantes de ces pays. Même les menaces des incessants variants, plus ou moins sensibles aux vaccins mis au point, ni les nouvelles frontières (pass sanitaire en plus des visas) ne font bouger ni les plus avertis, ni les plus cyniques des États dominants. Tant leurs périmètres sécurisés leur paraissent invulnérables. Pandémie et crises multiples ne risquent-elles pas de replonger, une fois de plus, ces pays en périphérie des remaniements en cours à travers les mondes d'aujourd'hui et de demain ? La santé, bien commun, peut-elle être acquise autrement que dans un monde plus solidaire ?

Notre effort d'analyse porte sur les trois pays du Maghreb central (Maroc, Algérie, Tunisie), car plus proches et plus familiers. La problématique des autres pays africains et des pays qualifiés de « Sud »,

nous préoccupe tout autant. Mais l'appréhension de tous ces pays, encore plus différenciés, est au-delà de nos capacités.

De même que nous optons pour un effort d'analyse croisant des données statistiques, sans trop nous y perdre, et de considérants contextuels pour mieux comprendre *jusqu'à quel point ces pays ont été éprouvés ou épargnés par la pandémie, ce qu'elle a révélé et ce qu'elle risque d'accentuer.*

Nos sources – directes et indirectes – sont multiples, difficiles à parcourir et à décrypter, tant elles sont devenues foisonnantes.

Notre époque, et cette phase tout particulièrement, nous font vivre une telle accélération des événements et des flux. Elle nous confronte à une accentuation des incertitudes et des complexités à une échelle en effet inédite. Distanciés physiquement, mais pas assez dans le temps, nous ne pouvons avancer dans cet effort de compréhension qu'avec prudence.

D'où les réserves et les limites de ces lignes. Avec respect et considération pour toutes celles et ceux qui sont à la manœuvre et/ou à l'épreuve.

1. Les trois pays du Maghreb ont été concernés et très tôt frappés par le virus

Ils l'ont été dès la phase d'irruption dans les pays d'Europe avec lesquels ils sont liés par de nombreux

flux (émigrés, binationaux, travailleurs, expatriés, touristes) et par l'histoire coloniale et post-coloniale. Sans oublier le poids des images, des réseaux ainsi que des liens linguistiques, économiques, culturels, universitaires et scientifiques.

Dès le mois de février 2020, les contrôles de température et des fiches sanitaires ont été mis en place dans les principaux aéroports de ces pays. Alertés par l'OMS [1] et encore en mémoire des flambées épidémiques et des épreuves de toutes natures (séismes, sécheresses, terrorismes), les gouvernements de ces pays ont aussitôt fermé les frontières (mi-mars) et engagé une riposte. Une bien lourde décision pour le Maroc et la Tunisie quand on sait la part qu'y occupe l'industrie du tourisme. De gros efforts de rapatriement de leurs nombreux ressortissants à l'étranger ont été déployés.

Les mesures barrières ont été édictées. L'information et la communication sont autant renforcées qu'influente. Des mesures d'hygiène individuelle et des campagnes d'assainissement ont été menées à l'initiative des autorités, de citoyens et d'associations. Les scènes de jeunes et moins jeunes, femmes et hommes, nettoyant et désinfectant leurs rues et ruelles, quartiers, villages, places et lieux publics, moyens de transport, renvoyaient des images de sociétés réactives et adhérentes.

Un premier confinement général et strict a été aussitôt décrété, suivi très vite de nombreuses restrictions de circulation et de couvre-feux, à l'exemple des pays européens, dont celui de la France. *Peut-être même plus fortement, de manière encore plus autoritaire.*

Les établissements scolaires et universitaires ont été fermés et les enfants et jeunes renvoyés chez eux dans un effort de suivi à distance pour les plus chanceux, la majorité dans la rue, par ailleurs interdite ! Les lieux de culte et les espaces de loisirs, de fêtes et de culture ont été fermés sans résistance particulière, tant l'adhésion et la peur ont figé les populations. Les mouvements de contestation dans les espaces publics interdits, les voix influentes du Hirak [2] en Algérie, appelant à la suspension de leurs

marches hebdomadaires.

Le traçage des premiers cas et foyers [3], puis leur isolement en milieu hospitalier pour les malades, relève d'un réflexe et d'une culture de pays qui ont l'habitude de la lutte contre les maladies transmissibles.

Des choix thérapeutiques (hydroxychloroquine + antibiotique) et diagnostics (cliniques et radiologiques par défaut de tests) ont été pris, sans états d'âme : « *Tout cas de syndrome grippal est considéré comme une atteinte covid jusqu'à preuve du contraire et pris en charge selon les protocoles établis* ». Le plus souvent hospitalisé plutôt qu'au domicile. La logistique (hospitalière et de laboratoire) civile et militaire a été déployée et renforcée.

Les liens entre ces trois pays et l'OMS, tout comme avec les autres agences des Nations unies, sont constants et leurs représentants y sont actifs. Le règlement sanitaire international (RSI) y est familier. *Comme si le multilatéralisme sanitaire avait plus de poids et de sens pour les pays à revenus intermédiaires ou faibles* [4].

Dans ces pays, de plus en plus connectés, les échanges à distance sur les réseaux dits sociaux ainsi que les échappées vers les médias occidentaux et moyen-orientaux, ont permis aux gens et aux jeunes de « tenir ». La revue des vidéos humoristiques, voire sarcastiques, est éloquentes d'un point de vue socio-politique et culturel. Les fausses informations, le recours au magique ou à une religiosité instrumentée n'ont fleuri qu'au fil du temps, beaucoup moins à la première phase.

Là aussi la « science » a été convoquée : conseils scientifiques, spécialistes et experts sortis de l'ombre, ingéniosité des équipes de jeunes chercheurs et entrepreneurs. Plus qu'ici, la confrontation massive avec le doute, les incertitudes, a ébranlé les représentations et les idées dominantes. La stupeur de la première phase a bousculé plus d'un dogme, y compris dans la sphère religieuse. Le débat qui implique les « moins sachants » n'aura jamais été aussi large.

Les États ont assuré une politique de soutien social.

Sous forme d'exonérations, de primes et d'allocations, pour les plus engagés dans les politiques de redistribution. Plus ou moins selon les pays, leurs marges et leurs soutiens. En termes de droits, de solidarités ou par inclination caritative.

Les chiffres des cas contaminés, des décès ont été communiqués au quotidien, suivis avec attention et inquiétudes par des opinions réceptives.

À l'issue de la première phase de la pandémie, la surprise, puis la peur, les restrictions, les malades et les morts, le spectacle de la vieille Europe éprouvée, ont marqué ces trois pays, pour ce qu'ils sont respectivement :

- les sociétés, résistantes se sont mobilisées dans un élan populaire solidaire ;
- les États nationaux, sous la pression des événements, à la manœuvre, convoquant leurs administrations et leurs ressources. L'autorité a prévalu, sur un mode plutôt autoritaire. Plus au Maroc, en Algérie qu'en Tunisie pluraliste ;
- les États influents, parrains ou alliés, absents, recentrés sur leurs propres urgences. Chacun pompier en sa demeure.

C'est à l'épreuve du temps, de la circulation du virus, des difficultés des ripostes, d'un monde chamboulé, que les décantations vont s'opérer. Elles seront à regarder de plus près avec plus de recul, si le souci de l'évaluation l'emporte sur les fuites en avant.

- La première vague surmontée, un premier déconfinement, comme en Europe, a été permis, avec réouverture des frontières, sauf en Algérie, le Maroc et la Tunisie, ayant besoin, du retour de leurs touristes en cette trêve estivale.
- Et puis les vagues se sont succédé comme en France et ailleurs. La même allure de la courbe, mais, à l'évidence à des niveaux bien moins élevés, alors que les restrictions sont restées aussi fortes.

Sinon plus ! *Disproportionnées ?*

Graphe n° 1 : Les évolutions : à gauche les cas, à droite décès, lissés sur 7 jours

Algérie



Tunisie



Maroc



[Source](#)

- **A ce jour le bilan provisoire des contaminations et des morts**

Tableau n°1 Cas confirmés et décès / pays

Pays	Cas confirmés	Décès	Décès/1 M/hab.	Population générale en M(2017)
Maroc	515 000	9105	253	36
Tunisie	328 000	11971	1035	11, 40
Algérie	125 693	3388	80	39, 6

Source : OMS Chiffres déclarés par les États, à partir de leurs les systèmes d'information nationaux, 24 05 2021

Pour les cas confirmés de décès, c'est la Tunisie, qui vient en tête, suivie par le Maroc et l'Algérie

Quelle lecture peut-on en faire ?

Si on admet les difficultés de notification (critères, sources) et les mécanismes de déclaration, la variable qui peut être évoquée se rapporte aux flux de touristes et d'émigrés permis au Maroc et en Tunisie. L'Algérie aurait-elle confiné (partiellement ou à géométrie variable) plus souvent, plus longtemps ? Un effet taille, densité des pays ? Des tests de dépistage ? Des infrastructures hospitalières ? Et même si on peut douter des chiffres (par manque de maîtrise et/ ou de transparence), la cohérence des niveaux et de tendances est frappante.

- De toute façon, il est de plus en plus établi que les chiffres déclarés sous-estiment la surmortalité réelle liée au SARS-COV-2. « Le rapport publié le 21 mai 2021 par l'OMS réévalue la surmortalité réelle liée au SARS-COV-2 de 2 à 3 fois supérieur aux chiffres agrégés qui lui ont été remis par les États. Le bilan réel serait au minimum de 6 millions, sinon 8, quand le dernier bilan officiel dressé en début mai était de 3 millions ! Cette sous-estimation touche de nombreux pays peu performants ou défaillants en matière de statistiques sanitaires, mais, même les pays les plus riches et mieux outillés ! Dans certains pays parmi les moins avancés, l'espérance de vie pourrait perdre deux à trois ans, estime [l'OMS](#) ». Quelles que soient les difficultés des modes de calcul ou leur fiabilité, le temps nous en dira plus. Dans tous les cas, on gagne à les lire dans leurs grandes lignes.
- Ces chiffres sont à relativiser
- aux [autres pays voisins d'Afrique](#)
- avec 4,8 millions de cas confirmés, l'Afrique australe a été la plus touchée,

suivie de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Est, tandis que l'Afrique centrale est la région la moins touchée du continent,

- 130 000 morts pour l'ensemble du continent, l'Afrique du Sud, le Maroc, la Tunisie, l'Éthiopie et l'Égypte comptant le plus grand nombre,
- plus de 4 millions de patients déclarés guéris,
- et seulement 47 000 000 de tests effectués.

Sans compter les autres continents, les plus frappés (Asie du Sud-Est, Amériques, Europe).

Et du fait que plusieurs cas du variant indien du coronavirus ont été signalés dans beaucoup de pays, notamment en Algérie, au Maroc et en Afrique australe.

- des autres pathologies
 - Le VIH/SIDA, avec plus de 30 millions de personnes, considéré comme une pandémie depuis les années 1980, a durement frappé ce continent qui continue de l'être,
 - Mais aussi Ebola, et divers autres épidémies et fléaux : paludisme, tuberculose, rougeole, carences nutritionnelles ... La liste est aussi longue que les différents drames qui affectent ce continent peuplé de près de 1,4 milliard d'habitants.
- Les trois pays du Maghreb ont été éprouvés par la pandémie en cours. Mais à un niveau plus bas. Les décès, la maladie, la peur, dans des sociétés déjà meurtries ont marqué. La course et les coûts pour les masques, le gel, les tests, ont été vécus plus durement dans des contextes de pénuries et d'inégalités. L'épreuve des confinements dans les espaces de vie plus exigus pour les plus nombreux, ont été et

sont des facteurs aggravants. Mais la comparaison des chiffres avec ceux des pays similaires invite à la relativisation.

2. Dans le même temps, ces pays ont été épargnés par le « pire »

- Tous les connaisseurs – internes et externes – des systèmes de soins et des forces et faiblesses de ces pays, craignaient, avec une circulation plus forte du virus, des sollicitations plus importantes des services hospitaliers, des pénuries de médicaments et produits essentiels, et de ce fait un bilan plus lourd en termes de mortalité et de morbidité. Avec leurs cortèges de souffrances mais aussi de révoltes, aux formes et niveaux de violences insoupçonnés.
- On sait depuis longtemps la vulnérabilité de celles et ceux qui sont porteurs d'affections chroniques (diabète, hypertension, cancers...), plus ou moins correctement pris en charge. Les prévalences, certaines mal appréciées, de ces nouveaux fléaux dans ces pays aux modes de vie façonnés par les régimes alimentaires, la sédentarité, le stress, ont atteint des niveaux préoccupants. Ce d'autant que la surmédicalisation (surdiagnostics, surprescriptions) caractérise là aussi les pratiques et la culture médicales installée [5]. Ils auront été des cibles de la Covid et de la léthalité enregistrée.

Mais le pire n'est pas advenu

Du moins au plan sanitaire et à ce jour. Et heureusement pour toutes ces sociétés et leurs pays. Comme d'ailleurs pour nombre de pays africains. Comme en témoigne Michel Kazatchkine, l'un des 11 experts chargés par l'OMS d'évaluer la gestion

mondiale de la pandémie : « lorsqu'on regarde la carte de la pandémie aujourd'hui, les cas de Covid-19 en Afrique représentent moins de 5%, peut-être 2% des cas mondiaux. L'histoire de la maladie n'est pas finie – l'avenir peut encore apporter beaucoup de surprises – mais à l'heure actuelle, il est clair que l'Afrique est beaucoup moins touchée que le reste du monde » [6].

- **Les États** ont assuré, puisant sur leurs réserves, ou sur leurs soutiens. On peut gloser sur la bureaucratie et l'inertie des États et des pays du tiers-monde, mais les faits sont là.
- **Les sociétés** ont résisté, à leurs manières, selon leurs marges et la nature des espaces démocratiques acquis ou tolérés. Les situations où l'intérêt général est clairement perçu par tous sont révélatrices de tous les possibles. Elles auraient pu donner plus, tant leurs potentiels, comme ailleurs, ont été et sont bridés. La jeunesse dominante dans ces sociétés reste une valeur sûre qu'aucune place boursière ne saurait prendre en compte.
- **Les soignants et les personnels** des services publics, là-bas, comme ici, ont fait montre de leurs dévouements. Ils l'ont payé, aussi, y compris, de leurs vies.
- **Les mesures de prévention** (gestes barrières) quelque peu observées au début ont vite révélé leurs limites face aux réalités des habitats dits populaires (bidonvilles, périphéries urbaines des grandes capitales, de la densité de certains quartiers, des transports en commun, etc.
- **La solidarité entre pays voisins** a joué entre la Tunisie et l'Algérie pendant que les tensions entre ce dernier et le Maroc ont été au paroxysme. Du chacun fait au mieux, aux attentions aux voisins, on a aussi pratiqué le jeu stérile du chacun est

le meilleur. Il faut rappeler et reconnaître que la région, a été et reste, un foyer de tensions et de manœuvres incessantes, de la part des anciens et nouveaux « prétendants » : la chronicisation « de l'abcès » au Sahara occidental, étouffant les droits d'un peuple et empoisonnant les relations entre deux peuples frères, la déstabilisation et la désintégration de la Libye, la base militaire française de Barkhane au sud de ces trois pays. Sans oublier les attentats des criminels au nom de l'islam, les pourvoyeurs de drogues et les affairistes – corrompus et corrupteurs – en tous genres et tous temps. Les actes de solidarité de Cuba, l'assistance logistique et technique de la Chine, n'ont pas manqué, tout comme les efforts faits pour réveiller et relancer l'Union africaine.

Rien de spécifique dans une situation qui a touché les deux tiers de l'humanité. Sauf qu'ici, comme en de nombreux pays similaires, le virus, peu léthal *in fine*, n'a pas été vécu et perçu à un niveau suffisamment palpable par tout un chacun, hormis les familles et soignants directement touchés ou concernés.

La perception d'un risque ne se confond avec la réalité d'un danger qu'à certains niveaux et dans des situations précises. Or, chacun a sa grille des risques qu'il encourt et de ses priorités. Les chiffres diffusés au quotidien disaient une part de la réalité mais pas toutes les réalités. Les données et alertes des cliniciens et des épidémiologistes n'ont pas été, là-bas pas plus qu'ici, modérées par les approches qualitatives que portent les sciences humaines et les acteurs sociaux. La rumeur plus active est un indicateur qui mérite plus d'attention et d'analyse. La parole des autorités publiques a connu ses hauts et plus de bas. Quand les vécus ne coïncident pas avec les données et les consignes, pour ne pas dire, les directives, des écarts se creusent entre l'individuel et le collectif. D'incompréhensions en sentiment d'être maltraités, d'écarts en décalages, le gap se transforme en fossé. Celui d'une confiance, déjà non

accordée, particulièrement envers les États et leurs représentants. Les sociétés ont observé, accepté, contribué jusqu'à ce que la défiance endémique vis-à-vis des autorités, revienne en avant, aggravant le fossé déjà existant. Autant le premier confinement a été accepté, plus ou moins respecté selon les quartiers, les villages, leur densité et le type d'habitat, autant, au fil des semaines et des mois, les restrictions qui ont suivi ont privé, lassé, les gens et surtout les plus en difficultés.

Comment expliquer l'allure de la pandémie au SARS-CoV-2-dans ces pays ?

Malgré tous ces événements et facteurs aggravants, plusieurs hypothèses ont été évoquées pour expliquer les raisons de non-survenue du pire et du relatif faible niveau de circulation du virus, de ses effets sur la morbidités et la mortalité : une population plus jeune, des facteurs génétiques ou d'immunités sursollicitée par les contextes infectieux, le climat (température, rayonnement, exigüité des logements et vies plus à l'extérieur, une immunité passive...). Michel Kazatchkine, objecte et apporte une vision plus large à propos de ces hypothèses : « Tout cela ne me paraît pas très solide. Pour moi, l'un des éléments majeurs vient de la démographie et du fait que la population est jeune. Dans nos pays, les plus de 65 ans représentent 20% ; ils sont moins de 3% en Afrique. Mais je crois surtout que les gens sous-estiment l'Afrique, qui, en fait, a su assez tôt et assez vite s'organiser et bien répondre à la menace épidémique. Le sida, le paludisme, le choléra récurrent, l'Ebola, la tuberculose, tout cela a structuré des réponses communautaires dans la population. À quoi s'ajoute l'effort public dont on ne parle jamais. Les États ont mobilisé 5 milliards de dollars en réponse à l'épidémie. Ils ont été très actifs ». Le débat est ouvert et les recherches en cours.

3. Le pire aura été aux plans socio-économique et psycho-éducatif

Car les impacts socio-économiques, psychologiques et politiques ont été très tôt perçus et vécus comme

plus virulents que le virus invisible.

- On connaissait les niveaux **d'inégalités sociales, de précarité** et leurs tendances dans ces pays, bien avant la dernière crise sanitaire. Au Maroc depuis longtemps, en Tunisie de plus en plus, et en Algérie depuis l'affaïssement des politiques économiques et sociales [7].
- **L'arrêt brutal des activités économiques** du fait des différents confinements, plus ou moins longs, les couvre-feux ainsi que les restrictions de circulation et fermetures de frontières, ont mis sur le carreau celles et ceux qui en vivaient. Le tarissement du tourisme au Maroc, puis en Tunisie, la sécheresse endémique dans ces pays, la chute des revenus des hydrocarbures et l'arrêt des chantiers en Algérie, ont marqué l'année 2020. Le poids du secteur informel, les jeunes en demande d'emploi, de formation, de logement et d'éducation. Tous les observateurs et analystes dont la redoutable Banque mondiale, rapportent des indicateurs que l'on ne peut nier.
- **L'inflation**, l'affaïssement des pouvoirs d'achat, le brutal accroissement du chômage, lamenent et hantent les familles déjà précarisées. Des révoltes ont éclaté de nouveau en Tunisie (février 2021). L'instabilité et la crise politique paralysent le pays. Au Maroc, la répression des voix dissonantes n'a jamais cessé. Les tensions internes et avec les voisins (Sahara occidental, Algérie, Espagne) et les manœuvres autour du conflit au Moyen-Orient commencent à apparaître même aux alliés les plus intéressés, comme des fuites en avant. En Algérie, l'adoption fébrile de lois liberticides a préparé la légalisation de la répression ciblant, là aussi toute

expression qui n'épouse pas la feuille de route décrétée. Sans compter l'embrasement actuel du front social, devant la dégradation du pouvoir d'achat des salariés et revenus les plus modestes.

- **La Banque mondiale, le FMI, la Banque africaine de développement (BAD), l'UE**, les différents créanciers ne s'y trompent pas. Ils sont déjà « au chevet » de ces pays malades chroniques que la pandémie en cours a mis à genoux avec des marges encore plus resserrées. *En quels termes, vers quelles directions vont-ils pouvoir négocier ?*
- **Les violences** sur soi et sur autrui, déjà à l'œuvre dans des sociétés fracturées par les inégalités sociales et spatiales, ont malheureusement crû. Leur plus grande visibilité tout autant. Les femmes et les enfants, en terres d'Islam dit-on, ont encore plus souffert de toutes les restrictions imposées. Ils ont écopé de la double peine du fait de la violence des dominations masculines et patriarcales.
- **Les familles** privées de visites, y compris durant les fêtes familiales et sociales ; les hommes de tout espace socialisant (travail, café, mosquée) ; les enfants et les jeunes d'écoles et d'universités, d'activités sportives et d'espaces d'évasion. Tous ont été mis à rude épreuve. D'autant que les couvre-feux, les restrictions de circulation ou les confinements, même partiels, s'enchaînaient au gré des alertes sanitaires.
- **La santé mentale**, au plan individuel et collectif, a pris un coup de plus. Parmi et avec toutes ces conséquences, ce sont les enfants privés d'écoles, les étudiants sans cours universitaires, les jeunes sans emplois, stages et activités sociales, qui

auront finalement été les plus impactés. Au risque de leur avenir et pas seulement de leur présent.

Selon Brahim Rihani, expert tunisien dans le domaine de la famille et de l'enfance, « les enfants sont menacés de troubles psychologiques, socio-émotionnels et de comportement, surtout à la suite de la suspension des cours et de la fermeture des établissements éducatifs et espaces d'animation et de loisirs... La rue, en revanche, a pris le dessus et est devenu l'espace "non-contrôlé" où l'enfant, livré à lui-même, passe le plus clair de son temps, ouvrant ainsi la porte grande aux conduites et comportements à risque. Brahim Rihani a critiqué la fermeture des espaces éducatifs et de loisirs qui, d'habitude, accueillent les enfants. D'après lui, les enfants peuvent représenter "une force de suggestion" à travers leur participation, à distance, aux programmes interactifs au sein des clubs d'enfants et complexes de loisirs et d'enfance ou encore dans les médias » [8].

Tout comme le relève l'ONU, qui souligne que 188 pays ont imposé des fermetures d'écoles à l'échelle nationale, touchant plus de 1,5 milliard d'enfants et de jeunes : « Il est difficile d'imaginer les conséquences potentielles de ces mesures sur l'éducation des jeunes d'aujourd'hui, et le développement de leur capital humain. Plus des deux tiers des pays ont mis en place une plateforme nationale d'enseignement à distance, mais les pays à faible revenu ne sont que 30 % à l'avoir fait. » [ONU, « Note de synthèse : L'impact de la COVID-19 sur les enfants »].

La crise sanitaire a aggravé les bases d'une vie économique déjà fragilisée. Les indicateurs mis en avant masquent difficilement les caractéristiques communes et spécifiques de ces pays. Ils ont en commun de fortes dépendances, chacun à sa manière (de la rente, des dettes, des aides ou des

investissements peu prometteurs). Tout cela n'est ni spécifique à ces pays, ni ignoré. Mais des épreuves pareilles sur des « corps affaiblis » ont des effets aggravants plus invalidants. On en enregistre déjà les conséquences comme on attend le pire des temps qui viennent.

4. Le pire n'est-il pas aussi dans le chacun pour soi en pareille situation ?

Ils ont regardé le reste du monde de bien plus près que ce dernier ne les a pas considérés

- La riposte de la Chine, de ses voisins d'Asie du Sud (Thaïlande, Viet Nam...), les aides fournies ou la noria des avions cargos chargés de masques, respirateurs et autres produits ont épaté : *tiens, le monde n'est pas unique* .
- Les images d'une Europe, modèle d'un développement convoité, meurtrie par la pandémie. Les hôpitaux équipés et encadrés à un niveau enviable, débordés. L'arrêt sur images d'un monde figé. Ce dévoilement de vulnérabilités des mondes de la richesse a surpris, étonné les plus naïfs, ébranlé les plus convaincus et conforté les plus sceptiques : « *même eux ne sont pas épargnés* » !
- Les reportages sur la tentative de « coup d'État » au sein de et contre la plus vieille et puissante institution du monde occidental dit démocratique a interloqué des opinions très branchés : « *regardez le gendarme du monde, celui qui a détruit l'Irak, occupé l'Afghanistan, entretient les gardiens de la prison à ciel ouvert à Gaza et dans les territoires occupés, en Palestine* » !
- Surprises, un peu narquoises, voire suffisantes, les opinions ont été bousculées. Qu'en sortira-t-il ? Plus de désespoirs, de rumeurs et fausses

nouvelles, d'obscurantismes et d'exploitations de toutes natures. Ou plus de conscience et de relativisation « des puissants et des modèles » ? Ces *bouleversements et débats n'ont pas fini de produire.*

L'espoir de traitements salvateurs et de vaccins prometteurs

- **Les controverses et polémiques** sur l'hydroxychloroquine, fenêtre d'espoir pour les moins nantis, les familiers du paludisme qui ont en absorbé des tonnes, ont dérouté. L'accaparement des respirateurs, puis des tests [9] et la focale sur les lits de réanimation, hors de portée pour les moins équipés, ont désespéré. La mise en avant ces derniers mois sur l'[Ivermectine](#), un antiparasitaire bien connu, relance ce vieux réflexe face à un risque vital, la guérison d'abord grâce aux remèdes miracles, la prévention après et si on peut ! *Légitime, contrairement à l'adage.*
- **L'espoir** de vaccins libérateurs a nourri des sociétés qui ont encore en mémoire les bénéfices des programmes élargis de vaccination pour des millions d'enfants [10].
D'où l'assurance que ces pays ont affichée quant à l'infrastructure opportune pour des campagnes de masse de vaccins contre la Covid-19. Oubliant probablement l'indifférence relative depuis plus de trois décennies quant à soutenir conséquemment leurs évolutions et la mobilisation de leurs équipes [11].
- **Les annonces** des mises au point de vaccins – russe, chinois puis américains – ont donné corps à cet espoir. Le hors-jeu de la France dans cette course a étonné et déçu.
- Les processus (calendriers accélérés et

critères différenciés) **d'homologation** par les agences sanitaires européennes et nord-américaines ont surpris les contempteurs et renforcé les avertis dans leur défiance vis-à-vis des liens entre agences sanitaires publiques et lobbies des intérêts privés.

- **Les mises financières** des États nantis ont donné la mesure des enjeux. La course aux plus rapides et les mieux dotés a stimulé les coopérations scientifiques, très vite rattrapées par les concurrences commerciales.
- **Les préemptions** (réservations, préachats et surenchères) des plus argentés et plus influents (USA, Israël, pays du Golfe, UE...) ont commencé à inquiéter [12].
- Les mises en place de **plateformes de soutiens mutualisés** au niveau de l'OMS (Covax), les efforts de l'Union africaine, boostée par l'exemple de l'Union européenne, les promesses des politiques pour en faire un bien commun universel, ont entretenu cet espoir et nourri un sentiment d'appartenance face à une situation d'urgence sanitaire mondiale, **Vaccins, vaccination : des réalités contrastées**

Les mises au point de plusieurs vaccins (7 à ce jour selon l'OMS) en des temps records, les débuts de la vaccination dès la fin décembre et depuis, ont été largement médiatisées et documentées.

- **Constats, déclarations, promesses**
Au moment où se tient la 74^e Assemblée mondiale de la santé (24 mai au 1^{er} juin 2021), « sans doute l'une des plus importantes de l'histoire de l'OMS », estime le directeur général de l'organisation, l'Éthiopien Tedros Adhanom Ghebreyesus.
- Sur 1,6 milliard d'injections dans le

monde, 75 % l'ont été dans seulement une dizaine de pays, contre moins de 0,5 % dans les pays à faibles revenus (OMS). « Depuis l'arrivée des premières doses de vaccin, à la fin de décembre, un abîme s'est ouvert entre les pays occidentaux, où la population ayant reçu au moins une dose de vaccin dépasse désormais 30 %, et les États les moins bien lotis » (Le Monde, 23 mai 2021).

- « Donnons un coup d'accélérateur à la campagne de vaccination des pays à revenu faible et intermédiaire avec des actions pratiques et mesurables », a plaidé Ursula von der Leyen [13], « Nous n'avons pas encore réussi le pari de l'accès global, notamment aux vaccins », a reconnu Emmanuel Macron lors de son intervention.
- L'UE, qui a produit sur son sol la très grande majorité des vaccins contre le Covid-19 et a exporté dans le monde, s'est notamment engagée à fournir 100 millions de doses au programme Covax.
- Les industriels de la pharmacie ont, eux, promis de livrer aux pays du Sud, à un prix réduit pour les pays à revenu intermédiaire, et à prix coûtant pour les pays à revenu faible, plusieurs milliards de doses durant les prochains dix-huit mois. Le PDG de Pfizer a annoncé que le laboratoire américain et la biotech allemande BioNTech fourniraient, d'ici à la fin de 2022, deux milliards de doses de leur vaccin. Pendant que le patron de Moderna a, de son côté, déclaré pouvoir livrer jusqu'à 995 millions de doses durant la même période.

Voilà des déclarations disons prometteuses ! Faut-il y croire ?

- **L'état vaccinal dans les trois pays du Maghreb**

Tableau n°2 Quelques chiffres sur la vaccination au Maghreb

	Personnes ayant reçues une 1 ^{re} dose	Total des doses administrées	Personnes complètement vaccinées	% de personnes complètement vaccinées
Maroc	5, 9 M	12,3 M	4, 4 M	13,2 %
Algérie	Données à venir	Données à venir		
Tunisie	Données à venir	Données à venir		
Monde		1,62 Md	383 M	4,9 %

Source [Our World in Data](#) · Dernière mise à jour : 20 05 2021

Au Maroc

Rabat vient de recevoir 2 millions de doses supplémentaires du chinois Sinopharm. Le gouvernement a fixé pour objectif d'immuniser rapidement 80 % des habitants. Pour cela, il a commandé 41 millions de doses à Sinopharm et 50 millions de doses à AstraZeneca.

[Selon les chiffres du Global Health Innovation Center de l'université Duke](#) (États-Unis)

En Tunisie

La campagne de vaccination a été lancée depuis le 13 mars dernier. Ce pays a reçu une quantité estimée à 1,760 million de doses de vaccins, et dispose d'un stock de l'ordre de 420 000 doses. Une autre quantité estimée à 1,780 million de doses de vaccins sera également acheminée en juin. Quand des commandes ont été adressées aux laboratoires internationaux pour l'acquisition de près de 11,2 millions de doses, selon la déclaration du ministre de la Santé devant l'ARP, le 20 05 2021 [WMC avec TAP](#).

En Algérie

L'Algérie a reçu en don et acheté des doses de la Chine, de la Russie, tout en multipliant ses contacts et commandes auprès d'autres fournisseurs. Tardivement et de manière moins transparente, selon les réseaux sociaux. Un premier lot de 364 800 doses de vaccins anti-COVID-19 a été réceptionné samedi 03 avril 2021, dans le cadre de la coalition

internationale du vaccin contre la COVID-19 (COVAX).

Elle est engagée depuis plusieurs mois dans un projet d'installations d'équipements pour produire le vaccin russe (prévision septembre 2021).

Plus de promesses en fait que d'engagements difficiles à tenir. Récemment, le ministre de la Santé a publiquement fait part des conditions inacceptables du laboratoire Pfizer.

- **La bataille autour des brevets**

L'annonce, le 5 mai dernier, par le président américain, Joe Biden, de la position des USA en faveur de la levée provisoire des brevets sur les vaccins, a surpris, fait réagir et surtout fait bouger les lignes d'affrontements. En effet, voilà plus d'un an que plus de 100 États, dont l'Inde et l'Afrique du Sud, bataillent pour la levée des brevets sur les vaccins anti-covid, suite aux limites et entraves aux mécanismes mis en place par l'OMS (Covax). Les capacités productives mobilisées à plein régime en Europe et en toute petite partie en Inde, ne suffisant pas. Alors que les prises de positions, des pétitions se sont multipliées ces derniers mois : des personnalités et collectifs, aux institutions et organismes, nationaux et internationaux.

Les réactions d'oppositions viennent essentiellement des firmes qui contrôlent les brevets déposés (entre 80 et 100). L'Europe est divisée : la Belgique, principal producteur en Europe, a approuvé ; l'Allemagne, pays du BioNTech, détenteur du brevet, a dit son opposition ; la France dit son ouverture avec un « *oui mais* » mais préfère vendre ou donner...

L'ONU, l'OMS, les sommets à tous niveaux et conférences multiplient les alertes et appels. À l'échelle du Maghreb, seul, à notre connaissance, le président de la République tunisienne a annoncé, le 18 mai 2021, lors du sommet des économies africaines à Paris, le soutien de la Tunisie aux appels

internationaux de lever les brevets sur les vaccins anti-covid-19. Des dirigeants africains insistent sur les possibilités de créer des zones de production de vaccins anti-Covid-19.

- **Les enjeux**

La préservation des brevets et de leur monopole, les colossaux enjeux financiers, la détention des capacités productives (composants et technologies) notamment face à des vaccins « innovants » sont les principaux obstacles.

Même le caractère mondial de la pandémie, les considérants moraux et de santé publique, les risques liés aux variants, les promesses faites, visiblement et à ce jour, ne résistent pas aux rapports de force en présence.

Les arguments avancés quant à la mise financière et au capital-risque des firmes concernées, ainsi que le prix des innovations ou le risque de les dissuader, ne résistent pas plus aux analyses et données plus fines. [Pas plus que les incapacités structurelles des pays tiers.](#)

Des États préfèrent vendre, sous-traiter ou « donner, comme le rappellent les porte-parole de la France ou de l'exécutif de l'UE. Les grandes campagnes, ici mais pas ailleurs, médiatisées via le monde, ont révélé l'ampleur des logiques d'intérêts, l'immoralisme et « le courttermisme » : le chacun pour soi a donc prévalu, même face à une pandémie ! Une fois de plus... [Une guerre d'influences entre pôles influents ?](#)

Tout cela ne finira-t-il pas par convaincre ces sociétés comme toutes celles en ces situations, que décidément la vie et la santé des humains n'ont ni le même poids, ni le même prix. Les problématiques de l'accès aux vaccins les ont renforcés dans leur statut de relégués.

Le débat pour ne pas dire les affrontements sont ouverts. Les incertitudes et menaces des évolutions en cours (déconfinements, réouvertures des frontières, relances en tous genres) ou celle des variants, ne manquent pas. Les considérants et

rapports de force géopolitiques ainsi que les calendriers électoraux, pèseront dans des évolutions difficiles à cerner, en cette drôle de période. Gare aux retours de manivelles, crient de toutes parts les plus lucides.

Et si on se répartissait plus équitablement les doses disponibles (comme le déclare le président Français !) tout en levant les brevets même provisoirement (comme le propose le président des USA) et surtout en partageant au plus vite les technologies et composants, comme il se doit en situation de pandémie ? Il faudra compter et encore espérer avec le prochain rendez-vous de juillet au sein de l'OMC.

En guise de conclusion

Les pays du Maghreb, aux portes d'un immense continent, l'Afrique, ont été concernés par la circulation du virus dès le mois de février 2020 ou même avant. La première secousse en Italie, puis en France, tout comme l'alerte lancée par l'OMS, les ont mobilisés.

Les États ont aussitôt réagi, plus au Maroc et en Algérie, la Tunisie un peu plus tard. Ils ont adopté une riposte ferme, sous le coup de l'urgence, malgré les coûts. Ils ont usé diverses stratégies et mesures, plus ou moins longues, plus ou moins cohérentes et surtout reproduisant les exemples de pays plus durement frappés.

Les sociétés ont été surprises, dubitatives au début. Adhérentes, elles ont fait corps malgré les inégalités et les défiances antérieures. Elles ont plus ou moins observé les mesures barrières, selon les niveaux d'instruction, d'aisance et d'habitat. Au contact de la maladie, et des premiers décès et surtout devant le spectacle d'un monde figé et souffrant, elles ont craint le pire et ont eu peur.

Les premiers confinements, avec l'arrêt des activités économiques, de déplacements et de vie sociale les ont beaucoup éprouvés. Les personnes privées de revenus ont été aidées et/ ou assistées, selon les moyens et les politiques de chacun de ces États ainsi que du tissu associatif et des soutiens externes. Les

réouvertures de frontières et des flux, surtout pour le Maroc et la Tunisie et l'apparition des variants ont, au fur et à mesure, causé plusieurs vagues, plus ou moins décalées selon ces trois pays. Mais, *in fine*, à des niveaux, autrement moins élevés que dans d'autres pays ou zones de forte circulation. Le profil démographique, voire le climat et d'autres facteurs génétiques et de résistances acquises, restent des hypothèses explicatives.

Le pire craint au plan de la santé publique aura été, finalement, plus au plan économique et psychosocial. Une épreuve en plus de toutes celles déjà endurées. La bataille des vaccins, toujours en cours, et les mutations du virus, pèsent sur leurs vies dans les mois à venir. Les périmètres protégés pour les plus nantis ou dotés, ne les concernent pas.

Le monde d'après ne les fait pas rêver. Va-t-il renvoyer le plus grand nombre aux promesses du ciel, les désespérés à toutes les violences et les plus armés aux plus sombres analyses ? Par contre, ils savent, au moins grâce aux expériences du passé et du présent, que la santé, bien commun universel, ne peut résonner que dans un monde plus solidaire. Ils espèrent et continuent à se battre pour permettre à leurs enfants un monde qui les fasse rêver.

Pour desserrer l'étau des dépendances, renforcer leurs fronts internes au plan socio-politique et les convergences entre et avec leurs voisins et semblables plus qu'avec leurs parrains. Quelles marges et quels repositionnements de nos pays dans le monde d'après, si un après est des possibles [14] ?

Omar Brixi est médecin épidémiologiste (Alger-Paris).

Annexes

[Annexe 1](#)

[Annexe 2](#)

[Annexe 3](#)

Annexe 4 : Impact de la Covid-19 au Maghreb : « [Qui du Maroc, de l'Algérie ou de la Tunisie s'en sort mieux ?](#) », 5 avril 2021.

Annexe 5 : Ali Kooli optimiste quant à la conclusion d'un [accord entre la Tunisie et le FMI](#) 19 mai 2021.

Annexe 6 : [Le Maroc et la BAD en première ligne dans la lutte contre le Covid-19](#), 18 mars 2021.

Annexe 7 : [Covid-19 : pourquoi l'Afrique a-t-elle été plutôt épargnée ?](#), 31 décembre 2020, France Culture. Prenez par exemple, le Sénégal. C'est très intéressant. Dès le mois de mars 2020, son président avait appelé à une large consultation nationale du secteur public, du secteur privé, communautaire, des coutumiers, des religieux, des syndicats. Les gens ont parlé ensemble de la Covid-19. Cela a formé la base d'une loi d'habilitation qui est passée au Parlement. Ce texte a permis au Chef de l'État d'agir

par ordonnances et d'imposer à ce moment-là des mesures barrières. Des mesures qui ont été bien respectées car elles avaient été acceptées en amont, avant même qu'elles ne soient promulguées en quelque sorte. MZ

J'ai beaucoup d'exemples de petites communautés qui se sont organisées pour mobiliser tous les tailleurs et confectionner des masques. Il ne s'agissait pas pour le Sénégal ou le Burkina Faso d'attendre qu'on en importe. Les villages les ont préparés, les gens ont fait preuve de solidarité communautaire, à laquelle ils sont beaucoup plus préparés que nous le sommes dans nos sociétés riches et individualistes.

Notes

Notes

[1] Le directeur général de l'OMS a annoncé en conférence de presse le 11 mars que l'on fait maintenant face à une pandémie de la COVID-19. On parle de [pandémie en cas de propagation mondiale d'une nouvelle maladie](#).

[2] Le Hirak, mouvement de contestation populaire déclenché en Algérie depuis le 22 février 2019.

[3] Le premier cas dans cette sous-région est signalé en Algérie, le 25 février 2020, un adulte italien, arrivé dans le pays le 17 février 2020. Il fait suite à un précédent cas signalé en Égypte, le premier sur le continent africain. [Le premier cas dans la Région africaine est confirmé](#).

[4] La Banque mondiale répartit les économies du monde en quatre groupes : faible revenu, revenu intermédiaire de la tranche inférieure, revenu intermédiaire de la tranche supérieure et revenu élevé.

[5] [Communication O. Brix, A. Abassi](#), 8^e colloque Princeps.

[6] « *On pensait que la Covid-19 allait ravager l'Afrique, mais la catastrophe n'a pas eu lieu jusqu'à présent. Le continent a su vite s'organiser. Parce que, au plan scientifique, beaucoup de pays africains luttent déjà contre d'autres épidémies, comme Ebola, la tuberculose ou le VIH. Les États ont été très réactifs et se sont appuyés sur la coopération régionale* » [Source](#).

[7] Nombreux observateurs, acteurs et analystes les situent vers les années 1985, dans la conjoncture des ajustements structurels et de la spirale infernale de la dette. FMI et Club de Paris à la manœuvre.

[8] La pandémie de Covid-19 et la situation actuelle du pays ont un impact sur les enfants, 3 mai 2021, par [WMC avec TAP](#)

[9] Depuis le début de la pandémie, 45 millions de tests ont été pratiqués en Afrique, soit près de deux fois moins qu'en France, où le rythme hebdomadaire des dépistages dépasse 2 millions. *Le Monde Afrique* 14 mai 2021, selon les données du CDC-Afrique.

[10] Dans les pays du Maghreb central, les taux de couverture vaccinale des enfants ont été portés à des niveaux enviables, grâce aux efforts des gouvernants et de l'assistance technique de l'OMS et de l'Unicef, entre autres. Ils ont été permis par les réseaux des unités sanitaires de base (postes de santé, centres de santé, maternités rurales et urbaines) qui maillent tout le territoire de ces trois pays . C'est d'ailleurs grâce à eux que ces pays ont déployé plus de 30 programmes audacieux de santé contre le trachome, la tuberculose, la rougeole et toutes les maladies infectieuses et transmissibles par voie hydrique. Et grâce au dévouement d'équipes de soins de santé de base, formés sur le tas et dans les écoles de tous niveaux.

[11] Conf. Enquêtes en Tunisie et au Maroc :

[12] Elles nous ont remis en mémoire le hold-up déjà commis en 2009/2010 par cinq pays nantis, dont les USA, la France, la Suisse... sur les traitements (Tamiflu) et les vaccins contre le virus de la grippe A [H1 N1]. Comportement doublé de cynisme quand la pandémie tant crainte a fini assez vite par céder du terrain et qu'il *fallait écouler les stocks. Ces mêmes pays ont proposé (vendu ou donné) le reste des vaccins et traitements aux pays laissés pour compte jusque-là !*

[13] La présidente de la Commission européenne, organisatrice, avec l'Italie, devant le Sommet mondial de la santé, qui s'est tenu par visioconférence à Rome vendredi 21 mai, en présence des dirigeants du G20.

[14] Le chef de l'État tunisien a, devant le dernier sommet réuni à Paris, souligné l'importance d'adopter une nouvelle approche prenant en considération les changements politique et économique dans le monde, trouver des solutions aux questions régionales et internationales actuelles ainsi que de préserver la dignité des peuples et réaliser leur développement et stabilité.

Recension du livre d'Enrique Ubieta Gómez, Zone rouge, l'expérience cubaine contre l'Ébola

vendredi 11 juin 2021, par [Claude Bleton](#)

Aujourd'hui, face à la pandémie du Covid-19 et malgré l'accélération de la vaccination dans les pays développés, l'OMS annonce que cette pandémie pourrait être encore plus meurtrière en 2021 qu'en 2020. Des pays, dont l'Inde, appellent au secours. Un livre passionnant du journaliste Enrique Ubieta Gómez [1], qui a accompagné les volontaires cubains, y compris dans les zones rouges où étaient soignés les malades d'Ébola, montre combien l'aide et la solidarité internationales sont nécessaires, indispensables, en pareil temps. Le livre relate la mission du contingent Henry Reeve, les 256 volontaires cubains qui ont répondu présents à l'appel de l'OMS en septembre 2014 pour lutter contre l'épidémie d'Ébola en Guinée Conakry, au Liberia et en Sierra Leone. Un récit-reportage sur tous les aspects médicaux, humains, historiques et politiques.

Ignacio Ramonet, qui a préfacé le livre, fait l'éloge de l'éthique de ce « petit pays », Cuba, devenu par solidarité internationale « l'une des plus grandes puissances médicales du monde », et termine en disant du livre qu'il est « une pièce exemplaire de ce qu'on appelle le 'journalisme littéraire' ou la 'littérature du réel'. »

L'auteur explique comment tout a été déclenché par l'appel du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, le 09 septembre 2014, à quatre dirigeants du monde, trois des anciennes puissances coloniales de ces pays d'Afrique, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, et un petit pays, Cuba, de 11 millions d'habitants.

Le premier cas d'Ébola serait apparu en 2013 en Guinée, pays partageant une frontière commune avec Le Liberia et la Sierra Leone. Le 08 août 2014, l'OMS émettait une « Déclaration internationale d'urgence d'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest ».

Aucun pays n'avait encore décidé d'envoyer d'aide massive. Sur place, seules étaient présentes quelques équipes médicales d'organisations non gouvernementales (ONG), pour appuyer les équipes médicales locales submergées, manquant de moyens et déjà durement touchées. L'annonce en septembre 2014 par le gouvernement cubain de l'envoi de 256 coopérants, en réponse à la demande des trois pays africains, fut saluée par Margaret Chan, directrice

générale de l'OMS : « Cuba a été la locomotive... et c'est vraiment la présence des médecins cubains qui a motivé le reste de l'effort international ». L'aide a ainsi augmenté : la Chine a envoyé des médecins supplémentaires, les États-Unis 500 soldats au Liberia pour monter des structures hospitalières, et le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud, l'Australie et l'ONG *Golt* ont contribué à l'installation de laboratoires.

Le *New York Times* écrivait alors « Seuls Cuba et quelques ONG fournissent ce qu'il y a de plus urgent : des professionnels de santé. » C'est ce qu'aucun autre pays n'a essayé de fournir, même par la suite. 12 000 professionnels de santé cubains ont répondu à l'appel de volontaires, 300 ont été retenus et ont reçu une formation à l'Unité centrale de coopération médicale et à l'Institut de médecine tropicale à La Havane. Les plus compétents ont été sélectionnés. La brigade entière était opérationnelle, sur place le 21 octobre 2014.

« Les personnels médicaux qui vont partir quelque part pour sauver des vies, même au risque de perdre la leur, sont les plus grands exemples de solidarité qu'un être humain peut offrir, par dessus tout, parce qu'ils ne sont pas motivés par des intérêts matériels », déclarait Fidel Castro au départ du contingent Henri Reeve le 4 octobre 2014.

Généralement, quand des médecins et infirmiers se portent volontaires pour des missions médicales

dans le monde, personne ne met en doute leurs motivations et leurs compétences, et les médias y sont même relativement indifférents. Mais s'il s'agit de médecins et d'infirmiers cubains, il se trouve des médias pour hurler à « l'esclavage moderne à Cuba. » Ce fut aussi le cas en 2020, en écho à la campagne du gouvernement des États-Unis au moment de l'arrivée d'une brigade médicale cubaine en Martinique (France), suite à celle accueillie en Italie pour aider à lutter contre le Covid-19.

Au moment de la Déclaration de l'OMS, Cuba avait déjà 32 brigades médicales dans plusieurs pays d'Afrique, qu'il s'était engagé à laisser en place.

À l'annonce de leur départ pour une mission de 6 mois, les commentaires cyniques pariaient déjà sur l'hécatombe que subirait le contingent. Jusque-là, les coopérants des missions étrangères d'ONG ne restaient jamais plus de 6 semaines, et ceux de Médecins sans frontières avaient déjà payé un lourd tribut par leur dévouement, 9 sur 16 étaient morts en octobre 2014. L'autre pari était que le flux des passagers vers Cuba, dont les étudiants universitaires provenant des pays frappés par l'Ébola, allaient y ramener le virus.

À la fin de leur mission, sur les 256 Cubains du contingent Henri Reeve, un seul soignant avait contracté le filovirus, Felix Baez Sarria. Il en a été guéri et est retourné en Sierra Leone. Deux sont morts : Jorge Juan Guerra Rodriguez au Liberia et Reinaldo Villafranca Lantigua, *Coqui*, en Sierra Leone – tous deux du paludisme. Aucun cas d'Ébola n'est survenu à Cuba. Les derniers volontaires sont rentrés en mai 2015.

Les Cubains doivent se défendre contre l'embargo américain qui dure depuis plus de 60 ans, et contre la calomnie et la diffamation. La révolution cubaine qui a renversé la dictature de Fulgancio Batista le 1^{er} janvier 1959 a, depuis ses débuts, exprimé son internationalisme et sa solidarité, notamment avec l'Afrique. La première mission médicale internationaliste cubaine a commencé en Algérie en 1963. Il faut rappeler la colonne du Che au Zaïre, en 1964-1965, en soutien au combat des Simbas et de Laurent Kabila, contre le régime de Mobutu au Zaïre

(République démocratique du Congo) ou les 375 000 militaires cubains volontaires en Angola, de 1976 à 1991, à l'appel du gouvernement de ce pays pour défendre sa récente indépendance contre le régime d'apartheid d'Afrique du Sud. Rien que pour l'année scolaire 2015/2016, Enrique Ubieta Gómez souligne que 10 000 étudiants étrangers, dont de nombreux Africains, débutaient leurs études de médecine à Cuba, gratuitement ou à faible prix.

Le virus Ébola provoque une fièvre hémorragique mortelle en quelques jours, il est extrêmement contagieux au contact, y compris par le sperme. Le porteur-transmetteur de ce virus serait à l'origine une chauve-souris frugivore. Mais comme l'écrit l'auteur, le virus pour se propager a besoin d'une catastrophe « invisible » et permanente : la pauvreté. Le livre explique que la déforestation et la captation de terres arables par des entreprises transnationales poussent les populations à dépendre encore plus de la viande de brousse, avec des animaux potentiellement porteurs d'agents pathogènes comme le virus Ébola.

Le livre décrit le moral et la discipline des brigades cubaines, les premières peurs surmontées de rentrer dans la Zone rouge ; les procédures rigoureuses d'un travail sous combinaisons par 50 °C. L'arrivée de la première brigade cubaine qui a changé la règle qui était de ne pas toucher les malades – en conséquence les privant de soins rapprochés – et qui a permis de mieux les réhydrater, de les traiter contre leurs autres maladies. Ensuite, le nombre de survivants a progressivement augmenté, incitant les équipes locales à les imiter. La coordination et l'organisation avec les équipes médicales des ONG, locales, d'autres nationalités africaines et de coopérants de l'Union africaine. L'exemple des médicaux cubains – suivi en Sierra Leone – médecins et infirmiers faisant les mêmes tâches. La coopération avec les équipes médicales britanniques de *Save the Children*, de *Partners in Health*, de *Médecins sans frontières*. Les erreurs du début, reconnues par les trois gouvernements africains, de communiquer des consignes sanitaires d'abord par écrit en anglais et français à des populations villageoises majoritairement analphabètes – provoquant la méfiance à leur égard – et d'avoir écarté les guérisseurs et les autorités religieuses du

dispositif sanitaire. L'auteur revient sur le rôle fondamental d'associer des malades guéris au travail des soins pour convaincre les malades d'aller en confiance aux Unités de traitement et d'accepter de nouveaux rites funéraires. Les délais trop longs pour avoir les résultats des laboratoires, les coupures d'électricité, la prophylaxie à l'hôtel pour ne pas attraper le paludisme. Et cette immense satisfaction de voir ces arbres de vie devant les Unités, où progressaient de plus en plus le nombre des rubans de couleurs contre celui des rubans noirs.

La démarche des équipes cubaines était sociale : respecter, expliquer et associer les malades et leur entourage à la prophylaxie en respectant leur culture. C'est cette démarche sociale de solidarité, sans esprit de charité, qui a gagné le respect et l'admiration sur place, pour ces médecins et ces infirmiers étrangers, habillés, méconnaissables, en combinaison de « cosmonautes ».

Et, alors que la chanson caritative de Bono et Robert Plant « *Savent-ils que c'est Noël* » passait sur les ondes internationales à destination de peuples majoritairement musulmans en Sierra Leone et en Guinée, l'auteur en rappelle une autre, de Tiken Jah Fakoly : « *Africa stop Ebola* », encourageant à aller voir le médecin et à lui faire confiance.

Le livre nous montre la face cachée de l'engagement de solidarité des médecins et infirmiers cubains qui font tout autant références aux félicitations, ou à l'acceptation de leurs femmes, enfants, mères, ou voisins à l'annonce de leur candidature à partir dans cette mission, qu'au fait d'être traités de fous et de provoquer des larmes, quand d'autres ne l'ont annoncé à leurs proches seulement qu'à la toute veille de leur départ. Malgré les risques pour Cuba même, l'exemple de ces volontaires était profondément populaire à Cuba.

L'infirmier Orlando O'Farrill Martinez de La Havane dit à l'auteur : « Nous sommes partis pour une mission suicide. Il est vrai que beaucoup d'entre nous, voire tous, avons résolu quelques problèmes matériels, et si nous n'étions pas revenus ? J'aurais pu aller au Qatar et j'aurais été bien payé. J'étais sur le point de partir, et pourtant j'ai dit, je vais en

Afrique. »

Les plus jeunes Cubains volontaires ont aussi confronté les rapports sociaux de leur pays avec ceux qu'ils ont rencontrés dans leur mission. À la fin, les volontaires sont rentrés à la maison, alors que, comme le rappelle l'auteur, il existe un programme américain spécifique qui consiste à acheter la désertion des soignants cubains dans le monde, en échange de leur installation aux États-Unis et de leur naturalisation.

L'auteur fait aussi un rapide rappel des relations de Cuba avec le Liberia depuis les années 1990, avec la Sierra Leone depuis mai 1972 et avec la Guinée depuis 1959 avec la rencontre à Alger entre Fidel Castro et le président Sékou Touré.

Le Liberia et la Sierra Leone sortaient de guerres civiles depuis une dizaine d'années avant le déclenchement de l'épidémie d'Ébola. Les structures sanitaires des deux pays avaient été dévastées. Le personnel médical local, sans protection, était durement touché. À Monrovia, la capitale du Liberia, « des cadavres infectés s'accumulent dans les rues » décrivait l'hebdomadaire américain *New Yorker*. Dans un des premiers hôpitaux ouverts à Freetown, capitale de la Sierra Leone, « Ils étaient à court de personnel pour s'occuper des malades. J'ai trouvé des patients morts dans les lits. D'autres gisent sur le sol... », décrivait le D^r cubain Jorge Delgado Bastillo. En Guinée, la brigade des 37 Cubains du contingent Henri Reeve avait été affectée à l'Unité de traitement de l'Ébola de la ville de Coyah. Ce centre a affiché les meilleurs résultats avec le concours de spécialistes d'autres pays africains. Il était visité en premier par les étrangers pour y voir le travail effectué.

Au début, les Cubains ont dû faire face à quelques difficultés, le reproche de mal parler le français pour la Guinée, alors que le coordinateur national de la lutte contre l'Ébola, le D^r Sakota Keita, médecin diplômé à Cuba, y avait fait ses études de médecine, et qu'il pratique l'espagnol comme de nombreux autres médecins guinéens ; ou bien le manque d'expérience de lutte contre l'Ébola. Mais, comme le remarque le D^r cubain Osvaldo Miranda Gomez : «

Parce qu'en fin de compte, qui est expert en Ébola ?
Personne. »

Il y a aussi ce mois et demi de retard à s'installer pour la brigade cubaine en Sierra Leone, qui a eu ses fonds de fonctionnement en dollars bloqués à la banque par l'embargo américain contre Cuba. L'OMS a dû avancer l'argent jusqu'à ce que les Cubains puissent toucher leurs fonds en monnaie locale pour payer leur hôtel, leur nourriture et leur frais quotidiens.

Le livre nous apprend que les femmes avaient été écartées du contingent cubain. Les faibles connaissances scientifiques sur Ébola dans les premiers mois de l'épidémie, laissaient croire faussement que les femmes étaient plus sujettes à contracter le virus pour des motifs biologiques. Pour cette même raison, toutes les femmes des équipes médicales cubaines déjà en mission en Guinée et en Sierra Leone ont été rappelées à Cuba, et cela malgré leurs protestations écrites rappelant l'engagement de leurs aînées dans la brigade féminine de Mariana en Angola dans la guerre contre l'Afrique du Sud, de Celia Sanchez et Vilma Espín dans la révolution cubaine. L'expérience ultérieure a montré que le virus frappait indistinctement, mais avec un taux de mortalité plus fort pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Les efforts communs des équipes médicales ont permis des résultats importants dans la connaissance de la maladie, la conduite à tenir et son traitement. Et surtout des vies sauvées. Par exemple,

en mai 2015, les équipes du Centre de Coyah avaient sauvé 207 patients sur un total de 350 admis, dont 244 cas confirmés comme atteints du virus. Dans le même temps, des médicaments en phase expérimentale, sans avoir passé les tests cliniques, ont été acceptés en urgence par l'OMS, dont un vaccin américain mis au point avec les Britanniques et les Canadiens. « Et il est bon », disait le scientifique cubain Jorge Pérez Avila. Félix Baez, le volontaire cubain victime de l'Ébola, avait été traité à Genève avec deux autres médicaments expérimentaux qui ont probablement joué un rôle dans sa guérison.

L'épidémiologiste René Abeleira donne à l'auteur les racines de son engagement : « J'aime la compétition, dans le sens d'être le meilleur professionnel. ... La [troisième] chose, c'est ce que l'on m'a toujours transmis, l'esprit de solidarité, de camaraderie, de fraternité... Personne ne voulait entrer dans la zone, parce qu'ils voyaient que sur 10 médecins britanniques, deux ou trois tombaient malades. Nous étions 165 [en Sierra Leone] et un seul est tombé malade. Et il a été sauvé. Je pense que ce fut grandiose. »

Je recommande la lecture de *Zone rouge : l'expérience cubaine contre l'Ébola*, car non seulement il s'agit d'un chapitre méconnu de l'histoire, mais c'est aussi un remède contre le pessimisme et pour la confiance en l'humanité.

Claude Bleton est adhérent de France-Cuba.

Notes

[1] L'auteur Enrique Ubieta Gómez est journaliste. Son livre est publié aux éditions Casa Editora Abril, 2021. Le titre existe aussi en anglais et en espagnol aux éditions Pathfinder. Les trois éditions sont disponibles en librairie, 18 €.

Stratégie fiscale de Joe Biden : de réels changements ?

vendredi 11 juin 2021, par [Raphael Pradeau](#), [Vincent Drezet](#)

Premier pas vers une nouvelle approche synonyme de réorientation plus globale ? Ajustement censé amortir le choc sans remise en cause profonde de la doxa néolibérale ? En avril 2021, les déclarations de Joe Biden devant le Congrès concernant les trois plans d'ampleur aux objectifs complémentaires, ses propositions fiscales, mais aussi sa grille de lecture économique ont été particulièrement marquantes.

Concrètement, sur le plan fiscal, l'administration Biden a proposé d'augmenter le taux de l'impôt sur les sociétés fédérales aux États-Unis à 28 %, de relever l'imposition des plus-values des plus riches de 20 % à près de 40 % et d'instaurer un taux minimal de 21 % sur les bénéfices des multinationales américaines réalisés à l'étranger.

Quelques semaines plus tard, elle se déclarait finalement prête à un compromis avec un taux de 15 % sur les multinationales et un taux fédéral compris entre 25 et 28 %. Elle dit souhaiter un accord international pour mettre en place ce taux minimum sur les multinationales, ce qui pourrait donner un coup d'accélérateur aux discussions menées sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'imposition des multinationales. Celles-ci patinaient et esquissaient jusque-là péniblement un taux minimal d'environ 12,5 %. Le porter à 15 % serait un geste bien faible.

Cette politique économique s'accompagne de propositions fiscales qui ne manquent pas d'intérêt (I). Elle est engagée pour endiguer la crise sur fond de guerre économique mondiale (II). Se pose donc la question de l'organisation du système fiscal international du « monde d'après » (III).

I- Des enjeux fiscaux internationaux lourds en passe d'être débloqués ?

Une autre approche de la politique économique

?

En affirmant que « *le ruissellement n'a jamais fonctionné* », qu'il fallait favoriser une croissance économique « *du bas vers le haut* », en dénonçant des inégalités excessives, en réintégrant l'accord de Paris et en engageant de vastes plans qui comportent des objectifs sociaux et également écologiques (plus de la moitié des dépenses d'investissement visent même à lutter contre le changement climatique), Joe Biden tranche non seulement avec Donald Trump, mais avec nombre de ses prédécesseurs, et remet incontestablement en cause les piliers du néolibéralisme version « Reagan-Thatcher »

« *Plus de dette, plus d'impôts, plus de dépenses* » [1], tel est le nouveau triptyque promu par le pouvoir outre-Atlantique. De fait, la politique économique qu'il propose consiste en effet à rétablir la nécessité de l'intervention publique et à assumer une hausse durable de la dette publique, voire la hausse de l'inflation. Bien entendu, Joe Biden ne s'est pas mû en pourfendeur de la finance, il continue de croire dans la mobilisation d'un potentiel de croissance somme toute classique. Certes, la crise de 2020 est passée par là. Le nouveau président est également un pragmatique, il se pose en défenseur des intérêts américains. Pour les tenants néolibéraux européens, il ne s'agit là au fond que de rattraper les modèles sociaux européens, auxquels eux-mêmes ne cessent de s'attaquer... Il n'empêche : en avril, le changement de discours était clair et a eu une résonance mondiale en mettant à mal le credo néolibéral qui continue d'inspirer de nombreux gouvernements dans leurs choix politiques. Mais un premier renoncement a laissé la place au doute.

Un taux minimal de 21 %, puis de 15 %... et après ?

En avril 2021, la proposition de Joe Biden d'instaurer au niveau international un taux minimum d'impôt sur les sociétés (IS) de 21 % et de relever l'impôt sur les sociétés à 28 % aux États-Unis (contre 21 % aujourd'hui) a fait sensation. Elle a été explicitement formulée pour en finir avec la chute des taux nominaux de l'impôt sur les sociétés. Janet Yellen, secrétaire au Trésor, a ainsi déclaré : « Nous travaillons avec les pays du G20 pour convenir d'un taux minimal d'imposition sur les sociétés, qui peut arrêter la course vers le bas ». C'est une hausse au regard de l'existant, donc un changement de tendance, même si cela aboutirait à un taux inférieur à celui en vigueur avant Trump (qui avait baissé le taux d'IS fédéral de 35 % à 21 %).

Cette proposition a plutôt bien été accueillie sur la scène internationale. Le 6 avril, Gita Gopinath, économiste en chef du Fonds monétaire international (FMI), se déclarait « très favorable à un impôt global minimum sur les sociétés », arguant que le transfert d'argent vers les paradis fiscaux « nous préoccupe beaucoup (...) car cela « réduit l'assiette fiscale sur laquelle les gouvernements peuvent percevoir des revenus et effectuer les dépenses sociales et économiques nécessaires ». Même Jeff Bezos, patron d'Amazon, s'y est déclaré favorable. Ce soutien *a priori* inattendu est avant tout guidé par un double intérêt d'Amazon : entretenir de bonnes relations avec le gouvernement de Joe Biden et éviter une éventuelle taxe, potentiellement plus coûteuse, sur les plateformes numériques telle qu'elle est prônée par certains pays européens comme l'Espagne et la France.

La proposition d'un taux minimal de 21 % tranchait avec l'idée d'un taux de 12,5 % envisagée au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Las, le compromis final devrait plutôt tourner autour de 15 %, soit à peine plus que le taux de 12,5 % envisagé au sein de l'OCDE. Le ministre de l'économie, des finances et de la relance Bruno Le Maire s'est empressé de saluer un « *bon compromis* », actant ainsi que le gouvernement français était gêné par la proposition initiale de Joe

Biden. Il évoque la perspective d'une future directive européenne pour la mise en œuvre d'une taxation minimale des multinationales, avec une adoption souhaitée durant la présidence française de l'UE au premier semestre 2022, soit au moment de l'élection présidentielle...

Ce compromis est plus que décevant. Il révèle à quel point les oppositions à une hausse, même modérée, de la fiscalité des grandes entreprises sont fortes et puissantes. Le taux de 15 % finalement envisagé s'éloigne de celui préconisé par l'ICRICT qui considère qu'un taux de 25 % serait un progrès significatif [2]. Le risque est donc d'aboutir à un accord *a minima* qui, après avoir instauré ce taux bien trop faible, considérerait que cela est suffisant, ce qui empêcherait des progrès ultérieurs.

Ce taux minimal peut aussi être celui vers lequel convergeront à l'avenir la plupart des pays qui présentent un taux plus élevé. Ceux-ci souffriraient donc de pertes de recettes publiques, alors que les besoins sociaux, environnementaux et économiques sont immenses, dans les pays dits développés comme dans les pays pauvres. Il reste donc beaucoup à faire pour enrayer l'évasion fiscale. Outre que certains territoires pourraient y échapper, d'autres mécanismes frauduleux risqueraient de perdurer. Au surplus, il reste à déterminer l'assiette sur laquelle il s'appliquerait. Or sur cette question complexe mais décisive, rien n'est encore joué. La répartition des bénéfices, telle qu'elle est envisagée dans les négociations en cours au sein de l'OCDE, pourrait ne porter que sur une partie d'entre eux. Rappelons en effet que ce projet, toujours en cours de discussion, repose à ce jour sur deux piliers. Si le second correspond notamment au taux minimal à appliquer, le premier est fondamental puisqu'il concerne la présence physique d'une entreprise dans un pays.

Compte tenu notamment de la numérisation de l'économie, la présence physique ne peut en effet plus être retenue comme seul critère de référence en matière d'impôt sur les sociétés. Ce pilier vise par conséquent à réallouer aux États où se trouvent les consommateurs une part des bénéfices générés sur leurs territoires, mais qui se trouvent imposés dans des territoires à la fiscalité très basse, via

notamment la pratique des prix de transfert et le vide juridique dont profitent les activités numériques. C'est donc un enjeu considérable quant à l'impact réel du dispositif qui sera arrêté sur l'évasion fiscale, donc sur les recettes des États.

Au-delà du taux minimal de 15 % tel qu'il semble désormais envisagé, beaucoup de questions demeurent posées sur des enjeux majeurs. Seul le contenu final d'un éventuel accord précis, global et impliquant une assiette sur laquelle ce taux minimal s'appliquerait, permettra d'analyser ses réels effets sur la concurrence fiscale et les recettes publiques. Il reste que, en quelques semaines, la perspective d'un taux à 21 %, somme toute significatif, s'est éloignée. Les espoirs d'une avancée digne de ce nom ont été douchés.

II - Des enjeux géostratégiques sur fond de guerre économique

Financer un plan de relance et d'investissement aux États-Unis

Ces annonces fiscales ont eu le mérite d'être formulées simultanément à celles des plans de relance (1 900 milliards de dollars), d'investissement public (plus de 2 200 milliards sur huit ans) et pour les familles (1 800 milliards de dollars). La contrepartie, légitime, est ainsi visible et concrète.

Le plan de relance est destiné à combattre les effets de la crise : près de 280 millions d'Américains gagnant moins de 63 500 dollars par an ont ainsi reçu une aide du gouvernement allant jusqu'à 1 400 dollars, dans un pays où le coût de la vie reste très élevé et où la redistribution sociale est faible. En soutenant leur pouvoir d'achat, le gouvernement fédéral espère voir le taux de chômage baisser sous les 3 %.

Le plan visant à relancer sur huit ans l'investissement public (qui se situe actuellement à environ 3 % du PIB) représente pour sa part un effort supplémentaire d'un point de PIB. Ce plan constitue un rattrapage du retard accumulé, le poids de l'investissement public ayant baissé d'un point de PIB ces dernières années.

620 milliards de dollars seraient investis dans le secteur des transports et 400 000 écoles seraient rénovées. L'administration Biden promeut également son objectif de réduction des émissions de CO₂, dont la décarbonation de la production électrique d'ici à 2035. 174 milliards sont ainsi dégagés pour « gagner le marché des véhicules électriques », via des subventions, pour les véhicules électriques « faits aux États-Unis » et pour quintupler le nombre de chargeurs d'ici à 2030.

Le plan concernant les familles vise à réduire les inégalités et est assez large. C'est lui qui a justifié les mesures fiscales proposées par Joe Biden. Il vise à offrir la gratuité pour les deux premières années d'école maternelle, mais également pour deux années d'études en universités communautaires (soit l'équivalent des instituts universitaires de technologie français). Il prévoit également de renforcer les moyens de l'*Internal revenue service* (IRS), l'agence chargée de la collecte de l'impôt et de la lutte contre la fraude fiscale.

Le relèvement du taux fédéral à 28 %, voire entre 25 et 28 %, comme cela pourrait finalement se faire, le relèvement du taux d'imposition pour les plus riches et la proposition d'instaurer un taux minimum sur les multinationales, passé de 21 % à 15 %, sont présentées comme permettant de financer cet effort sans alourdir la charge fiscale de la quasi-totalité des ménages, dont beaucoup bénéficieront du plan de soutien. « *Il est temps que les entreprises américaines et que les 1 % d'Américains les plus riches commencent à payer leur juste part* » : dans son premier discours devant le Congrès, c'est la justice fiscale que Joe Biden invoque pour justifier ce choix.

Ces mesures sont supposées être permanentes, tandis que les dépenses d'investissement en infrastructures ne seront que ponctuelles, car limitées dans le temps. Les mesures relatives au soutien et à l'investissement sont censées relancer l'activité économique et, par conséquent, générer des emplois et des recettes fiscales : les subventions américaines à l'industrie et aux infrastructures sont ainsi explicitement décrites comme devant permettre de retenir et de créer de bons emplois mieux payés sur le sol américain. Pour l'administration Biden, en

poursuivant des objectifs économiques et sociaux, cette impulsion globale devrait se traduire à terme par une baisse des déficits et de la dette publique.

Les propositions de l'administration Biden sont donc un moyen de percevoir des fonds, de limiter les effets de la concurrence fiscale, d'aider les entreprises américaines et de mieux financer la dette publique. Il s'agit aussi d'apaiser le front européen de la concurrence économique face à l'expansion de la Chine. Cette proposition est également un moyen pour les États-Unis de retrouver un rôle de leader au plan international.

L'enjeu ? La guerre économique mondiale !

« Nous sommes en concurrence avec la Chine et d'autres pays pour gagner le XXI^e siècle. Nous devons faire plus que reconstruire, il faut reconstruire mieux », a déclaré Joe Biden lors de sa première allocution devant le Congrès le 28 avril 2021. En appelant à *« acheter américain »*, il s'agit pour lui de *« gagner cette compétition »*. Les États-Unis travaillent donc, dans le nouvel ordre mondial, à supplanter la Chine et à garder le leadership de ce nouvel ordre. Dans cette guerre économique globale, de nombreux « fronts » sont ouverts. Nous passerons ici rapidement en revue les plus emblématiques.

Pendant de longues années, les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) ont étendu leur emprise et leur domination sur une large partie du monde, notamment en Europe. Bénéficiant d'une avance technologique, jouissant parfois d'un quasi-monopole, ils ont également élaboré des mécanismes d'évasion fiscale sophistiqués. Ils ont été aidés en cela par des États qui ont sciemment laissé des « trous dans la raquette » dans leurs régimes fiscaux (en ne modernisant pas l'impôt sur les sociétés et en prévoyant des mesures dérogatoires) et dans leurs conventions fiscales bilatérales (« double sandwich » irlandais et hollandais). Les GAFAM ont pu ainsi massivement rapatrier les richesses gagnées sur le territoire européen vers des territoires proches des États-Unis. Puis, Donald Trump leur a offert la possibilité de rapatrier aux États-Unis les bénéfices réalisés à l'étranger à des taux variant entre 8 % et 15,5 %, largement en deçà du taux fédéral de l'impôt

sur les sociétés que Trump a baissé de 35 à 21 % en 2017. Mais la concurrence avec la Chine s'intensifie. Les GAFAM sont en effet en conflit entre les BATX. En Chine, les BATX (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi) voient leur développement conforté par l'interdiction de l'ensemble des réseaux sociaux et moteurs de recherche étrangers : ils remplacent les GAFAM et s'orientent vers une stratégie de développement à l'international. Cette situation pourrait déboucher sur un nouveau « rideau de fer », numérique cette fois, mais très structurant, avec un monde partagé entre, d'un côté, les BATX et, de l'autre, les GAFAM. Ces derniers ont donc besoin du gouvernement américain pour assurer leur développement : pour eux, un taux minimal fixé à 15 % serait finalement un bien faible prix pour un tel soutien, sachant qu'ils ont déjà largement bénéficié jusque-là des possibilités d'éviter l'impôt.

Dans cette guerre économique, d'autres « fronts » sont ouverts, qu'il s'agisse de la compétition sur les marchés des moyens de paiement, de la géolocalisation ou du développement de la 5G. Par ailleurs, le plan « Made in China 2025 » répond aux envies de la Chine de devenir autonome sur le plan technologique en matière d'aérospatiale, de robotique, de télécommunications, de biotechnologie et même de véhicules électriques. Enfin, la guerre s'intensifie également sur la question de l'intelligence artificielle, un secteur absolument prioritaire pour les deux pays.

Tout cela alors que la Chine a lancé ses « nouvelles routes de la soie ». Formalisé en 2013 par Xi Jinping, ce plan est présenté comme une stratégie de développement pour relier l'Asie au reste du monde par un gigantesque réseau ferroviaire, maritime et de connections. La Chine propose ainsi aux pays en développement de construire des infrastructures (routes, rail et ports essentiellement), assorties des financements nécessaires via l'Exim Bank et assurées par des entreprises exclusivement chinoises. Mais elle s'adresse également aux pays européens, en attestent la vente du port du Pirée en Grèce au groupe chinois Cosco et la prise de participations de la Chine dans quatorze ports européens. La crise des dettes souveraines et l'austérité à l'œuvre depuis la crise de 2007/2008 ont

incité ces ventes qui ont appauvri les États concernés. Au fur et à mesure de son avancée, ce plan suscite des inquiétudes : les rivaux régionaux de la Chine et les pays occidentaux y voient surtout une manière pour la Chine d'augmenter son influence politique et économique. Avec le risque évident, pour les pays qui s'inscrivent dans cette démarche, d'en être dépendants.

L'économie de l'innovation et de la connaissance est également au centre des enjeux. Depuis 2019, la Chine a dépassé les États-Unis en tant que principal pays d'origine des demandes internationales de brevet déposées auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). L'Union européenne est pour sa part distancée en matière d'économie de l'innovation par exemple. Manifestement, les largesses fiscales accordées par les États membres de l'Union européenne en matière de « patent box » ne sont pas efficaces. Ces régimes de la taxation des revenus tirés de la propriété intellectuelle à des taux inférieurs au taux de droit commun étaient pourtant censés favoriser la recherche... À 21 %, la proposition de Joe Biden aurait pu poser la question de leur maintien. À 15 %, rien n'est moins sûr. Décidément, l'injustice fiscale a de beaux jours devant elle. Et ce, alors qu'est posée la question du soutien de l'action publique et des finances publiques en matière d'investissement et de soutien aux populations et aux entreprises.

L'Union européenne prise en étau

Avec l'arrivée de Joe Biden au pouvoir, la guerre commerciale entre les États-Unis et l'Union européenne (UE) semble marquer le pas. Le relèvement des droits de douane de 10 % sur les importations d'Airbus, décidée par Donald Trump, est suspendu. Il en va de même pour le relèvement de 25 % des droits de douane applicables à d'autres produits, notamment sur des produits alimentaires et les vins. Si les négociations se poursuivent sur les subventions, le climat semble être à l'apaisement. La question se pose de savoir si cela traduit une volonté des États-Unis d'établir une forme de partenariat avec l'Union européenne, ou du moins d'apaiser les relations pour mieux se consacrer à la guerre économique avec la Chine. Et ce, alors que l'UE a

conclu le 30 décembre 2020 un accord de principe sur l'accord global d'investissements (AGI) avec la Chine [3], censé garantir un meilleur équilibre dans les relations commerciales entre la Chine et les pays membres de l'Union. Ceci pourrait également permettre aux États-Unis de distancer l'UE, qui reste malgré tout une rivale. Car, en son sein, l'unanimité est la règle en matière de fiscalité. Un taux minimum de 15 % nécessitera un accord qui sera plus facile qu'à 21 %, puisque l'effort sera faible...

L'Union européenne dans la guerre économique mondiale

Entre États-Unis et Chine, l'UE pourrait tenter de tirer son épingle du jeu et faire entendre sa différence, mais ne semble pour l'heure pas avoir les moyens de rivaliser sur tous les terrains. La Chine tente de maintenir l'UE à distance des États-Unis, tandis que ceux-ci ne veulent pas afficher une trop grande fermeté à l'égard de l'UE pour apaiser les relations transatlantiques. Pour leur part, la France ou l'Allemagne cherchent à préserver un équilibre stratégique et à entretenir des relations avec Pékin et Washington afin d'éviter l'alignement de l'Union européenne sur l'une ou l'autre de ces superpuissances.

Les droits de l'Homme sont le parent pauvre de cette guerre économique. Certes, les États-Unis, l'Union européenne, le Royaume-Uni et le Canada ont imposé des sanctions contre des responsables chinois pour des violations des droits de l'Homme au Xinjiang. C'est la première action coordonnée des Occidentaux (qui se présentent comme un groupe de pays garantissant la liberté d'expression et la liberté d'association) contre la Chine sous la présidence de Joe Biden. La Chine a répliqué par des mesures de rétorsion à l'encontre de l'UE, celle-ci s'étant par ailleurs engagée dans un accord commercial avec la Chine.

Par sa construction, l'UE n'est pas en mesure de peser dans la course au leadership mondial. Ses États membres sont en concurrence les uns avec les autres, ils ont des intérêts souvent divergents et tous n'appartiennent pas à la zone euro. En outre, il n'y a pas de véritable harmonisation fiscale et sociale,

puisque la concurrence est la règle. Si l'UE est parvenue à mettre en place un plan de relance de 750 milliards (soit moins de 5,5 % du PIB européen à 27), les discussions sur l'endettement commun en juillet 2019 ont été très difficiles. Malgré cet endettement commun et des mécanismes de soutien aux systèmes d'assurance chômage, la construction européenne est questionnée tant par ceux qui demandent une UE plus intégrée (Europe de la santé, de la défense, Europe politique, etc.) que par ceux qui souhaitent en changer les règles et enfin, par ceux qui souhaitent le retour des États, voire la quitter. La faiblesse du budget de l'UE constitue également un révélateur : en 2019, il s'élevait à 148,2 milliards d'euros, soit environ 1 % du PIB communautaire. Le budget annuel de l'UE s'inscrit dans un cadre pluriannuel fixé pour sept ans : de 908,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020, il a été fixé à 1074,3 milliards d'euros sur la période 2021-2027 après d'âpres négociations [4]. La crise sanitaire a mis en lumière l'absence de souveraineté sanitaire de l'UE et de ses États membres. Mais la volonté farouche de maintenir un carcan qui enserme les politiques budgétaires nationales, sans pour autant impulser une dynamique budgétaire communautaire, ne se dément pas malgré la mise entre parenthèses des critères européens en matière de déficits et d'endettement publics.

Pour les États-Unis et Joe Biden, les enjeux sont donc immenses. Il s'agit de financer une relance budgétaire sans trop grever la dette publique (même si le repli vers un taux de 15 % sera budgétairement moins « rentable »), de conforter leur leadership international en distançant l'Union européenne et la Chine, et d'être en mesure de mener la guerre économique.

III - Quelle fiscalité internationale pour le « monde d'après » ?

Une réponse globale : la taxation unitaire

Alors qu'aujourd'hui les multinationales échappent à l'impôt en délocalisant artificiellement leurs profits dans les paradis fiscaux, la taxation unitaire aurait le

mérite d'organiser une répartition de l'ensemble des bénéfices d'une multinationale avec la garantie pour les États d'appliquer leur taux à une quote-part du bénéfice déterminée en fonction de critères objectifs qui « collent » à la réalité économique. Elle s'appliquerait à toutes les entreprises multinationales, géants du numérique y compris, et constituerait un véritable frein à l'évitement de l'impôt.

Pour l'ICRICT [5], il faut « *mettre fin à la course néfaste vers le bas des taux d'imposition des sociétés et au déplacement artificiel des bénéfices des sociétés vers des juridictions à faible taux d'imposition, en fixant un plancher aux taux d'imposition et en attribuant les bénéfices imposables aux juridictions où l'activité économique réelle a lieu* ». Elle se prononce pour une taxation unitaire : « *Une approche unitaire devrait répartir le revenu global des multinationales entre les différentes juridictions sur la base de facteurs objectivement vérifiables plutôt que de recourir à la fiction de transactions respectant le principe de pleine concurrence ou de la possibilité de calculer ce à quoi les prix de pleine concurrence pourraient ressembler. Ces facteurs, tels que l'emploi, le chiffre d'affaires, les ressources utilisées, les actifs immobilisés, etc., devraient être choisis pour refléter l'activité économique réelle des multinationales* ».

Cette position est celle d'Attac [6], qui appelle à des mobilisations en faveur de cette proposition et, plus largement, pour une véritable justice fiscale. Il s'agit de rendre l'imposition des sociétés conforme à la réalité économique et de neutraliser l'évasion fiscale. Une taxation unitaire viserait à taxer les multinationales dans les pays où elles réalisent leurs activités en les considérant comme une entité unique et non comme un ensemble d'entités indépendantes les unes des autres, lesquelles, au nom du principe de pleine concurrence, se livrent à l'évasion fiscale grâce au jeu des prix de transfert, voire à de la fraude fiscale en les manipulant.

Cette taxation unitaire serait basée sur les bénéfices globaux consolidés des groupes multinationaux. Une clé de répartition entre les pays répartirait le bénéfice mondial consolidé. Pour coller à la réalité de l'activité économique, elle pourrait s'appuyer sur les

ventes réalisées, les emplois et les actifs immobilisés. Les États conserveraient la possibilité d'appliquer leur taux d'imposition sur la quote-part du bénéfice leur revenant. Avec des ressources substantielles à la clef : le coût pour les finances publiques de la France du transfert artificiel des bénéficiaires dans les paradis fiscaux est évalué à 36 milliards d'euros de pertes annuelles évaluées par le CEPII [7]. Une partie de ces sommes serait en quelque sorte « récupérable ». Au sein de l'Union européenne, cette taxation unitaire permettrait des avancées en matière d'harmonisation fiscale. Elle pourrait utilement être complétée par un accord qui neutraliserait les taux d'impôt sur les sociétés afin que ceux-ci ne puissent plus baisser.

Ces recettes supplémentaires seraient plus importantes que ce qui pourrait être attendu du « compromis » issu de la proposition de Joe Biden, à peine plus rentable que le taux de 12,5 % envisagé au sein de l'OCDE. Surtout, il s'agit là d'une mesure non seulement équitable, mais également cohérente avec la logique économique des multinationales, puisqu'elle tiendrait compte de leur taille, de leur surface financière et de leur mode de gouvernance.

Quelles autres mesures de justice fiscale, sociale et écologique ?

Il n'y a pas que Joe Biden qui, malgré son recul, a marqué le débat fiscal de cette année 2021. Pour l'OCDE, « *les impôts sur les successions et les donations pourraient jouer un rôle plus important* » dans la réduction des inégalités de patrimoine, la promotion de l'égalité des chances et le rendement budgétaire [8]. Le FMI également s'est déclaré favorable à une plus forte progressivité de l'impôt, à la hausse de l'impôt sur les successions et les donations ainsi que de la fiscalité foncière, à un impôt sur les « excédents de bénéfices des

entreprises », voire à l'instauration ou la restauration d'un impôt sur la fortune [9]. C'est peu de dire que la recherche de nouvelles recettes et de la mobilisation d'un outil permettant de réduire les inégalités est à l'ordre du jour. Si ces institutions prônent davantage des mesures temporaires que pérennes, il n'en demeure pas moins qu'elles dénotent un changement de ton.

Attac ne peut que s'en féliciter, tout en soulignant que c'est bien une réforme de fond et radicale du système fiscal qui est indispensable [10]. Celle-ci doit revaloriser les impôts directs et la progressivité du système fiscal ayant pour effet de réduire les inégalités, de neutraliser la concurrence fiscale, d'éradiquer l'évasion fiscale et de financer les besoins sociaux, écologiques et économiques. Le consentement à l'impôt, l'un des piliers d'une société démocratique, en sortirait renforcé. Le frémissement actuel ne peut donc qu'encourager à porter ces urgences pour aller plus loin...

Quelle nouvelle « gouvernance » fiscale ?

La gouvernance financière et fiscale internationale est complexe. Par principe, elle devrait relever de l'Organisation des Nations unies. Or, c'est l'OCDE, parfois taxée de club des pays riches, qui, en lien avec le G20, joue un rôle prépondérant. La gouvernance mondiale est perfectible. La crise de 2007-2008 n'a pas débouché sur un *big bang* que beaucoup réclament de longue date et qui pourrait retrouver une actualité avec la crise issue du coronavirus. Certaines voix se font entendre pour réclamer une nouvelle architecture mondiale [11]. Elles font écho à l'idée d'une COP 21 fiscale et financière défendue par Éric Bocquet [12], laquelle rejoint la proposition portée par le réseau Tax Justice Network : instaurer une gouvernance de l'ONU et favoriser une vision mondiale d'une fiscalité juste. Ce débat doit donc être également posé.

Notes

[1] Citation empruntée à *Alternatives économiques*, n° 412 de mai 2021.

[2] Independent Commission for the Reform of International Corporate Taxation, « Taxer les multinationales : l'ICRICT appelle à un impôt minimal mondial ambitieux », communiqué du 9 décembre 2019.

[3] Voir le rapport commun « Attac – AITEC », [Accord UE-Chine, l'UE rassure les investisseurs au mépris des droits humains](#), 7 avril 2021 ; présentation de ce rapport dans ce numéro des *Possibles*.

[4] Source : « [Budget à long terme de l'UE pour la période 2021-2027 et plan de relance](#) », site du Conseil européen.

[5] *Ibid.*

[6] Rapport d'Attac France et Attac Allemagne, *La taxation unitaire pour lutter contre l'évasion fiscale des multinationales*, 15 juillet 2019.

[7] *L'évitement fiscal des multinationales : combien et où ?*, La Lettre du CEPII, n° 400, juin 2019.

[8] « Les impôts sur les successions et les donations pourraient jouer un rôle plus important pour réduire les inégalités et améliorer les finances publiques », communiqué de l'OCDE du 11 mai 2021.

[9] Ordonnance du FMI du 1^{er} avril 2021.

[10] Voir le livre d'Attac, *Impôts : idées fausses et vraies injustices* », Éditions Les Liens qui libèrent, 2021.

[11] « Dette et Covid 19 : il faut soutenir des allègements de dettes Pour une nouvelle architecture économique mondiale qui serve les populations et la planète », tribune collective, *Libération*, 29 septembre 2020.

[12] Alain et Éric Bocquet, *Sans domicile fisc*, Éditions du Cherche Midi, 2016.

Accord UE-Chine : l'UE rassure les investisseurs au mépris des droits humains

vendredi 11 juin 2021, par [AITEC](#), [Attac-France](#)

L'Aitec et Attac France ont publié en avril 2021 une note intitulée « [Accord UE-Chine : l'UE rassure les investisseurs au mépris des droits humains](#) ». Nous publions avec l'autorisation des auteurs la synthèse ainsi que les résumés des six parties qui composent cette note.

Synthèse

L'accord d'investissement UE-Chine (CAI), annoncé le 30 décembre 2020, s'inscrit dans un contexte géopolitique complexe : alors que l'UE et les États-Unis ont fait de la Chine un rival stratégique et que les tensions politiques se multiplient, la conclusion du CAI représente incontestablement une victoire pour Pékin, qui déjoue ainsi le risque de diabolisation sur la scène internationale, et montre que l'UE ne saurait se passer des produits et du marché chinois.

À l'heure où ce rapport est écrit, nul ne saurait néanmoins garantir avec certitude que cet accord soit un jour finalisé et présenté à ratification des instances européennes. Alors que les violations des droits humains par Pékin dans le Xinjiang suscitent une vague d'indignation mondiale, les 27 se sont accordés le 22 mars dernier pour instaurer des sanctions contre des responsables chinois. Mesures auxquelles Pékin a immédiatement répondu par des représailles envers plusieurs parlementaires et institutions européennes, faisant ainsi la démonstration que le CAI ne saurait être le levier annoncé par Bruxelles pour peser sur les politiques domestiques chinoises.

Alors que Bruxelles ne cesse d'affirmer qu'elle souhaite faire du CAI la pierre angulaire de ses relations avec la Chine, c'est une double démonstration chinoise à laquelle on assiste : incontournable sur le plan économique et géopolitique, Pékin affirme ainsi qu'elle ne cédera rien en matière de respect des droits humains et démontre les limites de la stratégie européenne,

quelques semaines à peine après l'annonce d'un accord de principe sur le CAI.

L'analyse du contenu de l'accord ne peut que nourrir ce constat : peu d'engagements nouveaux du côté de Pékin, beaucoup de renoncements et d'espérances peu fondées du côté de Bruxelles. La Chine a surtout réussi à renforcer sa position géopolitique. Outre une légitimité et un pouvoir consolidés, Pékin s'offre la possibilité de prendre à revers la diplomatie américaine et éviter le tête à tête avec Washington. C'est d'ailleurs sans doute ainsi qu'il faut lire la finalisation hâtive de cet accord de principe annoncé dans les dernières heures de l'année 2020 : Bruxelles et Pékin s'émancipent de concert de leurs relations bilatérales respectives avec les États-Unis en espérant jouer un rôle majeur dans cette troïka renouvelée.

Sur le plan de l'investissement stricto-sensu, Pékin et Bruxelles se sont surtout mises d'accord pour consigner dans un accord bilatéral un ensemble d'engagements déjà existants, qu'ils soient multilatéraux, via les accords de l'OMC, ou unilatéraux, notamment pour la Chine. Une somme d'engagements auxquels s'ajoutent quelques promesses nouvelles, essentiellement techniques, dont les dispositions exécutoires du texte ne garantissent même pas sérieusement l'application. Assez néanmoins semble-t-il pour permettre à la Commission de tranquilliser les entreprises et les investisseurs, et communiquer sur les « engagements sans précédent » de la Chine.

Bruxelles fait le pari de contester l'hégémonie naissante de Pékin par une application plus stricte du

droit de l'investissement et du commerce. A travers le CAI, l'UE espère visiblement contrer la montée en puissance industrielle et technologique de la Chine, en la privant de certaines modalités d'action sur son économie, en particulier le financement direct comme indirect des secteurs stratégiques et les soutiens aux entreprises d'État. Le CAI offre ainsi un cadre d'engagement qui dépasse (légèrement) celui de l'OMC, sans toutefois se montrer trop légalement contraignant [1]. Le traité matérialise aussi la promesse chinoise de renoncer aux transferts contraints de technologies pour les entreprises étrangères qui souhaitent s'installer sur son sol, un élément de discordance récurrent entre les deux capitales.

Les grands patrons de l'industrie et de la finance peuvent se satisfaire d'un cadre qui fait de promesses unilatérales des engagements de droit international, et par lequel l'UE leur promet protection : car dans les faits les mécanismes de dialogue institutionnel mis en place par le traité consistent à mettre la diplomatie bruxelloise au service des grandes entreprises multinationales européennes.

Dans cette négociation, les droits humains et les droits sociaux ont été bradés pour complaire aux grands PDG et investisseurs. Dans le CAI, Pékin et Bruxelles ont bien pris soin de s'assurer que les droits sociaux et environnementaux des populations et le « développement durable » ne feront jamais obstacle aux investissements. Et quoi qu'en dise Bruxelles, la Chine n'a rien cédé sur l'essentiel et se limite à promettre « des efforts » sur les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) qu'elle n'a pas ratifiées, et à réaffirmer des obligations internationales qu'elle a déjà prises.

Le choix de l'UE et de ses responsables, qui consiste à traiter d'enjeux stratégiques, économiques, environnementaux... d'ampleur mondiale, historique, avec les outils limités - autant sur le plan technique que théorique - du droit de l'investissement et du commerce est d'une grande gravité. L'UE, qui souhaite s'affirmer comme grande puissance internationale, ne peut traiter ainsi l'enfermement et le travail forcé imposés aux populations ouïghoures

du Xinjiang ou la répression systématique menée à l'encontre des mobilisations populaires à Hong Kong.

En s'immisçant sur le terrain des réformes politiques, dans la contrainte des acteurs économiques et dans l'édification de standards de droit international, cet accord sur les investissements entre l'UE et la Chine met en jeu l'ensemble de la relation eurochinoise. Placer au second plan les enjeux du « développement durable et des droits humains » a des effets politiques majeurs. Pékin en ressort plus fort, plus légitime, et c'est sur tous les opposants que s'abattront la force et la légitimité nouvelles conférées par cet accord.

Première partie : Les volets géopolitique et géoéconomique de l'accord UE-Chine

- L'accord UE-Chine s'inscrit dans un contexte géopolitique complexe : alors que l'UE et les États-Unis considèrent la Chine comme un rival stratégique, la conclusion du CAI représente incontestablement une victoire pour Pékin, qui déjoue le risque de diabolisation sur la scène internationale, et montre que l'UE a besoin d'elle.
- Les relations d'investissement entre les deux blocs existent depuis l'ouverture de l'économie chinoise : elles concernent des secteurs multiples (beaucoup d'industrie manufacturière dans le sens Europe->Chine ; infrastructures, énergie, équipement notamment dans le sens Chine->Europe) et prennent la forme d'IDE mais également de prêts et contrats, comme dans le cadre de la BRI.
- La taille et le potentiel de l'économie chinoise, ainsi que le contrôle du PCC sur nombre d'entreprises multinationales, confèrent un rôle systémique à Pékin sur l'échiquier géo-économique mondial.
- Depuis 3 ans, Bruxelles autant que Pékin souhaitent exercer un contrôle politique

plus important sur l'investissement étranger dans les secteurs stratégiques : la Chine souhaite orienter son économie vers une montée en gamme, et jouer un rôle de leader technologique dans la transition énergétique mondiale. L'UE vise une plus grande « autonomie stratégique ouverte », sans arriver à juguler sa dépendance aux matières premières disponibles en Chine, et à ses produits à bas coût.

Deuxième partie : Un accord qui s'inscrit dans un processus de libéralisation continue depuis 20 ans

- Les sempiternelles critiques de l'UE à l'égard de la Chine et de ses politiques préjudiciables à l'optimum de marché n'empêchent ni le commerce des biens et services ni l'investissement d'aller bon train entre les deux entités.
- Les deux puissances proposent un cadre très ouvert aux investissements étrangers, moyennant le maintien de leur empire respectif sur les domaines jugés stratégiques.
- Les relations de commerce et d'investissement entre l'UE et la Chine sont non seulement très développées mais également très codifiées, via des instruments multilatéraux communs mais également par le droit domestique des deux parties.
- La Chine a mené la libéralisation de son économie tambour battant depuis la fin des années 2000, mais l'UE fait feu de tout bois pour l'y pousser encore plus vite.
- L'accord entre l'UE et la Chine sur ce nouveau CAI ne crée pas ex nihilo un nouveau régime de relations sino-européennes en matière d'investissement.

- Il s'ajoute aux cadres existants, en créant une nouvelle strate de règles et d'outils qui visent à organiser les interactions existantes, et permettre un traitement institutionnalisé de potentiels conflits.
- Vu d'Europe, le CAI s'inscrit clairement dans la réflexion que mène la nouvelle Commission quant aux moyens de « se faire respecter » sur la scène commerciale internationale, notamment pour exiger une application rigoureuse des traités (multilatéraux ou bilatéraux) lorsque ses intérêts sont en jeu et que l'ORD de l'OMC se montre impuissant.

Troisième partie : « Qui gagne quoi ? » au-delà de la communication officielle ?

- L'Union européenne présente comme une victoire l'inscription dans le traité d'engagements déjà pris par la Chine, qui profiteront à tous les investisseurs étrangers : les restrictions à l'investissement dans l'industrie automobile devaient de toute façon être levées en 2022, l'ouverture du secteur privé de la santé a déjà été promise par le Premier ministre après un programme pilote sur quelques régions ; il en va de même pour les services de cloud et gestion de données.
- La Chine reste très mystérieuse sur les concessions qu'elle estime avoir obtenues de l'UE : d'après le texte, elle a surtout négocié un accès au marché accru dans le secteur de la production et de la commercialisation d'énergies renouvelables, jusqu'à 5% de la production par État membre énergies renouvelables.

Quatrième partie : Quelle protection pour les investisseurs entreprises

- Le CAI comprend un mécanisme de règlement des différends État-État, qui confie aux diplomaties européenne et chinoise le soin de défendre les intérêts de leurs investisseurs par la concertation, voire par l'arbitrage, en cas de désaccord persistant.
- Il ne comprend pas pour l'instant de dispositif d'arbitrage directement ouvert aux entreprises, mais prévoit la possibilité, sous deux ans, d'en ajouter un au texte. L'UE souhaite en effet que la Chine soutienne son projet de Cour multilatérale sur l'investissement, qu'elle défend à la CNUDCI.
- Toutefois, si le CAI devait être finalisé, signé puis ratifié, il ne supprimerait pas les accords d'investissement bilatéraux existants entre la Chine et 26 des 27 États-membres. Ces derniers, notamment leurs mécanismes de règlements des différends s'appliqueront encore, même s'ils ne pourront s'appliquer aux nouvelles dispositions du CAI.
- L'extension de l'accès au marché permis par le CAI dans des secteurs très sensibles tels que l'énergie, l'électricité et les télécoms pourrait néanmoins bien augurer de nouveaux contentieux. L'expérience montre en effet que la Chine recourt de plus en plus à l'arbitrage d'investissement, et n'a pas hésité à utiliser les TBI déjà existants.
- La première fonction du CAI est d'inscrire dans un traité bilatéral les engagements d'ouverture qui ont été pris récemment par la Chine, mais qui demeureraient au plan multilatéral ou bien à un niveau politique et diplomatique. La libéralisation de certains marchés (automobile, santé, services financiers...) devient ainsi une obligation de droit international pour la Chine, que l'UE souhaite rendre « opposable ».
- Le traité codifie également le « traitement » que les autorités administratives, réglementaires, voire judiciaires, domestiques devront garantir aux entreprises de l'autre partie. Sauf exception, ce ne sont pas des engagements nouveaux, puisqu'ils correspondent à des engagements déjà pris via l'OMC ou via le droit respectif de l'UE et de la Chine. Mais ces dispositions rassureront sans aucun doute les multinationales européennes qui considèrent que les autorités chinoises les traitent de façon discriminatoire, et n'offrent pas une prévisibilité et la lisibilité suffisante s'agissant des modalités d'instruction, de décision et de recours relatifs aux IDE.
- Le CAI comporte toutefois trois nouveautés relatives :
 - Les deux parties promettent de ne pas conditionner l'accès à leur marché au partage de leurs secrets industriels et commerciaux. C'est une demande de longue date de l'UE qui estime (en partie à tort) que la Chine ne respecte pas ses engagements à l'égard de l'AADPIC de l'OMC. C'est également un enjeu majeur en Europe, car la Chine est soupçonnée

Cinquième partie : La logique globale : stabilité, sécurité et tranquillité pour les

d'utiliser ses entreprises pour pratiquer l'espionnage industriel et technologique, et l'UE le craint.

- Le traité crée l'obligation de publication de tous les soutiens apportés par les autorités d'État aux investisseurs étrangers opérant dans les secteurs ouverts. Aucune interdiction nouvelle n'est créée, mais l'UE estimant que les subventions chinoises à son économie pénalisent ses entreprises, elle pourra désormais – dans un certain nombre de situations où cela est autorisé par l'OMC – décider de mesures compensatoires.

- Enfin l'UE a obtenu de la Chine qu'elle s'engage à assurer que ses entreprises D'État (40% du total) agissent selon les règles commerciales de marché de sorte que les entreprises européennes ne feront plus l'objet de décisions arbitraires et déloyales, et ne seront plus discriminées dans le cadre de leurs activités d'achat ou de fourniture de biens et de services. Le texte crée même un mécanisme de requête pour assurer la mise en œuvre de cette obligation par les autorités chinoises.

Sixième partie : Les grands perdants de cet accord : le droit du travail et les droits humains

- « L'accord sur l'investissement n'est pas une réponse aux questions de droits de l'Homme » estime l'ambassadeur européen à Pékin [2] : en refusant de conditionner la finalisation d'un tel traité à la mise en œuvre d'engagements sérieux à cet effet, Bruxelles en fait bien la démonstration.
- En s'immisçant sur le terrain des réformes politiques et du contrôle des acteurs

économiques, en contribuant à déterminer des standards de droit international, cet accord met pourtant en jeu l'ensemble de la relation sino-européenne.

- Placer au second plan les enjeux du « développement durable et des droits humains » a des effets politiques majeurs : Pékin en ressort plus fort, plus légitime, et c'est sur tous les opposants que s'abattront la force et la légitimité nouvelles conférées par cet accord.
- Alors que les marchandises et les IDE circulent déjà et qu'il n'est pas question d'y mettre un terme immédiat, la conclusion d'un accord de cette ambition donne l'onction publique, de tous.toutes les citoyen.nes d'Europe, à une relation qui jusqu'alors demeurait dans le domaine des contrats, et du commerce stricto sensu. Elle revêt pour signification l'abandon des valeurs humanistes et émancipatrices qui devraient structurer l'Europe, son projet, et ses politiques.

La note de l'Aitec et d'Attac France a été rédigée par :

- Amélie Canonne, membre d'Attac, chercheuse et experte en politiques commerciales et climatiques ;
- Maxime Combes, économiste, en charge des enjeux commerce/relocalisation à l'Aitec
- Nicolas Roux, porte-parole des Amis de la Terre, expert en politiques commerciales et d'investissement
- Lora Verheecke, chercheuse en politique commerciale européenne

Notes

[1] Le respect des engagements au titre d'un traité bilatéral entre deux États a caractère d'obligation internationale, et tout manquement entraîne la responsabilité internationale de l'État qui en est à l'origine. La Convention de Vienne de 1969 sur la loi des traités réaffirme cette obligation dans son article 26. Ce caractère d'obligation internationale est sans préjudice de l'absence d'instruments à disposition pour sanctionner un éventuel défaut d'application. Autrement dit un traité international est contraignant, même lorsqu'il n'est pas équipé des mécanismes de sanction et/ou de réparation suffisants.

[2] Investissement : [l'accord avec Pékin n'est pas une question de droits de l'Homme \(ambassadeur UE\), AFP](#)

Débats

Les accords économiques Afrique-France, une histoire négative

vendredi 11 juin 2021, par [Saïd Bouamama](#)

Au moment où se « négocient » les indépendances des colonies françaises d’Afrique centrale et d’Afrique de l’Ouest, la France met en place « un système de coopération », c’est-à-dire comme le souligne le juriste Guy Feuer, « un ensemble organisé et articulé d’éléments plus ou moins interdépendants » [1]. Le « traité de coopération et de défense » que la France signe formellement avec ses colonies est bâti selon une architecture et un contenu uniques. Il inclut l’ensemble des domaines de coopération (Zone franc, coopération commerciale et douanière, coopération culturelle, coopération militaire, etc.).

Ce système s’impose en bloc pour l’ancienne colonie, comme le souligne de manière paternaliste le premier ministre Michel Debré le 15 juillet 1960, s’adressant au futur président de l’État gabonais : « On donne l’indépendance à condition que l’État s’engage, une fois indépendant, à respecter les accords de coopération signés antérieurement. Il y a deux systèmes qui entrent en vigueur en même temps : l’indépendance et les accords de coopération. L’un ne va pas sans l’autre. » [2]

La nature néocoloniale de ces accords sera explicitement reconnue par le président Giscard d’Estaing quinze ans plus tard, lors d’une interview concernant le sommet franco-africain du 10 mai 1976 : « Il faut enlever au concept de coopération la notion d’impérialisme sous toutes ses formes. » [3] Il est vrai que cet aveu se faisait dans un contexte de combat de nombreux pays du tiers-monde pour un « nouvel ordre économique mondial ». Après le traitement, dans un chapitre précédent, de la partie consacrée à la Zone franc de ces accords de coopération, penchons-nous sur les volets commercial, économique et douanier.

La « coopération » est la continuation de la colonisation par d’autres moyens

[4]

« L’histoire des accords franco-africains et malgaches ne se sépare pas de celles du groupe de Brazzaville, de l’UAM et de l’OCAM » [5], rappelle le

juriste Guy Feuer. Le groupe de Brazzaville est constitué de onze États francophones en décembre 1960 « de tendance modérée, très favorables à la coopération avec la France » souligne l’historien burkinabé Yakouba Zerbo [6]. Ces États constitueront l’Union africaine et malgache (UAM) en septembre 1961, qui se transforme en Organisation commune africaine et malgache (OCAM) en février 1965. Ces regroupements apparaissent en réponse et en contrepoids des États africains dénonçant le néocolonialisme, qui se regroupent au sein du groupe de Casablanca en janvier 1961 [7]. L’affrontement est immédiat entre les deux groupes sur la question de l’indépendance de l’Algérie, les membres du groupe de Brazzaville soutenant leur ancien colonisateur dans l’enceinte des Nations unies, alors que ceux du groupe de Casablanca soutiennent les nationalistes algériens. C’est dans ce contexte marqué par la guerre d’Algérie et par l’émergence d’une Afrique progressiste que s’élaborent les accords de coopération. Le leader ghanéen, Kwame Nkrumah, décrit comme suit cette période de transition :

« L’impérialisme, quand il se trouve en face de peuples militants des anciens territoires coloniaux d’Asie, d’Afrique, des Caraïbes et d’Amérique Latine, change de tactique. Sans hésitation, il se débarrasse de ses drapeaux et même de certains de ses représentants les plus haïs. Ceci veut dire, proclame-t-il, qu’il « donne » l’indépendance à ses anciens sujets, et que cette indépendance sera suivie d’une « aide » accordée à leur développement. Sous le couvert de phrases de ce genre, il met pourtant au point d’innombrables méthodes pour réaliser les

objectifs qu'il atteignait naguère grâce au simple colonialisme. C'est l'ensemble de ces tentatives pour perpétuer le colonialisme sous couvert de « liberté » que l'on appelle néocolonialisme » [8].

La coopération envisagée n'est donc que la poursuite de la dépendance sous de nouveaux atours. Les responsables politiques de l'époque ne s'en cachent d'ailleurs pas, à commencer par le premier ministre que nous avons cité plus haut et par le général De Gaulle. Celui-ci revient sur les objectifs de la « coopération » dans une série d'interventions du début de la décennie 1960. Ces allocutions télévisées que l'on peut voir sur le Web en consultant le site de l'INA (conférence de presse du 11 avril 1961 [9], conférence de presse du 31 janvier 1964 [10], allocution du 16 avril 1964 [11], etc.) répètent une même série d'arguments : fierté de l'œuvre accomplie dans les colonies, nécessité de poursuivre l'œuvre civilisatrice, changement d'époque rendant nécessaire la décolonisation, coopération comme relais pour garder des zones d'influences politiques et économiques face aux concurrents, etc. La coopération gaulliste est bien un projet de maintien de la dépendance, dans une forme moins décrédibilisée et moins délégitimée que la colonisation directe.

Il suffit de jeter un regard sur l'un de ces accords (copie conforme des autres), pour saisir les mécanismes de cette dépendance maintenue sur les plans économique, commercial et douanier. En voici quelques exemples :

- L'accès aux minerais stratégiques : les accords signés entre la Centrafrique, le Congo, le Tchad et la France prévoient une annexe aux « matières premières et produits stratégiques », qui sont précisées comme suit : les hydrocarbures liquides ou gazeux, l'uranium, le thorium, le lithium, le béryllium, l'hélium. L'annexe énonce dans son article 4 :
« La République centrafricaine, la République du Congo et la République du Tchad réserveront à la satisfaction des besoins de leur consommation intérieure

les matières premières et produits stratégiques obtenus sur leurs territoires. Elles accordent à la République française une préférence pour l'acquisition du surplus et s'approvisionnent par priorité auprès d'elle en ces matières et produits. Elles facilitent leurs stockages pour les besoins de la défense commune et lorsque les intérêts de cette défense l'exigent, elles prennent les mesures nécessaires pour limiter ou interdire leur exportation à destination d'autre pays » [12].

Dans un langage moins euphémisé, ces lignes se traduisent comme suit : les matières premières stratégiques de ces pays sont réservées à la France.

- L'accès aux marchés : les mêmes accords prévoient un accès privilégié aux marchés africains pour la France, libellé comme suit dans l'article 12 :
« Les parties contractantes conviennent de maintenir leurs relations économiques dans le cadre d'un régime préférentiel réciproque dont les modalités d'application pourront être précisées par accords spéciaux. Ce régime préférentiel a pour objet d'assurer à chacune des débouchés privilégiés : notamment dans le domaine commercial et tertiaire ainsi que dans celui des organisations de marchés.
»

Dans un langage plus transparent, cet énoncé peut se traduire comme suit : les exportations de produits agricoles et miniers des pays africains sont réservées à la France et l'accès aux marchés africains est prioritairement accordé aux entreprises françaises. En outre, l'article 13 du même accord prévoit l'exonération des droits de douane pour les parties contractantes. « Dès le début, d'après critiques se sont fait entendre en Afrique même, mais également en France et ailleurs » rappelle le juriste international Guy Feuer en précisant, comme suit, ces critiques : « Les milieux contestataires considéraient ces accords

comme un pur instrument d'exploitation. » [13] Les quelques exemples cités suffisent à illustrer que ces critiques n'étaient pas exagérées. « Les accords bilatéraux de coopération concernent beaucoup moins les États africains que les grands groupes industriels français, ainsi que leurs centaines de filiales travaillant sur place en Afrique », résume l'anthropologue congolais Patrice Yengo [14]

Le temps des sommets de la « famille franco-africaine »

Au moment où De Gaulle prépare activement la transition du colonialisme au néocolonialisme, l'économie française, comme celles des autres États industrialisés d'Europe, est également en pleine transition vers une concentration et une monopolisation sans précédent. Le leader marocain Mehdi Ben Barka (futur organisateur de la Conférence de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine de janvier 1966) y voit même, à côté de la lutte des peuples, l'une des causes de la décolonisation préparée et du néocolonialisme :

« Cette orientation [néocoloniale] n'est pas un simple choix dans le domaine de la politique extérieure ; elle est l'expression d'un changement profond dans les structures du capitalisme occidental. Du moment qu'après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe occidentale, par l'aide Marshall et une interpénétration de plus en plus grande avec l'économie américaine, s'est éloignée de la structure du 19^e siècle pour s'adapter au capitalisme américain, il était normal qu'elle adopte également les relations des États-Unis avec le monde ; en un mot qu'elle ait aussi son « Amérique latine. » [15]

Autrement dit, le néocolonialisme marque le passage définitif à l'économie monopolistique, avec sa domination par de grands groupes industriels et financiers et ses multinationales. L'évolution de la « coopération » suivra celle de cette monopolisation activement accompagnée par De Gaulle, Pompidou puis Giscard. L'accompagnement étatique se concrétise dès le V^e plan gaulliste (1966-70), qui se donne explicitement pour but la « constitution ou le

renforcement d'un petit nombre d'entreprises ou de groupes de taille internationale capables d'affronter les groupes étrangers » [16]. Si De Gaulle enclenche le processus de monopolisation, ses successeurs l'accélèrent.

La période est celle d'une contestation des accords franco-africains qui s'exprime « sous des formes diverses, et quelquefois violentes, en Mauritanie, au Congo, au Cameroun, au Niger, etc. » [17] Une rénovation s'impose. Elle sera l'occasion d'un véritable tournant de la coopération vers l'ultralibéralisme, articulé aux politiques de soutien à l'émergence de grands groupes industriels et financiers français. L'objectif du V^e plan (1971-1975) est résumé comme suit par le président de la République Georges Pompidou : « donner à l'économie française sa dimension internationale en réalisant des ententes internationales et des créations d'entreprises de taille mondiale. » [18] Giscard poursuivra dans la même direction : « La volonté de promouvoir l'investissement des entreprises françaises à l'étranger s'est cependant renforcée sous Valéry Giscard d'Estaing [19] » résume le chercheur en sciences politiques, Daniel Bach.

Les conséquences sur la « coopération » avec l'Afrique sont énormes sur le plan de ladite « aide au développement : Il ne s'agit plus officiellement d'aider au développement, mais d'aider des projets rentables ; il n'est plus question d'une aide essentiellement publique, mais « d'associer les capitaux privés » ; le lien n'est plus pensé de manière bilatérale, mais au contraire les pays africains sont incités à recourir à la Banque mondiale et au FMI ; du soutien à des États inféodés, on passe à une incitation à la privatisation du secteur public ; le « soutien au développement » est abandonné au profit de « l'économie productive », etc. Bref, le « libre-échange », avec son lot de privatisations, d'endettements, de développement inégal dans chacun des pays (entre un « secteur rentable » et des régions « inutiles »), de spoliation des terres au profit des grosses entreprises agro-exportatrices, etc., s'installe. Giscard d'Estaing symbolise cette transition vers une coopération visant une rentabilité à court terme. Le projet n'est plus seulement de maintenir une dépendance globale, mais de

maximiser le profit à court terme, rappelle Daniel Bach :

« Durant le septennat de V. Giscard d'Estaing, le grand dessein dans lequel on prétendait inscrire la politique de coopération [...] reste souvent marginalisé au profit de préoccupations économiques immédiates ». Le projet contenu dans le rapport Abelin [20] laissait transparaître la vision d'une coopération bilatérale intimement liée au développement des activités de l'industrie française à l'étranger. Cette conception inscrite dans l'un des rapports du VII^e plan sera reprise avec une vigueur nouvelle à partir de 1978 [...] En février 1979, lorsque V. Giscard d'Estaing se rend au Cameroun, il est officiellement souligné que la coopération doit être « d'intérêt réciproque » mais « aussi de préférence, s'effectuer dans les secteurs où une activation économique est souhaitable pour la France ». Le gouvernement français va confier à un groupe d'experts la mission de rechercher « sans que soient remises en cause les autres finalités de la coopération » comment les fonds publics pourraient concourir plus efficacement au succès de la politique d'exportation. » [21].

Non seulement la dépendance antérieure n'a pas disparu, mais elle s'est accrue au cours de cette ère de « libre-échange ». Le poids accru des multinationales françaises et européennes a approfondi la scission entre une Afrique « utile » vers laquelle se dirige « l'aide » et une Afrique « inutile » qui sombre dans l'implosion et la déstructuration sociale. À l'intérieur même de chaque pays, la fragmentation entre des zones « utiles » recevant les investissements et les zones « inutiles » s'est accélérée et a renforcé les sources de conflits liées aux mécontentements des régions délaissées. La destruction des capacités d'intervention des États africains est porteuse d'un chaos qui ne gêne pas les affaires, pourvu que les zones « utiles » soient protégées au besoin par l'armée française. Il faut avoir en tête ce processus de mise en dépendance néocoloniale, puis son approfondissement dans la décennie 1970 pour éclairer la question des migrations contemporaines. Il en est de même pour les multiples conflits et guerres qui secouent l'ancien empire colonial français.

Une telle aggravation de la situation n'est possible qu'avec un accompagnement politique. Ce rôle sera dévolu aux fameux sommets franco-africains (du premier à Paris en 1973 au dernier en 2017 à Bamako), qui sont des espaces d'imposition des décisions et orientations de Paris et Bruxelles. Ces espaces sont également des lieux de gestion des insatisfactions, contestations et revendications inévitables, du fait de la régression massive imposée. La sociologue sénégalaise Sow Fatou résume comme suit la représentation qu'ont les peuples africains de ces sommets : « De ces sommets, on retiendra que les tête-à-tête de la France avec ses anciennes colonies furent longtemps perçus, par les populations africaines et de nombreux analystes de la politique africaine, comme des réunions de syndicats de chefs d'État africains, sous son égide. » [22] Certes, les contestations africaines n'ont pas manqué, mais globalement les décisions stratégiques de Paris s'imposent du fait de la dépendance économique, politique et militaire d'une part, et du fait des menaces françaises d'autre part. Donnons quelques exemples : approbation de la décision française de se débarrasser de Bokassa devenu trop encombrant après treize ans de soutien ininterrompu, au sommet de Kigali de 1979 ; consécration de la légitimité d'Hissène Habré après son coup d'État contre Goukouni Wede, au sommet de Kinshasa de 1982 ; aval donné à la nouvelle stratégie militaire française, c'est-à-dire à la création du RECAMP (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix), par le sommet de Biarritz en 1994, etc.

L'écrivain camerounais Mongo Beti fustige ces sommets comme outils du néocolonialisme, à l'occasion de celui de Yaoundé en 2001 :

« Quel avantage nos populations tirent-elles d'un sommet franco-africain comme celui-ci ? Absolument aucun, bien au contraire. [...] Toute l'affaire a pour but de célébrer Paul Biya, grand ami de Jacques Chirac, plus que jamais en mal de reconnaissance. [...] La France a imposé depuis plus de quarante ans aux innocentes populations africaines des dictateurs féroces qui, en servant ses intérêts, ont été l'instrument d'une révoltante exploitation des ressources humaines et matérielles

de notre continent. » [23]

Les sommets ne se contentent pas de ce rôle. Ils constituent également un contrepoids à l'OUA et exercent une pression sur elle. Pour ce faire, ils ont été ouverts à d'autres pays africains que ceux de l'ancien empire colonial français. On passe en effet de 7 chefs d'État au sommet de Paris en 1973, à 53 au sommet de Bamako en 2017. Le soupçon et la critique de vouloir se substituer à l'organisation africaine est tellement fréquente que Mitterrand est contraint de préciser, au sommet de Kinshasa de 1982, que le sommet franco-africain « n'est ni une institution, ni une organisation. Elle n'entend se substituer à personne, notamment à l'OUA. Nous n'en avons ni le mandat ni l'intention... C'est aux Africains qu'il appartient de se déterminer eux-mêmes, au niveau privilégié de l'OUA. » [24]

De la Françafrique à l'Eurafrique

Le tournant giscardien en matière de coopération se réalise dans le contexte de construction de la Communauté européenne et de la montée en puissance du FMI et de la Banque mondiale comme instruments des États-Unis. Le modèle gaulliste d'un face à face entre chaque pays et la France cède le pas au multilatéralisme. Paris compte gagner ainsi pour ses multinationales l'accès aux pays anglophones et lusophones, en échange d'une fonction de gendarme pour l'ensemble des pays européens d'une part, et plus largement encore pour l'ensemble des puissances occidentales. Bien sûr, ce compromis n'est pas exempt de contradictions d'intérêts, mais il forme la texture de la coopération avec l'Afrique de Giscard à aujourd'hui. « Le néocolonialisme certes a mis fin partiellement à la politique de « chasse-gardée » du colonialisme traditionnel [...] Cette ouverture ne met pas en cause la prépondérance au moins relative de la France en matière d'investissements et de commerce extérieur ; elle a pour contrepartie le « redéploiement » français dans des pays qui n'appartenaient pas à sa zone d'influence » [25] résume l'historien et géographe Jean Suret-Canale.

Le projet de constituer de grands groupes industriels

et financiers de De Gaulle à Giscard s'inscrit dans la logique de la construction européenne. Dès sa gestation, avant même toute concrétisation, ce projet était en lien avec les colonies. Aimé Césaire dénonçait déjà en 1954 « l'Eurafrique » :

« Le colonialisme n'est point mort. Il excelle, pour se survivre, à renouveler ses formes ; après les temps brutaux de la politique de domination, on a vu les temps plus hypocrites, mais non moins néfastes, de la politique dite d'association ou d'union. Maintenant, nous assistons à la politique dite d'intégration, celle qui se donne pour but la constitution de l'Eurafrique. Mais, de quelques masques que s'affuble le colonialisme, il reste nocif. Pour ne parler que de sa dernière trouvaille, l'Eurafrique, il est clair que ce serait la substitution au vieux colonialisme national d'un nouveau colonialisme plus virulent encore, un colonialisme international, dont le soldat allemand serait le gendarme vigilant. » [26].

L'analyse de Césaire a un caractère visionnaire impressionnant, car elle est datée d'avant le traité de Rome de 1957. La seule erreur est que le soldat n'est pas allemand mais français, même s'il défend désormais également les intérêts des multinationales allemandes. Le traité de Rome créant la Communauté économique européenne (CEE) comporte explicitement une dimension africaine. Son article 131 précise : « Les États membres conviennent d'associer à la Communauté les pays et territoires non européens entretenant avec la Belgique, la France, l'Italie, et les Pays-Bas des relations particulières. » Son article 132 révèle le véritable but : « Les États membres appliquent à leurs échanges commerciaux avec les pays et territoires le régime qu'ils s'accordent entre eux en vertu du présent traité. » [27] Il s'agit bien, comme le disait Césaire, d'un projet de néocolonialisme européen.

Les indépendances néocoloniales confirmeront cette « association » entre la CEE et 18 anciennes colonies africaines, sous la forme des « accords de Yaoundé » de juillet 1963, renouvelés en 1969. Le contexte et les rapports de force de la période expliquent le contenu de ces accords qui, sur plusieurs aspects, prennent

en compte les intérêts des pays africains. Le contexte est celui d'une montée des luttes contre le néocolonialisme, se traduisant par le groupe de Casablanca, par les conférences panafricaines et afro-asiatiques, par le groupe des non-alignés, par la conférence tricontinentale en 1966, etc.

L'intervention militaire et l'ingérence suffisent de moins en moins à cantonner cette poussée.

S'attacher structurellement les pays restés dans le giron des anciennes puissances coloniales devient une nécessité. Le second élément est le projet européen développé en pleine guerre froide, dont l'ambition est de constituer un troisième pôle, face aux USA et à l'URSS, roulant pour son propre compte.

Pour ce faire, il faut « garantir l'approvisionnement de l'Europe en certaines matières premières, tout en sécurisant les débouchés des anciennes colonies [...] et pérenniser le rôle central exercé par quelques firmes européennes dans le commerce avec ces pays », résume l'économiste congolais Gildas Walter Gnanga [28]. L'Europe n'est d'ailleurs pas la seule à tenter d'utiliser l'aide et la coopération dans le cadre de la guerre froide. À la même période, l'URSS offre des prêts à long terme et à bas taux d'intérêts à ses alliés. Les USA créent pour leur part, sous le couvert de la Banque mondiale, l'*International Development Association* (IDA) en janvier 1960, dont l'objectif est également de proposer des prêts à taux faibles avec une échéance de 25 à 40 ans. La coopération est devenue un « instrument de propagande dans le cadre de la guerre froide », résume l'historien Guia Migani. [29]

En raison de ce contexte, les conventions de Yaoundé 1 (1963-1969) et 2 (1969-1974) prennent en compte les intérêts des pays africains : les droits et taxes de douanes frappant les produits africains sur les marchés européens sont supprimés, alors qu'ils sont maintenus pour les autres pays ; en sens inverse, les États africains s'engagent à ouvrir leur marché avec exemption des droits de douane, mais seulement « progressivement » et compte tenu « des impératifs de leurs économies » ; un fonds européen de 730 millions de dollars est créé (le Fonds européen de développement, FED), consacré aux infrastructures de transports, sociales et culturelles, ou à la diversification des cultures afin de contrecarrer la

mono-production ; il est complété par un fonds de 170 millions de dollars pour des prêts à « conditions spéciales » ou avec « bonifications d'intérêts », des prix garantis pour certains produits, etc.

Malgré leur caractère positif pour les États africains, les conventions de Yaoundé ne signifient pas la rupture avec la dépendance, et encore moins la mise en place de rapports égaux. Bruxelles oriente en effet son aide vers les secteurs agricoles et miniers correspondant à ses besoins, avec comme effet ce que le journaliste Tibor Mende appelle dès la fin de la décennie une « recolonisation » [30]. À l'issue de la décennie 1960, les économies des pays africains signataires sont encore plus dépendantes, plus extraverties, plus mono-productrices. Même le très europhile et très peu contestataire ministre de l'Économie ivoirien est contraint de le constater en ces termes, en 1969 :

« L'aide globale dont ont bénéficié les dix-huit est inférieure à la perte subie par ces pays, par suite de la dégradation des cours mondiaux. D'autre part, l'essentiel de l'aide reçue est destinée au développement agricole et plus précisément à l'agriculture d'exportation. Ainsi, tant que durera la détérioration des termes de l'échange, les économies africaines continueront à se perpétuer sur des bases contradictoires. D'un côté, les économies bénéficient d'une aide, de l'autre, elles sont pénalisées pour avoir tiré le fruit de cette aide. » [31]

L'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne met à l'ordre du jour l'extension du partenariat européen aux anciennes colonies anglaises. Un nouveau cycle de négociations s'ouvre sur fond d'un bilan négatif de la part des pays africains. La convention de Lomé 1, signée en 1975 avec 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) est, comme les conventions précédentes, riche d'avancées sur le papier, qui seront rapidement démenties dans la mise en pratique. La logique reste la même que pour les accords de Yaoundé dans un processus à trois temps désormais rodé : reconnaissance verbale des revendications des pays africains, traduction en mesures prometteuses dans les accords, dévitalisation de ces mesures par la maîtrise des orientations des aides d'une part et de

l'écoulement des surplus agricoles européens à des prix subventionnés sur le marché africain d'autre part. La mise en place d'un fonds de stabilisation des recettes d'exportation (le STABEX), visant à compenser les pertes du prix des matières agricoles, est la grande avancée sur le papier de Lomé 1 concernant 48 produits de base. Un fonds similaire pour les produits miniers est institué par les accords dits « Lomé 2 » (signée avec 57 États, la convention couvre la période 1979-1984), le SYSMIN (le Système de développement du potentiel minier) pour huit produits miniers.

La Convention de Lomé 3 concerne désormais dix États européens et 65 États ACP, dont tous les États d'Afrique subsaharienne à l'exception de l'Afrique du Sud et de la Namibie, toujours occupée par l'Afrique du Sud. La logique est identique à celle de Lomé 2, mais avec une modification de taille : au prétexte de se concentrer sur la « sécurité alimentaire », cette convention initie le système dit de « concentration », contraignant chaque État à choisir un secteur prioritaire sur lequel est concentrée l'aide. La conséquence en est le renforcement encore plus grand de l'agriculture d'exportation et l'abandon des perspectives de développement industriel. Récupérant les mobilisations politiques des peuples francophones après la chute du mur de Berlin, la convention de Lomé 4 (elle touche 70 pays ACP pour la période 1989-1999) met l'action sur la « promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance », initiant ainsi des conditionnalités politiques pour accéder à l'aide. En outre, elle impose le concept « d'ajustement structurel » défendu par le FMI et la Banque mondiale, en stipulant explicitement que les pays qui s'y soumettent auront « automatiquement droit à ces nouveaux fonds d'appuis. » [32]

Indéniablement, le principe d'une compensation de la baisse des prix agricoles sur le marché mondial (STABEX) (et, à une moindre mesure, des prix de matières minières – SYSMIN) explique l'augmentation du nombre de pays ACP signataires. Les multinationales disposent, en effet, de nombreux moyens pour pousser à la baisse les prix des produits agricoles et les minerais. Ce principe apparaît, en conséquence, comme la reconnaissance et la prise

en compte de l'inégalité structurelle du marché mondial, et en particulier de la dégradation continue des termes de l'échange. Cependant, par de multiples biais, ce principe équitable a été mis au service d'un accroissement de la dépendance :

- Encouragement de la monoculture d'exportation : la garantie STABEX n'est possible que pour les produits agricoles constituant au moins 6 % des recettes d'exportations. Alors que les économies africaines ont besoin d'une diversification pour être moins dépendantes du marché mondial, la concentration sur un ou quelques secteurs est encouragée. Logiquement, ce sont les pays les plus riches et les plus exportateurs qui ont le plus bénéficié de l'aide : Côte d'Ivoire, Sénégal, Niger.
- Entrave à l'industrialisation de transformation : le système ne fonctionne pas pour les produits transformés, alors que les pays africains ont besoin de ces industries de transformation, parce qu'elles sont créatrices d'emplois, mais aussi parce que les variations des prix des produits transformés sont considérablement moindres que celles des produits bruts.
- Le mensonge sur la « sécurité alimentaire » : par définition l'agriculture vivrière est éliminée du STABEX, pensé uniquement pour les variations de prix des produits exportés. Il s'agit objectivement d'une incitation à privilégier l'agriculture d'exportation, au détriment d'une agriculture centrée sur l'autosuffisance alimentaire.
- Des moyens contradictoires avec l'objectif de compensation : les montants affectés au STABEX comme au SYSMIN sont sans commune mesure avec les pertes subies par la baisse des prix sur le marché

mondial. Ainsi, par exemple, le montant du STABEX est de 180 millions d'écus en 1981, alors que la baisse des prix sur le marché mondial s'est traduite par une perte de 450 millions. Seules 52 % des demandes de cette année ont pu être satisfaites, et l'année 1981 est encore pire avec seulement 40 % des demandes satisfaites.

L'ensemble de ces facteurs et mécanismes conduisent le juriste luxembourgeois Marc Elvinger à poser le bilan suivant :

« Bien que constituant un peu le fleuron de la politique de coopération de la CEE en ce qu'il peut sembler réaliser un pas en direction de la mise en place d'un nouvel ordre économique international, le STABEX est susceptible d'encourir de graves critiques pouvant aller jusqu'à l'accuser de n'être au contraire qu'un instrument au service de la pérennisation du pacte colonial. [...] Dans ces conditions, la question se pose bien sûr de savoir si le STABEX ne constitue pas un piège en faisant miroiter la possibilité de ne pas avoir à modifier radicalement la division du travail Nord-Sud en en aménageant quelque peu les modalités, alors que, au bout du compte, il s'avère même impuissant à ce faire en temps de crise importante. [...] Bien que le SYSMIN et le STABEX diffèrent de façon importante dans leur mode de fonctionnement, l'essentiel des critiques adressées au STABEX pourrait être repris à propos du SYSMIN, en ajoutant que le principal moteur de la mise en place du SYSMIN semble bel et bien d'avoir été le souci de la préservation de l'outil de production minier ACP, au profit de la sécurité d'approvisionnement minier de la Communauté. » [33]

Le « baiser de la mort » de l'Europe à l'Afrique

Les négociations qui s'ouvrent à l'issue de la convention Lomé IV se déroulent dans un monde considérablement modifié. La guerre froide a

définitivement pris fin avec la disparition de l'URSS en 1991, et avec elle le besoin de « préserver » les alliés africains. De l'intérieur comme de l'extérieur de l'Union européenne, les critiques se multiplient sur la « violation » de la concurrence que constitueraient les accords de Lomé. À l'interne, les critiques proviennent essentiellement de l'Allemagne, qui a gagné en poids au sein de l'Union européenne depuis sa réunification. De l'extérieur, ce sont plusieurs pays d'Amérique latine et les multinationales états-uniennes qui y sont installées, qui dénoncent dès 1993 une « concurrence déloyale » et une « discrimination », dans ce qui est appelé « la crise de la banane ». L'enjeu en termes de profit est immense, puisque l'Union européenne est devenue depuis 1995 le premier importateur de bananes au monde. « Contesté à l'intérieur même de la Communauté par l'Allemagne (grand importateur de bananes latino-américaines), ce Règlement de l'UE adopté en 1993 [34] fut surtout attaqué au sein du GATT par des pays d'Amérique latine », résumant la juriste Catherine Hagueneau-Moizard et l'économiste Thierry Montalieu [35].

L'ensemble des pays européens étant signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (*General Agreement on Tariffs and Trade* ou GATT [36]), c'est celui-ci qui sera invoqué pour contraindre l'Union européenne à modifier les règles de ses échanges avec les pays ACP :

« Dès 1993, un panel (organe du GATT chargé d'arbitrer les conflits commerciaux) avait constaté que les exemptions de droits de douane résultant des Accords de Lomé étaient contraires aux règles selon lesquelles, d'une part, les opérateurs nationaux ne doivent pas être favorisés (règle du traitement national, article III du GATT) et, d'autre part, l'ensemble des opérateurs doivent bénéficier du traitement le plus favorable (clause de la nation la plus favorisée, article 1^{er} du GATT). La Communauté négocia alors une dérogation lui permettant de maintenir ses exemptions jusqu'en février 2000, date à laquelle le dernier Accord de Lomé devait prendre fin. » [37].

La transformation du GATT en une Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995 renforce

encore les critiques. Les États-Unis saisissent l'Organe de règlement des conflits (ORD), qui condamne à deux reprises l'UE en 1997 et 1998 pour « discrimination au détriment des pays tiers ». C'est dans ce contexte que s'ouvrent les négociations à l'issue de la Convention de Lomé en 2000. Les Accords de Cotonou (signés avec 77 pays ACP) qui en découlent sont à bien des égards une rupture, une régression lourde de conséquences pour les peuples africains et une atteinte supplémentaire aux souverainetés nationales. L'article premier de ces accords souligne ainsi que l'objectif n'est plus seulement le « développement » mais « l'intégration progressive dans l'économie mondiale ». Les exemptions douanières sont maintenues jusqu'en 2007 en raison d'une dérogation de l'OMC, la période transitoire devant se traduire par la signature « d'accords de partenariat économique [...] compatibles avec les règles de l'OMC » (article 36 et 37). L'article 96 pose en outre des conditionnalités politiques libellées comme suit : « les droits de l'homme, les principes démocratiques et l'État de droit. » [38]

Le ton de l'Accord et les termes utilisés réintroduisent explicitement une relation de tutorat, qui n'est pas sans rappeler la fameuse « mission civilisatrice » de la colonisation. D'une part, l'Europe se dédouane entièrement de la situation catastrophique de nombreux pays africains et se pose, d'autre part, en tuteur de ces pays. « L'Accord de Cotonou véhicule une image à la fois négative et restrictive de l'Afrique : gaspillage, incompétence, corruption, absence d'État de droit, pauvreté et retard à rattraper. Cela sert à justifier la perte d'automatisme de l'aide européenne, le renforcement des conditionnalités économiques et politiques, et les procédures de sanctions prévues comme la suspension des fonds », explique le sociologue Raphaël Ntambue Tshimbulu. [39]

L'Accord de Cotonou prévoit la mise en place d'accords de partenariat économique avec six régions du groupe ACP (les Caraïbes, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe, l'Afrique centrale et le Pacifique). Au passage, le découpage régional de l'Union africaine est jeté à la poubelle au profit d'un autre, décidé par les seuls Européens.

Progressivement, on ne parlera plus que des APE et de moins en moins du dispositif de Cotonou dans lequel ils sont censés s'insérer. Ce constat signifie que les objectifs de libéralisation du commerce ont pris explicitement le pas sur ceux concernant le « développement » ou l'amélioration des conditions d'existence des populations.

Quant au contenu des APE, il s'agit tout simplement d'ouvrir entièrement le marché africain à terme, en supprimant l'ensemble des droits de douane. Le petit producteur d'oignons local est ainsi mis en concurrence directe avec la multinationale exportant des oignons. « Les APE prévoient en effet la suppression des droits de douane sur trois quarts des exportations de l'Union, tandis que celle-ci continuera à importer d'Afrique de l'Ouest la totalité de ses produits qui sont déjà en franchise de droits. Un marché de dupes » [40], résume l'économiste Jacques Berthelot. Ce dernier caractérise ces accords comme un « baiser de la mort de l'Europe à l'Afrique ». Un autre économiste, Jean Christophe Defraigne, complète : « Il s'agit donc de créer plusieurs zones de libre-échange au sein du groupe ACP, ce qui devrait permettre aux multinationales européennes d'opérer plus efficacement au niveau régional. » [41]

Les conséquences à terme de ces accords ultra-libéraux sont catastrophiques. L'ONG belge, « Centre national de coopération au développement (CNCD) », les évalue comme suit :

« Une ouverture des économies entraînera une perte estimée entre 26 et 38 % des recettes douanières à l'horizon 2022. Ouverture à sens unique, d'ailleurs : l'Afrique n'a rien, ou presque, à exporter, sinon des matières premières (agricoles, pétrolières, métallurgiques), dont elle dépossède ses propres générations futures pour un bénéfice quasi nul. L'inverse n'est pas vrai. Les investissements étrangers connaissent, en Afrique, un « retour sur investissement » record (40 %), ce qui fait de la région « une manne féconde pour les prédateurs. » [42].

Les futurs drames africains et les futures traversées meurtrières de la Méditerranée qui en découleront

inéluçtablement sont en gestation dans ces accords ultralibéraux prétendant mettre en concurrence « libre et non faussée » des producteurs locaux et des multinationales.

Résistances africaines

Malgré leur dépendance étroite, la plupart des pays africains ont d'abord refusé le marché de dupes, et ce d'autant plus qu'un mouvement militant s'organisait contre les APE. À échéance de la période transitoire des Accords de Cotonou (2008), quasiment aucun pays africain n'avait signé les Accords. Le sommet Europe-Afrique de Lisbonne de décembre 2007 voit même se constituer une fronde des États africains. Le sociologue malgache Jean-Claude Rabeherifara résume comme suit les raisons de cette unité inédite depuis longtemps :

« La majorité des 53 États africains, à l'exception de quelques pays à revenus intermédiaires, ont en fait refusé de signer les APE car la conscience des pièges de pillage et de mise sous tutelle (« de recolonisation » disent certains analystes plus clairement !) qu'ils déploient est de plus en plus largement partagée dans les populations. Les États et gouvernements – fussent-ils des chantres du libéralisme – ne sont pas prêts de se mettre à dos des frondes populaires attendues, autrement dit à scier la branche sur laquelle ils sont assis. » [\[43\]](#).

La riposte européenne ne tarda pas et prit une double forme. La première est celle de la menace à la baisse de l'aide au développement pour les pays refusant de signer les Accords et le chantage à la réintroduction de droits de douane pour leurs exportations vers l'Europe. La seconde fut celle de la division, en ouvrant à des accords bilatéraux alors que les APE étaient censés être de dimension régionale. Les pressions européennes feront céder la plupart des États africains. Ainsi en juillet 2014, étaient signés coup sur coup un APE avec les États de l'Afrique de l'Ouest, un autre avec les États d'Afrique australe, et un dernier avec le Cameroun seul. De manière significative, Alassane Ouattara a joué un rôle de premier plan pour emporter la décision des États de l'Afrique de l'Ouest. Rappelons qu'il vint au pouvoir

en 2011, dans la dynamique d'une intervention militaire française aboutissant à la destitution scandaleuse du président Laurent Gbagbo. En 2016, c'est au tour de l'Afrique de l'Est de signer l'accord. Pressions, menaces, divisions, chantage à l'isolement et, si nécessaire, l'épée de Damoclès d'une intervention militaire, ont conduit à faire céder les États récalcitrants.

Heureusement, la résistance est également portée par des mouvements populaires : le réseau *Third World Network Africa* et le congrès des Syndicats du Ghana ; la Plate-forme des organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest sur l'accord de Cotonou (Poscao), le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa), la Coalition nationale « Non aux APE » et la plate-forme « France dégage » pour l'Afrique de l'Ouest ; le Forum des petits exploitants agricoles au Kenya, etc.

Les premiers effets se sont fait sentir au Sénégal, avec l'arrivée du groupe Auchan en 2015 qui a comme conséquence la mise en danger du petit commerce sénégalais. La plate-forme « France dégage » et l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal (*UNACOIS*) appellent à la mobilisation, en soulignant le lien entre le développement de la grande distribution et les APE : « Ils veulent ainsi que le gouvernement leur dise quelle étude d'impact il a fait en signant les accords de partenariat économique (APE). Ils prônent la protection du commerce sénégalais d'abord, avant la promotion de l'économie étrangère et française précisément [\[44\]](#) »

Ces mouvements sont encore largement insuffisants pour faire basculer le rapport des forces. Cependant, l'audience de ces luttes ne peut que grandir, au fur et à mesure que les APE déploieront leurs effets désastreux. Les progressistes d'Europe sont aussi interpellés par la situation créée par la violence économique des APE. Le rapport des forces dépend aussi de leur capacité à se mobiliser en soutien aux luttes que développeront inéluçtablement les peuples africains.

Ce texte est tiré, avec l'autorisation de l'éditeur, du chapitre 4 de l'ouvrage dirigé par Martine Boudet,

Notes

[1] Guy Feuer, *La révision des accords de coopération franco-africains et franco-malgaches*, Annuaire français de Droit international, n° 19, 1973, p. 720.

[2] Michel Debré, « Lettre adressée à Léon Mba datée du 15 juillet 1960 », cité in Alfred Grosser, *La politique extérieure de la V^e République*, Fondation Nationale des Science Politiques, Paris, 1965, p. 74.

[3] Philippe Decraene, [interview de Valéry Giscard d'Estaing](#), *Le Monde* du 4 mai 1976, consulté le 14 juillet 2018.

[4] Nous paraphrasons le théoricien de la guerre, Carl Von Clausewitz, qui donne à celle-ci la définition suivante encore d'actualité : « La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ».

[5] Ibid, p. 720.

[6] Yakouba Zerbo, « La problématique de l'unité africaine (1958-1963) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 212, 2003/4, p. 120.

[7] Ce groupe réunit le Ghana, la Guinée, l'Algérie, le Mali, le Maroc et la République arabe unie.

[8] Kwame Nkrumah, *Le néo-colonialisme. Dernier stade de l'impérialisme*, Paris, Présence Africaine, 2009 (1965), p. 245.

[9] [Conférence de presse du 11 avril 1961](#), consultée le 14 juillet 2018.

[10] [Conférence de presse du 31 janvier 1964](#), consultée le 14 juillet 2018.

[11] [Conférence de presse du 16 avril 1964](#), consultée le 14 juillet 2018.

[12] Accords particuliers conclus les 11, 13 et 15 août 1960 entre les gouvernements de la République française, de la République centrafricaine, de la République du Congo, et du Tchad. [Annexe concernant les matières premières et produits stratégiques](#), consultée le 15 juillet 2018.

[13] Guy Feuer, *La révision des accords de coopération franco-africains et franco-malgaches*, op. cit., p. 721.

[14] Patrice Yengo, « Au cœur de la domination : État franco-africain, système de réseaux et criminalisation du

politique », in Collectif, *Résistances et dissidences. L'Afrique (centrale) des droits de l'homme*, Rupture-Solidarité, n° 4, tome 2, 2002, p. 200.

[15] Mehdi Ben Barka, « Option révolutionnaire au Maroc », in *Ecrits politiques 1957-1965*, Paris, Syllepse, 1999, p. 229-230.

[16] Cinquième plan de développement économique et social (1966-1970), Volume 1, Imprimerie des journaux officiels, Paris, novembre 1965, p. 68.

[17] Yves Goussault, « L'évolution de la coopération franco-africaine », *Aujourd'hui l'Afrique*, n° 8, 1977, p. 4.

[18] Patrice Yengo, « Au cœur de la domination : État franco-africain, système de réseaux et criminalisation du politique », in Collectif, *Résistances et dissidences. L'Afrique (centrale) des droits de l'homme*, Rupture-Solidarité, n° 4, tome 2, 2002, p. 200.

[19] Daniel Bach, *La politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing*, Paris, Presses de la Fondation nationale de Sciences politiques, 1985, p. 416.

[20] Ce rapport daté de 1975 prend pour prétexte la crise mondiale pour justifier une réforme importante de la coopération en faveur des multinationales françaises et européennes.

[21] Daniel Bach, « La politique africaine de V. Giscard d'Estaing : contraintes historiques et nouveaux espaces économiques », *Travaux et documents* n° 6, Centre d'Etude d'Afrique Noire de Bordeaux, 1984, pp. 22-23.

[22] Fatou Sow, « Langues, identités et enjeux de la recherche féministe », in Fatou Sow (dir.), *La recherche féministe francophone. Langue, identités et enjeux*, Paris, Karthala, 2009, p. 13.

[23] Mongo Beti, *Billets d'Afrique*, octobre 2000.

[24] Cité in Martin Verlet, « Redéploiement, intégration et politique de crise de l'impérialisme français » in *L'impérialisme français aujourd'hui*, Paris, Editions sociales, 1977, p. 15.

[25] [Les 22 premières conférences des chefs d'États de France et d'Afrique](#). Jean Suret-Canale, « Dix ans de politique française en Afrique (1974-1984) », *Aujourd'hui l'Afrique*, n° 30, 1985, p. 6.

[26] Aimé Césaire, « Le colonialisme n'est pas mort », *La Nouvelle Critique*, n° 51, janvier 1954, p. 28.

[27] James D. Thwaites, *La mondialisation*, Presses de l'Université de Laval, 2004, p. 280.

[28] Gildas Walter Gnanga, *Les Accords de Partenariat Economiques (APE) et les enjeux pour la CEMAC*, Yaoundé, Institut sous régional de statistique et d'économie appliquée, 2008, p. 5.

[29] Guia Migani, *La France et l'Afrique subsaharienne, 1957-1963 : histoire d'une décolonisation entre idéaux eurafricains et politique de puissance*, Bruxelles, Peter Lang, 2008, p. 207.

[30] Tibor Mende, *De l'aide à la recolonisation*, Paris, Seuil, 1972.

[31] Konan Bédié, « La dégradation des cours des produits tropicaux et l'action de la Communauté », *Revue du marché Commun*, n° 123, mai 1969, p. 225.

[32] Daniel Bach, « Un ancrage à la dérive : la convention de Lomé », *Revue Tiers-Monde*, n° 136, 1993, p. 750.

[33] Marc Elvinger, « De Yaoundé à Lomé IV », *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, n° 106, novembre 1988, pp. 10-11.

[34] Ce règlement exonère les bananes ACP de droits de douane et fixe ceux-ci à 100 écus la tonne pour les autres provenances.

[35] Catherine Hagueneau-Moizard et Thierry Montalieu, « L'évolution du partenariat UE-ACP de Lomé à Cotonou : de l'exception à la normalisation », *Mondes en développement*, n° 128, 2004/4, p. 70.

[36] L'Accord signé par 23 pays en 1947 vise à libéraliser les échanges en ayant comme objectif de diminuer puis de supprimer les tarifs douaniers. Ainsi, par exemple, les tarifs douaniers moyens sur les produits industriels passent de 40 % en 1947 à 5 % en 1993. Ce qui sera appelé cinquante ans plus tard « mondialisation » trouve son origine dans cet Accord enlevant aux États l'un des outils de la souveraineté économique.

[37] Catherine Hagueneau-Moizard et Thierry Montalieu, « L'évolution du partenariat UE-ACP de Lomé à Cotonou : de l'exception à la normalisation », *op. cit.*, p. 70.

[38] [Accord de partenariat](#) entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, 23 juin 2000, JO n° L317 du 15 décembre 2000,, consulté le 19 juillet 2018.

[39] Raphaël Ntambue Tshimbulu, « L'Union européenne sous le feu de la critique », *Le Monde diplomatique*, juin 2002, p. 18.

[40] Jacques Berthelot, « Le baiser de la mort, de l'Europe à l'Afrique », *Le Monde Diplomatique*, septembre 2014, p. 12.

[41] Jean-Christophe Defraigne, *Introduction à l'économie européenne*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2013, p. 364.

[42] Erik Rydberg, « Les APE : visées commerciales de l'Union européenne », *Les Cahiers de la Coopération*

internationale, n° 11, mai 2009, p. 11.

[43] Jean-Claude Rabeherifara, « APE : Sursaut africain au sommet de Lisbonne », *Aujourd'hui l'Afrique*, n° 107, mars 2008, p. 3.

[44] Rama Gueye, « L'économie sénégalaise en danger avec Auchan et les APE : la Plateforme « France Dégage » lance l'alerte », *Dakar midi*, 6 mars 2018.

Essentialité ou historicité du travail ? Une question ancienne mais d'actualité

vendredi 11 juin 2021, par [Jacques Perrat](#)

Dans une publication d'*Actuel Marx* de 1995, Michel Freyssenet affirmait que le travail n'est qu'une « *forme de rapport aux autres historiquement datée* », dont « *l'invention* » ne remonte qu'au XVIII^e siècle [1]. Ce à quoi Jacques Bidet répondait que si « *le travail fait époque* », il s'agit bien d'un « *concept anthropologique universel* », mais, ajoutait-il, cela n'implique pas « *une essence humaine définie par le travail, ni l'approche privilégiée de toute société en termes de mode de production* » [2].

Si cette question de la nature du travail n'est donc pas nouvelle, elle se pose plus que jamais aujourd'hui : le modèle salarial, même s'il reste dominant, se voit de plus en plus érodé sous les effets conjugués des stratégies patronales, des politiques publiques et des volontés individuelles d'émancipation (attrait pour l'auto-entrepreneuriat, recherche de revenus hors du champ professionnel...), tandis que la révolution numérique remet en cause de plus en plus de métiers et d'emplois. Face à l'ampleur de ces défis et à la complexité des réponses qu'ils appellent, la tentation est grande de contourner le problème en affirmant qu'il faut en finir non seulement avec le salariat mais aussi avec le travail, d'où la diffusion, y compris dans le mouvement syndical, de propositions qui tendent à l'évacuer, comme celle de « *revenu d'existence* » déconnecté de toute activité. Pour autant, ces propositions ne sont pas portées par les mobilisations sociales (Gilets jaunes, défense des retraites, revendications des personnels soignants...) et mes multiples démarches de recherche-action avec des syndicalistes de terrain [3] ont vérifié que les salariés ne demandent pas d'être payés à ne rien faire mais d'avoir du travail, un travail rémunérateur et, plus fondamentalement, socialement utile et reconnu comme tel. Je voudrais donc ici revenir sur cette question de l'essentialité ou de l'historicité du travail, en élargissant ma vision d'économiste à celle d'autres disciplines (archéologie, anthropologie, sociologie, philosophie, histoire...) pouvant éclairer la façon dont elle se pose face aux exigences auxquelles se trouve confrontée notre société.

1. L'activité utile réfléchie, élément structurant du propre de l'homme

Les anthropologues s'entendent pour constater que plus on en apprend sur les animaux, moins il est simple d'identifier « *le propre de l'homme* » [4]. Cependant, leurs travaux les plus récents convergent pour affirmer que si l'homme [5] a appris, comme les animaux, à maîtriser les ressources et les comportements nécessaires à sa survie, c'est en le faisant de façon particulière qu'il s'est peu à peu dégagé de l'animalité. Cette hominisation s'est précisée dans une interrelation complexe entre évolution physiologique, évolution sociétale et conscientisation et le couple activités utiles / rapport réflexif à ces activités y a joué un rôle structurant, en mettant constamment en perspective comportements individuels et devenir collectif.

Au commencement était l'outil...

En 2015, ont été découverts au Kenya des outils de pierre de 3,3 millions d'années (l'âge de la célèbre Australopithèque, Lucy) et les bifaces à taille symétrique apparaissent en Afrique de l'Est il y a plus d'un million d'années. Ces artefacts sont particulièrement significatifs des interrelations qui peuvent survenir entre habileté manuelle et « *conscience technique* » permettant de maîtriser une « *chaîne opératoire* » [6], entre expérimentation et réflexion (approche de la forme à inférer à la matière en vue d'une finalité prédéfinie), capacités cognitives existantes et extension de ces capacités... Comme

l'exprime le philosophe Jean-Paul Jouary [7], « lorsqu'on tient dans sa main l'un de ces outils préhistoriques, on ressent [... qu'il y a là] de l'humain dans la matière. [...] C'est l'homme qui se forme et se transforme en transformant la pierre, le bois, la peau des bêtes, le feu. À l'extérieur de lui, il peut voir une part de son intériorité, il développe cette conscience de ce qu'il est, de ce qu'il peut, et trouve dans cette réflexion de quoi la développer encore ». Et c'est bien cette relation indissociable entre activités manuelles et intellectuelles permettant le déploiement d'une « méthodologie » [8], qui introduit une distinction fondamentale avec l'animalité, tant par la conservation des outils que par leur perfectionnement en vue d'objectifs immédiats et anticipés, en réactivité constante avec les problèmes posés à l'existence humaine.

Mettre ainsi l'accent sur le rôle des outils revient à spécifier l'activité productive comme facteur essentiel d'hominisation. D'abord, parce que ces artefacts, résultant de la transformation de la pierre, du bois ou de l'os, sont à l'origine d'autres artefacts résultant de la transformation d'autres éléments naturels (proies découpées pour une valorisation maximale, peaux devenant vêtements, éléments d'habitat protecteur...). Mais aussi, et surtout, parce que l'ensemble des activités utiles se voient rapidement différenciées d'une pure et simple prédation : des recherches sur le nomadisme des peuples autochtones montrent que même les activités basiques de cueillette, pêche et chasse sont intrinsèquement liées à une réflexion sur les ressources et leur nécessaire renouvellement. Cette prédation raisonnée, que l'on peut donc assimiler à une production, est associée à la pratique d'un nomadisme complexe [9], avec retour périodique sur les mêmes zones et extension progressive de l'espace à exploiter. Ce rapport spécifique aux outils et aux ressources s'ancre, en même temps qu'il l'alimente, dans un rapport spécifique de l'individu aux autres humains (activités collectives, échanges parfois sur de longues distances...), ces interrelations s'appuyant sur la structuration d'un langage et la favorisant [10].

... mais pas que !

Pour autant, l'archéologie témoigne de ce que les activités orientées sur les ressources ont toujours été inséparables d'activités orientées sur les humains eux-mêmes : depuis Néandertal au moins, on trouve des restes d'individus handicapés ayant survécu grâce à la solidarité collective, mais aussi des sépultures ayant fait l'objet d'intentions particulières : dépôt de pigments, de coquillages... Et bien d'autres activités ont pu façonner l'hominisation, qu'elles aient laissé des traces (peinture, sculpture, musique [11], parure, jeu...) ou non (chant et danse...). Comme le dit encore Jean-Paul Jouary, « ce n'est pas parce que nous sommes devenus humains que nous avons inventé l'art mais parce que nos ancêtres ont créé l'art qu'ils se sont créés comme humains » [12]. L'attitude réflexive, la production idéale engendrée par le rapport aux activités concrètes, aux autres humains, aux animaux et à l'environnement ont ainsi pu favoriser le développement de formes complexes d'être au monde, articulant réalité immanente, volonté de comprendre et de maîtriser les situations, interrogation sur une transcendance, imagination créatrice.

Les éléments essentiels de ce qui deviendra « travail »

Ainsi peut-on identifier, dès le début de l'aventure humaine, un ensemble d'activités répondant à des fonctions différentes (se nourrir, se vêtir, se protéger...) mais qui s'inscrivent toutes dans la production de conditions de vie spécifiques aux humains, c'est-à-dire, comme le dit l'archéologue Dominique Garcia, dans « le dépassement d'un schéma naturel », « l'artificialisation d'un mode d'organisation du vivant » [13]. Et elles demandent toutes le déploiement de capacités physiques et intellectuelles, le déploiement de ce que Marx appellera une « force de travail » et dont il définira « l'emploi et l'usage » comme l'exercice d'un « travail » [14]. Le travail a donc bien des racines d'ordre ontologique puisqu'il a contribué de façon « essentielle » au processus d'hominisation, en l'orientant dans une logique productive de, pourrait-on dire, la vie humaine comme artefact, s'éloignant

progressivement d'une logique d'unité avec le monde naturel animal, végétal et minéral [15]. C'est cette distanciation de l'homme par rapport aux autres composantes du réel qui a permis le développement de la pensée technologique et scientifique, tout en ouvrant la voie à un écart grandissant avec le souci de régénération des milieux naturels. Mais, d'une part, cette essence relève d'un processus permanent et ouvert et non de la révélation téléologique d'une nature humaine prédéfinie, et, d'autre part, ce qu'on appellera un jour travail est resté longtemps confondu dans un continuum vital où toutes les activités vont de soi car leur finalité est l'existence à la fois individuelle et collective. Ce qui conduit à chercher à appréhender comment « *l'emploi et l'usage* » de la force de travail ont échappé à celles et ceux qui la mobilisent, comment certaines activités se sont différenciées de ce continuum originel dont il ne reste de traces que dans les différents mythes évoquant un paradis perdu.

2. Le travail, activité dominée dans une société dominée

Le débat sur l'émergence du travail a pu se focaliser sur sa différenciation comme concept. Marie-Noëlle Chamoux, par exemple, apporte un éclairage des sociétés où ce concept n'existe pas, mais elle rattache la définition du travail comme « *fraction d'activité humaine qui confère une valeur d'usage ou d'échange aux choses naturelles* » à la pensée des économistes classiques, néoclassiques et marxistes [16]. Or privilégier cette conceptualisation conduit à laisser dans l'ombre nombre d'aspects de la réalité, puisque c'est depuis l'origine que s'exerce une action humaine sur les choses naturelles pour leur conférer une utilité d'usage ou d'échange. En revanche, il est juste de dire que ce qui fait que cette action se différencie comme travail réside dans la spécificité de ce qui fait société selon les époques et les régions du monde, de par son enclassement dans le double processus par lequel les hommes, indissociablement, « *produisent leurs moyens d'existence et produisent de la société pour vivre* » [17]. Comme le dit Françoise Gollain, « *il s'ensuit qu'une anthropologie du travail est toujours aussi une anthropologie du lien social* »

[18].

Construction sociétale : une méthodologie à compléter

Se concentrer ainsi sur l'appréhension des rapports entre les hommes appelle à sortir de la vision schématisante de l'analyse marxiste qui réduit une formation sociale à une hiérarchisation de niveaux. Marx lui-même y prête le flanc par sa description d'un « *énorme édifice* », avec pour « *fondation réelle* » une « *structure économique* », « *sur laquelle s'élèvent* » des « *superstructures juridiques et politiques* » « *et à quoi répondent des formes déterminées de la conscience sociale* », même s'il s'attache à en nuancer le déterminisme (« *en général* ») [19]. Les travaux des anthropologues et ethnologues convergent pour remettre en cause cette schématisation. Ainsi, les recherches de terrain de Maurice Godelier l'ont conduit à rejeter à la fois tout relativisme et tout déterminisme dans l'analyse des sociétés et à affirmer qu'« *une société n'a ni de haut ni de bas et n'est pas un système de niveaux superposés. C'est un système de rapports entre les hommes, rapports hiérarchisés selon la nature de leurs fonctions, fonctions qui déterminent le poids respectif de chacune de leurs activités sur la reproduction de la société* » [20]. Ce qui est surdéterminant est « *la reproduction de la société* », mais la hiérarchie des fonctions qui y contribuent, qu'elles soient matérielles, sociales ou idéelles, n'est pas établie une fois pour toutes, leur poids respectif est variable dans l'espace et dans le temps, et c'est ce qu'il convient d'identifier cas par cas.

De nombreux anthropologues organisent l'appréhension de ces relations sociales en trois grandes catégories : les rapports de parenté, associés au contrôle de la reproduction humaine et de la filiation, les rapports économiques, associés au contrôle de la production et de la répartition des biens matériels et immatériels, et les rapports politico-religieux, associés au contrôle de l'ordonnement de la société. Il me semble utile d'apporter plusieurs compléments à cette taxonomie :

- Tout d'abord, concernant le politico-religieux, il

faut, comme l'indique Alain Caillé, bien distinguer le politique de la politique et le religieux de la religion [21]. Pour Maurice Godelier, le politique désigne « les institutions et principes à l'aide desquels les sociétés se gouvernent et gouvernent leurs rapports avec d'autres sociétés », tandis que le religieux désigne « les rapports que les humains produisent entre eux pour communiquer avec des entités invisibles qu'ils imaginent dotées de pouvoirs supérieurs aux leurs [dont rites et offrandes peuvent obtenir la bienveillance] » [22]. Ces distinctions permettent d'appréhender comment ces deux rapports fusionnent ou s'autonomisent selon les sociétés et les périodes.

- Ensuite, on ne saurait réserver l'intervention des idées et des symboles à ces domaines politiques et religieux. Là encore, Maurice Godelier se démarque d'un marxisme basique en ne définissant pas ce qui relève de « l'idéal » comme une « *superstructure* » mais comme un constituant intime du rapport des hommes à la nature et entre eux : « nous trouvons à l'intérieur même de toute activité matérielle de l'homme sur la nature un ensemble complexe de réalités idéelles dont la présence et l'intervention sont nécessaires pour que cette activité ait lieu » [23].

- Enfin, je constate que le caractère englobant de la catégorie « rapports économiques » (qui recouvre production, distribution, échange et consommation de biens et de services) gomme les spécificités du rapport à l'outil et à la démarche productive précédemment mises en lumière. Je propose donc de retenir une catégorie supplémentaire, celle de « rapports technologiques », désignant les relations directes qu'entretiennent, individuellement et collectivement, les humains avec les réalités naturelles (environnement géophysique et climatique, ressources, matériaux...) et artificielles (artefacts déjà produits) pour s'y adapter et/ou les transformer, par la connaissance et par l'action. Les rapports économiques peuvent alors être considérés dans leur capacité d'intervention sur la prescription et la configuration de ces rapports technologiques, en conjugaison plus ou moins étroite avec les rapports de parenté et les rapports politico-religieux.

On peut ainsi tenter de repérer, dans chaque

situation concrète, le « *médium principal par lequel se règlent les relations [inter] individuelles* », [24] comme le dit Claude Lévi-Strauss, en identifiant par là non de simples rapports « sociaux » mais bien des rapports « sociétaux », des principes et normes d'organisation du vivre ensemble ou, dit autrement, des institutions.

Trois périodes-clés de l'histoire humaine

Les données disponibles sur le Paléolithique, le Néolithique et les Âges des métaux sont riches d'enseignements sur les structurations sociétales et leur évolution.

- Les chasseurs-cueilleurs, à l'aube des sociétés

L'archéologie apporte sur les relations qu'établissent les hommes avec la nature et entre eux tout au long du Paléolithique moyen et supérieur, des témoignages pouvant éclairer l'émergence des premières sociétés humaines. Il se constitue alors des regroupements plus ou moins importants d'individus plus ou moins directement apparentés – certains auteurs parlent de « *bandes* » [25] – où prévaut une double nécessité : assurer la subsistance matérielle de la famille et assurer sa reproduction, si possible élargie.

On peut, à partir de là, avancer l'idée de la prédominance de deux types de rapports sociétaux : les rapports technologiques et les rapports de parentés. Les rapports technologiques sont directement déterminants pour assurer la subsistance du groupe et de nombreux indices témoignent du caractère collectif des activités correspondantes, qu'il s'agisse de l'obtention et de l'utilisation des ressources (chasses collectives, repas collectifs...) ou de la fabrication des outils et armes. Les archéologues parlent d'industrie lithique, ce qui évoque à la fois une dimension organisationnelle et une certaine standardisation [26], et les traces d'ateliers de taille évoquent les notions d'apprentissage et de transmission des savoirs et savoir-faire. Concernant les rapports de parenté, les spécialistes s'accordent pour considérer que l'âge et l'expérience ont pu asseoir une autorité « naturelle », proche de ce que l'on rencontre dans certaines sociétés animales.

La façon dont s'articulaient entre eux ces deux types de rapports reste hypothétique. Si, au sein des rapports technologiques, l'allocation comme la coordination des différentes activités pouvaient renvoyer à des niveaux différents de compétences, leur orientation et leur finalité avaient sans doute largement à voir avec l'autorité parentale, même si cette autorité a dû trouver des limites dans la nécessité vitale d'un déploiement optimal, donc volontaire, de ces compétences. En revanche, il faudrait pouvoir préciser le rôle qu'ont pu jouer les rapports religieux : confondus au départ avec les rapports de parenté, qu'ils confortent par des mythes et rites liant ancêtres, lignées et entités transcendantes, ils ont pu très tôt s'autonomiser, comme l'évoquent les travaux de Claude Lévi-Strauss [27]. Aucune certitude ne peut être tirée des données archéologiques, les seuls indices disponibles sont les réalisations mobilières (dont les fameuses « Vénus ») et pariétales, dont l'interprétation reste ouverte. Si les typologies fondées sur l'opposition masculin-féminin établies par André Leroi-Gourhan [28] ne sont plus acceptées telles quelles, son analyse des grottes ornées comme des lieux manifestant le sentiment du sacré est rarement contestée, et les travaux de Jean Clottes [29] confirment que l'expression de ce sentiment passe probablement par la médiation des animaux, avec lesquels les hommes entretiennent alors une « fluidité de pensée ». Ce phénomène des grottes ornées condense donc toutes les interrogations que l'on peut avoir sur le rapport entre le religieux (animisme, totémisme, chamanisme...), l'évocation d'un récit sur le monde, l'utilité pratique (moments rituels et/ou festifs, moments d'échanges matériels et humains...) et l'émergence de l'art proprement dit [30]. On a là, en tout cas, la preuve de l'existence d'une pensée structurée, affirmant une présence humaine agissante et évoquant des rapports eux aussi structurés entre les hommes et avec leur environnement.

Mais si l'on peut ainsi imaginer une société où le travail reste peu différencié comme tel car continuant à aller largement de soi, l'archéologie enseigne également que ces rapports sociétaux sont loin d'être idylliques : scènes de tuerie et

d'anthropophagie, signes de la confrontation entre bandes [31] pour le contrôle des ressources matérielles et humaines... On ne peut donc exclure ni l'existence de l'esclavage, ni une domination précoce sur les femmes [32].

- La révolution néolithique : une rupture fondamentale mais progressive et non-linéaire

Aux environs du huitième millénaire avant notre ère, plus tôt ou plus tard selon les régions du monde, a lieu la « révolution néolithique », terme évoquant une rupture fondamentale avec le mode de vivre ensemble existant. L'évolution majeure se repère dans les rapports technologiques, avec un saut qualitatif vers la production effective de l'essentiel des ressources. L'acquisition de savoirs et savoir-faire en matière d'agriculture et d'élevage entraîne une évolution des rapports à l'environnement naturel, à l'espace (sédentarisation) et au temps (dépendance plus marquée du cycle des saisons). Avec des effets positifs : la ration alimentaire augmente (apport de glucides des céréales), les femmes ont plus d'enfants... et négatifs : il faut un travail plus important et plus permanent pour cultiver que pour cueillir et chasser (il faut 6 h pour abattre un gros arbre à plusieurs), des maladies se développent (déjà !) au contact des animaux. Mais cette rupture est en réalité progressive et non linéaire, elle s'étale sur des milliers d'années et connaît avancées et reculs. On pratique une cueillette sélective avant de passer à la culture des plantes [33] ; les brûlis favorisent la pousse de graminées sauvages ; on suit la migration des animaux avant d'organiser leur captivité temporaire puis leur élevage ; les pièges à poisson précèdent l'aquaculture... On passe, certes, des chasseurs-cueilleurs aux cultivateurs-éleveurs, mais pas d'un seul coup et pas partout en même temps et les activités de prédation (chasse, pêche, cueillette) restent longtemps indispensables. De même, il n'y a pas de chronologie rigide entre nomadisme et sédentarité : au Sahara, c'est le retour au nomadisme qui permet la survie quand la sécheresse se réinstalle.

Et l'accouchement de cette nouvelle société ne se fait pas sans douleur. Pour les archéologues, les « Néolithiques » viennent du Moyen-Orient, la

cohabitation avec les autochtones s'établit au cours de plusieurs siècles et avec peu de métissage, et le nouveau mode de vie qu'ils imposent, avec notamment une appropriation du sol étrangère aux sociétés précédentes, est source d'affrontements. Et les nouvelles activités provoquent des conflits entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades [34], conflits loin d'être éteints aujourd'hui et même en passe de s'exacerber avec le dérèglement climatique. Pour Jean-Paul Demoule, c'est au Néolithique que « *l'on peut véritablement commencer à parler de guerres* » [35].

L'élément déterminant de cette évolution sociétale consiste en l'orientation des rapports technologiques vers la production d'une nouvelle forme de surplus de biens. Même si les chasseurs-cueilleurs devaient sans doute eux aussi gérer dans le temps la consommation des ressources obtenues (conservation de la viande par boucanage, stockage provisoire de graines et de fruits secs : les premières céramiques datent d'avant la sédentarisation), les nouvelles méthodes productives et l'augmentation de la population obligent à gérer des ressources plus larges et à planifier leur consommation, à décider de leur répartition et/ou de leur mise en réserve. Emergent ainsi des premiers rapports véritablement économiques, tandis que la porte est ouverte à une différenciation sociale assise sur la possibilité pour certains de s'approprier une partie de ces ressources et d'asseoir leur domination sur la société. L'autre changement majeur concerne donc les rapports qui fondent et organisent le vivre ensemble. La famille doit désormais trouver sa place au sein de tribus réunissant un grand nombre d'individus, et les rapports de parenté évoluent vers des rapports de nature supra-familiale, que l'on peut analyser comme de premiers rapports politiques, s'appuyant sur des références renouvelées au religieux. Selon Henry Lewis Morgan, la tribu est « *une forme de société qui se constitue lorsque des groupes d'hommes et de femme qui se reconnaissent comme apparentés, de façon réelle ou fictive, par la naissance ou par alliance, s'unissent et sont solidaires pour contrôler un territoire et s'en approprier les ressources qu'ils exploitent en commun ou séparément et sont prêts à défendre les armes à la main* » [36]. Ces nouveaux

rapports ne naissent pas de rien : des formes différentes d'organisation ont dû s'expérimenter au cours des dizaines de milliers d'années précédentes et l'on peut voir le Néolithique comme la période où se nouent ces évolutions, sous l'influence à la fois d'innovations internes et d'apports extérieurs. Les rapports technologiques se voient désormais dépendre de formes d'organisation sociétale touchant à la fois à l'orientation des activités et à un nouveau rapport à l'espace, celui de l'appropriation d'un territoire par la tribu (c'est alors que commence vraiment la « fabrication du paysage » chère aux géographes !). Et l'accélération qui se produit aux Âges des métaux, elle aussi fortement influencée par l'entrée en scène de nouveaux arrivants (venus d'Anatolie), va cristalliser ces tendances.

- *La révolution métallurgique : une cristallisation des rapports de domination.*

Là encore, cette révolution technologique se concrétise différemment dans l'espace et prend du temps : les métaux (or, argent, cuivre...) sont d'abord utilisés sous leur forme native, la pierre et l'os restent longtemps privilégiés car moins coûteux. En Europe, la production du bronze débute au III^e millénaire et celle du fer vers 800 avant notre ère. Selon Dominique Garcia, l'émergence des activités d'extraction et de transformation du métal est à mettre en relation étroite avec la centralisation du pouvoir qui se manifeste dans des sociétés qui connaissent jusqu'alors un « *pouvoir diffus* » [37]. Si la plupart des ressources sont assez largement répandues, il n'en va pas de même des minerais métallifères car leur transformation demande une certaine concentration des installations et des compétences [38]. La maîtrise des lieux et des réseaux d'extraction, de production et d'échange du métal devient déterminante, et c'est alors qu'apparaît réellement une « *classe dominante* » qui va prendre en charge et valoriser « *tout un surplus matériel, spatial et humain* » [39]. L'accroissement d'une domination sur la société est bien visible dans l'évolution des pratiques funéraires, avec le passage des grandes tombes collectives, qui sont longtemps la norme au Néolithique, aux tombes individuelles réservées à des personnages privilégiés. Le monde celtique, notamment, donne l'exemple de sociétés

très hiérarchisées, dominées par des « princes » assurant leur pouvoir par le contrôle des réseaux et nœuds d'échanges des matériaux stratégiques (dont l'étain nécessaire à la production du bronze). Les grandes « tombes princières » de Vix [40], en Côte-d'Or, ou de Lavau, près de Troyes, en constituent des témoignages étonnants. Situées à la convergence des voies terrestres et fluviales, elles renferment des objets de grande valeur, certains provenant de l'étranger (splendides cratères en bronze de plusieurs centaines de litres, d'origine grecque ou étrusque), et leur scénographie évoque la vie du personnage en assurant sa vie éternelle (le banquet dans l'au-delà calquant le banquet dans la vie réelle) et en confortant le pouvoir de sa famille. Le caractère « convergent » de ces sociétés se concrétise donc par des formes nouvelles d'organisation, les « chefferies », qui transcendent davantage les rapports de parenté : certains individus ou groupes captent l'autorité en se réclamant, en référence à un mythe fondateur, d'une lignée descendant d'un « peuple premier » ayant su imposer « de nouvelles règles se substituant aux lois de la nature » [41]. Des rois héréditaires et/ou de riches familles gouvernent, garants de l'ordre social interne et maîtres des rapports avec l'extérieur. Ces formes pré-étatiques se préciseront avec l'apparition des premières cités-États, en Mésopotamie dès le IV^e millénaire, en Grèce où elles sont vite plusieurs centaines, et dans bien d'autres régions. Elles se font la guerre, établissent des alliances entre elles, créent des colonies, pour donner ensuite naissance ou non à des États proprement dits et, parfois, à des empires, à l'exemple de Rome.

On voit ainsi comment la montée en puissance des rapports économiques s'articule avec celle de nouvelles formes d'ordonnement de la société, l'émergence de l'État constituant une étape décisive de « l'artificialisation de l'organisation du vivant » conceptualisée par Dominique Garcia [42]. En Mésopotamie et en Égypte, la gestion des stocks est « le marqueur premier de l'activité étatique ». Avec la naissance de la comptabilité et de l'écriture (au milieu du IV^e millénaire), des poids et mesures, de la monnaie, apparaissent des classes d'administrateurs, un premier appareil d'État plus ou

moins confondu avec les pouvoirs politique et/ou religieux, les « institutions des palais et des temples [témoignant d'un] pouvoir partagé ou non selon les époques ». Cette centralisation de la gestion des biens s'articule avec une domination sur de vastes réseaux d'échanges économiques, culturels et idéologiques : les mythologies dominantes réfèrent toutes à « un cosmos hiérarchisé à l'instar des sociétés humaines de l'époque » [43]. Enfin, après le passage de l'espace libre des nomades du Paléolithique au territoire commun des tribus du Néolithique, on passe au territoire approprié par une classe d'acteurs dominant les ressources, les activités et les hommes.

3. Historicité des statuts sociétaux du travail

C'est avec la révolution néolithique et l'accélération provoquée par celle des métaux que l'on peut véritablement identifier l'émergence du travail au sens actuel du terme, quand des activités jusqu'alors largement auto-prescrites et ressenties comme allant de soi se trouvent soumises à une prescription, une orientation et une validation extérieures aux individus concernés. Le passage majoritaire à la production des ressources chez des populations plus nombreuses appelle une différenciation de plus en plus marquée des activités et des fonctions et les rapports technologiques se voient de plus en plus subsumés sous des rapports économiques, eux-mêmes subsumés sous des rapports de plus en plus politiques : les chefferies des âges des métaux amplifient le mouvement amorcé avec les tribus du Néolithique transformant les rapports de parentés en des rapports politico-religieux permettant à certains de bénéficier de « priorités [...] dans le contrôle de la richesse et de la force, dans le droit d'exiger des services des autres, dans l'accès au pouvoir divin, dans les aspects matériels des styles de vie... » [44].

Une lente différenciation statutaire

C'est justement dans l'évolution de ce « droit d'exiger des services des autres » en intervenant sur la détermination et l'orientation des rapports

technologiques que vont se différencier historiquement les statuts du travail [45].

Sachant qu'il n'y a que deux façons d'obtenir de tels services, la contrainte ou le consentement, il semble aisé de repérer, dans les sociétés antiques, les deux figures polaires de l'esclave et de l'artisan libre. L'esclavage, réduction d'une personne à une pure force de travail que l'on s'approprie par la force ou que l'on achète, est attesté dès le Néolithique et était la forme dominante du travail dans les cités-États grecques comme dans l'Empire romain, notamment pour tous les travaux pénibles (carrières, mines, agriculture). L'artisan libre apparaît lorsque sont requises des compétences qui ne peuvent s'obtenir sous la contrainte, telles la maîtrise du feu et des températures pour la métallurgie (le forgeron a longtemps été considéré comme doté de pouvoirs magiques). En réalité, ces statuts oscillent longtemps entre des positions moins nettement définies. Les esclaves pouvaient être affranchis (et des hommes libres devenir esclaves, par défaite militaire ou dette non payée), certains ont pu acquérir des compétences leur permettant d'exercer des fonctions importantes dans l'administration publique ou chez des particuliers (intendant, précepteur...). Le statut de serviteur reste longtemps flou entre esclave, homme de confiance, voire représentant du dominant [46]. En Égypte, l'esclavage n'a pratiquement pas existé avant la domination grecque, mais les hommes libres (et les étrangers résidents) pouvaient être soumis temporairement à des corvées. Le travail forcé caractérise également largement le servage (abandon d'une partie des fruits du travail au propriétaire de la terre, corvées, enrôlement militaire...), qui apparaît vers la fin de l'Empire romain par évolution du statut juridique des colons. À l'autre pôle, l'indépendance de l'artisan est rarement complète : à Rome, les artisans peuvent s'organiser en collèges par métiers mais dépendent fortement de la protection d'un « patron » ; l'inscription dans des nomenclatures strictes de métiers est avérée dès l'Antiquité et sera la norme au Moyen Âge [47] (et se retrouve dans l'artisanat d'aujourd'hui). Dès son origine, le statut de « travailleur indépendant » (que revendiquent nos autoentrepreneurs) ne s'affranchit donc jamais de

formes de domination [48].

Dans cette dualité travail forcé / déploiement volontaire de compétences, le salariat tient une place ambiguë : le salarié est libre de mettre ou non sa force de travail à disposition d'autrui en échange d'une rémunération librement utilisable, tout en acceptant de perdre la maîtrise de son activité ; en réalité, il est contraint d'entrer dans un rapport de domination pour subsister, lui et sa famille, en même temps qu'il est censé réaliser au mieux le travail prescrit, comme s'il en était maître. Il semble que, dans l'Antiquité, le salariat s'attache surtout aux fonctionnaires au service du palais ou du temple, de l'État ou de la cité, chargés de tâches civiles, religieuses ou militaires [49]. Ils manifestent ainsi dès l'origine la dualité de leur fonction : déployer des compétences propres à l'exercice de leurs missions et contribuer à la déconcentration du pouvoir, donc à la facilitation de son acceptation, tel que l'a identifié La Boétie [50]. Le salariat privé a des origines plus floues : *L'Illiade* évoque plusieurs fois des travaux effectués « *pour un salaire convenu* », sans qu'on sache si cela concerne un salarié ou un artisan, un statut permanent ou occasionnel.

Un « placement sociétal » validé par l'idéologie

Plusieurs chercheurs ont tenté d'analyser comment les individus concernés pouvaient être amenés à accepter une telle domination au-delà de la seule contrainte physique. Selon Maurice Godelier, la référence aux grands ancêtres, à la cosmogonie dominante, favorise « *des représentations qui légitiment la place et le statut des individus et des groupes [hommes, femmes, jeunes, esclaves, maîtres, gens du commun, aristocrates...] face à des réalités qui leur sont permises, interdites, imposées, etc.* » [51]. Et ce « placement » des individus est attesté au moins dès l'âge des métaux : il est vrai que les analyses de Georges Dumézil [52] ne sont pas toutes convaincantes, mais quand on observe certaines gravures rupestres du Valcamonica (Italie du Nord), on y retrouve bien l'évocation des trois fonctions qu'il tentait de repérer dans différentes civilisations : magico-religieuse en haut (soleil et parures rayonnantes), guerrière au centre (poignards et hallebardes en bronze) et laborieuse en bas

(laboureur conduisant un araire tiré par deux bovidés). On ne saurait mieux exprimer comment ceux qui travaillent font vivre ceux qui combattent et ceux qui prient, et cela 4 000 ans avant notre ère, bien avant la réalité médiévale analysée par Georges Duby [53]. Il faudrait approfondir comment une telle hiérarchisation a pu se manifester y compris dans les formes pré-étatiques plus floues que représentaient le système du don contre don mis en évidence par Marcel Mauss [54] ou la pratique du banquet qui peut s'y apparenter. J'ai trouvé dans l'*Odyssée*, cette phrase révélatrice : alors que le roi d'une cité demande aux nobles, parce qu'ils « *boivent* [chez lui] *le vin d'honneur aux sombres feux* », d'accumuler les cadeaux pour Ulysse, il précise : « *sur le peuple demain nous ferons la levée qui nous remboursera, car ces frais, pour chacun de nous, seraient trop lourds* » ! [55]

Mais surtout, dit encore Maurice Godelier, « *pour que des individus et groupes dominés [puissent] consentir spontanément à leur domination, il faut que celle-ci leur apparaisse comme un service que leur rendent les dominants* » : centraliser et répartir les produits du travail, défendre le territoire de la cité, créer des systèmes d'irrigation, faire régner la justice... Ils contractent ainsi « *une dette à leur égard, qu'ils doivent honorer par le don de leurs richesses, de leur travail, de leurs services, voire de leur vie* » [56]. Cette notion de dette présente un grand intérêt heuristique en ce qu'elle recouvre de significations contradictoires. Si elle évoque évidemment une façon pour les dominants d'asseoir leur domination, elle évoque aussi l'utilité réelle pour la société des actions de ces mêmes dominants. Par exemple, les rois et aristocrates monopolisent le savoir des astronomes pour prédire les éclipses, les solstices et équinoxes, etc., bien sûr pour impressionner le peuple (grandes cérémonies publiques associées à ces moments-clés dans les sociétés précolombiennes), mais aussi pour maîtriser le cycle des saisons et entreprendre des actions utiles pour la survie de la société.

Je vois là un appel à considérer de façon plus objective la fonction des rapports sociétaux, qu'ils soient de parenté, économiques, politiques ou religieux. Même s'ils sont très tôt mobilisés pour

satisfaire des intérêts particuliers d'individus ou de groupes, on ne saurait les considérer comme de simples rapports de domination : chacun d'eux représente un mode spécifique d'allocation, d'organisation, d'orientation et de validation des activités individuelles, une façon de leur assigner une finalité qui dépasse l'horizon des seuls travailleurs pour viser – dans quelle mesure, là est la question ! – celui de la société tout entière.

Les rapports technologiques, médiation entre travail et société

Si les développements précédents ont permis de repérer, d'une part, la place des rapports technologiques dans l'évolution des sociétés et, d'autre part, la différenciation historique des statuts du travail, il faudrait approfondir davantage l'analyse de ces rapports technologiques comme organisant la médiation entre le travail et les autres rapports structurant la société. Et il me semble que pour y parvenir il faut identifier, pour chaque société et à chaque époque, les différentes dynamiques qui influencent l'évolution des connaissances, le rapport aux matériaux et aux outils, les modes d'organisation des tâches et de mobilisation des compétences... On peut caractériser l'hominisation par une tendance fondamentale à la progression des connaissances humaines concernant les phénomènes naturels et sociaux et les techniques permettant d'agir sur eux, techniques se perfectionnant sans cesse pour atteindre les objectifs recherchés (maîtrise des ressources alimentaires, augmentation de l'espérance de vie...). Comme nous l'avons vu, la « flèche du temps » est régulièrement orientée par l'impact des différentes révolutions techniques [57] sur le mode de vivre ensemble [58]. Mais cette tendance ne va pas de soi, elle se heurte constamment, comme l'a montré Bertrand Gille [59], à une double limite : interne, tenant à la propension des techniques à « faire système » ce qui implique que tout n'est pas possible [60], et externe, tenant à l'influence des autres rapports sociétaux. Les rapports technologiques font ainsi l'objet d'une double subsomption sous ces autres rapports : d'une part, ils peuvent se voir impulsés ou freinés selon la façon dont formes institutionnelles et mentalités

favorisent ou s'opposent à l'essor des connaissances et des savoir-faire [61] ; d'autre part, ce sont leurs finalités mêmes qui se trouvent socialement orientées, la nature et la destination des richesses produites répondant plus ou moins aux intérêts d'individus ou de groupes particuliers et/ou à l'intérêt commun. À retenir pour appréhender comment la société capitaliste se situe en continuité et/ou en rupture avec ces dynamiques sociétales.

4. Capitalisme : l'escamotage de la valeur-travail

Si l'œuvre de Marx peut être sujette, par certains aspects, à des critiques justifiées, la façon dont elle s'impose encore comme incontournable tient à sa puissance d'analyse des spécificités de la société capitaliste, où non seulement prédominent les rapports économiques marchands mais où ces rapports eux-mêmes sont sous la domination d'un nouveau rapport sociétal : le capital.

Le capital, rapport social hégémonique

Le marchand fait de l'argent en échangeant des marchandises, le capital transforme la force de travail en marchandise, mais une marchandise qui se consume en produisant plus d'argent qu'elle n'en coûte. Le but n'est plus la marchandise mais l'argent augmenté. Le capital est un rapport social qui entraîne tout le monde (y compris « *l'homme aux écus* », comme dirait Marx !) dans la danse macabre des fresques de la Renaissance où « *le mort saisit le vif* ». Mais ici ce n'est pas la marchandise (les biens terrestres) qui tient le rôle mortifère mais le capital-argent, qui n'est rien d'autre que du travail mort et qui ne peut s'accumuler qu'en éliminant le vivant des activités humaines. Le capital tend donc à phagocyter tous les autres rapports sociétaux en leur imposant sa finalité, celle de la maximisation du profit financier privé, noyant les rapports humains préexistants « *dans les eaux glacées du calcul égoïste* » [62]. Et ce rapport particulier se précise au fur et à mesure qu'il émerge des sociétés médiévales, comme l'a montré Fernand Braudel [63]. Dans le « Chapitre inédit » du *Capital* [64], Marx déclare qu'au

départ le capital se soumet de façon « *formelle* » le procès de travail tel qu'il existe, sur la base des procès de travail développés par les modes de productions antérieurs. C'est plus tard que s'instaure une soumission « *réelle* » [65] : lors de la révolution industrielle, que l'on peut considérer comme le moment où se cristallise un changement d'échelle, d'organisation et de finalité des formes proto-industrielles développées dans les siècles précédents [66], le capital intervient pour dominer la forme-même du procès de production et imprimer une forme spécifique au statut salarial [67]. Comme le dit Emmanuel Renault [68], à la domination *par* le travail (obligation d'entrer dans ce rapport d'exploitation pour survivre) et *sur* le travail (abandon de la maîtrise des résultats et des finalités de l'activité) s'ajoute désormais la domination *dans* le travail (abandon de la maîtrise sur les actes et le temps de travail), étape décisive de l'aliénation touchant la personne-même du travailleur. Le capital atteint donc là sa « *forme réelle* » au sens de pleinement développée.

Une machine à rendre abstraits les rapports humains et le travail

Un autre apport essentiel de Marx est la mise en lumière de la capacité du capital à marquer l'ensemble du concret du sceau de l'abstraction. Alors que, déclare-t-il, l'esclave ou le serf sont pris dans un rapport de dépendance personnelle à l'égard du maître ou du seigneur, le salarié est pris dans des « *rapports objectifs de dépendance, des rapports de choses [...] : désormais, les individus sont dominés par des abstractions* » [69]. Emmanuel Renault y voit la « *naturalisation d'un rapport social* » [70], ce qui m'incite à faire le rapprochement avec la notion d'*artificialisation* employée par Dominique Garcia concernant la production de la société par l'homme [71]. De fait, cette artificialisation touchant les rapports sociétaux est restée longtemps légitimée par la référence à un ordre naturel : comme l'indique Nicholas Thomas au sujet des chefferies océaniques [72], les individus travaillent sans contrat explicite mais sous un contrat qu'on pourrait dire naturel, au bénéfice de leur chef qui fait corps avec la société. Dans *L'Illiade* et *L'Odyssée*, les rois des différentes

cités sont nommés « *bergers des hommes* » ou « *pasteurs des peuples* », leur autorité étant ainsi assimilée à celle exercée par les éleveurs sur leurs troupeaux. De même, pour Marcel Mauss le système du *potlach* ancrerait les rapports chosifiés (échange de biens) dans des rapports humains et idéologiques, les âmes et les dieux intervenant dans cet échange [73]. Un rapport de domination propre à une artificialisation de la société passait ainsi pour un rapport naturel, mais il s'agissait toujours d'un rapport entre personnes. La spécificité de la domination capitaliste est que la naturalisation qu'elle revendique implique l'effacement total de l'humanité de la relation.

Mais la grande force (« *la beauté* », dirait Marx !) de cette « *forme réelle* » du capital est de ne jamais apparaître telle quelle aux yeux de ses acteurs, la course à la marchandise dissimulant constamment la course au capital-argent [74]. Le concept de « *fétichisme de la marchandise* » défini par Marx est ainsi d'une grande richesse méthodologique dans l'approche de l'évolution des rapports anthropologiques, puisque, comme le montre Isabelle Garo [75], il remplit « *une fonction unificatrice entre monde capitaliste de la production et de l'échange, représentations collectives et croyances individuelles* ». Et, dit-elle, sa représentation ne renvoie pas à la promesse d'un autre monde, comme dans la religion : elle est un rapport à une réalité immanente et non transcendante, que l'on peut donc dévoiler pour contester cette « *réification des rapports sociaux* ». Mais ce que pointe surtout fort justement Isabelle Garo, c'est que cette abstraction du travail dans la forme marchandise a pour conséquence que « *l'origine de la valeur est rendue invisible* ». Il y a là un apport majeur à l'éclairage des spécificités du capitalisme, concernant tant le salarié que la société tout entière.

On peut effectivement dire que le salarié est le travailleur qui mesure le moins concrètement non seulement le prélèvement fait sur son travail, contrairement, par exemple, au serf [76], mais aussi la valeur sociale de son travail. J'ai pu constater dans mes enquêtes en entreprises que l'employeur tend partout à contester les compétences réelles des salariés pour établir leur classification et leur

rémunération, et réussit même souvent à ce qu'ils se sous-évaluent eux-mêmes ! On retrouve là « *l'intérêt extérieur à obéir* » de Max Weber [77] et le rôle idéologique de la dette justificatrice des anthropologues. Comme l'indique Emmanuel Renaut [78], certains services paraissent aux salariés ne pouvoir être rendus que par l'employeur, qu'il s'agisse de la mise à disposition de moyens de travail de plus en plus élaborés et coûteux ou du fonctionnement d'une organisation du travail de plus en plus complexe, ce qui, selon Marx, maintient l'illusion de « *l'éternelle nécessité des seigneurs du capital* » [79]. Pour autant, Weber évoquait également un « *intérêt intérieur à obéir* », que Flocco, Mougeot et Ruffier identifient dans « *les apports [que le travail] fournit aux salariés sur le plan subjectif, en termes d'épanouissement personnel, de réalisation de soi et d'intégration sociale* » [80]. D'où la nécessité, comme y invite Lionel Jacquot, de « *penser le travail en le dialectisant, [...], en poursuivant la mise à jour de la tension majeure du travail [...], où tout à la fois s'exerce le rapport d'exploitation et de domination et où s'éprouve la lutte pour l'émancipation* » [81].

Mais dire que l'origine de la valeur est rendue invisible signifie aussi que les rapports technologiques se voient mis sous la coupe des seuls rapports économiques. Ils sont ainsi isolés des rapports politiques [82], ce qui, non seulement, les coupe du rôle qu'ils pourraient jouer pour résoudre les problèmes sociétaux, mais aussi les entraîne dans une logique de prédation sans frein des ressources planétaires. Ce « *débranchement* » est une tendance fondamentale du capitalisme qui s'exprime plus ou moins selon les périodes mais qui culmine aujourd'hui : plus rien ne doit s'opposer à la fluidité du capital, à l'accélération sans fin de sa rotation et à son imprégnation maximale de tout l'espace sociétal. Et la révolution numérique est un puissant facteur d'accentuation de cette évolution. D'une part, elle remet en cause les bases classiques du contrat salarial en facilitant la mise en concurrence de la force de travail au moins-disant social, partout, en permanence et quel qu'en soit le statut (salariés précaires ou non, travailleurs « *indépendants* », en entreprise ou à domicile...) ; il y a ainsi résurgence de formes anciennes de domination

sur le travail : contrat de louage, paiement à la tâche [83]... D'autre part, elle permet le passage de l'entreprise aux plateformes, qui font écran avec les liens de subordination et d'exploitation et transforment en profit et/ou en rente tous types d'activité, jusqu'aux usages des particuliers. Surtout, elle contribue à réduire drastiquement les capacités de l'intervention publique (suppressions d'emplois dans les services publics, osmose public-privé dans la santé et l'éducation...), jusqu'à menacer la fonction régaliennne majeure qu'est le contrôle de la monnaie (e-monnaies de nature privée...). Cette nouvelle rupture technoéconomique fait ainsi franchir un nouveau pas vers la « *forme réelle* » du capital, vers l'abstraction de la production de valeur (start-ups fondées sur un concept jamais matérialisé, gonflement permanent de la bulle financière...).

Ce débranchement sociétal est sans doute rendu possible parce que, aux yeux de beaucoup d'individus, la « dette » dont ils pensaient être redevables auprès des dirigeants a perdu la légitimité qu'elle trouvait dans des compensations effectives. D'où la méfiance grandissante envers les institutions, l'État, la loi, et la tendance à s'émanciper d'un système de solidarités garanties par l'impôt, vécu jusqu'alors comme positif. Par ailleurs, comme l'affirme Christian Laval, le néolibéralisme impose son hégémonie culturelle en promouvant « *une manière originale de gouverner les individus en leur faisant croire que la participation à la concurrence générale est synonyme d'émancipation* », et même qu'il est logique que celui qui n'est pas capable d'y participer soit puni comme « *pauvre démeritant* » [84]. Pour autant, on peut aussi déceler, dans l'expérimentation d'autres modes d'activité et de citoyenneté comme dans le développement de multiples mobilisations, notamment de la part des jeunes, des signes de remise en cause de cette hégémonie idéelle. Il n'y a donc aucune fatalité à cette situation : l'archéologie témoigne de ce que les structurations sociétales ne sont pas éternelles, que leur devenir n'est pas écrit à l'avance et que le pire n'est jamais sûr, contrairement à ce que prédisent les nouveaux collapsologues ! Et la réflexion de Paul Demoule est intéressante, pour qui « *les « âges sombres » ne le sont pas [forcément] pour tout le*

monde » [85] : ils peuvent marquer le retour à un pouvoir plus diffus et plus égalitaire, en réponse à des nouvelles exigences économiques, sociales, politiques [86]. Ce qui amenait Claude Lévi-Strauss à réserver la notion de « progrès » à la capacité d'une société à « *tenter de résoudre les contradictions qui lui sont inhérentes* » et à nous appeler à « *une participation active aux efforts de transformation de notre propre société* » [87].

5. Reconcrétiser le travail et réorienter le politique pour répondre aux défis sociétaux

Pour revenir à la question du travail, nous avons vu qu'il existe depuis la nuit des temps comme activité réfléchie et utile à soi et aux autres, et que ce sont ses formes d'institutionnalisation qui varient selon la nature et la hiérarchisation des rapports sociétaux. Nous avons pu également préciser en quoi la société capitaliste se distinguait radicalement des précédentes dans son rapport à la valeur-travail. Ce à quoi il faut mettre fin, ce n'est donc ni au travail, ni même forcément au statut salarial, c'est au rapport salarial capitaliste, qui dépossède à la fois le salarié des modalités et finalités de son activité, et la société de ses capacités d'orientation et de validation des rapports technologiques en vue de résoudre ses problèmes.

Il en découle deux objectifs facilement identifiables : d'une part, il s'agit de sortir le travail de son abstraction, de le re-concrétiser, comme le propose Thomas Coutrot [88], d'autre part il s'agit de sortir les rapports technologiques de l'emprise des seuls rapports économiques, pour les « rebrancher » sur des rapports politiques eux-mêmes réorientés vers la réussite du nécessaire changement de paradigme sociétal. Pour autant, l'association de ces deux objectifs ne va pas de soi : s'il faut effectivement repenser notre rapport à l'ensemble du monde du vivant, la voie est étroite entre le retour à la pensée magique, la divinisation de la Nature ou de la Terre, la méfiance envers la science et le développement des croyances et pratiques les plus irrationnelles [89] (validées par les nouveaux champs de profit qu'elles

offrent) et l'*hubris* de ceux qui pensent pouvoir tout régler par la technologie. Il est clair qu'à la fois *Homo Faber* détient nombre des solutions à nos problèmes et qu'il ne peut en être laissé seul juge. Il en découle une question particulièrement complexe, celle de l'articulation entre légitimité de décision du travailleur (forte de l'expertise qu'il a construite) et légitimité de décision de la société (forte de sa capacité à définir politiquement ses besoins) sur l'orientation et la finalité du travail.

Dans les *Grundrisse*, Marx propose quelques clés d'éclaircissement de cette question. Il y reconnaît que « *la somme de travail à accomplir est donnée de l'extérieur, par le but à atteindre et les obstacles que le travail doit surmonter pour y parvenir* », mais il voit « *une manifestation de la liberté* » du travailleur dans le fait de « *surmonter ces obstacles* », la possibilité « *que les buts donnés du dehors puissent perdre cette allure de pure nécessité extérieure pour se poser en fins que l'individu se fixe à lui-même* ». Il y a là, dit-il, « *auto-effectuation, objectivation du sujet, par conséquence liberté réelle dont l'acte est justement le travail* » [90]. Marx, affirme ainsi que la liberté du sujet travaillant, la fin de son aliénation, peut s'obtenir par son « *auto-effectuation* », c'est-à-dire par la fusion de ses finalités propres et de celles de la société. Et il déclare que « *les conditions objectives et subjectives* » pour que le travail devienne ainsi « *attractif* » [91] n'ont pas encore été créées, ou ont été « *perdues par rapport à l'état pastoral ou autres* » [92]. Il évoque ainsi lui-même une situation où le travail allait de soi, s'inscrivait naturellement comme acquittement de la dette de l'individu envers la société en retour de l'humanité qu'elle lui confère. Cela n'a rien d'utopique si l'on pense à la situation de 1945 en France, quand le rapport de forces a permis une reprise en main de l'économie par le politique (programme du CNR) et des réformes permettant d'avancer vers « *le travail comme propriété sociale* ». [93]

Dans le contexte actuel, viser une telle auto-

effectuation signifie reconnecter le travail et la maîtrise politique de son apport à la résolution des problèmes de la société. Cela nécessite non seulement de rendre visible l'origine de la valeur mais aussi de se réappropriier socialement les conditions de sa création et de sa validation. D'où l'intérêt de la démarche de Jean-Marie Harribey pour approfondir la notion de valeur et repérer des activités devant relever de « *l'incommensurable* » [94]. Il y a là des pistes de réflexion sur la mesure et la rémunération du travail, qui demeureront indispensables tant que nous vivrons dans une société marchande, même libérée du capitalisme, quoi qu'en pensent les tenants du revenu d'existence. Un tel chantier implique de mettre le travail au cœur d'un débat politique visant à définir la nature et le périmètre de ce qui doit être reconnu et défendu comme « commun » [95]. Il implique également de connecter davantage action syndicale et action politique, [96] ce qui ne va pas de soi. Le dialogue amorcé entre la CGT et *Greenpeace* [97] (2020) a montré qu'il ne sera pas simple de dépasser les contradictions, bien réelles et lucidement pointées, du nécessaire couplage du social et de l'écologique. Pour autant, les organisations syndicales se sont largement insérées dans les réflexions collectives suscitées par la pandémie du Covid-19, et de nombreux syndicalistes ont conscience que cette ouverture peut aider à desserrer l'étau de la domination du capital sur le lieu de travail.

S'il n'est donc pas certain que la crise sanitaire, qui nous a ramenés aux nécessités basiques de toute société (survivre, se nourrir, communiquer...), soit l'évènement révolutionnaire cher à Alain Badiou [98] et qu'elle soit du même ordre que ce qui a précipité Saint-Paul au bas de son cheval [99] (nous avons quand-même entendu Emmanuel Macron déclarer qu'il fallait sortir les activités de santé de la loi du marché !), on peut espérer qu'elle sera l'occasion de mettre en lumière l'incapacité du capital à répondre aux défis sociétaux et de redonner la main à celles et ceux qui sont les mieux à même d'œuvrer en ce sens.

Notes

[1] Freyssenet M. (1995), « Historicité et centralité du travail », in Bidet J., Texier J. (Dir.), *La crise du travail, Actuel Marx Confrontation*, PUF, Paris, p. 227-244. Michel Freyssenet est décédé en janvier 2020. J'ai pu bénéficier de ses réflexions au sein du GERPISA (Groupe d'études et de recherche permanent sur l'industrie et les salariés de l'automobile) qu'il a longtemps dirigé.

[2] Bidet J. (1995), « Le travail fait époque », in Bidet J., Texier J. (Dir.) *La crise du travail, Actuel Marx Confrontation*, PUF, Paris, p. 245-259.

[3] Perrat J. (2018), « Les transformations de la force de travail à la lumière des analyses de proximité », in *Vingt-cinq ans de proximité*, Torre A., Talbot D. (Dir.), *Revue d'Économie Régionale et Urbaine* N° 5-6, p.1287-1312.

[4] Picq P., Coppens Y. (Dir.) (2007), *Aux origines de l'humanité, Le propre de l'homme*, Vol. 2, Fayard.

[5] J'entends bien sûr « homme et femme », « les humains » comme dirait ma petite-fille.

[6] Leroi-Gourhan A. (1943), *L'Homme et la Matière : Évolution et Techniques*, Albin Michel, Paris.

[7] Jouary J-P. (2016), *L'art moderne face à l'art des cavernes. Le futur antérieur*, Beaux-Arts Editions, p. 16 et 18.

[8] Daniel J. (2019), « Le premier homme et ses premiers outils », *Archéologia*, N° 579, Septembre, p.16.

[9] Retailé D. (1998), « Concepts du nomadisme et nomadisation des concepts », in Knafou R., *La planète nomade*, Belin, p. 37-58.

[10] Daniel J., 2020, « Paroles de singes », *Archéologia*, N° 584, février, p.16.

[11] On a découvert des flûtes datant de - 40 000 avant notre ère.

[12] Jouary J-P., *Op. Cit.* p. 20.

[13] Garcia D. (2018), « Origine et extension des États centralisés », in Demoule J-P., Garcia D., Schnapp A. (Dir.), *Une histoire des civilisations. Comment l'archéologie bouleverse nos connaissances*, La Découverte / Inrap, p. 256-286 (p. 260).

[14] Marx K. (1867), *Le Capital*, Œuvres Économie I, Gallimard-La Pléiade, 1965, p.727.

- [15] Logique qui a persisté chez des peuples autochtones, comme les Inuits, les Indiens nord-américains...
- [16] Chamoux M-N. (1994), « [Sociétés avec et sans concept de travail](#) », *Sociologie du Travail*, Vol. 36, p. 57-71..
- [17] Godelier M. (1982), *La production des grands hommes, pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*, Paris, Fayard.
- [18] Gollain F. (2001), « [Penser le travail dans son historicité](#) », *Revue du MAUSS* n°18, p. 176-195.
- [19] Marx K. (1859), *Avant-propos à Contribution à la critique de l'économie politique*, Editions sociales, 1969, p. 4-5.
- [20] Godelier M. (1984), *L'idéal et le matériel, Pensée, économies, sociétés*. Flammarion-Champs Essais, p. 171.
- [21] Caillé A. (2002), « [Le politico-religieux](#) », *Revue du Mauss*, N° 19, p. 304-308.
- [22] Godelier M. (2013), « Tribus, ethnies et États », in *La constante tribu*, Dawod H. (Dir.), *Démopolis*, p. 249.
- [23] Godelier M. (1984), *op. cit.*, p. 175.
- [24] Lévi-Strauss C. (1958), *Anthropologie structurale*, Agora-Pocket, Plon, 2003, p. 52.
- [25] Chamoux M-N. (1994), *op. cit.*, p. 57-71.
- [26] La méthode Levallois, pratiquée dès les Néandertaliens, désigne la taille, à partir d'un même *nucleus*, d'un grand nombre d'éclats interchangeables, s'adaptant facilement à des supports en bois.
- [27] Lévi-Strauss C. (1958), *op. cit.*, Pour l'ethnologue, quand le sorcier ou le chamane fait la preuve de son « *efficacité symbolique* », c'est toujours en échange de pouvoir et, souvent, d'avantages matériels.
- [28] Leroi-Gourhan A. (1965), *Préhistoire de l'art occidental*, Paris, Editions Mazenod.
- [29] Clottes J. (2008), *L'art des cavernes*, Phaidon. J'ai pu bénéficier d'échanges fructueux avec Jean Clottes sur la relation entre art pariétal et formes du rapport au sacré.
- [30] Perrat J. (2014), « Actualité de la grotte Chauvet ? », *Regards Croisés*, Institut de Recherche de la FSU, Janvier-Février-Mars, p.2-9.
- [31] Voire entre les différentes formes d'humanité ayant cohabité pendant des millénaires.

[32] Pour plusieurs anthropologues, la domination masculine a toujours été la règle, le matriarcat n'étant qu'une façon pour les hommes de contrôler leur lignée avec certitude.

[33] En Turquie, on trouve des représentations de céréales sur un monument construit par des chasseurs-cueilleurs.

[34] Conflits qu'évoque le mythe biblique du meurtre d'Abel par Caïn : Guilaine J. (2011), *Cain, Abel, Ötzi. L'héritage néolithique*, Gallimard.

[35] Demoule J.-P. (2020), « Le Néolithique, une révolution en question », *Archéologia*, N° 583, janvier, p.34-45.

[36] Morgan H.-L. (1877), *Ancient society*, Henry Holp, p. 106.

[37] Garcia D., *Op. Cit.* p. 257.

[38] Ce qui n'est pas le cas, par exemple, des activités textiles, couramment intégrées aux activités domestiques.

[39] Garcia D., *Ibid.*

[40] Dont la particularité est qu'elle est probablement celle d'une femme.

[41] Garcia D., *op. cit.*, p. 261.

[42] *Ibid.* p. 260.

[43] *Ibid.* p.261.

[44] Sahlins M. (1958), *Social Stratification in Polynesia*, University of Washington Press, p. 24.

[45] Voir notamment, Méda D. (2018), *Le Travail*, Editions Que Sais-Je ?

[46] On trouve souvent l'évocation de tels cas dans *L'Illiade* et *L'Odyssée* ; on peut y voir une préfiguration de « l'homme lige » de la féodalité.

[47] Pastoreau M. (2019), *Rouge, histoire d'une couleur*, Points, p.96. L'auteur indique que dans les grandes villes drapières, au Moyen-Age, les teinturiers étaient divisés en deux corps de métiers, ceux qui teignaient en rouge et jaune ne pouvant teindre en bleu, noir et vert.

[48] C'est pourquoi les économistes italiens parlent plus justement de travailleur « *para-subordonné* ».

- [49] Les soldats romains touchaient une ration de sel pour agrémenter ou conserver les aliments qui leur étaient fournis, c'est l'origine du mot salaire.
- [50] La Boétie E. de (1576), *Discours de la servitude volontaire*, Mille et Une Nuit, 1997.
- [51] Godelier M. (1984), *op. cit*, p. 176.
- [52] Dumézil G. (1968), *L'Idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens*, Gallimard.
- [53] Duby G. (1978), *Les Trois Ordres ou L'Imaginaire du féodalisme*, Gallimard.
- [54] Mauss M. (1924), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Sociologie et anthropologie*, PUF, Paris, 1968. Mauss voit le *potlach* comme substrat du droit romain (fondé sur un système de clientèle) et l'identifie chez les Germains, les Celtes, les Hindous, les Chinois, les Indiens d'Amérique...
- [55] Monsacré H. (Dir.) (2019), *Tout Homère*, Albin Michel / Les Belles Lettres, p. 731.
- [56] Godelier M. (1984), *op. cit.*, p. 206-211. Il fait référence ici aux sacrifices humains chez les Incas.
- [57] La maîtrise du feu par *Homo Erectus* a déjà dû jouer un rôle majeur dans le processus d'homínisation.
- [58] Ce que chacune de ces révolutions doit respectivement aux innovations internes et aux interventions extérieures mériterait approfondissement...
- [59] Gille B. (Dir.) (1978), *Histoire des techniques*, Encyclopédie de La Pléiade, Gallimard.
- [60] Il existe à Olympie un étonnant musée où ont été reconstituées plusieurs inventions grecques, de la machine à vapeur aux automates programmables, toutes condamnées à ne servir que des buts ludiques.
- [61] L'ouvrage de B. Gille analyse comment un tel essor s'est vu enrayé en Chine ou dans le monde islamique...
- [62] Engels K., Marx K. (1848), *Manifeste du parti communiste*, Flammarion (1998).
- [63] Braudel F. (1967 / 1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme (xve et xviiiè siècles)*, Armand Colin, trois tomes parus successivement.
- [64] Marx K. (1867), *Un chapitre inédit du Capital*, Collection 10-18, 1971.
- [65] Jacot H. (1984), *Travailleur productif et relations Science-Production*, Editions du CNRS. Henri Jacot

s'emploie à lever les ambiguïtés de ces formulations : « *formelle* » pourrait, en français, signifier abstraite, voire imaginaire, alors qu'en allemand et chez Marx la forme est une dimension du réel, sa forme d'existence. Il y a bien domination – l'auteur préfère « *subsumption* » – mais elle est formellement différente.

[66] Mendels F (1984), « [Des industries rurales à la protoindustrialisation](#) », *Annales, Economies, sociétés, civilisations*, 39^e année, N° 5. Métallurgie, draperie, tissage, travail du cuir, du bois, etc. étaient de longue date des spécialités de certaines régions, où s'articulaient production pour l'usage et production pour le marché et où s'expérimentaient des formes de domination par le capital marchand.

[67] Didry C. (2016), *L'institution du salariat : droit et salariat dans l'histoire*, La Dispute.

[68] Renault E. (2011), « Comment Marx se réfère-t-il au travail et à la domination », *Actuel Marx* N° 49, p. 15-31.

[69] Marx K. (1857-1858), *Manuscrits de 1857-1858* (1858), Editions Sociales, tome I (1980), p. 101.

[70] Renault E., *op. cit.*, p. 22.

[71] Garcia D., *op. cit.*, p. 260.

[72] Thomas N. (2010), *Océaniens. Histoire du Pacifique à l'âge des empires*, Anacharsis (2020), p. 345.

[73] Mauss M., *op. cit.*

[74] Ce que Karl Polanyi a du mal à distinguer quand il attribue la responsabilité du nazisme au « *marché autorégulateur* » (et à la lutte des classes !), in Polanyi K. (1944), *La grande transformation*, Gallimard.

[75] Garo I. (2000), « Le fétichisme de la marchandise chez Marx, entre religion, philosophie et économie politique », in *Marx 2000*, Kouvélakis D. (Dir.), Actes du congrès Marx International II, PUF, p. 2-4.

[76] Ste-Enimie, en Lozère, conserve une mesure à grains en pierre, par laquelle le Prieur de l'abbaye prélevait sa part : mesure « rase » pour le blé, « généreuse » pour l'orge...

[77] Weber M. (1914), *La domination*, La Découverte (2013), p. 285.

[78] Renault E., *Op. Cit.* p. 27.

[79] Marx K. (1867), *Le Capital*, chapitre VII, I, Œuvres Economie I, La Pléiade (1965), p.872.

[80] Flocco G., Mougeot F., Ruffier C. (Dir.) (2019), *Le travail des dominations. De l'emprise aux résistances*, Octares Éditions, p. 16.

[81] Jacquot L. (2019), « L'engagement du sociologue versus la sociologie de l'engagement. Pour une pensée dialectique du travail », in Flocco G., Mougeot F., Ruffier C., *op. cit.*, p. 36.

[82] Il faudrait s'intéresser davantage à la permanence des rapports de parenté et à leur rôle dans la domination sur les femmes et la transmission des pouvoirs économiques et politiques, comme à la permanence des rapports religieux et à leur rôle dans l'aggravation des problèmes sociaux et politiques.

[83] L'humoriste Charline Vanhoenacker remarquait, sur France Inter le 27 mars 2020, que l'on était passé « *des chasseurs-cueilleurs aux chômeurs-cueilleurs* » !

[84] Laval C. (2019), « Le néolibéralisme, la punition, l'émancipation », *Regards Croisés*, Institut de Recherches de la FSU, N° 31, juillet, août, septembre, p. 30-33.

[85] Demoule J-P. (2019), « L'archéologie des invisibles », *Archéologia*, N° 574, mars, p.9.

[86] Ainsi, les principautés celtiques laissent place, au second âge du fer, à un remorcellement des pouvoirs, avec une dissémination de cités fortifiées (les *oppida*) et de grandes fermes couvrant presque tout le territoire...

[87] Lévi-Strauss C. *op. cit.*, p. 392 et 394.

[88] Coutrot T. (2018), *Libérer le travail. Pourquoi la gauche s'en moque et pourquoi ça doit changer*, Editions du Seuil.

[89] Alignement des planètes, cornes de bouc et bouse de vache pour la biodynamie, dialogue avec les arbres...

[90] Marx K., *Manuscrits de 1857-1858 (dits Grundrisse)*, Editions Sociales (2011), p. 101.

[91] Mais il ajoute : « *ce qui ne signifie absolument pas qu'il devienne pur plaisir, pur amusement, comme l'imagine Fourier avec une naïveté de grisette* » !

[92] Marx K., *op. cit.*

[93] Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard.

[94] Harribey J.-M. (2013), *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Éditions Les Liens qui Libèrent. Voir aussi Harribey J.-M. (2020), *Le trou noir du capitalisme, Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Éditions Le Bord de l'eau.

[95] Pour un approfondissement de cette question, voir Zimmermann J.-B. (2020), *Les communs, des jardins*

partagés à Wikipédia, Éditions Libre et solidaire.

[96] Bérout S., Giraud B., Yon K. (2018), *Sociologie politique du syndicalisme*, Armand Colin.

[97] Martinez P., Julliard J-F. (2020), « Faire dialoguer social et écologie », *Politis*, N° 1606, 4-10 juin, p. 6-9.

[98] Badiou A. (1997), *Saint-Paul. La fondation de l'universalisme*, PUF.

[99] Comme dans l'extraordinaire toile du Caravage dans l'église S. *Maria del Popolo* à Rome.

L'expression monétaire de la valeur-travail

vendredi 11 juin 2021, par [Vincent Laure van Bambeke](#)

Il y a quelques années déjà, nous proposons un livre dans lequel étaient examinées les principales théories contemporaines de la transformation des valeurs-travail en prix de production. Cette question, constamment reprise depuis deux siècles, étudie pourquoi et comment la recherche de l'accumulation du capital aboutit à la formation de prix des marchandises qui s'écartent de l'équivalent monétaire de la quantité de travail nécessaire à la production de chacune d'elles.

Question posée par l'économie politique, à laquelle Marx avait proposé une réponse, mais qui fut contestée dans la plus grande part de la littérature depuis. N'est-il donc pas possible de confirmer les intuitions de Marx, dont l'une des conséquences est d'expliquer le profit capitaliste par l'exploitation de la force de travail ? Notre réponse était déjà positive et nous approfondissons ce sujet dans un nouvel ouvrage intitulé *La valeur du travail humain, Essai sur la refondation de l'expression monétaire de la valeur-travail*, publié par les éditions l'Harmattan cette année [1] et dans lequel nous proposons une refondation de l'expression monétaire de la valeur-travail.

I- Exposé du problème

La relation entre la valeur produite par le travail humain et son expression monétaire (le prix de la marchandise produite) est un thème récurrent qui a animé les débats entre les économistes des différentes écoles pendant des siècles. Bien sûr, les grands penseurs de l'économie classique (notamment Adam Smith et David Ricardo) établissaient un lien entre les prix des différents produits et le temps de travail nécessaire, directement et indirectement, pour les fabriquer mais leurs conclusions étaient contredites par la tendance à l'établissement d'un taux de profit uniforme, si aucune barrière n'entrave les mouvements des capitaux entre les branches. Quand le capitalisme est suffisamment développé, la concurrence et la fluidité du capital vers les activités les plus rentables tendent à établir un taux de profit

moyen au sein de l'économie. Pour Adam Smith, la loi de la valeur ne s'appliquait qu'aux sociétés primitives et pas à la société moderne. Pour David Ricardo, elle ne s'appliquait qu'imparfaitement dans le capitalisme. Ultérieurement, et dans un cadre conceptuel différent, Karl Marx pensait pouvoir dépasser cette difficulté en affirmant que les marchandises ne sont plus vendues à leurs valeurs mais à des prix « moyens » différents des valeurs. Toute la difficulté consiste à expliquer la relation entre ces deux termes. Ainsi naissait le problème de la « transformation » des valeurs en prix de production. Évidemment, malgré la domination de la théorie néoclassique, la question de la relation entre la valeur produite par le travail humain et son expression monétaire se pose encore aujourd'hui pour les économistes, non seulement pour analyser la formation et l'évolution des prix, mais aussi la logique même de l'accumulation du capital, comme le voyait Marx.

II- Réfutation des thèses dominantes

Tout économiste particulièrement bien formé dans les écoles de commerce anglo-saxonnes ou les universités occidentales a appris que la théorie classique de la valeur-travail est obsolète, et cela se décline en quelques prétendus théorèmes [2] :

« Théorème 1 » : La transformation des valeurs en prix est logiquement impossible, il n'y a pas d'algorithme permettant le passage de l'espace des valeurs dans l'espace des prix.

« Théorème 2 » : Les équations d'égalités posées comme fondamentales par K. Marx, entre d'une part la somme des prix et la somme des valeurs, et, d'autre part entre la somme des plus-values et la somme des profits, n'ont plus aucune raison logique d'être vérifiées.

« Théorème 3 » : Tous les secteurs ne participent pas à la détermination du taux de profit général, car celui-ci est établi exclusivement par les secteurs dits fondamentaux, c'est-à-dire ceux qui produisent les instruments de production et les biens de consommation ouvrière. En conséquence, les biens de luxe n'exercent aucune influence sur la détermination du taux général de profit. Paul Sweezy donna à cette affirmation le nom de « corollaire de Ladislaus von Bortkiewicz » [3].

Dans ce nouveau livre nous démontrons que ces prétendus « théorèmes » ne sont pas fondés.

1. Les théorèmes évoqués ci-dessus reposent sur une interprétation erronée de Marx, d'inspiration micro-économique. Celui-ci n'a jamais affirmé que la somme des prix unitaires devait être égale à la somme des valeurs unitaires, comme l'affirment certains commentateurs [4]. Il précise que « dans la société, lorsqu'on considère l'ensemble de toutes les branches de production, la somme des prix de production des marchandises produites est égale à la somme de leurs valeurs » [5]. Le terme prépondérant dans cette citation nous semble être : « lorsqu'on considère l'ensemble de toutes les branches de production ». Ce qui signifie, selon nous, que la somme des productions de toutes les branches évaluée en valeur est égale à cette somme de productions évaluées en prix de production de marché. Cette nuance apparemment secondaire met en exergue le rôle des quantités de marchandises produites par chaque branche et aussi le rôle du montant du capital qui est investi dans chaque branche, ce qui est totalement occulté par les auteurs académiques.

- En outre, l'économie dominante néglige les transferts de valeurs d'une période à l'autre [6]. En ce qui nous concerne, nous reconsidérons au contraire cette notion

comme fondamentale. Le concept de capital fixe joue ici un rôle prépondérant. D'un côté, celui-ci transfère progressivement sa « valeur » à la production qu'il contribue à fabriquer et, d'un autre côté, les fonds initiaux qui ont permis d'acquérir les bâtiments, les machines, etc., doivent être reconstitués au moment de la vente des marchandises produites à l'aide de ces moyens de production. Ils sont reconstitués progressivement chaque année durant la durée de vie des biens achetés avec ces capitaux (par exemple des bâtiments et des machines), indépendamment des méthodes comptables d'amortissement de ces immobilisations (linéaires, dégressives ou dérogatoires). Cela nous conduit à repréciser la notion de « valeur ajoutée », définie généralement comme la différence entre la production totale et les consommations intermédiaires (matières premières, énergie, eau...), grâce aux concepts de « valeur additionnelle » et de « valeur transmise ». Autrement formulée, la valeur de la production d'une année correspond à la somme de la valeur des périodes antérieures transmise à la valeur de la production de la période actuelle et de la valeur additionnelle créée durant cette période [7].

- Par ailleurs, nous estimons que l'hypothèse d'une mobilité du capital entre les branches joue un rôle fondamental dans l'émergence d'une solution. Nous montrons dans cet ouvrage que, sous cette hypothèse, il existe toujours une répartition du capital pour laquelle, simultanément, d'une part la somme des productions de toutes les branches évaluées en valeurs est égale à ce même agrégat évalué en prix de production de marché, et d'autre part la somme des

plus-values est égale à la somme des profits, alors que la théorie dominante juge cela impossible ou le fruit du hasard.

- Nous démontrons aussi que tous les secteurs participent à la détermination du taux de profit général, contrairement à ce qu'affirme le « corollaire de Bortkiewicz » évoqué ci-dessus. □

III- Une nouvelle solution

Nous décrivons alors les mécanismes qui font converger les prix courants vers les *prix de production de marché*, dans un système capitaliste caractérisé par un usage massif de capital fixe et dans lequel les mouvements des capitaux entre les branches ne sont pas entravés. Pour faire cette démonstration nous faisons appel à un processus itératif et en utilisant une méthode mathématique nouvelle de calcul des coefficients de transformation inspirée des travaux des mathématiciens Moore et Penrose [8].

Les principaux résultats auxquels nous aboutissons au terme de cette démarche sont les suivants :

1. Nous montrons qu'il est possible d'établir une nouvelle méthode itérative dans laquelle les prix et les quantités sont déterminés alternativement, chaque terme étant conditionné par l'autre.
2. Nous réfutons le chemin de croissance optimal (dit de von Neumann dans la littérature économique) selon lequel tous les secteurs croissent à un taux optimal (par ailleurs égal au taux de profit) et où les taux de surplus sont identiques dans toutes les branches. Ce cas est présenté par la théorie dominante comme la seule solution envisageable au problème de la transformation. Nous montrons qu'en réalité il ne s'agit que d'une solution particulière qu'il convient de dépasser en exposant toutes les autres solutions possibles. Par exemple, nous montrons que, lorsque l'on considère une économie formée de trois branches, les nombreuses solutions appartiennent à une droite dans l'espace à trois

dimensions. Il est ainsi mis fin à l'idée que la transformation des valeurs en prix de production n'est possible que dans le régime de croissance de von Neumann.

3. Par ailleurs, nous discutons le corollaire de Bortkiewicz selon lequel le taux de profit dépend exclusivement des branches dites fondamentales et est indépendant de la production de biens de luxe. Dans le chapitre où est étudiée une économie formée de plusieurs branches, nous exposons tout d'abord les cas où les capitalistes remplacent seulement les immobilisations usées et consomment toute la plus-value excédentaire (reproduction simple) et puis le cas où ils accumulent toute la plus-value et ne consomment pas de biens de luxe (accumulation optimale). Puis, nous démontrons mathématiquement que, entre ces deux possibilités, il existe une infinité de cas pour lesquels la transformation des valeurs en prix de production est possible et que pour chacun de ces cas le taux de profit est différent. Le corollaire de Bortkiewicz est mis en défaut.

4. Enfin, dans cet ouvrage, pour la première fois est expliqué le mouvement séculaire et paradoxal des capitaux des branches à faible intensité capitaliste vers celles qui sont à forte intensité capitaliste, en application de la loi de la valeur. Nous avons aussi tenu compte des transferts de valeurs d'une période à l'autre, des mouvements des capitaux vers les activités les plus rentables, des modifications de la répartition du capital, de la péréquation de la plus-value entre les branches et des transferts de valeurs entre branches en fonction de la composition organique du capital (répartition du capital entre capital constant achetant les moyens de production et capital variable payant les salaires). La nouvelle solution proposée au problème de la transformation des valeurs en prix de production est plus générale que les précédentes. Elle permet de traiter des situations d'équilibre, mais aussi de déséquilibre, et surtout elle nous semble conforme à l'esprit, aux hypothèses et aux résultats de l'auteur du *Capital*.

Notes

[1] Vincent Laure Van Bambeke, *La valeur du travail humain, Essai sur la refondation de l'expression monétaire de la valeur-travail*, Paris, L'Harmattan, 2021 ; *Les méandres de la transformation des valeurs en prix de production*, Paris, L'Harmattan, 2013 (présentation de celui-ci dans « [De la valeur-travail aux prix de production](#) ou [Les méandres de la transformation des valeurs en prix de production](#) », *Les Possibles*, n° 2, Hiver 2013-2014).

[2] Liste non exhaustive évidemment. On consultera par exemple Lefteris Tsoulfidis et Persofoni Tsaliki, *Classical Political Economics and Modern Capitalism*, Springer, 2019, p. 83.

[3] Paul M. Sweezy, *The theory of capitalist development, Principes of Marxian Political Economy* (1942), New York et Londres : Modern Reader.

[4] Voir par exemple L. Tsoulfidis L. et P. Tsaliki, *op. cit.*, p. 94 ; et Alain Béraud et Gilbert Faccarello (sous la dir. de), *Nouvelle histoire de la pensée économique*, Paris, La Découverte, tome 2, 2000, p. 101 ; ou encore Gérard Duménil, *De la valeur aux prix de production*, Paris, Economica, 1980, quatrième de couverture : « Depuis près d'un siècle, la controverse sur la « transformation » des valeurs en prix de production demeure, au sein de la théorie marxiste et à sa périphérie, l'objet d'une vive polémique. L'impossibilité de la vérification simultanée des deux conditions posées au livre II du *Capital* : la somme des valeurs égale la somme des prix, la somme des plus-values égale la somme des profits, est présentée, par les détracteurs de l'analyse marxiste, comme une faille fondamentale. Pour les marxistes eux-mêmes, la question reste épineuse, quelles que soient les positions de repli envisagées ».

[5] Karl Marx, *Le Capital*, Livre III, Paris, Éditions sociales, 1974, Tome 1, p. 176

[6] G. Duménil, *op. cit.*, p. 56 : « C'est pourquoi l'histoire de la marchandise qui nous est « racontée » par les équations des valeurs dans leur écriture sérielle n'est pas l'histoire effective de la marchandise, mais cette même histoire relatée telle qu'elle se serait déroulée si la marchandise, et tous ses antécédents, étaient produits selon les conditions de production du moment. En d'autres termes, et toujours par référence aux valeurs, la marchandise est entièrement réévaluée à chaque instant selon les conditions du moment. »

[7] La valeur additionnelle correspond à la valeur ajoutée nette. La valeur transmise étant la différence entre la valeur ajoutée brute et la valeur ajoutée nette.

[8] Initié il est vrai par Brody, Morishima et Shaikh.

Lecture de Piketty II : Propriété, idéologie et mystère de la disparition de John Locke

vendredi 11 juin 2021, par [Walden Bello](#)

Capital et idéologie de Thomas Piketty est une vaste exploration des origines, du maintien et de la persistance des inégalités qui s'étend sur 1 200 pages. Dans le but de rendre l'économiste français plus accessible, l'organisation [Focus on the Global South](#) a proposé « [Lecture de Piketty I : un résumé concis et complet de *Capital et Idéologie*](#) ». Publié en janvier 2021 dans *Les Possibles*, il s'agissait d'un résumé simple, avec un minimum de commentaires, qui visait à présenter les idées de Piketty de la manière la plus objective et la plus juste possible.

Cette publication complémentaire, *Lecture de Piketty II*, passe de la présentation de *Capital et idéologie* à son évaluation critique. *Capital et idéologie* n'est pas seulement long ; c'est un ouvrage tentaculaire, où se succèdent de nombreuses pistes de recherche, certaines directement liées à l'objet principal du livre, d'autres moins, voire de simples digressions (mais toutes intéressantes). Pour éviter une analyse critique qui pourrait finir par être aussi longue que le livre, celle-ci est limitée aux sujets suivants :

- Une brève discussion sur le fait que Piketty soit ou non marxiste.
- Situer le concept de Piketty de « propriété temporaire de la richesse sociale » dans la tradition radicale/progressive de la pensée sociale américaine.
- Une analyse critique sur les limites du concept d'idéologie de Piketty pour rendre compte des origines et de la force de l'idéologie « propriétaire ».
- Évaluer l'alternative de Piketty à l'idéologie propriétaire à la lumière de ce qui est nécessaire pour s'opposer efficacement au régime d'inégalité actuel dans le Nord global, en particulier aux États-Unis.
- La pertinence de Piketty pour le Sud.

1. Piketty est-il marxiste ?

De nombreuses critiques des deux livres de Thomas Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle* et *Capital et idéologie*, se concentrent sur la question de savoir s'il est marxiste ou non. Dans une critique très citée, par exemple, John Judis affirme que si Piketty connaît certainement Marx, il est « faux de décrire Piketty comme un marxiste » et que son « approche de l'histoire économique ressemble plus à celle d'Adam Smith ou de David Ricardo qu'à celle de Marx ». [1] Judis dit cependant que Piketty « se moque de vous » en disant qu'il n'a pas lu Marx parce qu'en fait il l'a lu et que son déni cherche simplement à parer les critiques de la droite.

En revanche, David Harvey, l'un des principaux marxistes de notre époque, prend au pied de la lettre l'affirmation de Piketty selon laquelle il n'a lu ni le volume 1 ni le volume 2 du *Capital* et affirme que les écrits de Piketty révèlent en fait qu'il ne sait pas vraiment comment fonctionne le capitalisme [2].

À notre avis, Piketty ne connaît peut-être pas bien Marx, mais dans ces deux livres, la perspective et la méthodologie qu'il déploie s'écartent du marxisme classique, qui situe le moteur du changement social dans les dynamiques du mode de production d'une société.

Marx a consacré sa vie à analyser les « lois du mouvement » du capitalisme. En revanche, la dynamique d'un régime de propriété privée, dont le

capitalisme serait une modalité ou son incarnation actuelle, est au centre de l'analyse de Piketty. Dans la mesure où il existe une « loi » qui régit le système de ce que Piketty préfère appeler le « propriétaireisme », c'est l'expansion plus rapide de la richesse privée par rapport à la croissance du système productif – le fameux $r > g$ articulé dans *Le Capital au XXI^e siècle*, où « r », le taux annuel de rendement du capital, est supérieur à « g », le taux de croissance de l'économie. Mais si c'est une régularité qu'il observe, Piketty hésite à l'appeler une loi, préférant l'appeler une « *force fondamentale de bifurcation* ». [3] Dans *Capital et idéologie*, Piketty trouve également des régularités statistiques dans les parts relatives de revenu et de richesse – comme par exemple « *la part du revenu total allant aux plus pauvres est toujours d'au moins 5 à 10 %* » (p. 319) [4] – mais il hésite également à les appeler lois de l'économie. La raison en est que le « moteur » du changement est idéologique, c'est-à-dire un système d'idées bien ancré qui protège un régime d'inégalité d'accès à la terre et à d'autres formes de richesse en lui conférant une légitimité.

Donc oui, il y a une grande différence entre Marx et Piketty. Marx essayait de comprendre les lois du capitalisme. Piketty s'intéresse aux régularités dans la dynamique d'un régime de propriété privée et montre comment ce régime est légitimé et comment sa couverture va s'étendre de la terre à de nouvelles formes de richesse grâce à un système idéologique. Marx considère que le changement émane principalement du domaine de la production matérielle, bien qu'il ne soit pas le déterministe que beaucoup considèrent. Piketty voit le changement comme résultant principalement de la bataille des idées, bien que son récit montre que l'impact des développements au niveau de l'« infrastructure » ou de l'économie politique du régime de propriété n'est pas négligeable.

2. La tradition de Skidmore-George

Si l'on cherche à savoir si Piketty appartient à une tradition intellectuelle, ce seraient les traditions populistes et progressistes radicales développées, entre autres, par les économistes américains du XIX^e

siècle Thomas Skidmore et Henry George. Il n'est pas certain que Piketty ait lu le Skidmore du début du XIX^e siècle, mais il connaît le George de la fin du XIX^e siècle.

Comme Piketty, le penseur radical Skidmore ne s'est pas intéressé à la dynamique du capitalisme comme source d'inégalité, mais au passage de l'inégalité de la répartition des biens d'une génération à l'autre par le biais des lois sur l'héritage. Skidmore a théorisé que les individus avaient un droit naturel à la propriété et que, contrairement à la célèbre théorie de Locke sur les origines de la propriété privée, des droits de propriété égaux existaient avant l'application du travail humain à des terres vierges [5]. L'inégalité d'accès à la terre était une violation de la loi naturelle qui devait être rectifiée, et ce processus commencerait par la redistribution égale des biens à tous. Bien entendu, les différences naturelles entre les gens allaient ensuite faire que certains accumuleraient plus de biens que d'autres au cours de leur vie. Mais, tant que « *l'héritage était aboli et que tous les biens étaient rendus à la communauté pour être distribués à la mort de leur propriétaire, les différences naturelles ne se transformeraient pas en inégalités permanentes* » [6].

Là où Piketty s'écarte de Skidmore, c'est qu'il n'est pas pour abolir l'héritage, mais pour soumettre les biens transmis de génération en génération à une réduction importante sous la forme d'importants impôts progressifs pendant et après leur transmission aux descendants d'une personne riche. Avec un impôt annuel progressif sur la fortune, entre autres choses, « *on ne va pas attendre que Mark Zuckerberg ou Jeff Bezos atteignent 90 ans et transmettent leur fortune pour commencer à leur faire payer des impôts* » (p. 1125). Mais l'esprit radical de Skidmore est bien vivant dans le discours de Piketty. Parlant de l'imposition progressive des détenteurs de propriétés privées, par exemple, Piketty affirme qu'« *il s'agirait de facto d'une forme de réforme agraire permanente et continue, s'appliquant à l'ensemble du capital privé, et non seulement des terres agricoles* » (p. 654). Il y a ici plus qu'un écho à l'idée de Skidmore sur les membres d'une société se réunissant pour une « division générale » de la propriété qui serait restituée à la communauté et redistribuée après le

décès d'un détenteur de richesses.

Piketty parle très favorablement de George, l'économiste américain le plus influent du XIX^e siècle (qui retrouve de l'influence au début du XXI^e siècle). Comme George et Skidmore, Piketty dit que toute richesse est fondamentalement sociale :

« La question n'est pas tant de savoir si une richesse constitue une ressource naturelle appartenant à tous, ou bien une richesse privée qui pourrait être attribuée à l'action d'un seul individu isolé, car au fond toutes les richesses sont avant tout sociales. En particulier, toutes les créations de richesses dépendent de la division du travail social et du capital de connaissance accumulé depuis les débuts de l'humanité, dont aucune personne vivante ne saurait être tenue pour responsable ou propriétaire » (p. 655).

Selon George, les êtres humains ont un droit naturel à la terre, mais l'inégalité d'accès à la terre et aux ressources naturelles conférée par le régime de la propriété privée donne aux propriétaires individuels des avantages particuliers, comme le fait de bénéficier de la hausse des prix de la terre en raison d'une situation favorable. L'augmentation de la valeur de la terre est une chose qui est créée soit par la nature, soit par les activités ou la société, mais elle est injustement entièrement appropriée par le propriétaire foncier. D'où le paradoxe suivant : plus l'économie se développe, plus la pauvreté se crée. Le propriétaire foncier-spéculateur est le grand ennemi du travail et de l'entrepreneur, car il est le bénéficiaire des revenus non pas gagnés par son travail, mais créés par les activités de la société dans son ensemble.

Affirmant que « *les propriétaires fonciers ne peuvent réclamer justement aucune compensation si la société juge à propos de reprendre ses droits* » [7], George affirme que l'État doit récupérer pour la société les plus-values liées à la propriété par le biais d'un impôt foncier, mieux connu sous le nom de « *l'impôt sur la valeur de la terre* ». Cet impôt proportionnel permettrait de redistribuer les loyers non gagnés par son travail et de garantir qu'aucun individu ne bénéficie injustement de la richesse qui

appartient légitimement à la société.

Piketty est en désaccord avec George sur le fait que ce dernier limite l'imposition à la seule rente foncière ou à l'augmentation de la valeur de la terre brute, c'est-à-dire en dehors de toute construction, drainage ou autres améliorations apportées par le propriétaire. En outre, Piketty préconise une imposition progressive non seulement des terres et des ressources naturelles, mais aussi des actifs comme les actions, les obligations et autres actifs financiers, puisque ceux-ci constituent désormais la majeure partie des fortunes individuelles. Un tel « impôt sur la fortune », dit Piketty, serait l'un des éléments du « triptyque » des impôts d'une société juste, les deux autres étant un impôt progressif sur les héritages et un impôt progressif sur le revenu.

3. Inégalité et idéologie

Maintenant que nous pouvons dire que Piketty se situe dans la tradition intellectuelle de Skidmore-George, il est temps de se pencher sur la relation centrale qu'il cherche à éclairer, la relation entre un régime d'inégalité et le système idéologique qui le soutient.

La fonction de l'idéologie

Comme indiqué plus haut, bien qu'il n'ignore pas les contradictions du capitalisme, Piketty ne situe pas la volonté d'accumuler de vastes richesses dans les lois économiques, mais dans la capacité des riches à monter une offensive idéologique agressive à laquelle il donne le nom de « sacralisation ». S'organiser est important, bien sûr, mais la tâche principale des progressistes est de démystifier ou de désacraliser les régimes d'inégalité et de mettre en place des mécanismes tels que des impôts progressifs sur le revenu et sur la fortune, grâce auxquels la société peut reprendre ce qui lui appartient de droit.

La lutte contre le « propriétaireisme » ou le régime de la propriété privée au XX^e siècle révèle cette dialectique entre les idées et l'organisation, et elle fournit des leçons à la fois positives et négatives aux progressistes contemporains confrontés à sa

résurgence à l'ère néolibérale (« néopropriétaire »), qui a commencé à la fin des années 1980. Selon Piketty, des mouvements sociaux critiques à l'égard de la propriété privée ont vu le jour et ont gagné une masse critique après 1914, mais ils n'auraient pas vu le jour si des idées « en gestation » depuis la fin du XIX^e siècle n'avaient pas remis en cause la légitimité des idées dominantes de l'époque. Selon lui, « *il était certes essentiel que ces coalitions se soient également incarnées dans des partis politiques* », mais « *le fait est que la véritable prise de pouvoir fut d'abord idéologique et intellectuelle* », de sorte qu'« *il s'agissait de coalitions d'idées fondées sur des programmes de réduction des inégalités et de transformations profondes du système légal, fiscal et social qui finirent par s'imposer à l'ensemble des forces politiques au cours de la période 1930-1980, y compris d'ailleurs aux partis situés plus à droite de l'échiquier politique de l'époque* » (p. 54-55). Les partis n'étaient qu'une partie d'un mouvement plus large d'acteurs de la société civile, y compris des syndicats, des militants, des médias et des intellectuels qui ont été mobilisés par des idées radicales contestant le régime de propriété dominant. Parmi ces idées déstabilisatrices, on trouve la social-démocratie, les nationalisations, la cogestion et la fiscalité progressive des patrimoines et des revenus.

Néanmoins, le mouvement contre le propriétaire qui a abouti à des régimes progressistes n'a été que partiellement couronné de succès. « *Les compromis sociaux-démocrates de l'après-guerre ont été bâtis à la hâte* », affirme Piketty, « *et les questions d'impôt progressif, de propriété temporaire et de diffusion de la propriété (par exemple au moyen d'une dotation universelle en capital, financée par un impôt progressif sur la propriété et les successions), de partage du pouvoir et de propriété sociale au sein des entreprises (cogestion, autogestion), de démocratie budgétaire et de propriété publique, n'ont jamais été examinées et expérimentées de manière aussi globale et cohérente qu'elles auraient pu l'être.* » (p. 60). Pour Piketty, cette « *limitation programmatique, intellectuelle et idéologique fait partie des raisons de fond qui expliquent l'épuisement du mouvement historique vers l'égalité et le phénomène de remontée*

des inégalités » (p. 51).

La propriété temporaire de Piketty et la tutelle de Carnegie

Pour Piketty, la sortie de la situation troublée dans laquelle nous sommes pourrait résider dans la fusion de l'idée des progressistes selon laquelle la propriété est essentiellement sociale et du concept de « propriété temporaire ».

« L'idée selon laquelle il existerait une propriété strictement privée et des formes de droits naturels et inviolables de certaines personnes sur certains biens ne résiste guère à l'analyse. L'accumulation de biens est toujours le fruit d'un processus social, qui dépend notamment des infrastructures publiques (en particulier du système légal, fiscal et éducatif), de la division du travail social et des connaissances accumulées par l'humanité depuis des siècles. Dans ces conditions, il est parfaitement logique que les personnes qui ont accumulé des détentions patrimoniales importantes en rendent une fraction chaque année à la communauté et qu'ainsi la propriété devienne temporaire et non plus permanente. » (p. 1 139).

La propriété privée temporaire de richesses collectives est à la base d'un ambitieux programme de redistribution sous forme de prestations sociales, d'un revenu de base universel et d'une dotation universelle en capital.

Il est intéressant de noter que ce concept de propriété du capital comme temporaire plutôt que permanente ressemble beaucoup à l'idée du milliardaire/philanthrope Andrew Carnegie, selon laquelle les riches sont les « fiduciaires » en charge temporairement de la richesse de tous. Au summum du capitalisme, à l'âge d'or, Carnegie parlait de l'inégalité des richesses comme étant « temporaire », et appelait l'homme riche à « *...considérer le surplus de ses revenus comme un fonds, qui lui est simplement confié pour l'administrer sagement. Il se croira strictement tenu de l'employer à ce qui lui paraît le plus propre à procurer à la communauté des bienfaits résultats* » [8]. Il a découragé les legs aux descendants au-delà de ce qui était nécessaire

pour leur permettre de maintenir un niveau de vie décent. Il a également parlé de manière positive de la « sage gestion » du millionnaire qui consiste à rendre son patrimoine à la communauté par le biais de la philanthropie, et cela de son vivant. Mais le mécanisme qu'il privilégie pour restituer la richesse à la communauté est apparemment une lourde imposition de la richesse au décès du millionnaire :

« Ce serait le plus sage des impôts. Il est légitime, en effet, que, qui représente la communauté, fasse sentir aux hommes que cette communauté a aidé à rendre riches, qu'elle a droit à participer à leur héritage. L'État, en taxant lourdement leur succession, inflige un blâme à la vie inutile de l'égoïste millionnaire. Il serait certainement difficile de déterminer la part d'héritage qui devrait revenir à l'État et celle pour la communauté ; mais, en tout cas, il serait juste que ces impôts fussent progressifs. Insignifiants pour les revenus modestes du salarié, ils augmenteraient proportionnellement à ses revenus, pour frapper les trésors du millionnaire, comme le poète dit de Shylock : "The other half comes to the privy coffer of the State" (l'autre moitié entre dans le trésor secret de l'État) ». [9]

En soulignant la similitude entre Piketty et Carnegie sur la notion de « tutelle », le premier se trouve dans la position délicate d'être moins radical que le second en raison de son plaidoyer pour que les impôts sur les successions ne reprennent qu'une « fraction » de la richesse de l'homme riche, tandis que Carnegie préconise de dépouiller ses descendants de tout, sauf une fraction par le biais des impôts d'État et de la philanthropie. Mais la comparaison entre la propriété temporaire de Piketty et la tutelle de Carnegie n'est pas une simple digression, car elle soulève un ensemble de questions liées à la viabilité d'un programme politique basé sur le concept de propriété temporaire.

Tout d'abord, l'idée de « propriété privée temporaire » peut plaire aux philanthropes et aux intellectuels libéraux, mais est-ce le genre d'idée qui peut être la pièce maîtresse d'un mouvement d'opposition aujourd'hui ? A-t-elle l'attrait qui peut rassembler et mobiliser les travailleurs menacés, les travailleurs déplacés, les personnes marginalisées qui subsistent

dans des emplois précaires, les femmes et les minorités traditionnellement marginalisées en période de crise grave du capitalisme ? Est-ce une revendication qui peut être aussi inspirante que l'appel au socialisme ou au communisme pouvait l'être au début du XX^e siècle ? Une plateforme « taxer les riches » peut-elle servir de pilier central à une « redéfinition radicale » des bases intellectuelles, idéologiques et programmatiques de « nouvelles coalitions égalitaires » ? (p. 54).

Deuxièmement, y a-t-il des organisations de masse qui peuvent « incarner » ce programme et sa vision ? Ce problème ne doit pas être sous-estimé, puisque les véhicules politiques traditionnels, des contre-idéologies aux idées néolibérales ou néo-proprétaires, comme le Parti démocrate aux États-Unis et le Parti socialiste en France, ont été discrédités et désertés par leur base traditionnelle, la classe ouvrière, en raison de l'« acceptation partielle » de ces idées par leurs dirigeants et du fait qu'ils deviennent de plus en plus le parti des « très instruits », une évolution que Piketty lui-même analyse superbement dans *Capital et idéologie*.

Troisièmement, le paradigme de la richesse sociale dont la propriété n'est que temporaire peut-il être suffisamment puissant pour servir de contre-idéologie à l'idéologie propriétaire ou néo-propriétaire profondément ancrée, une idéologie qui soit convaincante non seulement pour ceux qui en bénéficient mais aussi pour ceux qui en souffrent ?

Limites de la perspective de Piketty sur l'idéologie

Le troisième point nous amène à discuter du concept d'idéologie chez Piketty. Pour Piketty, une idéologie est « un ensemble d'idées et de discours *a priori* plausibles visant à décrire comment devrait se structurer la société » (p. 16). En se concentrant sur l'idéologie propriétaire, il souligne ce qu'il appelle son double aspect :

« L'idéologie propriétaire a une dimension émancipatrice qui est réelle et ne doit jamais être oubliée, et en même temps elle porte en elle une tendance à la quasi-sacralisation des droits de

propriété établis dans le passé – quelles que soient leur ampleur et leur origine – qui est tout aussi réelle, et dont les conséquences inégalitaires et autoritaires peuvent être considérables. » (p. 151).

Le principal moteur d'une idéologie est la « peur du vide », c'est-à-dire de ce qui se passerait s'il y avait un relâchement des relations de propriété bien établies. Ainsi, dans le cas de l'idéologie propriétaire et de son contraire radical, l'idéologie communiste, la logique est d'étendre le modèle de la relation de propriété dominante à toutes les relations de propriété. L'idéologie mystifie ou « dissimule » les véritables relations d'inégalité afin de mettre ces relations « hors de portée » des individus, des communautés, des gouvernements et des tribunaux.

La critique que l'on peut faire au concept d'idéologie chez Piketty est qu'elle est trop instrumentale, c'est-à-dire qu'elle donne trop d'importance au calcul rationnel dans l'idéologie. Car le caractère *non rationnel* ou même *irrationnel* de l'adhésion des gens aux idées fondamentales qui influencent leur comportement est tout aussi important, sinon plus. Les idées reçues qui peuvent initialement être articulées de manière rationnelle peuvent se figer en croyances culturelles profondes et subliminales, au fur et à mesure de leur transmission d'une génération à l'autre. Il est utile de rappeler ici l'observation de Keynes selon laquelle « *les idées des économistes et des philosophes politiques, qu'elles soient justes ou qu'elles soient fausses, sont plus puissantes qu'on ne le croit généralement. En effet, le monde est régi par peu d'autres choses. Les hommes pragmatiques, qui se croient tout à fait exempts de toute influence intellectuelle, sont généralement les esclaves d'un économiste défunt* ». En ce qui concerne la propriété privée, les propos de Keynes sont particulièrement pertinents, notamment à propos des idées du penseur anglais du XVII^e siècle John Locke, penseur qu'on ne peut séparer de toute considération sur les origines et l'emprise continue de l'idéologie propriétaire. Locke a eu une influence sur le développement de l'idéologie propriétaire en France et en Angleterre. Mais il a été plus important encore en Amérique. Pourtant, Locke n'est même pas mentionné une seule fois dans *Capital et idéologie* !

La dimension non rationnelle du lockéanisme

Locke est surtout connu comme l'inspirateur de la Révolution américaine, avec sa justification du droit de se rebeller si le souverain violait les termes du « contrat social », dont la raison la plus importante est le fait que ce dernier revient sur sa promesse de protéger la personne et les biens de ses sujets. Mais la théorie connexe de Locke sur les origines de la propriété privée a également influencé les colons américains. Pour Locke, ce qui différencie le fait qu'une personne soit propriétaire ou non de la terre est le fait qu'elle y a travaillé [10]. C'est la relation fondatrice, celle qui se crée dans « *l'état de nature* » avant la création de la société politique via le fameux « *contrat social* » [11]. En effet, la défense de cette relation primordiale est la pièce maîtresse du contrat entre le souverain et la société.

Échappant aux structures de classes agraires de l'Europe, le désir du colon était celui d'un petit paysan cherchant à se tailler des terres dans ce qui était considéré comme des « *terres vierges* ». Comme l'a fait remarquer le célèbre spécialiste du libéralisme Louis Hartz, le colon avait une mentalité de petit-bourgeois, soucieux de sécuriser la propriété de la terre plutôt que de l'accumuler. Comme il l'a dit, « *vivant dans l'état de nature le plus proche de celui de Locke* », le colon petit-bourgeois « *craind économiquement de perdre plus qu'il n'apprécie de gagner* » [12]. Cet attachement à la petite propriété individuelle, ancré dans la psyché culturelle collective, est si profond que Hartz a affirmé que l'idéologie des Américains pouvait être décrite comme un « *lockéanisme irrationnel* » [13]. En ce qui concerne son impact sur le développement des relations de classes aux États-Unis, le lockéanisme « *a englouti la paysannerie et le prolétariat dans le schéma 'petit-bourgeois'* », « *faisant dérailler les travailleurs de la vision du socialisme et canalisant les énergies réformistes vers l'illusion du capitalisme démocratique* » [14].

Cet ancrage profond dans le subconscient populaire de la notion fondamentale chez Locke du travail créant des droits de propriété privée est entremêlée avec un autre de ses héritages tout aussi profondément ancré : l'inégalité raciale d'accès à la

propriété et à la liberté.

« *Au début, le monde entier était comme l'Amérique* », a écrit Locke, imaginant ce qu'il appelait 'l'état de nature' avant la création de la société politique. En avançant sa théorie selon laquelle c'est la relation entre le travail et la terre qui a créé la propriété privée, Locke a vu les Amérindiens comme des créatures qui ne pouvaient pas être considérées comme des propriétaires, puisqu'elles ne faisaient qu'habiter la terre et les forêts sans cultiver le sol. Pour Locke, en fait, les Amérindiens pouvaient être assimilés à « *une de ces bêtes sauvages avec lesquelles les hommes ne peuvent avoir ni société ni sécurité* » et qu'« *on peut donc détruire comme un lion ou un tigre* »

» [15] Locke a ainsi fourni une justification éthique particulièrement puissante au génocide racial.

De même, l'esclavage est défendu par Locke dans la distinction théologiquement justifiée du philosophe anglais entre la relation d'un maître avec un serviteur et celle avec un esclave : il voyait la première comme un contrat entre le maître et son serviteur, tandis que la relation de l'esclave d'Afrique et du maître relevait de la '*domination absolue*' de celui-ci sur son esclave [16]. De fait, la question de l'esclave était au cœur même de la Révolution américaine, des pères fondateurs comme Washington ou Jefferson ayant défendu, suivant en cela Locke, le droit de se rebeller contre la tyrannie et en faveur des '*droits de l'homme*', mais pour les Blancs, alors qu'ils refusaient ces droits à leurs esclaves noirs. Une contradiction que les Britanniques n'ont pas manqué de remarquer, à l'instar du célèbre homme de lettres Samuel Johnson qui demandait : « *Comment expliquer que les cris de douleur les plus forts en faveur de la liberté, nous les entendions s'élever des chasseurs de nègres ?* » [17]. Comme l'écrit Charles Mills, éminent philosophe contemporain de l'intersectionnalité, « *dans la mesure où le monde moderne est façonné par l'expansionnisme européen (colonialisme, impérialisme, établissement d'États dominés par des colons blancs, esclavage racial)* », le contrat social de Locke « *pourrait être considéré comme fondé sur un 'contrat racial' d'exclusion entre Blancs qui refuse aux personnes de couleur un statut moral, juridique et politique qui serait égal au leur* »

[18].

Différents types de démocratie de la race supérieure

Le succès de la Révolution américaine a inauguré une période où le libéralisme, c'est-à-dire « *l'autonomie de la société civile, a triomphé, brandissant le drapeau de la liberté et de la lutte contre le despotisme* », tout comme « *il a stimulé le développement de l'esclavage raciste de masse et a créé un fossé sans précédent et infranchissable entre les Blancs et les gens de couleur* ». Comme l'a dit le philosophe italien Domenico Losurdo, « *entre ces deux éléments, qui ont émergé ensemble lors d'une naissance gémellaire, une relation pleine de tensions et de contradictions s'est établie* » [19]. Je voudrais cependant modifier légèrement le récit de Losurdo. Transmises de génération en génération, les idées fondatrices de Locke ont eu un double effet : le lockéanisme irrationnel a affaibli la solidarité de classe tout en renforçant la solidarité de race. Ce conflit entre une solidarité de classe faible et une solidarité raciale forte allait fournir les deux pôles entre lesquels se déroulerait l'histoire torturée des États-Unis. Le même conflit, bien qu'à un bien moindre degré, marquera l'évolution de la démocratie libérale en Grande-Bretagne et en France.

Les tensions de classes étaient très répandues dans l'Amérique du XIX^e siècle, et les premières tentatives de restreindre le droit de vote aux détenteurs de patrimoine ont lentement cédé la place au suffrage universel, mais au prix de la consolidation d'une solidarité raciale interclassiste contre l'octroi des mêmes droits aux Noirs. L'esclavage, bien sûr, était la principale division politique entre le Nord et le Sud, mais le refus du droit de vote aux Noirs était, à quelques exceptions près, commun à l'ensemble des États-Unis. Ainsi, comme le voyait l'éminent historien de la montée de la démocratie américaine, Sidney Wilentz, la différence fondamentale entre le Sud et le Nord dans la période précédant la guerre de Sécession était entre « *le Sud, où dominait une démocratie raciste avec l'esclavage comme fondement, et le Nord, où existait une démocratie masculine blanche qui se divisait sur la participation* »

des hommes noirs, mais était hostile à l'esclavage » [20]. Les deux étaient des variantes de ce que Pierre van den Berghe appelait « *la démocratie de la race dominante* » [21].

Une démocratie raciale de deuxième type a régné après la guerre civile, et, bien que débarrassée de l'esclavage, elle est restée profondément imprégnée de racisme ; le déni informel des droits politiques et le terrorisme raciste dans la société civile étaient la norme dans le Sud après la reconstruction, et la tolérance fragile du droit de vote pour les Noirs dans le Nord s'est accompagnée d'une discrimination sociale et économique systémique [22].

Avec la mobilisation des droits civils dans les années 1960, la démocratie de la race dominante n'a pas disparu, mais elle a battu en retraite pendant une brève période avant de rebondir en contestant cette évolution de la politique américaine grâce à la tristement célèbre « *stratégie du Sud* », par laquelle le Parti républicain, utilisant à la fois un racisme ouvert et de la « *dog-whistle politics* », c'est-à-dire un langage politique codé dont le sous-entendu est clairement raciste, est finalement devenu le parti de la suprématie blanche. Mills soutient que les structures et les institutions des États-Unis continuent d'être tellement racialisées qu'il existe un « *système permanent de domination blanche, même en l'absence d'une idéologie basée ouvertement sur le suprémacisme blanc et de règles manifestes de subordination juridique* » [23].

Certes, Piketty n'ignore pas la faiblesse de la conscience de classe ni l'impact du racisme dans la politique américaine. Mais, lorsqu'il aborde ces phénomènes, il fournit principalement un bref compte rendu historique de la façon dont ils ont joué un rôle politique, et non de la façon dont le propriétaire, dont ils sont des caractéristiques centrales, est idéologiquement construit et transmis de génération en génération. Piketty part du principe qu'il faut expliquer pourquoi l'idéologie propriétaire a une telle emprise sur les générations. Mais quand il propose une explication, elle est superficielle et instrumentale, présentant le racisme ou le '*nativisme social*' comme un effort conscient des élites pour diviser le peuple (p. 289-294). Même en tant que récit

historique, son récit est imparfait. Il date, par exemple, la naissance du nativisme social aux États-Unis – c'est-à-dire de la suprématie blanche – à la période post-reconstruction de la fin du XIX^e siècle (p. 289), alors qu'en fait, il s'était déjà développé de manière constante pendant la période coloniale à partir du XVII^e siècle, les théories de Locke y ayant fortement contribué. Au moment de la Révolution américaine, la relation contradictoire entre le libéralisme et le racisme s'était déjà figée en une force idéologique puissante, qui a survécu à la Guerre de Sécession et se poursuit jusqu'à aujourd'hui sous la forme d'une idéologie subliminale largement répandue de suprématie blanche.

Maîtriser la démocratie raciale et la suprématie blanche

L'un des principaux résultats de cette idéologie cachée de la suprématie blanche a été de détourner les antagonismes de classes contemporains générés par le néolibéralisme au profit du conflit racial, ce qui a amené la plupart des Blancs de la classe moyenne et de la classe ouvrière à aller à l'encontre de leurs intérêts de classe. « *Le gorille de mille livres dans la politique américaine est que la race convainc de nombreux Blancs de voter contre leurs intérêts. Comment y parvient-il ?* », se demande Ian Haney Lopez. Il vaut la peine de citer sa réponse dans son intégralité car elle élucide la dimension culturelle et psychologique de l'idéologie raciste des classes moyennes et ouvrières qui est totalement absente chez Piketty :

- Les Blancs découvrent les races par l'apprentissage social dans une société dominée par les Blancs, et l'éducation par osmose se développe par un effort politique massif pour convaincre de façon subliminale les Blancs qu'ils sont en danger.
- L'environnement reflète des siècles de privilège blanc, et cela aussi augmente le pouvoir souterrain des divisions raciales, faisant de la race un moyen facile d'expliquer la place de son groupe social

et même son propre destin.

- Comme pour nous tous, l'esprit des Blancs conspire contre eux : ils pensent automatiquement selon des lignes raciales, d'une manière très difficile à contrôler, et ont tendance à ressentir comme une perte toute diminution de leur statut et de leurs privilèges. Pendant ce temps, loin d'apprendre à contrecarrer les biais dans leurs jugements, l'aveuglement à la couleur de la peau dit constamment aux Blancs que le moyen de dépasser la question raciale est de ne pas la considérer de manière consciente.
- Enfin, même si leurs motivations ne sont pas aussi articulées, les Blancs sont piégés par le désir de protéger leur image ainsi que la légitimité apparente de la position de leur groupe social, et ont donc tendance à adopter des idées sur la race et le racisme qui leur donnent l'absolution – des idées souvent élaborées par des idéologues adeptes du “dog whistle” qui justifient l'infériorité des minorités et favorisent un sentiment de victimisation chez les Blancs. » [24]

Propriétarisme, suprématie blanche et 6 janvier 2021

Nous avons consacré beaucoup d'espace à discuter les idées de Piketty sur le rôle de l'idéologie dans la légitimation de l'inégalité car, bien qu'elle apporte des éléments importants, elle est insuffisante pour expliquer la persistance du propriétarisme, qui s'est manifesté dans des événements aussi dramatiques que la prise d'assaut du Capitole américain le 6 janvier 2021.

Pour se répéter, l'accent que met Piketty sur la rationalité d'une attitude fondée sur l'intérêt matériel des acteurs néglige les racines culturelles profondes, psychologiques – en fait, non rationnelles – du lockéanisme, dont l'évolution historique a vu une synergie entre la consolidation des inégalités de

classes et leur justification philosophique. Cela conduit à une grave sous-estimation de l'attachement populaire aux institutions comme les banques et les entreprises sur lesquelles se base le régime de propriété privée.

Tout aussi problématique est l'incapacité de Piketty à prendre en considération l'entrelacement historiquement explosif entre classes et races qui a fait que les Blancs « votent contre leurs intérêts », comme le dit Lopez. Les Blancs de la classe ouvrière ont déserté les partis de gauche non seulement parce que la direction politique du Parti démocrate, aux États-Unis, a « partiellement accepté » le récit néolibéral. Ce n'est pas seulement à cause du poids des classes moyennes et supérieures dans l'évolution du parti. C'est aussi, sinon en grande partie, parce que ce parti est considéré comme soutenant les intérêts des Noirs et des autres minorités, comme le fait croire le Parti républicain grâce aux déclarations politiques « dog-whistle » qui déclenchent des réactions racistes subliminales, héritage de siècles de discriminations.

Alors que, d'un côté, le capitalisme aggrave les inégalités, l'attachement au lockéanisme irrationnel est en retrait et les conflits de classes s'intensifient, de l'autre, la « solidarité de race » s'est accrue pour soutenir le régime propriétaire et freiner les alternatives progressistes. C'est la relation torturée entre solidarité de race et solidarité de classe, la première l'emportant, le 6 janvier 2021, lorsqu'une foule nombreuse appartenant clairement à la classe moyenne et à la classe ouvrière blanche a attaqué le Capitole américain. Le président de l'époque, Donald Trump, a certainement encouragé la foule, mais c'était une foule que la pensée suprémaciste blanche avait conditionnée à être réceptive à ses paroles. La signification profonde de ce que l'on appelle aujourd'hui communément 'l'insurrection' a été saisie par Charles Mills :

« La psyché des citoyens blancs est fondamentalement façonnée non seulement par des attentes rationnelles d'avantages sociaux et matériels différentiels, mais aussi par leur position sociale par rapport aux Noirs. Pour un pourcentage significatif de partisans blancs de Donald Trump (je ne veux pas dire

tous), je pense que l'espoir était que le trumpisme, en puisant dans leur 'ressentiment racial blanc', s'attaquerait à ces deux risques et les éliminerait, la fin des avantages matériels des Blancs et aussi la menace d'égalité entre races... Ce que nous avons vu le 6 janvier était dans une large mesure le résultat de la rage suscitée par la perspective de son départ. »

[25]

4. Remettre en question le lockéanisme et la suprématie blanche

Briser le lockeanisme irrationnel qui sert de barrière à la solidarité de classe et détruire la solidarité raciale sont des tâches qui se renforcent mutuellement. En effet, l'une des clés de l'affaiblissement du premier passe par une remise en cause sans équivoque de la solidarité raciale, contre la suprématie blanche. La principale tâche de la politique progressiste aujourd'hui est de rassembler une masse critique autour d'une idéologie et d'un programme basés sur la solidarité de classe qui a pour tâche prioritaire de surmonter la force centrifuge de la suprématie blanche.

Cet article n'est pas là pour développer un tel programme, car il nécessite une réflexion très sérieuse et substantielle. Mais nous pouvons au moins formuler les principes clés qui devraient guider ce processus.

Le premier est que la suprématie blanche doit être placée au même niveau que la domination de classe et la discrimination sexuelle comme un problème central pour unir les forces progressistes.

Deuxièmement, elle doit être abordée de manière centrale, explicite et radicale dans tout effort de construction d'une coalition. Le « daltonisme », une option préférée par de nombreux libéraux, n'est pas une option.

Troisièmement, un vaste programme alternatif doit être construit autour de l'« intersectionnalité » des luttes autour de la classe, de la race, du sexe et de l'environnement qui constituent les lignes clés du conflit global entre les forces du progrès et celles de

la réaction. Cela peut sembler une tâche difficile, mais il existe un précédent historique qui a fonctionné dans la mise en avant de la race dans une alliance basée sur l'intérêt commun : la guerre civile américaine. Ce n'est que lorsque les esclaves émancipés ont été rejoints par le président Abraham Lincoln pour sauver l'Union que l'impasse morale, politique et militaire a été levée et que le chemin de la victoire s'est ouvert. La guerre, a affirmé Lincoln, « se poursuivra tant que je serai président dans le seul but de restaurer l'Union. Mais aucune puissance humaine ne peut maîtriser cette rébellion sans utiliser le levier de l'émancipation comme je l'ai fait ». [26]

Enfin, si la référence aux intérêts communs est importante dans la création de coalitions progressistes, la référence ultime doit porter sur les valeurs communes d'égalité, de justice et de liberté. Se référer aux valeurs permet de toucher ce qu'il y a de meilleur chez les individus, un appel qui peut les faire sortir de l'enfermement dans leur intérêt immédiat. La guerre de Sécession fournit ainsi un exemple de réussite. Malgré les difficultés et les souffrances dues à l'absence de coton venant des états sudistes pour alimenter les usines et sauver les emplois, en raison du blocus du Nord, les travailleurs blancs du textile du Lancashire en Angleterre ont soutenu le Nord en raison de leur conviction dans l'injustice de l'esclavage. Comme l'a expliqué un ancien dirigeant chartiste, « le peuple avait dit qu'il y avait quelque chose de plus élevé que le travail, plus précieux que le coton... c'était le droit et la liberté, faire justice et rejeter tout ce qui est mal » [27]. Pour replacer les choses dans un contexte contemporain, une minorité d'électeurs blancs (42 %) n'a pas voté pour Trump, mais cela ne signifie pas que l'on ne peut pas en gagner plus par un appel passionné à leurs valeurs plutôt qu'à ce qu'ils perçoivent à tort comme leurs intérêts.

Parce qu'il n'est pas ancré dans l'articulation concrète et complexe de la propriété, des inégalités et de l'idéologie, le programme fiscal redistributif proposé par Piketty, qui repose sur le principe de la propriété privée temporaire de la propriété sociale, restera désincarnée.

5. Piketty et le Sud global

De son propre aveu, Piketty affirme que *Capital et l'idéologie* se consacre principalement à l'analyse des tendances en matière d'inégalité dans le Nord global et que ses prescriptions pour la transformation des régimes d'inégalité ont une pertinence limitée pour les pays du Sud global en raison de leurs sources limitées disponibles pour une fiscalité et une redistribution sous forme de prestations sociales. Pourtant, précisément parce que ses centres d'intérêt sont si vastes, dans les parties de *Capital et idéologie* où il traite des caractéristiques et du développement des inégalités dans certains pays du Sud, Piketty offre des perspectives importantes.

Tout d'abord, il rassemble un recueil de statistiques sur l'évolution des inégalités dans les sociétés esclavagistes et coloniales et en tire des enseignements et des propositions politiques. Ses estimations statistiques sur la rentabilité de l'esclavage aux Antilles sont particulièrement précieuses à cet égard. Rien que dans les années 1780, les profits du système esclavagiste dans les Amériques s'élevaient à 7 % du revenu national de la France, dont 3 % pour la seule Haïti. Pour protéger son indépendance durement acquise, Haïti a accepté de payer aux anciens propriétaires d'esclaves 150 millions de francs-or, ce qui représentait à l'époque 300 % du revenu national du pays, soit trois ans de production. Les créanciers français ont réussi à extraire en moyenne 5 % du revenu national d'Haïti entre 1849 et 1915, et la dette n'a été officiellement remboursée et effacée des livres de compte qu'au début des années 1950. Les conséquences tragiques que cet accord a imposées à Haïti sont soulignées par Piketty : « *Pendant plus d'un siècle, de 1825 à 1950, le prix que la France voulut faire payer à Haïti pour sa liberté eut surtout pour conséquence que le développement économique et politique de l'île fut surdéterminé par la question de l'indemnité...* » (p. 266). Pour la France, en revanche, la manne des réparations versées aux négriers plutôt qu'aux esclaves a été multipliée plusieurs fois en raison d'un réinvestissement constant. Il y a donc une bonne base économique et morale pour qu'Haïti demande des réparations à la France.

Les estimations de Piketty sur la manne de l'esclavage et ses arguments en faveur de réparations sur la base d'une justice transgénérationnelle renforcent l'approche d'une nouvelle école d'économie politique en Afrique, aux Antilles et aux États-Unis, l'« école de la stratification », qui construit un programme basé sur les intersections non seulement des inégalités actuelles de race, de classe, de sexe et d'environnement, mais aussi des inégalités transmises par l'histoire. Pour ces universitaires noirs progressistes, comme Sir Hilary Beckles et William Darity Jr, les réparations pour l'esclavage et le colonialisme sont un élément central d'un programme global visant à dépasser l'héritage du sous-développement [28]. Deuxièmement, l'école de la stratification accueillerait avec sympathie les propositions de Piketty pour une fiscalité progressive, ce qui vient du fait qu'ils sont tous deux influencés par Henry George. Beaucoup ont perdu leurs illusions sur la nationalisation ou la socialisation comme alternative à la propriété privée, parce que cela a donné naissance à une classe bourgeoise corrompue et dépendante de l'État, a placé l'efficacité de la production derrière une économie de rente, dirigé les profits des entreprises nationalisées vers des intérêts privés et choisi des responsables pour leur loyauté plutôt que pour leurs qualités de gestionnaires. En conséquence, certains d'entre eux défendent une politique de taxation importante des terres et des ressources contrôlées par les sociétés multinationales, les entreprises nationales et les élites locales propriétaires de terres, pour soustraire de leurs profits ce qui appartient légitimement à la société, comme le prescrit George. Piketty lui-même aurait probablement beaucoup à apprendre des approches de ces « georgiens » africains comme Franklin Obeng-Odoom, qui actualise George pour le contexte africain contemporain :

« Le système fiscal dans son ensemble peut être modifié pour récompenser l'effort et décourager la spéculation et les situations de monopole en déplaçant l'objet de l'imposition vers le foncier plutôt que des coûts de construction. Comme la valeur des terrains dans les villes riches en ressources ne cesse

d'augmenter, une taxe sur les terrains augmentera les recettes de l'État, surtout si la législation introduisant une telle taxe supprime les nombreuses exemptions accordées aux entreprises multinationales. L'impôt sur le revenu peut alors être progressivement supprimé. La suppression des taxes sur le travail améliorera sa condition et créera des incitations dans tous les secteurs. À mesure que les revenus disponibles augmenteront, il y aura une augmentation des achats de produits locaux, qui à leur tour stimuleront l'activité économique, créant ainsi un cycle vertueux. La croissance de l'activité économique augmentera la valeur des terrains, et alimentera donc les fonds publics. Le processus lui-même générera des revenus également et développera l'expérience d'un État social et "georgien". » [29]

Piketty peut apprendre non seulement des théoriciens noirs, mais aussi d'exemples pratiques très intéressants qui ont déjà mis en place le type d'État social qu'il appelle de ses vœux. À cet égard, il pourrait se pencher sur le cas de l'île Maurice :

« L'île Maurice prend ses programmes environnementaux très au sérieux. Elle taxe le pétrole du berceau à la tombe, de la production à la consommation, et utilise ces revenus pour inciter à des investissements plus écologiques. Le projet Maurice Île durable (MID), lancé en 2008, en est un bon exemple. Taxe sur les combustibles fossiles, la MID a doublé depuis cette date sur le charbon, le gaz de pétrole liquéfié et d'autres produits pétroliers. Elle a eu pour effet de rendre le prix de ces produits prohibitif afin de décourager leur utilisation. Dans le cas du charbon, son prix a augmenté de 9,4 %... De nombreuses préoccupations subsistent quant à savoir si le taux d'imposition est trop faible, de quelle manière la production peut être contrôlée plus directement et si la MID devrait être transformée en une taxe carbone à part entière ou en un système d'échange de droits d'émission amélioré. Toutes ces questions ont été posées dans l'intention d'améliorer le bilan environnemental du pays plutôt que de rejeter les références géorgiennes du pays. » [30]

« L'île Maurice est un cas d'étude fascinant », conclut M. Obeng-Odoom, ayant « réussi à combiner la

croissance économique avec la réduction de la pauvreté et une distribution plus égalitaire des ressources dans un environnement plus propre et plus vert, tout en restant ouvert au commerce international. » [31]

Conclusion

Thomas Piketty peut ou non se considérer comme marxiste, mais le point de vue que cet économiste français utilise pour son étude des inégalités appartient à l'école radicale et progressiste de la pensée sociale américaine, dont les pionniers ont été le penseur radical du début du XIX^e siècle Thomas Skidmore et l'économiste progressiste de la fin du XIX^e siècle Henry George.

Piketty et ses prédécesseurs radicaux/progressistes considèrent que la terre et les autres formes de richesse appartiennent à la société, mais que leur valeur est injustement accaparée par des intérêts privés. Ce qui revient aux riches, c'est une rente plutôt qu'un profit lié à leur travail, puisque ce sont les efforts de coopération de la société qui confèrent une valeur à la terre et aux autres formes de richesse. La tâche de la société est donc de récupérer ce qui lui revient de droit par le biais d'une taxation progressiste des patrimoines, de l'héritage et des revenus.

Le moteur de cette monopolisation des richesses n'est pas principalement dû à la dynamique du capitalisme, mais à une idéologie propriétaire dont la dynamique centrale est d'étendre sa portée au-delà des terres, à de nouvelles formes de richesses, telles que les actions et les obligations, et de légitimer leur appropriation par des intérêts privés. Il est donc essentiel de créer une contre-idéologie pour délégitimer l'idéologie propriétaire. Il s'agit, selon Piketty, de la notion de « propriété privée temporaire » des richesses détenues par la société dont une grande partie doit revenir à la société sous forme d'impôts, qui sont ensuite transférés en prestations sociales, un revenu de base universel et une dotation universelle en capital. Il est intéressant de noter que la propriété temporaire présente également une grande similitude avec l'idée de tutelle promue par l'incarnation du capitalisme de l'âge d'or, en la

personne du milliardaire/philosophe Andrew Carnegie.

Le problème du traitement par Piketty de l'idéologie propriétaire est qu'il considère la socialisation des peuples par une idéologie et sa transmission générationnelle comme un processus largement rationnel, basé sur les intérêts des groupes sociaux. En fait, il y a un attachement à la propriété privée qui traverse les classes en raison du fait qu'elle a une base non rationnelle ou même irrationnelle. Cet attachement a été forgé par des personnages clés qui réfléchissent au déroulement de l'appropriation privée de la propriété et fournissent la justification idéologique de ce processus. Une contribution centrale est venue du philosophe du XVII^e siècle John Locke, dont la justification de la propriété privée était l'articulation du travail d'un individu avec la terre. Cette théorie de la valeur de la terre et de son travail est liée à sa théorie du contrat social par lequel la société conclut un contrat avec un pouvoir souverain, dont la pièce maîtresse est l'engagement de ce dernier à protéger la propriété individuelle. L'influence idéologique de Locke a été si forte aux États-Unis qu'un éminent chercheur a qualifié l'idéologie des Américains de « lockéanisme irrationnel ».

La théorie de la propriété de Locke n'était cependant pas une théorie qui offrait à tous un accès égal à la terre. Elle légitimait l'expropriation des terres communes des Amérindiens qui en dépendaient pour leur subsistance, au motif qu'ils ne l'enrichissaient pas de leur travail. La philosophie politique de Locke reconnaissait également l'égalité entre les Blancs, mais pas entre les Blancs et les Noirs. Le libéralisme est donc né en même temps que l'esclavage fondé sur la race, une contradiction qui a été incarnée plus tard dans la revendication à la liberté et à l'égalité universelles portée par les dirigeants de la révolution libérale américaine qui étaient en même temps des esclavagistes, dont le développement en tant qu'individus libres a été rendu possible par le travail des esclaves.

L'accès fondamentalement inégal à la propriété, à l'égalité et à la liberté a été institutionnalisé dans une démocratie de type « race dominante » qui a perduré

jusqu'à nos jours, malgré la guerre civile qui a aboli l'esclavage au milieu du XIX^e siècle et le mouvement des droits civiques des années 1960. Aujourd'hui, l'idéologie de la suprématie blanche est le pivot du Parti républicain, du Tea Party et d'autres organisations d'extrême droite.

Le programme de taxation proposé par Piketty, basé sur la propriété temporaire, est un programme social-démocrate imparfait parce qu'il ne reconnaît pas le pouvoir du lockéanisme irrationnel, et un programme « daltonien » qui ne reconnaît pas non plus la présence idéologique écrasante de la suprématie blanche.

Le lockéanisme irrationnel, avec sa dilution de la solidarité de classe, et la suprématie blanche, qui promeut la solidarité de race, se nourrissent l'un l'autre. La façon d'affaiblir les deux en ce moment est d'affronter l'héritage de la suprématie blanche avec une coalition intersectionnelle basée sur l'intérêt commun à surmonter les inégalités de race, de classe et de genre et la destruction de l'environnement. Mais, avant tout, un tel mouvement doit aller au-delà de l'intérêt commun et fonder son appel à tous les groupes sociaux basé sur leurs valeurs fondamentales d'égalité, de liberté et de justice. Ce n'est qu'en étant inséré dans l'articulation historiquement concrète de la propriété, de l'inégalité, de l'idéologie, que le programme fiscal progressiste de Piketty, basé sur le principe de la propriété temporaire, acquerra pertinence et force.

Walden Bello est coprésident du conseil d'administration de *Focus on the Global South*, basé à Bangkok, et professeur adjoint de sociologie à l'université d'État de New York à Binghamton. Il est l'auteur ou le co-auteur de 25 livres, dont les derniers en date sont *Counterrevolution : The Global Rise of the Far Right* (Nouvelle-Écosse : Fernwood, 2019) et *Paper Dragons : China and the Next Crash* (Londres : Bloomsbury/Zed, 2019). Il a reçu le Right Livelihood Award (alias Prix Nobel alternatif) et a été nommé Outstanding Public Scholar par l'Association des études internationales.

Ce texte a été traduit en français par Christophe Aguiton et Nicolas Bullard, avec l'aide de Deepl.

Notes

[1] John Judis, « Thomas Piketty is Pulling Your Leg », Carnegie Foundation for International Peace, article republié de New Republic, 6 mai 2014.

[2] David Harvey, « Afterthoughts on Piketty's Capital », Reading Capital with David Harvey, 27 mai 2014.

[3] Thomas Piketty, *Capital in the 21st Century* (Cambridge : Harvard University Press, 2014), p. 25-27.

[4] Toutes les citations de *Capital et idéologie* auront leur numéro de page dans le texte.

[5] Thomas Skidmore, *The Rights of Man to Property* (New York : 1829), tel que résumé dans Sean Wilentz, *The Rise of American Democracy* (New York : Norton, 2005), p. 353.

[6] *Ibid.*, p. 354.

[7] Henry George, *Progrès et pauvreté : enquête sur la cause des crises industrielles et de l'accroissement de la misère au milieu de l'accroissement de la richesse, le remède*, Guillaumin, Paris 1887, page XII.

[8] *L'Évangile de la richesse*, par Andrew Carnegie. Traduction autorisée, Paris 1891, p. 28.

[9] *Ibid.*, p. 22-23.

[10] Locke, comme ses contemporains, ne pensait qu'aux hommes en tant qu'acteurs politiques.

[11] MacPherson, CB, *La Théorie politique de l'individualisme possessif. De Hobbes à Locke*, Première parution en 1971, Trad. de l'anglais (Canada) par Michel Fuchs. Préface de Patrick Savidan, Collection Folio essais (n° 446), Gallimard.

[12] Hartz, Louis, *Histoire de la pensée libérale aux États-Unis*, Trad. de l'américain par Jacques Eymesse, Paris : Économica, 1990.

[13] *Ibid.*

[14] *Ibid.*

[15] John Locke, cité dans Losurdo, Domenico, *Contre histoire du libéralisme*, La Découverte, 2013

[16] John Locke, cité dans *Ibid.*

[17] Cité dans Losurdo, Domenico, *Contre histoire du libéralisme*, La Découverte, 2013.

[18] Charles Mills, cité dans Daniel Steinmetz-Jenkins, « [Liberalism Still Has a Chance](#) », Entretien avec Charles Mills, *The Nation*, 28 janvier 2021.

[19] Losurdo, *op. cit.*, p. 40.

[20] Wilentz, p. 587.

[21] Pierre van den Berghe, *Race et racisme : A Comparative Perspective* (New York : Wiley 1967).

[22] Il est important de noter ici que dans le cas du Sud, on avait un système marqué non seulement par la répression politique et civile mais aussi un système économique semi-esclavagiste. Comme l'a dit Ian Haney Lopez, « Le bail des condamnés a recréé directement un fac-similé de l'esclavage, avec des travailleurs condamnés détenus et exploités sous la terreur du fouet dans les champs, les usines et les mines. Mais il a également reconstitué la stratification raciale d'avant la guerre civile en soutenant la montée de la servitude de la dette et du métayage dans le Sud rural. L'omniprésence et le caprice du système garantissaient que pratiquement aucun Afro-Américain n'était en sécurité s'il n'était pas sous la protection et le contrôle d'un propriétaire terrien ou d'un employeur blanc. Si vous vouliez être sûr de pouvoir rentrer chez vous, plutôt que d'être chassé, emprisonné sous de fausses accusations et vendu dans le système de location des condamnés, vous aviez besoin de la caution d'un homme blanc puissant. Les Noirs se sont lancés dans le métayage, une relation qui s'apparentait elle-même à l'esclavage, en partie parce qu'ils avaient besoin de patrons blancs pour les protéger du système mortel du travail des condamnés. La menace mortelle du travail des condamnés et de la chaîne a soumis les Afro-Américains à un système de péage agricole au moins jusqu'au milieu des années 1940 ». Ian Haney Lopez, *Dog Whistle Politics* (New York : Oxford University Press, 2014), pp. 40-41.

[23] Mills.

[24] Ian Haney Lopez, *Dog Whistle Politics : How Coded Racial Appeals Have Reinvented Racism and Wrecked the Middle Class* (New York : Oxford University Press, 2014), pp. 188-189.

[25] Mills.

[26] Cité dans McPherson, James M., *La guerre de Sécession, 1861-1865*, Béatrice Vierende (Traducteur) Robert Laffont, 1991.

[27] Cité dans *ibid.*

[28] Voir Franklin Obeng-Odoom, *Property, Institutions, and Social Stratification in Africa* (Cambridge : Cambridge University Press, 2020), pp. 56-58.

[29] *Ibid.*, p. 276.

[30] *Ibid.*, p. 279.

[31] *Ibid.*, pp. 279-280.

La propagande néolibérale mensongère sur les impôts. À propos du livre d'Attac : Impôts : idées fausses et vraies injustices, Manuel de désintox

vendredi 11 juin 2021, par [Jean-Marie Harribey](#)

Fidèle à sa double vocation, théorique en décodant le discours néolibéral, et pédagogique en mettant sa critique à la portée du citoyen, Attac publie un livre collectif [1] bienvenu *Impôts : idées fausses et vraies injustices* (Les Liens qui libèrent, 2021), au terme d'un quinquennat du président Macron marqué par l'injustice fiscale accrue et par le délabrement des services publics, qui ne peuvent plus être camouflés par l'idéologie erronée et cynique du néolibéralisme.

Le livre se présente sous la forme d'une mise à mal de dix-sept idées fausses, toutes illustrées par un dessin humoristique, regroupées en cinq chapitres : le modèle fiscal français, la fiscalité des plus riches, la fiscalité des plus pauvres, la fiscalité des entreprises et la fiscalité écologique. Pour rassembler les concepts expliqués, le livre se termine par un lexique détaillé auquel le lecteur est renvoyé lorsque ceux-ci se présentent dans le texte.

Pour montrer la portée politique de ce livre, détaillons un ou deux exemples de ces idées fausses, pris dans chacun des cinq chapitres.

La première idée fausse concerne le prétendu « ras-le-bol fiscal » des Français qui commanderait de baisser d'urgence les impôts. Or, toutes les études sérieuses montrent que c'est l'injustice fiscale qui est largement condamnée. Le contrat social fondé sur les services publics et la Sécurité sociale est au contraire plébiscité par une très large majorité de citoyens. À cela, il faut ajouter que malheureusement les taux marginaux de l'impôt sur le revenu ont baissé dans les pays de l'OCDE depuis quarante ans, particulièrement en France. De plus, la mesure des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) varie d'un pays à l'autre en couvrant des champs différents et ne peut donc servir à classer les pays. Si l'assurance maladie est mutualisée et couverte par des cotisations, celles-ci entreront dans les prélèvements obligatoires. Si elle est privée, les primes d'assurance, même si elles sont plus élevées,

n'y entreront pas, biaisant les comparaisons (idée fausse n° 3), ce qui justifie pour les libéraux de fragiliser le système de santé (idée fausse n° 4).

Tout le monde connaît maintenant la théorie du ruissellement chère au président Macron. Comme « les riches sont écrasés d'impôt » (c'est l'idée fausse n° 5), il faut les alléger, et les riches pourront ainsi investir, créer des emplois et cela rejaillira sur tous. Or, le système fiscal français est trop peu progressif, à cause de la place de la TVA (payée indistinctement par les pauvres et les riches, mais proportionnellement davantage par les premiers), de l'impôt « flat tax » sur les revenus du capital, de la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune et des énormes fraude fiscale et évasion fiscale (entre 80 et 100 milliards d'euros par an).

Et que dire des minima sociaux qui « favoriseraient le chômage et l'assistanat » (idée fausse n° 10) ? C'est le refrain de tous les néolibéraux et des conservateurs fustigeant les « paresseux », auxquels le président Macron avait donné raison en déclarant de façon ahurissante qu'il suffisait de traverser la rue pour trouver un emploi. C'est l'occasion de faire le point des principales prestations sociales en France :

- retraite : 325 milliards ;
- assurance maladie : 200 milliards ;
- allocations chômage : 42 milliards ;
- prestations familiales : 31 milliards ;
- minimas sociaux : 27 milliards.

Les auteurs terminent ce chapitre en faisant des propositions pour revaloriser les minima sociaux, réduire les écarts de revenus, instaurer une sécurité sociale professionnelle et aller vers un remboursement total des soins de santé.

Les idées fausses n° 12 et 13 ouvrent le chapitre sur la fiscalité pesant sur les entreprises : l'optimisation fiscale et les paradis fiscaux ne seraient pas graves, et même ces derniers auraient disparu. Comment ne pas donner la parole au dessinateur Fred Sochard qui illustre ce chapitre par le dialogue suivant ?

- « Il n'y a plus rien sur la liste noire des paradis fiscaux !?! »
- « Parce que les paradis fiscaux n'existent plus... »
- « Quoi ? Mais d'où sortez-vous ça ? »
- « Euh... Ce sont eux qui me l'ont dit ! »

Pour faire pièce à cette propagande mensongère, les propositions ne manquent pas, notamment : ne plus baisser le taux d'imposition sur les sociétés, instaurer une taxe unitaire internationale sur le lieu où les richesses sont créées, taxer les transactions financières. On verra si la proposition de Joe Biden d'imposer les multinationales au taux minimal de 21 %, qui n'était pas encore connue lorsque ce livre a été écrit, recevra l'assentiment de la France et de l'Union européenne.

Au moment où la transition écologique devient une urgence, le dernier chapitre sur la fiscalité écologique arrive à point nommé. Éjectons d'abord deux idées fausses (n° 15 et 16) : la fiscalité écologique existerait déjà et les niches fiscales en feraient partie. Quand on sait que ces niches bénéficient aux classes riches ou aisées, on voit combien l'urgence écologique rejoint l'urgence sociale. Et ne boudons pas le plaisir de voir qu'un rapport gouvernemental donne raison aux auteurs : « Le crédit d'impôt pour la transition énergétique CITE a en effet principalement

bénéficié aux ménages les plus aisés en 2018, comme les années précédentes. Les deux tiers des dépenses en travaux énergétiques déclarées par les foyers au titre du CITE l'ont été par les deux derniers quintiles de revenu fiscal de référence [...], soit 40 % des foyers les plus aisés ».

Les citoyens ont avec ce livre la possibilité de s'armer contre la propagande des patronats qui renâclent à payer l'impôt, mais qui sont bien contents de bénéficier des services publics et même de la prise en charge de la majorité des salaires lorsqu'une crise sanitaire survient à l'improviste. Un livre bien écrit et surtout clairement pour jouer son rôle pédagogique. Un livre incisif contre la propagande ressassée inlassablement, mais toujours au plus près des affirmations péremptoires qui polluent le débat démocratique. Rien d'exagéré, tout est mesuré.

Parce qu'une recension d'un livre sert à engager la discussion pour aller toujours plus loin, je ferai une remarque et une suggestion.

Parmi les propositions concernant la fiscalité écologique, il y a celle d'abandonner le marché des quotas d'émissions de carbone et de créer une carte carbone individuelle fixant une limite d'émission par personne. Aussi bien que le marché des quotas existant en Europe depuis 2005 n'a absolument pas permis de commencer à résoudre le problème du trop plein d'émissions, il n'est pas sûr que la carte carbone individuelle puisse jouer le rôle attendu par les auteurs. De toute façon, cette proposition est très discutée. Les auteurs prennent la précaution de préciser que les cartes carbone ne doivent pas être négociables. Mais qu'en serait-il si un marché noir de ces cartes s'instaurait ? Il est à craindre qu'en vendant leur carte, les pauvres aliéneraient leur capacité à accéder à l'énergie. Cela signifie qu'un mécanisme de marché, qu'il soit à l'échelle des entreprises concernées par le protocole de Kyoto dans le cadre du marché européen, ou à l'échelle des individus, n'est pas en mesure de remplacer un cadre réglementaire de régulation, voire d'interdiction, des activités nocives qu'il faut réduire.

Ce livre met tellement en appétit, à la fois sur le fond et par sa forme, que je suggérerais deux ou trois

idées fausses supplémentaires à décortiquer. Il court dans le discours économique dominant, dans la parole patronale et gouvernementale et dans les médias l'idée selon laquelle ce sont les acteurs de l'économie marchande qui financent seuls les activités monétaires non marchandes (l'école publique, la santé publique...). C'est faux, les impôts et cotisations sociales sont prélevés (les fameux prélèvements obligatoires) sur la totalité des acteurs économiques, ou si l'on préfère sur le produit intérieur brut en totalité qui comprend le produit marchand et le produit non marchand. Et il est vrai que les fonctionnaires paient des impôts et cotisations comme tous les autres travailleurs. Remettre ainsi les choses à l'endroit permettrait aussi de combattre une autre idée fausse régulièrement entretenue selon laquelle les travailleurs de la sphère non marchande sont improductifs. Allez donc dire cela après une année de Covid-19 où l'on a vu éclore une discussion inédite sur les travaux essentiels souvent exercés par les travailleurs du secteur non marchand. Enfin, le livre indique à plusieurs reprises le rôle que jouent les impôts pour « financer » les services publics. En réalité, les impôts *paient collectivement* ces services

publics *après* qu'ils sont produits. Qu'est-ce alors que le *financement* ? Il intervient *avant*, au moment du lancement du cycle productif public, et c'est pour cette raison que l'État doit retrouver la capacité de bénéficier d'une avance monétaire par sa banque centrale qui anticipe la richesse nouvelle qui sera créée, au lieu d'être obligé d'emprunter sur les marchés financiers. Ainsi, la politique fiscale et la politique budgétaire de dépenses publiques ne peuvent être séparées de la politique monétaire dont les peuples ont été dessaisis par le néolibéralisme.

Terminons en redonnant la parole aux auteurs qui écrivent dans leur conclusion que l'impôt est un lien fondamental de la citoyenneté : « Trop souvent présentée comme une charge à réduire et un prélèvement sur nos revenus dans les médias dominants, la fiscalité revêt une dimension sociale et solidaire. [...] Afin de se réapproprier collectivement l'impôt et son consentement, nous appelons à la mise en place d'une convention citoyenne sur ces questions, avec un réel engagement de la part des responsables politiques de suivre et de mettre en œuvre les préconisations issues de ce débat citoyen. »

Notes

[1] Les auteurs sont : Thomas Desdouits, Vincent Drezet, Pierre Grimaud, Franck Mithieux, Dominique Plihon, Raphaël Pradeau, Ophélie Vildey et Jacques Woda. Avec les illustrations de Fred Sochard.

Recension du livre d'Hélène Périvier : L'économie féministe

vendredi 11 juin 2021, par [Christiane Marty](#), [Esther Jeffers](#)

Disons-le d'emblée, on ne peut que se réjouir qu'Hélène Périvier ait écrit ce livre qui a pour titre *L'économie féministe* [1], paru aux Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques et préfacé par Thomas Piketty. Pour les personnes qui ne connaissent pas Hélène Périvier, elle est économiste à l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques, Sciences Po, Paris) et directrice de PRESAGE (Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre). Elle est autrice de nombreux articles dont on ne citera que quelques-uns, consacrés à l'évaluation des politiques sociales et familiales avec une optique féministe, à une lecture genrée de la sécurité sociale, à la pauvreté au prisme du genre, et encore plus récemment, elle est co-autrice d'une analyse des conséquences de la crise sanitaire sur les inégalités entre les sexes en France.

Le livre est facile à lire, nul besoin d'être économiste pour comprendre les notions essentielles que l'autrice cherche à introduire et à illustrer. Disons que, schématiquement, les quatre premiers chapitres sont consacrés à la place des femmes (ou serait-il plus juste de dire à leur absence ou invisibilisation) dans la pensée économique, et les deux autres à la place des femmes dans l'économie (qu'il s'agisse de l'économie au sens d'activités économiques ou de l'économie en tant que discipline des sciences sociales). La bibliographie fournie est assez complète et on apprend beaucoup, l'ouvrage est lui-même rempli d'informations par exemple sur les travaux oubliés de Flora Tristan sur la condition ouvrière, et ceux de Julie-Victoire Daubié sur les conditions de vie économiques et sociales des femmes, voire les travaux niés ou non identifiés comme relevant de l'analyse économique comme ceux de Millicent Fawcett et de Harriett Taylor, toutes deux épouses d'économistes reconnus (respectivement d'Henry Fawcett et de John Stuart Mill). Après la mort d'Harriett Taylor, John Stuart Mill révèle la coécriture avec elle de certains textes et ouvrages majeurs dont *The Subjection of Women*, mais la profession continuera à nier la participation de Taylor aux travaux de Mill.

Hélène Périvier se présente comme économiste féministe hétérodoxe. Aussi, la classification de l'économie féministe au sein des écoles hétérodoxes lui semble répondre au besoin de rejeter la

domination du courant néoclassique qui fait de *l'homo œconomicus* la seule grille de lecture des comportements humains. Elle rejette la pensée unique et considère que la recherche en économie doit produire une pluralité d'analyses qui s'inscrivent dans un contexte historique et politique donné. Elle dénonce l'économie construite par des hommes pour être au service d'une société dirigée par des hommes et souligne que « loin d'altérer la dimension scientifique de l'économie, l'économie féministe en renforce la rigueur, car elle élargit le champ des controverses et réduit l'emprise des biais sexistes et essentialistes ». Aussi, sa contribution à l'économie est le fruit du travail non seulement d'une spécialiste de l'économie féministe, mais aussi et surtout celui d'une économiste féministe soucieuse de construire une économie politique féministe qui contribue au renouvellement conceptuel de l'économie ainsi qu'à un élargissement de ses thématiques.

Parmi les qualités de l'analyse d'Hélène Périvier, on citera sa connaissance des mouvements sociaux et sa reconnaissance de la diversité des féminismes qui appelle le pluriel. Son souci est de ne pas essentialiser les femmes, de ne pas leur attribuer des qualités supposées « naturellement féminines ». Elle rejette une vision instrumentale de l'égalité de genre et affirme que l'émancipation des femmes passe par leur indépendance économique et donc par leur participation au marché du travail.

À côté de toutes ces qualités de l'ouvrage, on peut regretter certains choix faits qui donnent parfois l'impression que le livre ne fait qu'effleurer certains sujets sans les approfondir. Ainsi, le premier chapitre parle de l'économie, le second du féminisme et le troisième des critiques féministes de l'économie. Inutile de préciser que des siècles de la pensée économique sont ainsi survolés, ce qui est potentiellement frustrant pour les économistes, et encore plus pour les économistes féministes. Des courants de pensée ou des économistes sont cités dans le premier chapitre, puis repris dans le troisième, et ce va-et-vient entre les deux chapitres n'est ni suffisant ni satisfaisant sur le plan de l'analyse de ces courants ou de ces économistes, même si on comprend bien que là n'est pas l'objet premier du livre. D'autre part, on aurait aimé un apport plus important, tant sur le plan de la théorie économique existante que sur le plan du renouvellement conceptuel, et pas un juste rappel de sa nécessité. Mais c'est sans doute là les pistes de recherches d'un vaste programme qui ne fait que commencer et auquel nous appelle à contribuer Hélène Périvier.

La dernière partie du livre intitulée « L'économie au défi de l'égalité », est consacrée à examiner la dynamique des inégalités en mettant en relation la famille, le marché et l'État. Ce n'est pas l'objet de rendre compte ici de l'ensemble des analyses qu'elle présente, on en retient simplement quelques-unes qui nous semblent caractériser plus particulièrement son apport.

Hélène Périvier note que le développement du libéralisme au XIX^e siècle s'est accompagné d'exclusions pour les femmes (interdictions de pratiquer certains métiers, de s'instruire) et de leur incapacité juridique, ce qui a conduit à un capitalisme patriarcal qui a progressivement été encadré par un État social... lui aussi patriarcal. Le système de protections juridiques et sociales associé au mariage a en effet renvoyé les femmes avant tout à un rôle de reproduction. Ce modèle a organisé la division sexuée du travail entre marché et famille (« Monsieur Gagne-pain et Madame Aufoyer »). Les hommes ont accès à une citoyenneté sociale et des droits propres de par leurs cotisations, mais le

système a installé la dépendance des femmes mariées vis-à-vis de leur mari et de l'État social. De même en ce qui concerne l'impôt sur le revenu : dans son principe, il considère les femmes au foyer au même rang que les enfants, comme des charges pour l'homme. C'est ce que traduit le dispositif de quotient conjugal qui, dans les faits, contribue à freiner l'activité des femmes mariées. Ce que l'autrice formule ainsi : « *L'État redistribue les richesses dans le cadre du mariage et socialise le coût de cette spécialisation des rôles pour le rendre accessible à l'ensemble des couples, y compris ceux des classes populaires* ».

À partir des années 1970, avec la présence plus massive des femmes dans le salariat et le développement de l'union libre, le modèle de couple s'est transformé. Les revendications féministes ont porté sur l'émancipation économique en plus des droits reproductifs, mais, ajoute-t-elle, l'État social ne s'est pas adapté, appréciation qui serait peut-être à moduler. Les politiques publiques, dit-elle, sont le plus souvent défavorables à l'émancipation des femmes (exception faite de la Suède). Elle note que les politiques dites d'articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale reposent sur deux piliers, l'accueil de la petite enfance et les congés parentaux (deux thèmes sur lesquels elle a beaucoup travaillé). Mais elle regrette que les aides financières attribuées au titre de l'accueil des jeunes enfants pour permettre aux mères de rester actives ne modifient pas le partage des tâches au sein des couples. De même, alors que les congés parentaux pourraient réduire cette division sexuée, les modalités retenues en France n'encouragent pas vraiment les pères à les prendre, par contre ils pèsent sur la carrière des femmes. Elle insiste sur l'enjeu pour l'égalité de congés parentaux partagés entre les deux parents : ils devraient être plutôt courts, bien indemnisés et incitant, voire obligeant, les pères à y recourir. Et elle rappelle à juste titre que, malgré sa promesse de faire de l'égalité femmes-hommes une grande cause nationale, Emmanuel Macron s'est opposé à l'adoption d'une directive européenne très progressiste sur ces congés, avec l'argument que cette belle idée risque de coûter trop cher !

Si Hélène Périvier indique bien que les inégalités

professionnelles entre les femmes et les hommes stagnent depuis le milieu des années 1990, on peut regretter qu'elle ne mentionne que très brièvement la responsabilité de l'emploi à temps partiel dans ces inégalités, en ce qui concerne à la fois les salaires, les carrières et les retraites. Cette forme d'emploi – essentiellement féminine – s'est en effet fortement développée à partir des années 1990 en lien avec les recommandations des instances européennes de, précisément, permettre la conciliation entre vie familiale et professionnelle. Même formulée de manière neutre, cette conciliation ne visait en réalité que les femmes : le temps partiel était alors censé répondre à ce besoin... mais il a largement servi au patronat d'outil de flexibilisation de l'emploi.

La partie qui traite des discriminations présente et discute différentes théories des mécanismes sous-jacents. En particulier, elle conteste les arguments qui expliquent la ségrégation sexuée des emplois par les choix d'orientation faits par les femmes elles-mêmes : les filles renonceraient à s'engager dans certaines filières (valorisées, à dominante masculine) par crainte ou anticipation des difficultés qu'elles y rencontreraient. Hélène Périvier refuse – à juste titre – cette explication basée sur l'autocensure des femmes, car elle renvoie à une dimension individuelle qui minimise les difficultés réelles dues à l'effet des normes, des coutumes, de l'environnement défavorable. Plus largement, « *le croisement de l'économie et de la psychologie a mis en avant le rôle des identités* » multiples en termes de genre, de classe, d'appartenance à une minorité, rappelant ainsi le féminisme intersectionnel. Cette approche conduit à recommander des politiques qui réduisent l'emprise du genre : par exemple, la féminisation des noms de métiers, qui rencontre beaucoup de résistance (maîtresse d'école, oui, mais « *plus difficilement maîtresse de conférence, et surtout pas maîtresse de requêtes au Conseil d'État* »).

Concernant la mesure des discriminations, Hélène Périvier rappelle que les écarts de salaires entre les sexes s'expliquent selon plusieurs facteurs : le temps de travail, le secteur d'activité, le niveau de diplôme, l'expérience professionnelle, le type de poste, etc. Ces facteurs ne suffisent pas néanmoins à expliquer la totalité de l'écart : la partie inexpliquée – 10,5 %

selon plusieurs études – est donc assimilée à de la pure discrimination. Et elle pose cette question importante : est-ce que les différences expliquées (temps de travail, secteur, etc.) sont justes pour autant ? Elle y répond par la négative en indiquant que des travaux ont montré que ces différences sont aussi le fruit de discriminations : les choix d'orientation, la sous-représentation des femmes dans les postes de direction (plafond de verre), la sous-valorisation des métiers à dominante féminine (soin, santé...). Ce qui nécessite en particulier de revoir la classification des emplois, renégocier les salaires et qualifications de l'ensemble de ces professions (voir les travaux de Rachel Silvera et Séverine Lemièrre).

Dans le dernier chapitre « La priorité de l'égalité », est affirmée la nécessité de l'égalité des sexes comme un impératif en soi, qui n'a pas à être justifié par des considérations de performance économique (cf. les études qui témoignent des meilleures performances des entreprises plus égalitaires). En effet, certaines approches souhaitent évaluer l'efficacité des politiques d'égalité, non pas en ce qu'elles réduisent les inégalités, mais au regard de la performance que l'on en attend. On les légitime alors en montrant qu'elles sont rentables, et donc ne font que des gagnants ! Il s'agit soit d'une approche purement néolibérale – si l'égalité permet un meilleur fonctionnement de la concurrence, il faut la défendre –, soit d'une approche stratégique – si affirmer simplement le principe d'égalité ne suffit pas pour convaincre de son bien-fondé, il faut montrer qu'il est rentable –. Dans les deux cas, cette instrumentalisation de l'égalité « *met en danger le principe de justice lui-même* ». (De plus, que se passe-t-il si l'égalité des sexes est plus coûteuse que rentable ?). La question pertinente, comme la formule Hélène Périvier, n'est pas celle de l'efficacité, mais celle d'une juste répartition des ressources et richesses.

Elle conclut le livre en proposant de construire une économie politique féministe. Elle présente deux exemples de politiques publiques à adopter pour la réduction des inégalités. D'une part, l'instauration de congés parentaux courts, bien indemnisés, avec obligation pour les pères à y recourir. D'autre part,

une réforme de l'imposition des couples remettant en cause le quotient conjugal. « *Pour introduire des droits nouveaux et progressistes, il faut renoncer à certains droits plus anciens et conservateurs* ».

Pourtant, elle reconnaît que la transition vers un autre modèle d'État social intégrant l'égalité des sexes n'est pas simple. Il faut repenser « *le système fiscal et social pour construire un modèle cohérent, porteur d'émancipation et d'égalité* ». Si on ne peut que souscrire à toutes ces analyses, au besoin de

service public de la petite enfance et de prise en charge de la dépendance, on regrette que ne soit pas mentionné aussi le besoin de politiques pour réduire l'emploi à temps partiel, si néfaste aux femmes, et pour promouvoir en parallèle la réduction globale du temps de travail en tant qu'outil pour une plus juste répartition du temps de travail et des revenus.

Cette recension est loin de rendre compte de la richesse du livre, dont nous recommandons vivement la lecture.

Notes

[1] Hélène Périvier, *L'économie féministe*, Les presses de Sciences Po, 2020.

État de droit et émancipation de la femme au Sénégal : lorsque l'engagement des femmes prend de l'avance sur la justice

vendredi 11 juin 2021, par [Fatou Faye](#)

Depuis son accès à l'indépendance, le Sénégal demeure un « État de droit » dans lequel l'inégalité homme-femme est codifiée. Un État dans lequel les valeurs démocratiques telles que la liberté d'expression, l'égalité de chance, l'égal accès aux emplois civils et militaires, l'égal accès aux besoins fondamentaux, ne prennent en compte l'aspect de ces libertés associées aux femmes que très relativement. C'est la conjugaison de nombreux facteurs internes et externes qui a permis aux femmes de poser le débat de la nécessité de leur émancipation sociale (aspect qui souffre la plupart du temps d'un mutisme juridique), mais aussi politico-juridique, en luttant contre les inégalités de sexe légalisées par le législateur sénégalais dans un État dit de droit.

En plus des obstacles sociaux culturels, la légalisation et la codification de ces inégalités (code de la famille, droit du travail...) sont les principaux problèmes auxquels se heurtent les femmes pour réhabiliter leur statut au sein d'une société où la religion et la culture maintiennent le système social patriarcal aussi bien dans l'espace public (les instances de décisions politiques, administratives que les hommes tendent toujours à dominer) que celui privé (familles, mariages...). Mais, avec le temps, des voix de femmes se sont levées çà et là pour faire face à cette injustice qui ne disait pas son nom.

Les premières vagues de contestation ont pris forme grâce à la création des mouvements associatifs tels que Yewu Yewi (1980) et l'association des juristes sénégalaises (1974) qui ont jeté les bases d'une protestation féminine durement réprimée par la société sénégalaise (insultes, stigmatisations, intimidations, agressions, etc.). Ces associations ont permis aux femmes de se doter de cercles de réflexion pour mettre en place des stratégies de lutte contre les violences basées sur le genre qui, jusque-là, étaient cantonnées dans le mot « discrimination ». En effet, le code de la famille sénégalais adopté en juin 1972 a été la première cible de ces associations. Malgré deux phases de modifications, il comporte encore des articles qui renforcent les violences basées sur le genre. Il s'agit ainsi de la polygamie, de

l'homme désigné comme chef de famille, de l'interdiction à une femme d'entamer une action en indication de paternité, du choix de la résidence familiale consacré à l'époux, etc. Les associations féminines ont compris assez tôt qu'il fallait politiser ces inégalités de sexe et discrimination pour que la préoccupation des femmes soit prise en compte sur le plan politico-juridique. Cela a bien porté ses fruits après des années de lutte, avec des succès-phares qui sont : l'interdiction des mutilations génitales des femmes, l'adoption de la loi sur la parité absolue homme-femme dans les instances électives et semi-électives en mai 2010, la criminalisation du viol, l'intégration des femmes dans les services militaires et paramilitaires, l'égalité de salaire, la création d'une direction de genre dans tous les ministères, etc. C'est à partir de là que les mouvements des femmes ont pris de l'avance sur la justice, dans un État où le droit est cessé prendre les devants, protéger les citoyens contre toutes les formes d'injustice et sanctionner la violation des lois.

L'un des facteurs déterminants, qui a été essentiel pour la réhabilitation juridique et sociale du statut de la femme au Sénégal, est la ratification de toutes les conventions des droits de l'homme par le Sénégal qui font partie intégrante de sa constitution à travers son préambule. Mais aussi, la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) en

décembre 1979 et du protocole de Maputo en juillet 2003, a été très décisive. Ces piliers juridiques internationaux ont servi de base au plaidoyer des organisations communautaires de femmes. Cela a aussi permis aux organisations internationales d'apporter leur appui aux mouvements de femmes.

L'apport des partenaires techniques et financiers aux mouvements des femmes est un aspect très stratégique qui permet aux femmes de dérouler des feuilles de route pour faire face aux décideurs politiques, de faire du lobbying pour l'adoption de lois relatives à la facilité de l'accès des femmes à l'éducation, pour l'amélioration de la santé et de la capacité de reproduction des femmes, l'accès à la terre, etc. Bien des combats ont été couronnés de succès, grâce aux partenaires internationaux qui ont contribué à la matérialisation de la vision du mouvement féminin comme projet de société.

L'internationalisation de la lutte pour l'émancipation par les mouvements de femmes, à travers la participation de ces dernières à des conférences internationales et à des travaux préparatoires de conventions, à des manifestations, à des mémorandums, a permis à l'État du Sénégal de comprendre que la discrimination juridique à l'endroit des femmes, ne jouait pas en sa faveur sur le plan diplomatique. En effet, très soucieux de son image diplomatique au sein de la communauté internationale, l'État du Sénégal s'est efforcé d'associer à ses politiques publiques les revendications des femmes qui découlent des conventions qu'il a ratifiées. En principe, l'État ne devrait même pas attendre que les mouvements de femmes prennent les devants pour l'exhorter à faire respecter les droits des femmes dans tous les domaines. Mais, malheureusement, l'engagement des femmes pour leur propre émancipation dépasse de très loin la protection politique et juridique de leur statut. Actuellement, les lois spécifiques votées pour corriger le mutisme juridique de la violence à l'égard des femmes souffrent d'ineffectivité. Leur application fait défaut et ce sont les décideurs politiques qui sont à l'origine de leur violation. Ce qui rend la lutte doublement difficile. Mais les femmes activistes s'activent à faire rompre le silence et encouragent les femmes à dénoncer les violences par

tous les moyens. Ainsi, les réseaux sociaux aident beaucoup pour atteindre cet objectif.

L'usage des nouvelles technologies de l'information constitue l'un des principaux facteurs qui ont permis la libération des femmes. Elles leur ont facilité l'accès à l'information à travers les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram, etc. Mais aussi de dénoncer les violences dont les femmes sont victimes dans leurs propres terroirs (violences physiques, féminicides, viols, non-respect de la loi sur la parité, etc). Maintenant, les faits se dénoncent en un rien de temps et ceci est une forme de lutte que la nouvelle génération de femmes a développé partout à travers le monde.

Sans oublier que les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) ont permis aux femmes de poser les débats sur les violences faites aux femmes sur la « place publique » en permettant à l'ensemble des femmes de donner leur avis. En effet, certains combats d'antan n'étaient portés que par les femmes « intellectuelles » au sein des salles de conférence, dans les panels et séminaires. Maintenant, tel n'est plus cas, les jeunes activistes, à travers l'internet, donnent la parole à toutes les femmes et surtout celles du monde rural qui, à défaut d'écrire des textes, publient des vidéos directement pour parler des faits. Ce qui est une avancée considérable qui a permis d'alerter le maximum de personnes sur les violences faites aux femmes partout au Sénégal. L'adoption de certaines lois comme la criminalisation du viol a été propulsée grâce à la médiatisation sur les réseaux du web, des viols répétitifs suivis de meurtres, parfois même avec préméditation, perpétrés à l'égard des femmes. Les NTIC ont permis aux jeunes femmes illettrées résidant dans les coins reculés du pays de se faire entendre en portant les combats liés à leur communauté tels que l'accès à la terre, la lutte contre les mariages précoces, etc.

L'émancipation des femmes devrait être un projet social pour chaque État de droit. Actuellement, elle fait partie des piliers négligés de la démocratie. Elle demeure encore une lutte portée par les femmes dans les démocraties modernes bien qu'on ne puisse parler de démocratie sans l'émancipation des

femmes. Alors quelle forme de gouvernance dispose-t-on dans ces États où les droits des femmes ne sont pas respectés ?

D'où la nécessité de s'interroger sur la forme de

gouvernance qui pourrait être accordée à la femme, la place qu'il lui faut pour sa participation effective dans la gestion de la chose publique et pour son propre épanouissement.

Recension de Migrations forcées, discriminations et exclusions, Les enjeux de politiques néocoloniales, coordonné par Alain Fabart et Claude Calame

vendredi 11 juin 2021, par [Catherine Samary](#)

« Interroger les causes à l'évidence multiples des migrations forcées, montrer les différentes formes de discrimination dont les exilés sous la contrainte sont les victimes, questionner le soubassement idéologique des différentes formes de stigmatisation qui les frappent, mais aussi proposer des issues aux exclusions qui les condamnent à l'invisibilité, dans l'immédiat et à plus long terme, tels sont les objectifs de la collection des contributions offertes dans le présent ouvrage » – tels sont les objectifs que Claude Calame et Alain Fabart – co-directeurs de ce précieux ouvrage collectif [1] présentent dans leur préface. L'ouvrage répond fort bien aux objectifs affichés. Et l'on peut y ajouter qu'un tel recueil est essentiel à l'affirmation d'une orientation et identité altermondialistes et un outil précieux d'éducation populaire tournée vers l'action.

Il présente une vue d'ensemble d'un système-monde inégalitaire où, au-delà de différenciations culturelles et politiques, s'impose de fait une vaste prolétarianisation (S. Bouamama), et pour celles et ceux qui doivent s'exiler, la désaffiliation et le déracinement (É. Balibar), puis dans le pays de refuge, des discriminations enfraignant aussi bien les droits de la personne que les droits sociaux, pour aller jusqu'à la négation de la qualité d'être humain. Car les dizaines de milliers de disparitions, les odieux « arrangements » des pouvoirs européens pour sélectionner et externaliser les [migrant.es](#) vers des pays frontaliers ou sous-traiter leur disparition meurtrière à des milices libyennes sont de véritables « crimes contre l'humanité » de l'Union européenne (C. Calame et A. Fabart).

Bien loin, donc, de généralités, divers articles analysent les terribles facettes – et causes immédiates et profondes – des migrations forcées (C. Calame, A. Fabart, C. Wihtol de Wenden), notamment environnementales qui menacent d'être croissantes (H. Lefebvre). Celles et ceux qui sont forcé.es à l'exil affrontent les risques mortels des traversées macabres, l'errance, les humiliations et discriminations subies aux frontières de l'Union européenne (É. Balibar) – ou ailleurs dans le monde. Car si l'UE est ici l'ancrage des responsabilités militantes immédiates, la globalisation économique

et financière produit ailleurs les mêmes rapports de domination néocoloniale avec leur lot de migrations contraintes de fait mondiales (C. Wihtol de Wenden). Entre le « statut » de réfugié.es (dans un contexte où la demande d'asile est de moins en moins admise) d'un côté, celui de migrant.es de l'autre, hommes femmes et enfants affrontent le plus souvent l'illégalité forcée, la clandestinité et finalement l'expulsion.

Tous ces drames sont ici exposés dans le cadre d'une démarche de « politisation » bien plus profonde qu'une « simple » solidarité morale envers ces migrations forcées (A. Nuselovici). Ce qui impose en premier lieu la dénonciation des fantasmes que M.-C. Vergiat déconstruit. Ils se doublent des mensonges des discours dominants (J. Brachet) au cœur d'une idéologie fortement européocentrée (S. Bouamama) qui propage ses théories du « choc des civilisations » (R. Martelli) ou encore du Grand remplacement (J. Brachet). Les affirmations « identitaires » contre les [migrant.es](#) sont devenues un enjeu électoral déterminant (A. Nuselovici). Derrière les idéologies mensongères sont mises à nus les facettes diverses d'une mondialisation qui n'a rien de naturel. Des conflits armés pour l'appropriation des ressources naturelles au soutien à des régimes politiques autoritaires et répressifs, des destructions des services publics de base (notamment pour la

formation et la santé) à l'urbanisation sauvage, du démantèlement des droits sociaux à la dégradation de l'environnement (H. Lefebvre) – ce sont toutes les facettes d'un ordre politique et socio-économique dit néolibéral qui sont mises à nu. Cette mondialisation dominée par le capitalisme financier (G. Massiah) impose en particulier, via de puissantes institutions et des traités de libre-échange, ses mesures d'« ajustement structurel » accompagnant les « principes » d'une « concurrence libre et non faussée » qui creuse les inégalités (R. Martelli) et accroît les discriminations sociales – notamment pour les populations immigrées. Celles-ci subissent ce faisant surexploitation et racisme, aidant à la stratification des exploités (S. Bouamama).

Mais comment résister et impulser le renversement économique, social, politique et idéologique qui s'impose ? Plusieurs articles (J. Brachet, M-C. Vergiat, C. Wihtol de Wenden) examinent de façon critique certaines actions internationales ou promises dans le cadre de l'ONU. Ainsi, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a pour mandat de « promouvoir des migrations humaines et ordonnées dans l'intérêt de tous ». Source de statistiques précieuses quant aux mouvements migratoires parmi lesquels la « migration forcée » tient une place importante, l'OIM a en charge de veiller au respect d'un droit international de la migration dont les bases sont encore floues et non partagées par beaucoup de pays. De même, dans plusieurs pays en guerre et dans des pays d'accueil de victimes de conflits, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés est supposé réguler l'accueil des réfugiés qui s'entassent dans de précaires campements. L'ONU s'est dotée en 1990 d'une Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Mais il faut souligner que cette convention, signée uniquement par 39 États, dont aucun du « Nord », est pratiquement restée lettre morte. De plus, organisé dès 2007, le Forum mondial sur la migration et le développement a débouché fin 2019 sur le « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » (régulières signifiant ici légales au regard des droits régaliens édictés par les États singuliers). Mais là

encore, du côté des pays du Nord, ce « Traité de Marrakech » a suscité cinq oppositions majeures (États-Unis, Hongrie, République tchèque, Pologne et Israël) et quinze abstentions dont l'Autriche, l'Australie, la Bulgarie, l'Italie, la Roumanie, la Suisse, l'Algérie, et le Chili. De plus et surtout, il est non contraignant. Récemment, en France des États généraux des migrations (EGM) ont été impulsés, pour coordonner les actions de près de 500 organisations et associations locales et nationales. Dans un courrier adressé en juin 2017 au président Macron, les EGM dénonçaient les « situations inacceptables » réservées aux migrantes et migrants pour revendiquer la construction collective de « propositions pour démontrer qu'une autre politique migratoire est possible ». On sait ce qu'il en est advenu depuis, notamment avec l'adoption de la loi « Asile et Immigration »... Gustave Massiah souligne également que face aux violations systématiques des droits des exilés, en réponse à la demande de près de 500 organisations de migrant-e-s et de réfugié-e-s, le Tribunal permanent des peuples a tenu différentes audiences en Europe, à Barcelone, à Palerme, à Paris, à Londres et à Berlin entre juillet 2017 et novembre 2020.

L'ouvrage ne se contente pas de déconstruire des mythes et de dénoncer des politiques. Il présente d'autres interprétations aux macabres et inhumaines réalités produites par ce (dés)ordre mondial, mais aussi des réponses. Celles-ci relèvent de critères solidaires et égalitaires altermondialistes (G. Massiah) à différentes échelles et selon des temporalités combinées de luttes. De véritables impératifs immédiats sont mobilisés visant l'interdiction de la « brutalisation » et de la répression, l'interdiction de la « discrimination d'origine, fondée sur des critères nationaux, raciaux, religieux », ou l'interdiction de l'externalisation des demandes d'asile accompagnée du refoulement des réfugiés (É. Balibar). Mais la démarche altermondialiste se traduit plus généralement par la bataille frontale pour « l'égalité des droits et l'accès égal aux droits pour toutes et tous », la dénonciation des discriminations, l'exigence de citoyenneté de résidence ou d'accueil inconditionnel (G. Massiah). L'ensemble se déploie dans une perspective

d'hospitalité déclinée dans différentes contributions, par référence par exemple à la Charte de Lampedusa adoptée au début 2014 (D. Lochak, É. Balibar, A. Nuselovici) [2]. Cette charte revendique, au titre de mesures à moyen terme, la liberté de circulation et la liberté de choix du lieu de résidence. C'est soulever toute la question de la liberté de circulation et d'installation telle qu'elle est formulée dans l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (C. Calame & A. Fabart). Mais, au-delà des axes de revendications, est également soulevé l'enjeu de l'émergence d'un mouvement politique – notamment au sein de l'UE – apte à transformer les victimes de discriminations et marginalisation en sujets politiques (A. Nuselovici).

Sur le fond et à plus long terme enfin, émerge de l'ouvrage l'exigence d'une remise en cause du système qui est à la racine de si profondes inégalités sociales et d'irréversibles destructions environnementales, porteuses de catastrophes comme l'épidémie du coronavirus. Face à ces réalités, de véritables impératifs sont soulevés et mobilisés : le « droit de l'hospitalité (É. Balibar), et de « circulation » (D. Lochak) – exigences « de civilisation » (R. Martelli) et de mobilisations pour des réponses relevant de l'urgence mais aussi d'un rejet profond d'un tel système. Saïd Bouamama analyse ce qu'il nomme des « assassinats institutionnels de masse ». Les dénoncer, et y opposer une logique solidaire et égalitaire, c'est contester l'ordre capitaliste mondial existant dans ce qu'il a d'organiquement xénophobe et néocolonial.

On ne saurait pleinement rendre compte de l'intérêt de cet ouvrage sans souligner les qualités (au sens fort) et la diversité des personnes qui y contribuent. En voici donc la présentation, nominale.

Saïd Bouamama, Sociologue et militant du Front uni des immigrations et des quartiers populaires (FUIQP). Il a en particulier publié *La Tricontinentale, Les peuples du Tiers-monde à l'assaut du ciel*, Paris, Syllepse, 2016, et de *PLANTER du BLANC, Chroniques du (néo-) colonialisme français*, Paris, Syllepse, 2019.

Julien Brachet, Chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) – Développement et

Sociétés (DEVSOC), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Rédacteur en chef de la revue *Politique africaine*, il est l'auteur de *Migrations transsahariennes. Vers un désert cosmopolite et morcelé*, Le Croquant 2009.

Claude Calame, Directeur d'études à l'École des Hautes études en sciences sociales (EHESS, Paris), membre de la LDH et de l'Espace de travail Migrations d'Attac. Il a publié *Avenir de la planète et urgence climatique, Au-delà de l'opposition nature/culture*, Fécamp, Lignes, 2015, et dirigé *Identités de l'individu contemporain*, Paris, Textuel, 2008.

Alain Fabart, Économiste « aménagement du territoire, urbanisme et prospective », militant associatif pour le développement de l'Éducation Populaire, animateur de l'Espace de travail Migrations d'Attac et membre du Conseil scientifique, ancien conseiller municipal, militant et membre du bureau de l'association Salto de solidarité et de soutien aux migrants et aux personnes en situation d'exil, aux demandeurs d'asile et mineurs non accompagnés.

Henri Lefebvre, Chargé de projets au CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement. Co-auteur de *Les "migrations environnementales" pour les null.e.s, État des lieux des réflexions sur les migrations environnementales du point de vue de la solidarité internationale*, Paris, PPDM, 2019.

Danièle Lochak, Professeure émérite de droit public à l'Université Paris-Nanterre, ancienne Présidente du Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI). Elle est l'auteure notamment de *Le droit et les paradoxes de l'universalité*, Paris (PUF) 2010, et *Les droits de l'homme*, Paris, La Découverte, 2018 (3^e éd.).

Roger Martelli, Historien, codirecteur de la revue *Regards*, ancien co-président de la Fondation Copernic. Il a publié en particulier *La Bataille des mondes*, Paris, Éditions François Bourin, 2013, et *L'identité c'est la guerre*, Paris, Les liens qui libèrent, 2016.

Gustave Massiah, Professeur émérite à l'[École nationale supérieure d'architecture de Paris-La](#)

[Villette](#), ancien président du CRID ([Centre de recherche et d'information pour le développement](#)), membre du Conseil scientifique d'Attac-France. Il est l'auteur avec Élise Massiah de *Une stratégie de l'altermondialisme*, Paris, La Découverte, 2011.

Alexis Nuselovici (Nous), Professeur, Centre interdisciplinaire d'étude des littératures d'Aix-Marseille (CIELAM), Aix-Marseille Université, Chaire « Exil et migrations », Collège d'études mondiales, auteur en particulier de *La condition de l'exilé. Penser les migrations contemporaines*, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 2015.

Marie-Christine Vergiat, Députée européenne de 2009 à 2019, Vice-Présidente de la Ligue des droits de l'Homme. Elle est l'auteure de *Pour une Europe de l'égalité et de la citoyenneté*, Paris, Arcane 17, 2014.

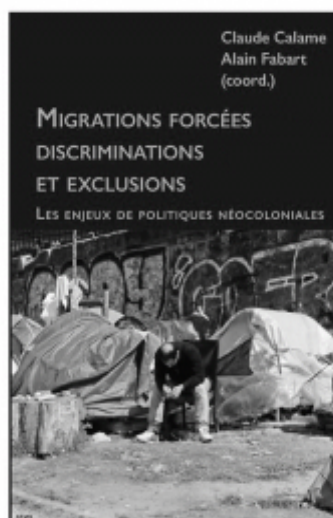


Imagen que

contiene Texto

Descripción generada automáticamente

Notes

[1] Éditions du Croquant, 2020. Issu d'un dossier sur ce sujet publié dans [Les Possibles, n°19](#), sur le site d'Attac-France, il regroupe les contributions de E. Balibar, S. Bouamama, J. Brachet, C. Calame, A. Fabart, H. Lefebvre, D. Lochak, R. Martelli, G. Massiah, A. Nuselovici, M.-C. Vergiat, C. Wihtol de Wenden.

[2] Pour le texte de la [version courte de la Charte de Lampedusa](#)

Recension de : « SOS Ecole Université, Pour un système éducatif démocratique »

vendredi 11 juin 2021, par [Samy Johsua](#)

Cet ouvrage collectif [1] (Le Croquant, 2020), dirigé par Martine Boudet, est cosigné par des représentants de fondateurs d'Attac – SNUIPP, SNES, SNESUP –, de la fondation Copernic et du groupe Jean-Pierre Vernant. Avec le soutien de l'Institut de recherches de la FSU.

État des lieux

Tirant la sonnette d'alarme en cette période problématique, ce livre propose un plan de sortie de crise dans les secteurs éducatifs et de recherche. Depuis une décennie, enseignant·es, publics, citoyen·nes sont confronté·es à une avalanche de contre-réformes, souvent imposées. Il devient urgent de résister à cette « culture de la violence instituée », et à la sélection sociale qui en est une motivation et qui conduit au sacrifice des nouvelles générations.

Selon les auteur.es, cette résistance nécessite à la fois la compréhension du néolibéralisme autoritaire et l'invention d'un contre-modèle. À l'heure de la mondialisation, des paramètres contextuels sont à prendre en compte : l'essor d'un « capitalisme cognitif » qui discrimine les savoirs disciplinaires en fonction de leur degré de rentabilité et qui technocratise la gestion éducative ; les nuisances d'un élitisme xénophobe qui, s'appuyant sur l'autoritarisme de la V^e République, entrave l'élaboration d'une culture commune adaptée aux évolutions, avec les outils analytiques et stratégiques requis.

Bilans ministériels

Le constat est qu'un rendez-vous historique a été globalement manqué sous l'ère Hollande-Peillon, le bilan de la « Refondation » étant mitigé. On peut noter positivement la création des ESPE [2] (à la place des IUFM [3] démantelés sous Sarkozy), même si le flou concernant leur fonction n'a pas été

entièrement levé, et saluer la création d'organes autonomes tels que le CNESCO [4] et le CSP [5], ainsi que de postes d'enseignement. Le maintien de la LRU [6] entérine le choix d'une Université inféodée au dogme néolibéral. Par ailleurs, le maintien de structures de gestion autoritaire (au niveau des pouvoirs intermédiaires, académique, rectoral et inspectoral) entrave la libre expression et la participation des premiers acteurs et actrices sur le terrain, que sont les enseignants et personnels d'éducation.

Depuis lors, avec l'ère macronienne, on enregistre une série de réactions en chaîne. Le projet malthusien de loi de Programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) remet en cause le statut d'enseignant-chercheur et les libertés académiques qu'il garantit. Avec la mise à l'index des sciences de l'éducation, les neurosciences sont survalorisées dans le Conseil scientifique du ministère de l'Éducation nationale, inauguré en 2018. « L'école de la confiance » version Blanquer est, d'une manière générale, celle du devoir de réserve imposé aux personnels (au motif d'un « devoir d'exemplarité ») et d'involutions aux plans programmatique, didactique et pédagogique.

Conséquences de cette gestion

L'une des résultantes est, en dépit des principes affichés de tous côtés, la progression inquiétante des inégalités scolaires, ce dont pâtissent principalement les publics des quartiers populaires et multi-ethniques. En complément d'une politique de moyens

à dispenser à l'éducation prioritaire, il faut revisiter les programmes d'enseignement, pour sortir d'une vision ethnocentrée et permettre l'expression des cultures périphériques, dans leur diversité créatrice. À défaut de quoi, discriminations systémiques et violences réactionnelles ne font et ne feront que s'amplifier.

Une autre résultante est, à la différence de la valorisation des ministères régaliens (les « forces de l'ordre »), la nette dégradation des conditions d'enseignement et d'études, spécialement dans le secondaire, dont le personnel est majoritairement féminin : répression de personnels par la hiérarchie, notamment de professeurs du primaire en résistance pédagogique, violences sociétales, vie scolaire perturbée, crise du recrutement... Emblématiques de cette crise ont été le mouvement #Pas de vague en 2018 et le suicide de Christine Renon à la rentrée 2019. C'est l'un des angles morts du système, puisque géré dans l'ombre des rectorats, des académies et des établissements. De même que les CHSCT [7], qui mettent pourtant en avant les ressources psycho-sociales propres aux personnels. Des rapports parlementaires ou d'autre nature documentent cette situation, sans pouvoir inverser cette tendance délétère.

Un angle d'attaque à valoriser : la démocratisation du système

D'autres ouvrages ont été publiés sur le système éducatif et de recherche, et celui-ci s'y réfère [8]. Sa spécificité est de se concentrer sur les questions de démocratisation institutionnelle et programmatique, dans la perspective d'une transformation des modes de gouvernance, de la restauration des missions et des conditions de travail et d'études, dans un climat d'inclusion culturelle et de collégialité. Un bilan, établi par degrés de scolarisation et en fonction des

contre-réformes passées ou en cours, donne lieu à des programmes de remédiation ou à des alternatives, qui complètent d'autres travaux tournés vers les mêmes objectifs.

Un appel est lancé, en conclusion, à une campagne intersyndicale et citoyenne, pour, à l'image des services de santé à l'heure de la pandémie, réhabiliter ce secteur, cet autre pilier de la République sociale. En ces temps mauvais de montée en puissance de l'extrême droite et de remise en question de l'État de droit, qui se traduit dans la fonction publique par la réduction drastique des prérogatives des commissaires paritaires syndicalistes, la promotion des acquis, et des statuts qui les garantissent, s'avère indissociable de celle des libertés professionnelles (académiques, didactiques et pédagogiques).

La publication est à l'actif d'une équipe inter-catégorielle, interdisciplinaire, intersyndicale et qui exerce dans diverses métropoles, Lille, Marseille, Nantes, Paris, Rennes, Toulouse. Elle est constituée d'universitaires et de responsables dans les secteurs de l'enseignement, de la formation, de l'inspection, de la protection des personnels...



Par Philippe Blanchet, Martine Boudet (coordination), Emmanuel Brassat, Sophia Catella, Vincent - Charbonnier, Paul Devin, Marie-France Le Marec, Alain Refalo, Valérie Sipahimalani, Axel Trani, groupe Jean-Pierre Vernant.

Notes

[1] Martine Boudet (coord.), *SOS École Université, Pour un système éducatif démocratique*, Le Croquant, 2020.

[2] ESPE : École supérieure du professorat et de l'éducation.

[3] *IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres.*

[4] CNESCO : Centre national d'étude des systèmes scolaires.

[5] CSP : Conseil supérieur des programmes.

[6] LRU : loi relative aux libertés et responsabilités des universités

[7] *CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.*

[8] Martine Boudet, Florence Saint-Luc (co-coord), *Le système éducatif à l'heure de la société de la connaissance*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2014. Fondation Copernic (Axel Trani coord), *Blanquer : un libéralisme autoritaire contre l'éducation*, Paris, Syllepse, 2018.

Recension du livre *Le choix de la guerre civile* de Pierre Dardot, Haud Guéguen, Christian Laval et Pierre Sauvêtre

vendredi 11 juin 2021, par [Daniel Rome](#)

« *Le néolibéralisme procède dès ses origines d'un choix proprement fondateur, le choix de la guerre civile. Et ce choix continue aujourd'hui de commander ses orientations et ses politiques.* »

Ainsi commence ce livre *Le choix de la guerre civile, Une autre histoire du néolibéralisme* (Lux, 2021), écrit par quatre auteurs (Pierre Dardot, Haud Guéguen, Christian Laval, Pierre Sauvêtre) dans le cadre du groupe d'étude sur le néolibéralisme et les alternatives ([GENA](#)), créé en 2018 par Pierre Dardot et Christian Laval à la suite de l'élection de Bolsonaro au Brésil et des victoires électorales de l'extrême droite dans le monde.

Dardot et Laval analysent depuis dix ans avec beaucoup de rigueur scientifique le néolibéralisme, et les ouvrages publiés depuis 2009 [1] nous aident ainsi à mieux cerner ce qu'est le néolibéralisme depuis un siècle. Ce livre s'inscrit explicitement dans la lignée des analyses de Michel Foucault sur le néolibéralisme [2].

Rappelons qu'en août 1938 a eu lieu un colloque appelé colloque de Lippmann qui s'est tenu à Paris. Vingt-six économistes et intellectuels y participaient, notamment Friedrich Hayek, Ludwig von Mises, Jacques Rueff et Raymond Aron. Selon François Bilger, ce colloque peut être considéré comme l'acte de naissance du néolibéralisme. Il s'agit de repenser ou reconstruire le libéralisme sur des bases nouvelles. Pour Louis Rougier qui deviendra le penseur de la nouvelle droite, il s'agit de construire les bases idéologiques économiques et politiques d'un système qui s'opposera frontalement au socialisme. Les suites de ce colloque aboutiront en avril 1947 à la création de la Société du Mont Pèlerin, un think tank néolibéral qui travaillera pour que le néolibéralisme gagne sur le terrain des idées et de la mise en œuvre des politiques économiques.

Commençons par quelques précisions sémantiques : libéralisme, néolibéralisme. **Le libéralisme**, sur le plan économique, est développé par Adam Smith [3], et sur le plan politique on peut citer Alexis de Tocqueville [4]. Les libéraux considèrent que l'État ne doit pas ou très peu intervenir dans le domaine économique et s'en tenir à ses fonctions régaliennes :

la fameuse « main invisible » du marché doit assurer tout le reste. Le marché peut s'ajuster en permanence et trouver un équilibre général à condition qu'il ne soit pas perturbé. C'est le fameux « laisser faire » qui sera contesté par John Maynard Keynes après la grave crise économique de 1929, et qui va conduire au New Deal aux USA et à un État social, notamment en France, centré sur une politique de la demande et le partage des gains de productivité.

En revanche **les néolibéraux** considèrent que l'État doit intervenir pour favoriser le marché capitaliste, la libre concurrence et créer les structures institutionnelles pour aller dans ce sens. De plus, l'État doit être géré comme une entreprise. C'est ce que disent Yann Algan et Thomas Cazenave dans leur livre *L'État en mode start-up* [5], préfacé par Emmanuel Macron. Le président de la République a aussi déclaré « *Une start-up nation est une nation où chacun pourra se dire qu'il pourra créer une start-up. Je veux que la France en soit une.* » Des propos tenus le 13 avril 2017 au deuxième Sommet des start-up organisé par le magazine *Challenges*.

L'ordolibéralisme, une variante du néolibéralisme, est mis en œuvre à la fin des années 1940 en Allemagne. Lire à ce propos cet article du [Monde Diplomatique](#) d'août 2015.

L'ouvrage découpé en 12 chapitres est fouillé et s'appuie sur une démarche très pédagogique qui permet au lecteur de comprendre à la fois les origines du néolibéralisme et ses conséquences

économiques, politiques et institutionnelles. Il détaille les constantes ou ce que nous pourrions appeler les invariants du néolibéralisme, quelle que soit la forme qu'il prend selon les pays et les périodes. Il invite le lecteur à la réflexion, mais aussi à l'action. C'est le sens des alternatives posées dans le dernier chapitre et dans la conclusion.

Une première question m'est venue : pourquoi affirmer que le néolibéralisme fait le choix de la guerre civile ? Selon [Pierre Sauvêtre](#), un des auteurs, « la guerre civile intérieure s'oppose à la guerre internationale extérieure parce qu'elle est l'affrontement armé entre des citoyens d'un même État, et la guerre civile s'oppose à la politique parce qu'elle est un déclenchement de violence sans règle, tandis que la politique est la suspension de la violence par le règne de la loi. Hobbes voyait ainsi dans la guerre civile une « guerre de chacun contre chacun » propre à l'état de nature à laquelle l'ordre contractuel de l'État mettait un coup d'arrêt, mais dans lequel les individus retourneraient si jamais l'État venait à se dissoudre. La guerre civile et la politique étaient donc pour lui mutuellement exclusives. »

Depuis plusieurs décennies nous avons eu à connaître la guerre économique avec les institutions internationales et européennes, les accords de libre-échange étant un bon exemple ou la mise à genoux de la Grèce en 2015, malgré une volonté populaire affirmée de sortir des injonctions de la BCE et de la Commission européenne. Guerre idéologique aussi : en quelques années, quelques milliardaires se sont appropriés les principaux médias et ce, à l'échelle planétaire (journaux, TV, radios, réseaux sociaux), et enfin guerre culturelle. L'objectif est de discréditer définitivement toute forme de résistance et d'empêcher l'avancée du socialisme dans le monde, socialisme entendu comme remise en cause du capitalisme et du marché tout puissant. Selon [Ernest London](#), dans la revue *Lundi matin*, commentant le livre « *le néolibéralisme est un projet de neutralisation du socialisme sous toutes ses formes*. ». Les auteurs affirment (p. 11) que « *la guerre civile contre l'égalité au nom de la liberté est sans conteste l'une des principales faces du néolibéralisme actuel considéré sous l'angle de la stratégie* ». Nous verrons plus loin

que nous assistons à une véritable guerre civile, même s'il n'y a pas encore eu d'insurrection, bien que le mouvement des Gilets jaunes en soit les prémices, ou encore les récents mouvements sociaux au Chili ou au Liban.

Le premier chapitre porte un éclairage sur le coup d'État au Chili le 11 septembre 1973, qui met fin aux politiques menées par Salvador Allende. Le Chili est devenu le premier laboratoire du néolibéralisme ou pour reprendre (p. 27) « *la première contre-révolution néolibérale*. ». Friedrich Hayek joua un grand rôle d'expert auprès de Pinochet. Ce prix Nobel d'économie sera quelques années plus tard le principal conseiller de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher.

La stratégie qui va dominer est de « *s'assurer que les gouvernements à venir ne pourront pas défier directement la base institutionnelle de la transformation sociale néolibérale* ».

En clair, il faut inventer des institutions et des dispositifs, qui, quel que soit le gouvernement en place, contraindront les choix économiques et politiques pour empêcher toute alternative. L'objectif est donc **d'isoler la démocratie de la politique**.

Les auteurs montrent comment, pour les néolibéraux, la démocratie est un danger, ce qu'ils nomment « *la démophobie néolibérale* ».

Dès les années 1950 ont été entreprises des transformations institutionnelles dans les grands pays industrialisés pour empêcher toute souveraineté populaire de s'exprimer et de mettre en cause les dogmes néolibéraux : on peut citer les fondements de la construction européenne et les différents traités qui ont créé l'Union économique et monétaire et la création de l'Euro. La BCE est devenue indépendante, rendant la politique monétaire hors de tout contrôle démocratique et plus récemment se sont multipliés les accords de libre-échange qui font la part belle aux firmes multinationales pouvant contraindre les États à payer de fortes sommes (plusieurs milliards de dollars de dommages et intérêts) en cas de changement d'orientation économique ou de remise en cause de

certains traités. Ainsi, au fil des décennies on constitutionnalise le marché et sur le plan de l'éducation et de la culture (on peut citer la stratégie de Lisbonne en 2000) puis le traité de Lisbonne en 2007 qui a été ratifié par les États membres malgré une forte opposition des peuples de plusieurs pays dont la France (Le référendum en 2005 a donné une victoire du NON à 54,68 %)

Selon les auteurs, Hayek affirme que « *la majorité du peuple ou ses représentants élus n'a pas le droit de toucher aux lois fondamentales du marché qui protègent les droits des individus* ». Il s'agit donc de limiter la marge de manœuvre des gouvernements et *a fortiori* toute souveraineté populaire sur les choix en matière de politique économique. La constitution européenne et la fameuse règle d'or que certains voulaient inscrire dans la constitution en sont un bel exemple.

À l'heure où le néolibéralisme est dominant, cette logique de dépossession du peuple de son avenir devient chaque jour une réalité. Les auteurs nous interrogent : « *n'est-ce pas notre propre défaite ?* » Depuis trois décennies, nous sommes dans un contexte d'affrontement et le néolibéralisme a réussi à neutraliser ses ennemis et tente de contrer toute forme de résistance, toute lutte émancipatrice collective, appuyé par une répression policière sans commune mesure ; et, récemment, un appel à la sédition de la part de généraux est aussi un symptôme. Le néolibéralisme est aidé dans sa démarche par la social-démocratie et sur le plan syndical par le CFTD. Dès 1983, Jacques Delors met en œuvre la politique de rigueur soutenue par une partie du PS qui va conduire au fil du temps à un amoindrissement des politiques keynésiennes de redistribution, notamment avec la désindexation des salaires sur les prix et la productivité du travail et avec des mesures qui vont transformer la protection sociale. On s'oriente alors vers un « *néolibéralisme de gauche* » qui sera incarné par Bill Clinton aux USA, Tony Blair au Royaume-Uni et Gerhard Schröder en Allemagne.

Un des objectifs des néolibéraux est de ne pas satisfaire les revendications, de tendre des pièges au mouvement populaire en le poussant à la violence.

Récemment, le mouvement « *Nuit Debout* » faisant suite aux manifestations contre la loi travail et plus récemment le mouvement des Gilets jaunes ont exprimé de la révolte, ou du désespoir, et le mouvement syndical a tardé à s'inscrire dans ce mouvement car il sortait de ses schémas de pensée. Une partie du mouvement syndical n'a pas saisi que le temps « *du grain à moudre* » selon l'expression d'André Bergeron, ancien secrétaire général de FO, est définitivement terminé.

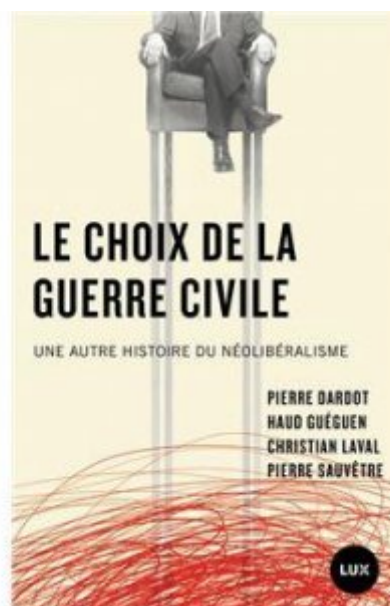
Les salariés sont mis en concurrence entre eux en multipliant les catégories d'emplois et de statuts. Les auteurs (p. 216) argumentent sur le fait que le syndicalisme fait partie des cibles privilégiées du combat néolibéral. Rappelons à ce propos la bataille acharnée qu'a menée la direction d'Amazon aux USA en 2021 pour empêcher la création d'un syndicat, ou le gouvernement chilien qui a envoyé l'armée pour « *mater* » la révolte sociale en 2020, ou encore le ministre Blanquer qui traîne devant des conseils de discipline des enseignants qui refusent certains choix politiques. Les services publics sont rongés de l'intérieur et mis en concurrence avec d'autres entreprises. Il s'agit, toujours selon les auteurs, de gouverner contre les populations (p. 231) « *la guerre civile dont il est question tout au long de cet ouvrage ne relève pas d'une exagération rhétorique : elle est bien réelle. L'une de ses dimensions les plus manifestes est l'intensité de la répression policière et judiciaire contre tous ceux qui dérangent l'ordre social et osent contester le pouvoir* ».

Ainsi, les lois d'exception votées après les attentats de 2015 sont entrées dans le droit commun. Nous sommes donc dans une configuration nouvelle de répression qui, comme le disent les auteurs, nous ramène aux pires moments de la violence anti-ouvrière du XIX^e siècle (p. 232), amplifiée par la lutte contre le terrorisme. La lutte contre les populations prend la forme du droit. Il faut, selon les néolibéraux, instaurer un ordre légal pour assurer la toute-puissance du marché. Les auteurs s'appuient sur le cas du Brésil pour étayer leur propos ainsi que sur la période Trump aux USA. « *L'État néolibéral est présenté comme le garant de la seule justice qui vaille, celle du marché.* » (p 301). Mais les auteurs montrent aussi que le néolibéralisme a évolué afin de

devenir attractif pour de larges fractions de la société, notamment dans les classes dominées. Déjà en 1981, le sociologue Michel Clouscard mettait en évidence la tentative du capitalisme de capter de larges couches de la société dans son livre *Le capitalisme de la séduction* [6].

Après ce constat assez sombre, les auteurs soulèvent quelques pistes dans leur conclusion : faire le deuil de certaines formes archaïques du combat politique, sortir de la forme verticalisée des partis et des syndicats, repenser la conflictualité sociale, repenser la lutte des classes dans le contexte du monde du XXI^e siècle. En effet, la conflictualité « *n'est pas un résidu indésirable, mais une dimension essentielle de la vraie démocratie* » (p 318).

Un livre à lire absolument !



Notes

[1] *La nouvelle raison du monde* (La Découverte, 2009), *Commun Essai sur la révolution au XXI^e siècle* (La Découverte, 2014), *Ce cauchemar qui n'en finit pas, Comment le néolibéralisme défait la démocratie* (La Découverte, 2016).

[2] Voir notamment, M. Foucault, *Naissance de la biopolitique (Cours au Collège de France, 1979)*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 2004.

[3] *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776.

[4] *De la démocratie en Amérique*, 1835.

[5] Éditions Eyrolles, 2016.

[6] Messidor-Éditions sociales, 1981.

Numéro 28 - Été 2021

vendredi 11 juin 2021

Adresse

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Directeur de la publication

Jean-Marie Harribey

Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Edgard Deffaud, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Éric Le Gall, Christiane Marty, Pascal Paquin, Dominique Plihon, Jean Tosti

Responsables techniques

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Éric Le Gall, Pascal Paquin, Rémi Sergé, Valentin Drean

Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet, Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Françoise Clement, Pierre Concialdi, Jacques Cossart, Annick Coupé, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-

France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalfa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

Contact avec la revue et soumission d'articles

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org Retour ligne automatique
La revue a noué un partenariat avec Mediapart à travers une « édition » créée sur son site. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.